RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES **7**

Bilan de la programmation pluriannuelle 8

Récapitulation des crédits et des emplois 15

Programme 149

COMPÉTITIVITÉ ET DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE LA FORÊT, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE **19**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 20

Objectifs et indicateurs de performance 24

Présentation des crédits et des dépenses fiscales 33

Justification au premier euro 45

Opérateurs 82

Programme 206

SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRES DE L'ALIMENTATION **123**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 124

Objectifs et indicateurs de performance 126

Présentation des crédits 132

Justification au premier euro 138

Opérateurs 175

Programme 215

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE **181**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 182

Objectifs et indicateurs de performance 184

Présentation des crédits 193

Justification au premier euro 199

Opérateurs 230

MISSION

AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES

Bilan de la programmation pluriannuelle 8
Récapitulation des crédits et des emplois 15

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Le budget de la mission "Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales" (AAFAR), exécuté en synergie avec les fonds européens notamment de la politique agricole commune (PAC) et de la politique commune des pêches (PCP), a pour principaux objectifs d'améliorer la compétitivité des exploitations agricoles et aquacoles, des entreprises de pêche et des entreprises de l'aval, confrontées à l'instabilité des marchés, d'appuyer leur adaptation à des exigences environnementales croissantes et de répondre à une demande soutenue en matière de sécurité et de qualité des produits.

L'exécution budgétaire de la mission AAFAR a reflété en 2019 les orientations stratégiques portées par le ministère, notamment :

- le cofinancement État – Union européenne a permis de disposer d'une enveloppe globale de 163 M€ d'engagements pour accompagner le renouvellement des générations en agriculture ;
- plus de 190 M€ ont été engagés par le ministère chargé de l'agriculture dans le cadre du Grand Plan d'Investissement pour stimuler la transformation des filières agricoles et agro-alimentaires, dont 170 M€ sur la mission AAFAR ;
- 142,5 M€ ont été consacrés à la gestion et à la prévention des foyers de maladies d'origine animale (peste porcine africaine, tuberculose, etc.) ou végétale (Xylella fastidiosa, Capricorne asiatique, etc).

Cependant, en raison des nombreux aléas qui pèsent sur la conjoncture agricole et agroalimentaire, ce budget peut être également mobilisé en tant que budget de crise. Il comporte à ce titre une provision pour aléas. Grâce à l'absence de crise climatique, économique ou sanitaire majeure, l'exécution 2019 s'est inscrite dans les limites, et même en-deçà, des dotations de la loi de finances initiale.

Le renforcement de la lutte contre la tuberculose bovine et les mesures engagées pour prévenir l'introduction de la peste porcine africaine sur le territoire national ont généré des dépenses supplémentaires. L'augmentation des dépenses sanitaires précitées, conjuguée à des remboursements attendus de la part de la Commission européenne mais dont la perception a été retardée, ont nécessité une ouverture de crédits en LFR de 13,3 M€ en AE et 7,2 M€ en CP sur le programme 206, gagée sur les autres programmes de la mission.

Des épisodes de sécheresse se sont par ailleurs succédé en 2018 et en 2019, affectant de nombreuses régions et impactant fortement l'activité d'élevage. L'année 2019 a, de plus, été marquée par différents aléas de gestion comme, par exemple, la crise des scolytes ou une hausse des besoins de prise en charge des cotisations sociales des agriculteurs auprès de la MSA. Leur impact budgétaire a cependant été intégralement absorbé grâce à la mobilisation de la provision pour aléas, à des dépenses liées aux refus d'apurements communautaires moindres qu'en 2018 (125,1 M€ contre 178 M€ en 2018) et à des redéploiements internes. Ainsi, pour la seconde année consécutive, le programme 149 n'a pas fait l'objet d'ouverture de crédits en LFR et a, au contraire, permis une annulation de crédits de 46,5 M€ en AE et 46,3 M€ en CP.

Les investissements substantiels engagés au travers du programme 215 dans le cadre du plan de transformation ministériel, en particulier dans les domaines de l'informatique et de l'immobilier, ont abouti à une consommation de crédits supérieure de 10,4 M€ en AE et 8,8 M€ en CP à la dotation ouverte en LFI. La perception de fonds de concours et d'attributions de produits a néanmoins permis une annulation de crédits en LFR à hauteur de 3,5 M€ en AE et 3,6 M€ en CP, dont 2,7 M€ de crédits hors titre 2.

Ainsi, au total, la mission AAFAR a pu contribuer à la maîtrise des dépenses publiques et au financement des mesures exceptionnelles annoncées par le Président de la République à travers une annulation nette de crédits de 35,8 M€ en AE et 41,9 M€ en CP, tout en permettant au programme 206 de bénéficier d'une ouverture de crédits supplémentaires pour financer la prévention et la gestion des crises sanitaires.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, les incertitudes liées à l'éventualité d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord ont généré un besoin de financement en fin de gestion 2019 comblé par un décret de virement de 2,9 M€ en provenance du programme 143 « Enseignement technique agricole ». Le ministère a procédé au recrutement de 181,5 ETP en 2019 sur les 185 ETP autorisés afin de se préparer à la réalisation des contrôles sanitaires qui s'imposeraient aux échanges de marchandises agro-alimentaires en cas de survenue d'un d'une sortie sèche du Royaume-Uni sans accord. Par voie de conséquence, un relèvement du plafond d'emplois du programme 206 de 100 ETPT a été opéré en loi de finances rectificative.

BILAN DES RÉFORMES

États Généraux de l'Alimentation

Adoptée par le Parlement le 2 octobre 2018, la loi issue des États Généraux de l'Alimentation (loi ÉGalim) poursuit trois objectifs :

- Payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail ;
- Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;
- Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Tous les textes d'application – décret et ordonnances – sont parus dans les 6 mois suivant sa promulgation afin de la rendre la plus immédiatement opérationnelle. Après une phase concertation en 2017 et de conception des leviers de transformation en 2018, l'année 2019 a donc été la première année de plein déploiement des EGA.

Plan de transformation du ministère

Didier Guillaume, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a présenté le plan de transformation du ministère le 29 octobre 2018 à l'occasion du Comité interministériel de la Transformation Publique (CITP) dans le cadre du programme Action Publique 2022. Parmi les orientations affichées, outre la mise en œuvre de la loi ÉGalim, figurent l'objectif d'une réforme de la PAC correspondant aux ambitions environnementales et qualitatives françaises, le renforcement de la performance sanitaire du système agricole ainsi que la mobilisation de l'enseignement agricole et de la recherche au service de l'innovation.

Le MAA est chef de file pour deux objets de la vie quotidienne (OVQ) qui relèvent de la mission AAFAR parmi la soixantaine d'OVQ identifiés comme prioritaires par le Gouvernement :

-> Sécuriser les paiements des aides PAC ;

-> Garantir 50% de produits bio ou locaux dans les cantines.

Grand Plan d'Investissement

S'inscrivant dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI) 2018-2022 présenté par le Premier ministre fin 2017, le volet agricole du GPI est l'un des principaux instruments de la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture. Il accompagne les initiatives qui permettront d'atteindre des objectifs ambitieux en matière de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire. Le MAA a ainsi consacré plus de 190 M€ en 2019 pour stimuler la transformation des filières agricoles et agro-alimentaires.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Le MAA a participé en 2019 au cycle de réunions bilatérales et d'ateliers thématiques organisé par la Direction du budget afin d'accompagner les ministères dans le développement de leur propre comptabilité analytique.

L'ambition du MAA est que chaque direction d'administration centrale développe un premier modèle d'analyse de coûts portant sur l'objet de coût de son choix d'ici la fin de l'année 2020. Une approche pragmatique fondée sur des modèles simplifiés d'analyse des coûts, qui répondent aux objectifs poursuivis et sont suffisamment robustes pour perdurer, sera privilégiée.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)

Initiative / Action GPI AE *CP*	Prévision	Exécution
Initiative 26 : Stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires Modernisation (Ancrer la compétitivité sur l'innovation)	62 *84*	91 *104*
Initiative 26 : Stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires MAEC-Bio (Ancrer la compétitivité sur l'innovation)	63 *104*	57 *97*
Initiative 26 : Stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires Emploi et innovation dans les IAA (Ancrer la compétitivité sur l'innovation)	4 *4*	1 *1*
Initiative 26 : Stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires Mesures forêt (Ancrer la compétitivité sur l'innovation)	24 *19*	10 *7*
Initiative 26 : Stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires Fonds avenir bio (Ancrer la compétitivité sur l'innovation)	8 *8*	8 *4*
Initiative 26 : Stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires Interventions filières (Ancrer la compétitivité sur l'innovation)	0 *0*	4 *4*
Total	**161** ***219***	**170** ***216***

Sous-action	Mesure	Bilan de l'exécution 31/12/2019	
		AE	CP
149-21-02 - IAA	Accélérateur PME	684 000	670 000
149-21-06 Fonds avenir Bio	Fonds avenir Bio	8 000 000	4 000 000
149-21-08 Intervention filières	Appels à projet filières	3 600 000	3 600 000
149-23-08 Modernisation des exploitations agricoles	INAF – fonds BEI	41 000 000	41 000 000
	PCAE	49 916 332	63 270 000
149-24-08 MAEC et AB	Mesures agro-environnementales et climatiques et aides à l'AB	56 687 570	97 077 886
149-26-12 – Fonds stratégique de la forêt et du bois - FSFB	Desserte forestière	7 168 000	5 280 000
	Fonds de prêts innovants	1 000 000	1 000 000
	AMI + accélérateur forêt-bois	1 920 370	543 116
Total GPI		169 976 272	216 441 002

Les mesures suivantes ont fait l'objet d'un financement par le programme 149 en 2019 :

Sur le volet agricole :

- l'accélérateur PME aval agricole, mis en œuvre par Bpifrance, lancé en 2018 a bénéficié d'un financement complémentaire en 2019 à hauteur de 684 K€ en AE et 670 000 € en CP pour financer une nouvelle promotion ;
- le Fonds avenir Bio a été financé à hauteur de 8 M€ en AE et 4 M€ en CP ;
- l'appel à projet en faveur de la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, mis en œuvre par FranceAgriMer, a mobilisé 3,6 M€ en AE=CP en 2019 ;
- l'Initiative nationale pour l'Agriculture française (INAF), dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement (FEI), a mobilisé une enveloppe de 41 M€ en AE=CP pour financer les deux premières tranches de la convention financière, ainsi que les frais de gestion ;
- le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), a été doté en 2019 d'environ 50 M€ en AE et 63 M€ en CP ;
- la sous-action MAEC-Bio du programme a été exécutée à hauteur de 56,7 M€ en AE et 97 M€ en CP ;

Sur le volet forestier :

- le soutien aux investissements pour les dessertes forestières a mobilisé une enveloppe totale de 10M€, un peu plus de 7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP de crédits du programme 149, auxquels s'ajoutent des ressources fiscales affectées (indemnité de défrichement et TATFNB) ;
- le Fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants de filière Bois a mobilisé près d'1M€ en AE=CP ;
- une première promotion de l'Accélérateur de PME pour la filière forêt-bois a été financée, ainsi que l'appel à manifestation d'intérêt pour l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt-bois, qui s'inscrit également dans la mise en œuvre du plan d'action interministériel pour relancer cette filière. Au total, ces deux outils ont mobilisés environ 1,9 M€ en AE et 540 k€ en CP.

Au final, ce sont donc 170 M€ en AE et 216,4 M€ en CP du programme 149 qui ont été consacrés en 2019 au financement du GPI au sein de la mission AAFAR.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières (P149)

Indicateur 1.1 : **Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles (P149)**

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles	%	28,5	27.76	28,24	25	26,63	27,45

Indicateur 1.2 : **Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.) (P149)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)	%	6,6	7,5 (provisoire)	8,8	9,9	NC	10,4

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles

S'agissant de la compétitivité des entreprises agricoles et forestières, **la part des concours publics à l'agriculture rapportée à l'excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles (EBE)** diminue régulièrement depuis 2015, suite à la hausse continue des résultats d'exploitation de la branche agricole (+1,33 % par an en EBE) et au recul simultané du montant des concours publics (-2,8 % par an). En 2019, la tendance s'inverse, pour la première fois en 5 ans. Le niveau de l'indicateur est en augmentation par rapport à 2018 (26,63 % en 2019 contre 25 % en 2018), malgré la réduction des subventions d'exploitations de 0,8 % par rapport 2018 et en raison de la baisse plus conséquente des résultats d'activités de la branche agricole (-5,6 % pour la valeur ajoutée). En effet :

- Les subventions d'exploitation en France métropolitaine se sont réduites de 61 M€ en un an passant de 7,89 milliards d'euros à 7,83 milliards d'euros. Le double effet lié à la baisse du taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 1 % entre 2017 et 2018, différée en 2019 et la conversion du CICE en allègement de charges salariales avec effet immédiat au 1er janvier 2019 explique cette évolution ;
- Sur la même période les résultats d'exploitation de la branche agricole faiblissent : la valeur ajoutée brute recule (-5,6 %) ainsi que l'EBE, sous l'effet combiné d'une baisse de la production en valeur (après deux années de croissance dynamique : +3,8 % en 2017, +5,7 % en 2018) et d'un accroissement des coûts de consommations intermédiaires (+0,7 % en moyenne). Les prix des engrais et amendements se sont accélérés (+9,4 % en 2019 après +0,2 % en 2018), tandis que ceux de l'énergie et des lubrifiants ont décliné en 2019, après avoir augmenté en 2018.

Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée

En ce qui concerne la part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée**, l**es superficies bio progressent favorablement suivant les objectifs fixés par le « plan ambition bio 2022 ». La part des exploitants bio sur l'ensemble des exploitations agricoles représentait 9,5 % en 2018, en hausse de près de 3 points par rapport à 2017. Même si les résultats définitifs 2019 de l'indicateur ne sont pas encore connus, la progression de l'indicateur devrait suivre la même dynamique qu'en 2018, en cohérence avec l'objectif d'atteindre 15 % de la superficie agricole utilisée en 2022. Les moyens alloués dans le cadre du programme 149 et de la PAC contribuent à l'augmentation des superficies cultivées en bio, tirée par la consommation de produits bio en constante progression.

OBJECTIF 2 : Favoriser le changement de pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement (P206)

Indicateur 2.1 : **Maîtrise de l'utilisation des pesticides et des antibiotiques (P206)**
(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de doses unités de pesticides vendues (plan Ecophyto)	millions	108	Non déterminé	73,4	101,5	126,2	88,5
Niveau de traitement des animaux à la colistine (plan Ecoantibio)	%	6,4	5,5	5,9	5.4	4,7	6,4

ANALYSE DES RÉSULTATS

Nombre de doses unités de pesticides pour les usages agricoles (plan Ecophyto)

Les États généraux de l'alimentation qui se sont tenus au second semestre 2017 ont confirmé l'ambition du plan Ecophyto et appelé à l'accélération de son déploiement effectif. Un plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides a ainsi été publié le 25 avril 2018. Par ailleurs, le Gouvernement a pris la décision de mettre fin aux principaux usages du glyphosate d'ici trois ans au plus tard et d'ici cinq ans pour l'ensemble des usages, tout en précisant qu'un accompagnement des agriculteurs serait mis en place. En s'appuyant sur le rapport de l'Inra relatif aux alternatives au glyphosate et qui fait le point sur les alternatives existantes, les modalités de sortie du glyphosate en France ont été précisées le 22 juin 2018. Pour tenir compte de ces nouvelles actions, une nouvelle version du plan, la version II+, a été publiée en juin 2019. Le **nombre de doses unités de pesticides** (NODU) prend désormais en compte les usages mixtes à finalité agricole pour mieux refléter les volumes de vente. A cette occasion, l'objectif de réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques de 50 % à l'horizon 2025 a été réaffirmé.

Toutefois, entre 2017 et 2018 (réalisations 2018 et 2019), le NODU pour les usages agricoles a augmenté de 24 %. Cette évolution paraît liée à une anticipation des achats en fin d'année 2018, en prévision de l'augmentation, au 1er janvier 2019, de la redevance pour pollutions diffuses qui taxe les substances les plus préoccupantes ainsi qu'à l'interdiction des remises, rabais et ristournes prévue par la loi issue des États généraux de l'alimentation.

Dans le même temps, le nombre et les quantités de substances les plus préoccupantes diminuent en tendance ; la quantité de produits de biocontrôle augmente, tout comme l'engagement des agriculteurs dans des démarches reconnues économes en produits phytosanitaires (agriculture biologique ou certification environnementale).

Niveau de traitement des animaux à la colistine (plan Ecoantibio)

Un objectif de réduction de l'utilisation de la colistine en médecine vétérinaire de 50 % d'ici 2021 a été fixé dans le plan Ecoantibio 2 compte-tenu de la réévaluation du risque d'antibiorésistance, soit une cible pour 2020 fixée à 6,4 ALEA. Les résultats obtenus en 2017 et 2018 avaient déjà permis d'atteindre cet objectif avec une forte réduction par rapport à la valeur de référence de 2015 qui s'établissait à 10,6 ALEA-colistine. Les résultats 2019 du plan Ecoantibio confirment la tendance très favorable de réduction de l'exposition à la colistine dans toutes les filières, avec 4,7 d'ALEA collisitine.

L'objectif de réduction s'accompagne de la mise en place d'un renforcement de la surveillance de l'utilisation de cette substance. L'accent est également mis sur le développement d'outils de communication et de formation auprès des vétérinaires, l'accès à des alternatives aux antibiotiques, ainsi que le renforcement des mesures réglementaires.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

– la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;

– l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture			
Prévision	1 701 662 998	1 782 702 496	
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	*1 679 078 387*	*1 761 299 774*	
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	*22 584 611*	*21 402 722*	
Exécution	1 609 215 535	1 767 747 317	
206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation			
Prévision	563 148 159	560 289 516	4 795
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	*535 855 584*	*534 955 584*	*4 695*
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	*27 292 575*	*25 333 932*	
Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)			*100*
Exécution	548 460 488	550 645 563	4 748
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			
Prévision	633 326 649	639 696 287	7 292
Crédits de LFI (hors FdC et AdP)	*617 731 118*	*625 455 467*	*7 254*
Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)	*15 595 531*	*14 240 820*	
Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)			*38*
Exécution	618 234 886	625 468 337	7 241
Total Prévision	**2 898 137 807**	**2 982 688 299**	**12 087**
Total Exécution	**2 775 910 909**	**2 943 861 216**	**11 989**

** Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois*

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme ou de l'action *Prévision LFI y.c. FdC et AdP* Consommation	2018	2019	2018	2019
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	*2 113 375 174* 1 565 396 122	*1 679 078 387* 1 609 215 535	*2 221 675 174* 2 244 009 531	*1 761 299 774* 1 767 747 317
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	*218 830 342* 193 584 304	*220 570 000* 196 412 395	*219 289 847* 222 966 513	*220 970 000* 190 588 258
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	*5 400 008* 18 163 513	*5 374 381* 81 958 998	*5 400 008* 87 080 000	*5 374 381* 88 087 635
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	*135 956 507* -143 850 543	*124 197 183* 119 362 217	*138 565 019* 206 005 402	*157 058 460* 204 703 429
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	*394 722 277* 324 081 887	*398 021 554* 357 881 331	*471 730 566* 460 183 698	*439 040 720* 427 642 739
25 – Protection sociale	*480 392 865* 480 784 497	*134 892 865* 178 005 589	*480 392 865* 480 784 497	*134 892 865* 177 988 704
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	*242 084 203* 171 900 635	*245 344 253* 215 259 468	*270 298 328* 268 623 738	*253 275 628* 227 639 819
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	*590 816 652* 480 871 783	*500 978 831* 420 058 413	*590 816 652* 494 211 599	*500 978 831* 415 966 415
28 – Pêche et aquaculture	*45 172 320* 39 860 046	*49 699 320* 40 277 124	*45 181 889* 24 154 084	*49 708 889* 35 130 318
206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	*554 137 920* 550 763 145	*535 855 584* 548 460 488	*552 137 920* 552 423 738	*534 955 584* 550 645 563
01 – Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale	*30 891 000* 25 890 672	*30 299 317* 26 985 289	*30 736 000* 25 667 853	*30 141 340* 27 874 661
02 – Lutte contre les maladies animales et protection des animaux	*100 934 695* 110 735 399	*85 300 794* 109 552 778	*99 579 695* 113 104 219	*83 754 816* 111 111 116
03 – Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	*20 456 000* 20 585 361	*21 204 300* 20 821 922	*20 433 000* 20 631 351	*21 180 255* 20 434 726
04 – Actions transversales	*76 232 805* 74 974 541	*81 325 067* 71 585 345	*75 266 805* 74 790 992	*82 154 067* 72 038 945
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux	*3 300 000* 3 200 000	*3 800 000* 3 500 115	*3 800 000* 3 200 000	*3 800 000* 3 500 115
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	*318 611 920* 311 259 099	*310 242 606* 311 445 637	*318 611 920* 311 194 376	*310 242 606* 311 432 287
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire	*3 711 500* 4 118 073	*3 683 500* 4 569 402	*3 710 500* 3 834 947	*3 682 500* 4 253 713
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	*654 479 131* 639 623 066	*622 527 118* 618 234 886	*660 524 680* 645 821 265	*630 251 467* 625 468 337
01 – Moyens de l'administration centrale	*207 317 927* 211 331 863	*186 821 690* 201 556 307	*211 320 176* 215 343 297	*193 184 838* 206 365 770
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	*20 214 823* 17 805 458	*19 701 004* 16 175 670	*20 214 823* 18 200 595	*19 701 004* 16 973 450
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	*356 475 356* 338 083 545	*347 510 610* 329 530 791	*356 475 356* 337 893 576	*347 510 610* 329 250 035
04 – Moyens communs	*70 471 025* 72 402 200	*68 493 814* 70 972 117	*72 514 325* 74 383 797	*69 855 015* 72 879 081

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme ou du titre *Prévision LFI y.c. FdC et AdP* Consommation	2018	2019	2018	2019
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	*2 113 375 174* 1 565 396 122	*1 679 078 387* 1 609 215 535	*2 221 675 174* 2 244 009 531	*1 761 299 774* 1 767 747 317
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	*755 445 607* 656 758 866	*678 892 608* 593 969 216	*755 454 438* 655 881 389	*678 905 093* 594 920 002
Titre 5. Dépenses d'investissement	*9 526 235* 1 632 255	*6 371 265* 1 929 880	*10 799 686* 1 000 290	*7 674 009* 2 122 618
Titre 6. Dépenses d'intervention	*1 309 601 945* 778 221 432	*961 752 921* 895 362 722	*1 416 619 663* 1 458 332 925	*1 042 659 079* 1 052 949 607
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	*38 801 387* 128 783 569	*32 061 593* 117 953 716	*38 801 387* 128 794 927	*32 061 593* 117 755 089
206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	*554 137 920* 550 763 145	*535 855 584* 548 460 488	*552 137 920* 552 423 738	*534 955 584* 550 645 563
Titre 2. Dépenses de personnel	*317 817 920* 309 917 771	*308 959 606* 310 062 609	*317 817 920* 309 917 771	*308 959 606* 310 062 609
Autres dépenses :	***236 320 000*** **240 845 374**	***226 895 978*** **238 397 879**	***234 320 000*** **242 505 967**	***225 995 978*** **240 582 954**
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	*170 595 000* 178 001 762	*160 742 978* 164 011 393	*168 938 000* 179 244 550	*159 903 978* 165 704 327
Titre 5. Dépenses d'investissement	*6 500 000* 858 803	*6 500 000* 7 023 267	*6 500 000* 1 236 856	*6 500 000* 6 812 036
Titre 6. Dépenses d'intervention	*59 225 000* 61 984 809	*59 653 000* 67 363 219	*58 882 000* 62 004 561	*59 592 000* 68 066 591
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	*0* 0	*0* 0	*0* 20 000	*0* 0
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	*654 479 131* 639 623 066	*622 527 118* 618 234 886	*660 524 680* 645 821 265	*630 251 467* 625 468 337
Titre 2. Dépenses de personnel	*568 504 538* 552 416 917	*555 574 243* 546 763 132	*568 504 538* 552 416 917	*555 574 243* 546 763 132
Autres dépenses :	***85 974 593*** **87 206 149**	***66 952 875*** **71 471 753**	***92 020 142*** **93 404 348**	***74 677 224*** **78 705 204**
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	*76 850 183* 78 870 894	*60 320 924* 63 707 074	*82 760 124* 83 513 138	*67 427 170* 69 647 645
Titre 5. Dépenses d'investissement	*7 524 410* 5 375 767	*5 031 951* 3 484 149	*7 660 018* 6 099 302	*5 650 054* 3 980 752
Titre 6. Dépenses d'intervention	*1 600 000* 2 839 488	*1 600 000* 2 780 530	*1 600 000* 3 720 088	*1 600 000* 3 576 807
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	*0* 120 000	*0* 1 500 000	*0* 71 820	*0* 1 500 000
Total	***3 321 992 225*** **2 755 782 333**	***2 837 461 089*** **2 775 910 909**	***3 434 337 774*** **3 442 254 534**	***2 926 506 825*** **2 943 861 216**
Titre 2. Dépenses de personnel	*886 322 458* 862 334 688	*864 533 849* 856 825 741	*886 322 458* 862 334 688	*864 533 849* 856 825 741
Autres dépenses :	***2 435 669 767*** **1 893 447 645**	***1 972 927 240*** **1 919 085 167**	***2 548 015 316*** **2 579 919 846**	***2 061 972 976*** **2 087 035 475**
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	*1 002 890 790* 913 631 522	*899 956 510* 821 687 683	*1 007 152 562* 918 639 077	*906 236 241* 830 271 974

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Numéro et intitulé du programme ou du titre *Prévision LFI y.c. FdC et AdP* Consommation	2018	2019	2018	2019
Titre 5. Dépenses d'investissement	*23 550 645* 7 866 825	*17 903 216* 12 437 296	*24 959 704* 8 336 448	*19 824 063* 12 915 406
Titre 6. Dépenses d'intervention	*1 370 426 945* 843 045 729	*1 023 005 921* 965 506 472	*1 477 101 663* 1 524 057 574	*1 103 851 079* 1 124 593 006
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	*38 801 387* 128 903 569	*32 061 593* 119 453 716	*38 801 387* 128 886 747	*32 061 593* 119 255 089

PROGRAMME 149

Compétitivité et durabilité de l'agriculture de l'agroalimentaire de la forêt de la pêche et de l'aquaculture

PROGRAMME 149

COMPÉTITIVITÉ ET DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE LA FORÊT, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	24
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	33
Justification au premier euro	45
Opérateurs	82

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Valérie METRICH-HECQUET
Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises
Responsable du programme n° 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

Le programme 149 contribue à la « Compétitivité et à la durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ». Ce programme vise à intervenir en synergie avec les fonds européens (FEADER, FEAMP) pour favoriser la compétitivité des exploitations et des entreprises, qui sont confrontées à des marchés nationaux et internationaux instables et à la nécessité de s'adapter à des exigences environnementales croissantes et à une demande soutenue en matière de sécurité et de qualité des produits.

Au total, le programme 149 s'articule autour des huit actions suivantes :

1. l'adaptation des filières à l'évolution des marchés, en encourageant leur adaptation aux attentes du marché, notamment dans le domaine qualitatif ;
2. la gestion des crises et des aléas de la production, en particulier les aléas d'ordres climatique et économique ;
3. l'appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles, en renforçant la politique de l'installation des jeunes agriculteurs et la mise en place du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ;
4. la gestion équilibrée et durable des territoires, notamment par la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et le soutien accru au maintien de l'activité dans les zones difficiles ;
5. la protection sociale afin d'alléger les charges sociales des entreprises et d'améliorer ainsi leur rentabilité ;
6. la gestion durable de la forêt en améliorant la compétitivité des filières bois et la préservation des ressources forestières ;
7. les moyens de mise en œuvre des politiques publiques et de gestion des interventions, dans un souci de meilleure efficacité et de meilleur service pour l'usager. Ces moyens sont affectés au financement des opérateurs pour la mise en œuvre des dispositifs dont ils ont la responsabilité ;
8. la gestion durable des pêches et de l'aquaculture.

En 2019, pour la seconde année consécutive, le programme 149 n'a pas fait l'objet d'ouverture de crédits en LFR. En effet, la provision pour aléas, dotée en 2019 de 200 M€, a permis de faire face aux dépenses importantes de calamités agricoles liées aux sécheresses 2018 et 2019, ainsi qu'aux refus d'apurement communautaire limités à 125 M€ en 2019. L'année 2019 a également permis de confirmer le retour à la normale du calendrier de paiement des aides de la PAC, y compris les aides à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), pour lesquels les paiements de la compagne 2018 ont pu débuter en mars 2019 comme prévu. Au total, 444 M€ (État et FEADER) ont été versés à 71 000 bénéficiaires sur cette campagne en 2019.

Synthèse des objectifs et indicateurs de performance

La performance du programme 149 est notamment évaluée au travers de son objectif qui consiste à « Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières », sur la base de 2 indicateurs de mission que sont « la part de concours publics à l'agriculture » et la « part des surfaces cultivées en agriculture biologique ».

En 2019, les résultats des indicateurs évoluent positivement vers les cibles définies dans le PAP 2019 :

- l'indicateur « part des concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles » rend compte de l'impact des aides publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole. Le but de l'État est de renforcer la compétitivité des entreprises et de réduire progressivement l'impact des aides publiques dans la richesse créée par les exploitations agricoles. Depuis 2015, les résultats de l'indicateur diminuent régulièrement (26,63% en 2019 contre 25 % en 2018, 28,5 % en 2017 et 30,74 % en 2016), en raison d'une hausse soutenue de la valeur ajoutée et de l'EBE (1,33% en moyenne par an) et d'une baisse du montant des concours publics (-2,8 % par an). En 2019, pour la première fois en 5 ans la tendance s'inverse et les résultats de l'indicateur repartent légèrement à la hausse du fait d'un léger affaissement des résultats d'exploitation de la branche agricole (-5,8 % pour la valeur ajoutée) combiné à une réduction des concours publiques (-0,8%).

- Sur le plan de la performance environnementale, « la part des superficies conduites en agriculture biologique » continue de progresser au rythme moyen de 14,5 % par an depuis 2012. Fin 2018, plus de 2 millions d'hectares étaient cultivés en bio soit 7,55 % de la surface agricole utile totale contre 6,5 % en 2017 et 3,82% en 2012. En 2019, si les résultats ne sont pas encore connus de manière définitive, la dynamique constatée en 2018 s'est prolongée. En parallèle, la part des exploitants bio sur l'ensemble des exploitations agricoles représentait 9,5 % en 2018 (+20,5% par rapport à 2017). De manière générale, l'évolution positive des surfaces bio découle des aides en faveur de la conversion de l'agriculture biologique gérées au sein du 2ème pilier de la PAC par les Régions.

Parallèlement, concernant l'installation aidée des jeunes agriculteurs, le déploiement de la nouvelle modulation de la DJA mise en place en 2017, a permis de revaloriser de manière substantielle le montant total de la dotation. Elle s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de bénéficiaires permettant une participation positive au renouvellement de la population des chefs d'exploitations (4 588 installations aidées en 2017, 5 010 en 2018 et 4 990 en 2019). En 2019, le nombre d'installations des jeunes agriculteurs s'est stabilisé, entraînant une légère baisse de la valeur de l'indicateur « poids de l'installation aidée» (52,1% en 2019 contre 52,3% en 2018) du fait de la hausse du nombre d'affiliations à la MSA sur la même période. La quasi-totalité (98%) des exploitations aidées sont toujours en activité au bout de 5 ans.

Enfin, le secteur forestier évolue favorablement dans un marché hautement concurrentiel. La proportion de prélèvement du bois sur la production biologique augmente au-delà même des objectifs du programme national des forêts et bois (PNFB) (53,8 % estimé en 2019 contre 52,9 % en 2018 pour une cible de 53 % prévue en 2020).

Contribution au Grand plan d'investissement :

S'inscrivant dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI) 2018-2022 présenté par le Premier ministre fin 2017, le volet agricole du GPI est l'un des principaux instruments de la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois, de la pêche et de l'aquaculture. Il accompagne les initiatives qui permettront d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de performance économique, environnementale, sociale et sanitaire.

Les mesures suivantes ont fait l'objet d'un financement par le programme 149 en 2019 :

Sur le volet agricole :

- l'accélérateur PME aval agricole, mis en œuvre par Bpifrance, lancé en 2018 a bénéficié d'un financement complémentaire en 2019 à hauteur de 684 k€ en AE et 670 k€ en CP pour financer une nouvelle promotion ;

- le Fonds avenir Bio a été financé à hauteur de 8 M€ en AE et 4 M€ en CP ;

- l'appel à projet en faveur de la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, mis en œuvre par FranceAgriMer, a mobilisé 3,6 M€ en AE=CP en 2019 ;

- l'Initiative nationale pour l'Agriculture française (INAF), dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement (FEI), a mobilisé une enveloppe de 41 M€ en AE=CP pour financer les deux premières tranches de la convention financière, ainsi que les frais de gestion ;

- le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), a été doté en 2019 d'environ 50 M€ en AE et 63 M€ en CP ;

- la sous-action MAEC-Bio du programme a été exécutée à hauteur de 57 M€ en AE et 97 M€ en CP ;

Sur le volet forestier :

- le soutien aux investissements pour les dessertes forestières a mobilisé une enveloppe totale de 10M€, un peu plus de 7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP de crédits du programme 149, auxquels s'ajoutent des ressources fiscales affectées (indemnité de défrichement et TATFNB) ;

- le Fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants de filière Bois a mobilisé 1 M€ en AE=CP ;

- une première promotion de l'Accélérateur de PME pour la filière forêt-bois a été financée, ainsi que l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt-bois, qui s'inscrit également dans la mise en œuvre du plan d'action interministériel pour relancer cette filière. Au total, ces deux outils ont mobilisés environ 1,9 M€ en AE et 540 k€ en CP.

Sous-action	Mesure	Bilan de l'exécution 31/12/2019	
		AE	CP
149-21-02 - IAA	Accélérateur PME	684 000	670 000
149-21-06 Fonds avenir Bio	Fonds avenir Bio	8 000 000	4 000 000
149-21-08 Intervention filières	Appels à projet filières	3 600 000	3 600 000
149-23-08 Modernisation des exploitations agricoles	INAF – fonds BEI	41 000 000	41 000 000
	PCAE	49 916 332	63 270 000
149-24-08 MAEC et AB	Mesures agro-environnementales et climatiques et aides à l'AB	56 687 570	97 077 886
149-26-12 – Fonds stratégique de la forêt et du bois - FSFB	Desserte forestière	7 168 000	5 280 000
	Fonds de prêts innovants	1 000 000	1 000 000
	AMI + accélérateur forêt-bois	1 920 370	543 116
Total GPI		169 976 272	216 441 002

Au final, ce sont donc 170 M€ en AE et 216 M€ en CP du programme 149 qui ont été consacrés en 2019 au financement du GPI.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	**Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières**
INDICATEUR 1.1	Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles
INDICATEUR 1.2	Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)
INDICATEUR 1.3	Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole
INDICATEUR 1.4	Récolte de bois rapportée à la production biologique
OBJECTIF 2	**Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir**
INDICATEUR 2.1	Poids de l'installation aidée
INDICATEUR 2.2	Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC
INDICATEUR 2.3	Part des surfaces forestières gérées de façon durable
INDICATEUR 2.4	Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC
OBJECTIF 3	**Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques**
INDICATEUR 3.1	Coût de gestion des aides PAC
OBJECTIF 4	**Mieux contrôler les activités de pêche**
INDICATEUR 4.1	Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles, des filières agroalimentaires et forestières

INDICATEUR 1.1 mission

Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles	%	28,5	27.76	28,24	25	26,63	27,45

Commentaires techniques

Construction de l'indicateur : l'excédent brut d'exploitation ou EBE évalue la rentabilité d'une entreprise générée uniquement par son activité opérationnelle, indépendamment de ses politiques d'investissements et de financements.

L'indicateur Concours publics / EBE rend compte de l'impact des politiques publiques dans la rentabilité des entreprises du secteur agricole et accessoirement de l'impact des exonérations de charges sociales (TODE) dans le résultat financier de l'entreprise.

Mode de calcul : l'indicateur rapporte les concours publics aux exploitations agricoles sur l'excédent brut d'exploitation réalisé par les exploitations agricoles au cours de l'année N.

Numérateur : montant des concours publics MAA et européens (FEAGA et FEADER)

Il s'agit de la somme des paiements uniques c'est-à-dire paiement de base, paiement vert, indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN), autres aides agri-environnementales, contrats territoriaux d'exploitation, contrats d'agriculture durable, aides aux éleveurs, aides aux producteurs de fruits et légumes, aides aux viticulteurs, agriculteurs en difficulté, indemnités au titre des calamités agricoles, indemnités pour dégâts de gibier, autres subventions d'exploitation, prises en charge d'intérêt, bonifications d'intérêt.

Dénominateur : l'EBE est égal à :

+Valeur ajoutée brute au coût de production (=production vendue (70) – consommations intermédiaires (601))

+Subventions d'exploitation *(compte 74)*

– Impôts, taxes et versements assimilés (compte 63)

– Charges de personnel (salaires +cotisations sociales à la charge de l'employeur) *(compte 64)*.

Quelques définitions

La valeur ajoutée brute se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

La valeur ajoutée au coût des facteurs prend en compte les impôts sur la production et subventions d'exploitation.

Le résultat de la branche agricole (EBE) est calculé comme la valeur ajoutée - salaires - cotisations sociales sur les salaires - intérêts versés - charges locatives.

Source des données : Agreste : commission cours des comptes de l'agriculture (le compte prévisionnel de l'agriculture de l'année N et N-1).

INSEE : estimation de l'emploi localisé et traitement du service de la statistique et de la prospective

Les subventions d'exploitation sont en millions d'euros. Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus) ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés).

Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

INDICATEUR 1.2 mission

Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.)	%	6,6	7,5 (provisoire)	8,8	9,9	NC	10,4

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur rapporte la surface cultivée en agriculture biologique à la surface agricole utile (SAU).

Compte tenu du calendrier de disponibilité des données statistiques, la valeur de la SAU retenue au dénominateur est celle de l'année N-1. La valeur de la surface cultivée en agriculture biologique est, quant à elle, une estimation provisoire pour l'année N.

Source des données : les données du numérateur sont élaborées par l'Agence bio sur la base des notifications de surfaces transmises par les agriculteurs en application de la réglementation européenne. Les données du dénominateur sont issues des statistiques produites par le service de statistique et de la prospective (SSP) du MAA.

INDICATEUR 1.3

Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole	%	-1,5	-1,5% (provisoire)	0,3	+0,3	NC	0,5
Evolution du nombre d'entreprises exportatrices	%	+0,2	+0.5% (provisoire)	0,6	+0,6	NC	0,8

Commentaires techniques

Mode de calcul : L'indicateur est un pourcentage d'évolution entre N-1 et N des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sourcés et le machinisme agricole dans le monde et dans l'UE.

Le nombre d'entreprises exportatrices correspond aux « unités légales » exportatrices : un code SIREN est attribué par l'INSEE pour chaque unité légale (à savoir une entreprise peut avoir plusieurs unités légales).

Construction de l'indicateur : L'indicateur traduit l'évolution des parts de marché des entreprises françaises à l'international qui est l'objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est commun au ministère de l'économie et des finances et au MAA. L'interprÉtation des résultats de cet indicateur se fait dans la durée compte tenu des rythmes longs caractérisant le temps de retour des politiques mises en œuvre. Cet indicateur permet également des comparaisons entre États membres de l'UE.

Source des données : Les données sont issues de la DGDDI (direction générale des douanes et droits indirects) et du MAA

INDICATEUR 1.4

Récolte de bois rapportée à la production biologique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Récolte de bois rapportée à la production biologique	%	49,6	52.2	50	52,5	53,8 (provisoire)	53
Volume de bois sciés	%	8	8,3	8,5	8,5	8,5 (provisoire)	8,7

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le volume des prélèvements de bois effectués dans la forêt française métropolitaine sur le volume de bois produit biologiquement par la forêt française métropolitaine.

La récolte prélevée et la production biologique globale sont mesurées chaque année par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), chargé de l'inventaire forestier. Il s'agit de moyennes calculées à partir des données d'inventaire sur cinq années glissantes. Ainsi, la valeur de l'année N correspond à la moyenne des données recueillies entre N-5 et N-1.

Construction de l'indicateur : l'indicateur « Récolte de bois rapportée à la production biologique » traduit l'évolution de la récolte qui est l'objectif majeur du gouvernement dans ce domaine. Il est mesuré par l'IGN et renseigne sur la récolte non commercialisée contrairement aux données fournies par le Service de la statistique et de la prospective (SSP) qui se limitent aux seuls bois commercialisés. Les évolutions de cet indicateur sont lissées sur cinq ans, période qui correspond au temps de retour des politiques mises en œuvre en forêt, compte tenu des rythmes longs caractérisant la gestion sylvicole.

Source des données : IGN

Les données de base sont collectées et traitées par l'IGN lors de l'inventaire forestier national. Les agents de l'IGN se déplacent sur l'ensemble du territoire français et collectent un grand nombre d'informations sur chacune des parcelles forestières visitées. Les données statistiques sont retraitées par les services de l'IGN. Et parmi ces données figurent notamment la production biologique de la forêt (le volume produit naturellement chaque année) et les prélèvements de bois effectués (le volume récolté par les acteurs de la filière).

ANALYSE DES RÉSULTATS

« Combiner la performance économique, et environnementale des exploitations agricoles et des filières agroalimentaires et forestières », est un objectif majeur des politiques publiques en faveur de la compétitivité des entreprises agricoles et forestières. D'importants moyens techniques et financiers mobilisés dans le cadre de la PAC et des programmes nationaux concourent à l'atteinte de cet objectif.

Concernant la compétitivité des entreprises agricoles et forestières : **la « part des concours publics à l'agriculture / Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles »** diminue régulièrement depuis 2015, suite à la hausse continue des résultats d'exploitation de la branche agricole (+1,33 % par an en EBE) et au recul simultané du montant des concours publics (-2,8 % par an).

En 2019, la tendance s'inverse, pour la première fois en 5 ans, et les résultats de l'indicateur repartent à la hausse par rapport à 2018 (26,63% en 2019 contre 25 % (en 2018), malgré la réduction des subventions d'exploitations de 0,8 % par rapport 2018 et en raison de la baisse plus conséquente des résultats d'activités de la branche agricole (-5,6 % pour la valeur ajoutée). Cette évolution s'explique par les facteurs suivants :

- Les subventions d'exploitation en France métropolitaine se sont réduites de 61 millions d'euros en un an passant de 7,89 milliards d'euros à 7,83 milliards d'euros. Le double effet lié à la baisse du taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) de 1 % entre 2017 et 2018, différée en 2019 et la conversion du CICE en allègement de charges salariales avec effet immédiat au 1er janvier 2019 explique cette évolution.
- Sur la même période les résultats d'exploitation de la branche agricole faiblissent : la valeur ajoutée brute recule (- 5,6 %) ainsi que l'EBE, sous l'effet combiné d'une baisse de la production en valeur (après deux années de croissance dynamique : +3,8 % en 2017, +5,7 % en 2018) et d'un accroissement des coûts de consommation intermédiaires (+0,7 % en moyenne). Les prix des engrais et amendements se sont accélérés (+9,4 % en 2019 après +0,2 % en 2018) tandis que ceux de l'énergie et des lubrifiants ont décliné en 2019, après avoir augmenté en 2018.

Les superficies bio progressent favorablement suivant les objectifs fixés par le « plan ambition bio 2022 ». Les résultats définitifs 2019 de l'indicateur **« part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la SAU »** ne sont pas encore connus. Toutefois, la progression de l'indicateur en 2019 devrait suivre la même dynamique qu'en 2018, en cohérence avec l'objectif de 15 % de la SAU en 2022. La part des exploitants bio sur l'ensemble des exploitations agricoles représentait 9,5 % en 2018, elle devrait également continuer sa progression linéaire en 2019.

L'ensemble des moyens alloués dans le cadre du programme 149 et de la PAC contribuent à l'augmentation des superficies cultivées en bio, tirée par la consommation de produits bio en constante progression.

Au niveau international, les résultats définitifs 2019 des indicateurs seront connus à la fin du 1er trimestre 2020. Le rebond de **la part de marché mondiale de la France** observé en 2018 (+2.3% contre -1,7 % en 2017 après deux années de forte dégradation) provient surtout des exportations de céréales compensant la baisse en 2017 due à la mauvaise récolte 2016 et, dans une moindre mesure, de la hausse des exportations d'animaux vivants et du sucre.

Le résultat de l'année 2019, moins perturbé par des variations conjoncturelles d'offre de produits primaires agricoles, devrait être un reflet plus exact de la capacité exportatrice des entreprises agricoles et agroalimentaires françaises à se positionner sur les marchés de l'UE et des pays tiers. Parallèlement, le nombre d'entreprises exportatrices toutes tailles confondues continue d'augmenter.

Depuis 2017, le MAA met en œuvre un « plan stratégique export 2018-2022 pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits bio-sourcés ». D'importants moyens techniques et financiers, portés par le budget de l'État (près de 11 M€ en 2019) et par celui de l'UE (20 M€ pour la France en 2019) soutiennent cette stratégie. Le MAA travaille en lien avec l'ensemble des opérateurs mobilisés sur les filières : Business France, Sopexa, FranceAgriMer, Agence Bio, Institut national de l'origine et de la qualité, Office national des forêts.

Enfin, le secteur forestier évolue favorablement dans un marché hautement concurrentiel. La proportion de prélèvement du bois sur la production biologique augmente au-delà même des objectifs du programme national des forêts et bois (PNFB) (53,8 % estimé en 2019 contre 52,9 % en 2018 pour une cible de 53 % prévue en 2020). Les résultats 2018 de l'indicateur ont, en effet, été corrigés à la hausse (52,9% contre 52,2 %) par rapport à leur estimation dans le RAP 2018, du fait des prélèvements annuels plus importants que prévus (+1,6Mm3), et d'une baisse de la production biologique brute (-0,8Mm3) due à une mortalité du bois importante.

Le **« volume de bois récolté rapporté à la production biologique »** en 2019 ne sera connu qu'à l'automne 2020. Cependant, les tendances d'évolution observées sur les 6 dernières années permettent d'estimer la production biologique à 91Mm3, et le prélèvement à 49Mm3 soit un taux de prélèvement de 53,8 % en hausse de 1 % par rapport aux objectifs définis dans le PNFB.

Les politiques publiques en faveur de la gestion forestière et les aides publiques d'accompagnement provenant du Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), du FEADER et du Fonds chaleur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) favorisent ainsi la mobilisation du bois en France.

OBJECTIF 2
Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir

INDICATEUR 2.1
Poids de l'installation aidée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Poids de l'installation aidée	%	50,25	52,3	ND	54	52,1	55
Taux de maintien des installations aidées	%	98,7	98,5	ND	98,2	98,2	98
Taux de maintien de l'ensemble des installés (aidés et non aidés)	%	92,1	90,1	ND	90,7	90,1	91

Commentaires techniques

2.1.1 : « poids de l'installation aidée »

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le nombre d'installations aidées sur le nombre total d'installés de moins de 40 ans.

Construction de l'indicateur : l'indicateur permet de suivre sur la dynamique d'installation, l'importance de la politique des aides à l'installation. Le numérateur tient compte de nouveaux cotisants de l'année comme chef d'exploitation. Ce chiffre n'est connu définitivement que pour l'année N-2. Le chiffre des années N-1 et N se base sur des prévisions d'évolution réalisées par la mutualité sociale agricole (MSA). Le dénominateur correspond au nombre total d'installations de moins de 40 ans : cette donnée ne concernera que le nombre de certificats de conformité établis dans l'année. Ce chiffre est connu pour l'année N-1.

Sources de données : agence de services et de paiement (ASP – OSIRIS), caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

- Nombre d'installations aidées : cette donnée est extraite d'OSIRIS et concernera le nombre de certificats de conformité établis dans l'année. Ce chiffre est connu pour l'année N-1.
- Nombre total d'installations de moins de 40 ans : fichier MSA des nouveaux cotisants de l'année comme chef d'exploitation de moins de 40 ans. Ce chiffre n'est connu définitivement que pour l'année N-2.

2.1.2 : « taux de maintien des installations aidées »

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le nombre total d'installations aidées de moins de 5 ans auquel il est soustrait le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées au nombre d'installations aidées de moins de 5 ans.

Construction de l'indicateur : le numérateur correspond à la différence entre le nombre total des installations aidées de moins de 5 ans et le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées (certificat de conformité de moins de 5 ans). Le dénominateur correspond au nombre d'installations aidées de moins de 5 ans (correspondant au nombre de certificats de conformité de moins de 5 ans). L'augmentation de ce ratio permet de suivre l'amélioration de la politique d'accompagnement des installés aidés.

Source de données :

données extraites d'OSIRIS :

- Nombre de déchéances totales pour les installés depuis moins de 5 ans (c-a-d certificat de conformité de moins de 5 ans),
- Nombre de DJA accordées depuis moins de 5 ans (correspondant au nombre de certificats de conformité de moins de 5 ans)

2.1.3 : « taux de maintien de l'ensemble des installés (aidés et non aidés) »

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le nombre d'installations aidées de moins de 5 ans auquel il est soustrait le nombre de cessations d'activité au cours des 5 premières années des installations aidées au nombre total d'installations de moins de 5 ans (aidées et non aidées).

Construction de l'indicateur: le ratio taux de maintien des installés depuis moins de 5 ans permet de suivre la mise en place de la nouvelle politique d'accompagnement élargie à l'ensemble des porteurs de projets au nombre total d'installations de moins de 5 ans. Le numérateur correspond à la différence entre le nombre d'exploitations aidées de moins de 5 ans et le nombre de sorties de chefs d'exploitation pour des inscrits comme chef d'exploitation (CE) depuis moins de 5 ans. Le dénominateur correspond au nombre d'inscrits comme chefs d'exploitation depuis moins de 5 ans. Les données 2018 portent sur les taux de maintien des installés entre 2013 et 2017. Les données 2018 de l'indicateur concernent les installés de 2013-2017

Sources de données : caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)

données MSA correspondant

- Nombre de sorties de chefs d'exploitation pour des inscrits comme CE depuis moins de 5 ans,
- Nombre d'inscrits comme chefs d'exploitation depuis moins de 5 ans.

INDICATEUR 2.2

Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC	%	28,85	29,3	30	33,9	31,7	31,5

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur rapporte au numérateur le nombre de bénéficiaires d'ICHN sur le nombre total de demandeurs d'aides PAC au dénominateur.

Construction de l'indicateur : les zones défavorisées considérées correspondent aux zones dans lesquelles les exploitations peuvent bénéficier de l'Indemnité compensatoire aux handicaps naturels – ICHN (haute montagne, montagne, piémont, autre zone défavorisée).

Sources des données : ASP

INDICATEUR 2.3

Part des surfaces forestières gérées de façon durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des surfaces des forêts des collectivités aménagées	%	94,6	95.8	96	97	96,1	98
Nombre d'hectares supplémentaires de forêt privé sous document de gestion durable (DGD) agréés ou approuvés	%	3,31	3.37	3,36	3,38	3,43	3,43
Nombre d'hectares relancés en gestion suite aux visites intermédiaires de DGD	ha	51 700	120000	130000		181 700	193 916 (cumulés)

Commentaires techniques

Construction de l'indicateur : cet indicateur se compose de 3 sous-indicateurs relatifs à la gestion durable des forêts, un sous-indicateur concerne les forêts des collectivités relevant du régime forestier et les deux autres sous-indicateurs concernent la forêt privée. Il permet de suivre l'aménagement des surfaces des forêts de collectivités et celui des forêts privés.

Sous-indicateurs 2.3.1 : part des surfaces des forêts de collectivités aménagées relevant du régime forestier

Mode de calcul : le sous-indicateur rapporte la surface des forêts des collectivités relevant du régime forestier aménagées comptabilisée au 31 décembre de l'année à la surface totale des forêts concernées. Seules les surfaces des forêts de collectivités relevant du régime forestier seront prises en compte dans le calcul de cet indicateur. L'indicateur sur les forêts domaniales a été supprimé en raison de la proximité de ses résultats avec la cible de 100 %.

Les forêts des collectivités sont celles mentionnées au 2° volet de l'article L. 211-1 du code forestier. La surface des forêts des collectivités aménagées de l'année N est égale à la somme de la surface totale des forêts dotées d'un aménagement dont la période d'application englobe le 31/12/N et qui est approuvé ou en cours d'approbation par le préfet de région ou transmis au propriétaire pour accord ; de la surface des forêts dont l'adhésion à un règlement type de gestion (RTG)approuvé a été reconnue par le préfet de région, ou pour lesquelles la procédure d'adhésion à un RTG approuvé a fait l'objet d'un envoi au propriétaire pour accord, au plus tard au 31/12/N ; et de la surface des forêts disposant d'un document de gestion durable (DGD) échu depuis 3 ans au plus à cette même date. La surface totale des forêts concernées est égale à celle des forêts des collectivités relevant du régime forestier au 31/12/N-1.

Sources des données: Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), ONF.

Sous indicateurs 2.3.2 et 2.3.3 : les deux sous-indicateurs sont issus du COP (contrat d'objectif et de performance) du Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour la période 2017-2021. Ils indiquent le nombre d'hectares de forêt privée faisant l'objet d'un DGD et qui sont donc gérés durablement.

Sous indicateur 2.3.2 : nombre d'hectares (cumulés) de forêt privée sous DGD agréés ou approuvés (plan simple de gestion (PSG), règlement type de gestion (RTG), code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)) avec un objectif fixé de 30 000 hectares supplémentaires par an à partir de 2017.

Sources : Rapport d'activités du CNPF.

Sous indicateur 2.3.3 : nombre d'hectares relancés en gestion suite aux visites intermédiaires de DGD

Mode de calcul : nombre de visites intermédiaires relatives aux DGD programmées au cours d'une année chez les propriétaires forestiers qui peuvent impliquer la remise en gestion d'un certain nombre d'hectares de forêt (effectivité des DGD).

Sources : Rapport d'activités du CNPF.

INDICATEUR 2.4

Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires du PCAE dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC	%	3	3.83	3,5	4	4,7	3,5

Commentaires techniques

Construction de l'indicateur

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles vise à accompagner les investissements réalisés par les exploitations agricoles. Ce dispositif est décliné dans chacun des programmes de développement rural régionaux (PDRR) pour la période 2014-2020, dont les Régions sont autorités de gestion. Tous les PDRR sont désormais validés par la Commission européenne.

L'indicateur évalue la proportion des d'exploitations bénéficiaires de l'aide de l'État dans le cadre d'un PCAE (les 4 axes confondus) dans le total des exploitations

Mode de calcul : l'indicateur rapporte au numérateur le nombre de bénéficiaires du PCAE sur le nombre total de demandeurs d'aides PAC au dénominateur.

Sources des données : ASP

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif **« investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir »** se traduit par le maintien de la population essentiellement agricole sur ces territoires. Plusieurs dispositifs cofinancés par la PAC, notamment l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des bâtiments d'élevage, l'ICHN et les dispositifs de gestion durables des forêts, permettent l'atteinte de cet objectif. Les résultats 2019 des indicateurs sont en majorité des estimations, ils progressent néanmoins vers les cibles fixées dans le cadre du projet annuel de performance 2019 (PAP).

Concernant l'installation aidée des jeunes agriculteurs, le déploiement de la nouvelle modulation de la DJA « coût de reprise/modernisation important » mis en place en 2016 avec effet en 2017, a permis de revaloriser de manière substantielle le montant total de la dotation. Cette revalorisation s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de bénéficiaires permettant une participation positive au renouvellement de la population des chefs d'exploitations (4 588 installations aidées en 2017, 5 010 en 2018 et 4 990 en 2019).

A noter que l'ensemble de la série des résultats de l'indicateur a été recalculé afin de prendre en compte les données de contrôle disponibles sur la programmation 2007-2014.

En 2019 le nombre d'installation des jeunes agriculteurs se stabilise, entraînant une légère baisse de la valeur de l'indicateur **« poids de l'installation aidée**» (52,1% en 2019 (prévu 54%) contre 52.3% en 2018) et ce malgré la hausse du nombre d'affiliations à la Mutualité sociale agricole (MSA) sur la même période.

Par ailleurs, les exploitations aidées continuent à se maintenir dans le temps. La quasi-totalité (98 %) des porteurs de projets aidés sont encore en activité au cours des 5 premières années suivant la date de leur installation, comparés à l'ensemble des exploitations installées dans la même période (90 % dans l'ensemble des installés, aidés et non aidés). Ces résultats sont toutefois à nuancer, leur évolution pourrait être impactée par une augmentation sensible du nombre de décisions de déchéances de la période concernée. De même, il est difficile de considérer que les résultats de ces derniers indicateurs soient liés en totalité à la mise en œuvre de la politique d'accompagnement à l'installation-transmission compte tenu du décalage temporel inhérent au calcul des indicateurs.

En zones défavorisées, le montant global des paiements de l'ICHN n'est pas encore stabilisé en 2019. Cependant **« le nombre de bénéficiaires d'ICHN sur le nombre de demandeurs des aides PAC »** augmente (31,7 % en 2019 contre 29,3 % en 2018) mais reste légèrement en dessous des prévisions (33,9 %). Cela s'explique par le fait que tous les bénéficiaires de l'aide issus du nouveau zonage de 2019 ne maîtrisent pas encore les nouveaux critères d'attribution et que, par ailleurs, l'instruction de tous les dossiers n'est pas encore finalisée. Toutefois l'évolution de l'indicateur est conforme à l'objectif des politiques publiques de maintenir un grand nombre d'exploitations agricoles en zones défavorisées et de contenir ainsi leur érosion. De nombreuses revalorisations de l'indemnité compensatoire du handicap naturel (ICHN) initiées par la PAC au cours de la programmation 2014-2020 ont eu pour effet une augmentation du nombre de bénéficiaires, notamment l'intégration des éleveurs laitiers dans l'assiette de l'ICHN en 2016 et la nouvelle cartographie des zones défavorisées en 2019.

Parallèlement, « **le taux de pénétration des bénéficiaires de la mesure investissement (PCAE) »** est en hausse à 4,7 % en 2019 contre 3,83 % en 2018. Il dépend en partie des orientations stratégiques régionales pour le financement des projets du PCAE. A budget contraint une sélection trop stricte des dossiers éligibles peut toutefois décourager les porteurs de projets d'envergure, surtout si le montant d'aide par projet devient trop peu attractif.

Le PCAE constitue l'un des outils du volet agricole du GPI. Dans ce cadre, il est demandé aux régions de recentrer le dispositif autour d'enjeux prioritaires conformes aux objectifs du GPI, en particulier de cibler les subventions de l'État en priorité vers les projets de transformation globale des systèmes de production, dans un objectif d'amélioration de leur performance économique, environnementale, sanitaire et sociale (agroécologie, montée en gamme, etc.) et de réserver les financements publics, sur les investissements ayant le plus d'impact et pour lesquels l'intervention sous forme de subvention se justifie. Les investissements matériels répondant aux thématiques identifiées dans les États généraux de l'alimentation sont privilégiés, la qualité de l'air et la biosécurité particulièrement.

Quant à la gestion des forêts, **les « surfaces forestières gérées de façon durable »** augmentent conformément aux prévisions :

La **« part des surfaces des forêts de collectivité aménagées relevant du régime forestier »** atteint 96,1 % des surfaces gérées en 2019, et progresse vers la cible de 98 % fixée pour 2020, suivant l'objectif de gestion durable des forêts publiques fixé par le code forestier. L'extension du domaine d'emploi de l'aménagement synthétique suite à la modification des Orientations nationales d'aménagement et de gestion en décembre 2019, la mise en place par l'ONF depuis 2017 des règlements types de gestion (RTG) en forêts des collectivités et la formation des personnels à la mise en œuvre de nouveaux outils informatiques pour les inventaires et les descriptions de peuplements sont autant de leviers qui contribuent à faciliter la production des documents de gestion durable pour les forêts des collectivités.

En forêt privée, le **« nombre d'hectares cumulés de forêt privée sous documents de gestion durable (DGD) agréés ou approuvés tels que les plans simples de gestion (PSG), les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et les règlements types de gestion (RTG)»** progresse passant de 3,31 Mha en 2017 à 3,37 Mha en 2018 et 3,43 Mha en 2019, soit plus que la prévision initiale pour 2019 de 3,38 Mha. La trajectoire d'évolution est en phase

avec les cibles du contrat d'objectifs du CNPF. Cet indicateur synthétique intègre en effet plusieurs éléments soumis à des évolutions différentes : le tassement des RTG est largement compensé par un accroissement très net des PSG obligatoires et des PSG volontaires et une reprise des CBPS. L'effort constant du CNPF auprès des propriétaires forestiers porte ses fruits.

Quant au **« nombre d'hectares relancés en gestion suite aux visites intermédiaires de DGD »**, la prévision était de 130 000 ha en 2019, conformément au rythme de progression de 40 000 ha/an prévu dans le COP. La réalisation en 2019 est de 181 700 ha, soit une augmentation de plus de 60 000 ha. Cet indicateur est en hausse dans toutes les régions, des enquêtes auprès des propriétaires forestiers montrent que les visites des techniciens de Centres régionaux de la propriété forestière sont suivies d'une reprise de gestion.

Les leviers d'action contribuant à la réussite des objectifs visés en forêt privée portent notamment sur le renouvellement et la transformation numérique des outils de communication, d'information et de formation à l'attention des propriétaires forestiers sur l'intérêt des DGD (Site laforetbouge.fr, vidéos en ligne, formations dédiées). En outre, les effets de la mise en place de la télétransmission des PSG en décembre 2018, dont le déploiement a été assuré en 2019, sont attendus à l'horizon 2020.

OBJECTIF 3
Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques

INDICATEUR 3.1
Coût de gestion des aides PAC

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de mise en oeuvre des aides du 1er pilier et des aides surfaces du 2nd pilier / montant des soutiens 1er pilier et aides surfaces 2nd pilier reçus.	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	NC	2,8
Coût de mise en oeuvre des aides du 2nd pilier (hors aides surfaces) / montant des soutiens 2nd pilier (hors aides surfaces) reçus	%	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	NC	6,7

Commentaires techniques

Mode de calcul : l'indicateur rapporte le coût de mise en œuvre des aides du 1er ou du 2nd pilier au montant des soutiens européens reçus pour le 1er pilier ou des soutiens nationaux et européens reçus pour le 2nd pilier. En 2018, l'indicateur évolue avec un rattachement des aides surfaciques du 2nd pilier (MAEC, aides à l'agriculture biologique, ICHN) au 1er pilier de la PAC, qui prend en compte leur mise en œuvre commune (même outil informatique, instruction et contrôles liés). Le sous-indicateur du 2nd pilier de la PAC se limite dorénavant aux dispositifs non surfaciques (DJA, modernisation des exploitations, assurance récolte, pastoralisme, mesures forestières).

Construction de l'indicateur: les données du numérateur sont issues de l'analyse des coûts par action. Elles correspondent à la somme des coûts (salaires, charges sociales des fonctionnaires ou contractuels, locaux, matériels, informatique, déplacements, vacations, etc.) supportés par le MAA et les organismes payeurs concernés par ces mesures, au titre des activités liées au paiement des aides. Ces données intègrent les frais financiers engendrés par le délai entre la date de versement des aides aux agriculteurs et celle de leur remboursement par le budget européen. Les données du dénominateur correspondent au montant des soutiens européens reçus pour le 1er pilier et aux dépenses d'intervention agricoles nationales et européennes pour le 2nd pilier. Cet indicateur permet ainsi d'apprécier l'évolution du coût de gestion supporté par l'État pour la mise en œuvre de la PAC, au regard du soutien direct apporté aux opérateurs économiques au travers du budget européen qui leur est consacré. Compte tenu de difficultés techniques de disponibilité de l'information, cet indicateur n'intègre pas les coûts des structures interministérielles ou relevant d'autres départements ministériels impliquées dans l'élaboration des aides (négociation européenne) et le contrôle externe de la gestion des mesures (Commission interministérielle de coordination des contrôles, douanes, direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, etc.).

Sources des données : MAA (secrétariat général et direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)) et organismes payeurs (FranceAgriMer, ODEADOM et ASP.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le renseignement de cet indicateur est rendu impossible depuis plusieurs années en raison des difficultés d'accès et de traitement aux données nécessaires au calcul, issues notamment de la fin de la comptabilité d'analyse des coûts qui permettait de ventiler entre ministères les dépenses de fonctionnement en services déconcentrés.

C'est pourquoi, en 2019, un groupe de travail a été mis en place au sein du ministère afin de résoudre ces difficultés, qui sont en train d'être levées. Néanmoins, ces travaux ne permettent pas encore la publication de résultats pour cet exercice du RAP 2019.

Ces résultats seront fournis lors du renseignement du PAP 2021.

OBJECTIF 4
Mieux contrôler les activités de pêche

INDICATEUR 4.1
Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre d'inspections de navires de pêche en mer et au débarquement réalisées rapporté au nombre de contrôles en mer et au débarquement prévus par le plan de contrôle	%	100	100	100	100	89	100
Nombre d'inspections à terre réalisées rapporté au nombre de contrôles à terre prévus par le plan de contrôle	%	100	100	100	100	100	100

Commentaires techniques

Mode de Calcul : cet indicateur est un taux rendant compte du nombre d'inspections effectuées pour chaque type d'inspection (en mer et au débarquement ou bien à terre) rapporté au nombre d'inspections prévues dans le plan national de contrôle pour chaque type d'inspection. En outre, est comptabilisé le nombre d'infractions, au sens de la réglementation européenne, relevées à l'occasion des inspections.

Construction de l'indicateur : Dans le cadre de la politique commune de la pêche, le Conseil des ministres de la pêche fixe chaque année et pour chaque espèce des totaux admissibles de capture (TAC) et impose un plafond quantitatif au prélèvement sur la ressource (quotas). Les objectifs nationaux de contrôle de l'activité des navires de pêche sont ainsi révisés tous les ans en procédant àa une analyse de risque fondée sur les espèces sensibles, les données disponibles par navire de l'année précédente et la disponibilité des moyens de contrôle et d'inspection.

Source des données : pour le nombre d'inspections effectuées, la source des données ici utilisée est celle du Centre national de surveillance des pêches. La base de données dans laquelle les rapports d'inspection sont enregistrés par les unités de contrôle de toutes les administrations concourant au contrôle des pêches, est SATI (système automatique de traitement des rapports d'inspection). Elle est disponible depuis septembre 2006.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2019, pour 5 093 inspections programmées (en mer et au débarquement), 4 540 inspections ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 89 %. Ce taux est en baisse par rapport aux années 2017 et 2018. Toutefois, compte tenu de son caractère purement quantitatif, il ne permet d'apprécier la qualité et l'efficacité des contrôles que de manière parcellaire. Ainsi, dès le PAP 2020, il sera complété par deux nouveaux indicateurs « 4.2 réalisation des inspections sur les besoins identifiés dans le cadre des plans interrégionaux et régionaux de contrôle (PIRC/PRC) » et « 4.3 ratio du nombre d'inspections en mer pilotées par le centre national de surveillance des pêches au regard des inspections déclarées dans la SATI (système automatisé de traitement des inspections) ». Ces indicateurs permettront de vérifier l'atteinte des objectifs de contrôle fixés par espèce, d'une part, et d'analyser l'efficacité du pilotage des inspections, d'autre part.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	*70 000* 5 153 850	3 137	*220 500 000* 191 255 408		***220 570 000*** **196 412 395**	*220 570 000*
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	44 635		*5 374 381* -5 585 637	87 500 000	***5 374 381*** **81 958 998**	*5 374 381*
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	1 100 000		*124 197 183* 118 262 217		***124 197 183*** **119 362 217**	*124 197 183*
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	*700 000* 1 263 436	*900 000* 11 273	*396 421 554* 356 606 622		***398 021 554*** **357 881 331**	*398 021 554*
25 – Protection sociale	74 757		*134 892 865* 177 930 832		***134 892 865*** **178 005 589**	*134 892 865*
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	*194 183 850* 192 028 768	*5 471 265* 1 915 471	*45 689 138* 20 254 579	1 060 650	***245 344 253*** **215 259 468**	*245 344 253*
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	*469 326 758* 379 440 505		*145 480* 11 631 842	*31 506 593* 28 986 066	***500 978 831*** **420 058 413**	*500 978 831*
28 – Pêche et aquaculture	*14 612 000* 14 863 266		*34 532 320* 25 006 858	*555 000* 407 000	***49 699 320*** **40 277 124**	*49 699 320*
Total des AE prévues en LFI	***678 892 608***	***6 371 265***	***961 752 921***	***32 061 593***	***1 679 078 387***	***1 679 078 387***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+6 097 275				+6 097 275	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+16 487 336				+16 487 336	
Total des AE ouvertes	1 701 662 998				1 701 662 998	
Total des AE consommées	**593 969 216**	**1 929 880**	**895 362 722**	**117 953 716**	**1 609 215 535**	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	*70 000* 5 193 006	2 429	*220 900 000* 185 392 823		***220 970 000*** **190 588 258**	*220 970 000*
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	44 635		*5 374 381* 543 000	87 500 000	***5 374 381*** **88 087 635**	*5 374 381*
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	1 159 648		*157 058 460* 203 543 781		***157 058 460*** **204 703 429**	*157 058 460*
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	*700 000* 1 231 110	*900 000* 101 239	*437 440 720* 426 310 390		***439 040 720*** **427 642 739**	*439 040 720*
25 – Protection sociale	57 872		*134 892 865* 177 930 832		***134 892 865*** **177 988 704**	*134 892 865*
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	*194 186 335* 192 807 202	*6 774 009* 2 018 950	*52 315 284* 31 843 666	970 000	***253 275 628*** **227 639 819**	*253 275 628*
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des	*469 326 758* 379 406 013		*145 480* 7 574 336	*31 506 593* 28 986 066	***500 978 831*** **415 966 415**	*500 978 831*

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
interventions						
28 – Pêche et aquaculture	*14 622 000* 15 020 516		*34 531 889* 19 810 779	*555 000* 299 023	***49 708 889*** **35 130 318**	*49 708 889*
Total des CP prévus en LFI	***678 905 093***	***7 674 009***	***1 042 659 079***	***32 061 593***	***1 761 299 774***	***1 761 299 774***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+6 097 275				+6 097 275	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+15 305 447				+15 305 447	
Total des CP ouverts	1 782 702 496				1 782 702 496	
Total des CP consommés	**594 920 002**	**2 122 618**	**1 052 949 607**	**117 755 089**	**1 767 747 317**	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	*239 200* 5 269 182		*218 591 142* 188 315 122		*218 830 342*	***218 830 342*** **193 584 304**
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	9 000		*5 400 008* -56 845 487	75 000 000	*5 400 008*	***5 400 008*** **18 163 513**
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	29 880		*135 956 507* -143 880 423		*135 956 507*	***135 956 507*** **-143 850 543**
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	*40 000* 1 555 583	*200 000* 92 295	*394 482 277* 322 434 009		*394 722 277*	***394 722 277*** **324 081 887**
25 – Protection sociale	96 063		*480 392 865* 480 688 434		*480 392 865*	***480 392 865*** **480 784 497**
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	*190 574 302* 202 761 626	*9 326 235* 1 539 960	*42 183 666* -32 389 593	-11 358	*242 084 203*	***242 084 203*** **171 900 635**
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	*551 719 785* 430 954 923		*295 480* -3 223 429	*38 801 387* 53 140 289	*590 816 652*	***590 816 652*** **480 871 783**
28 – Pêche et aquaculture	*12 872 320* 16 082 609		*32 300 000* 23 122 799	654 638	*45 172 320*	***45 172 320*** **39 860 046**
Total des AE prévues en LFI	***755 445 607***	***9 526 235***	***1 309 601 945***	***38 801 387***	***2 113 375 174***	***2 113 375 174***
Total des AE consommées	**656 758 866**	**1 632 255**	**778 221 432**	**128 783 569**		**1 565 396 122**

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés	*239 200* 5 282 943		*219 050 647* 217 683 570		*219 289 847*	***219 289 847*** **222 966 513**
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole	30 000		*5 400 008* 12 050 000	75 000 000	*5 400 008*	***5 400 008*** **87 080 000**
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles	14 634		*138 565 019* 205 990 768		*138 565 019*	***138 565 019*** **206 005 402**
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires	*40 000* 1 662 257	*200 000* 45 319	*471 490 566* 458 476 122		*471 730 566*	***471 730 566*** **460 183 698**
25 – Protection sociale	96 063		*480 392 865* 480 688 434		*480 392 865*	***480 392 865*** **480 784 497**
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois	*190 573 564* 203 148 364	*10 599 686* 954 971	*69 125 078* 64 520 403		*270 298 328*	***270 298 328*** **268 623 738**
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions	*551 719 785* 433 439 468		*295 480* 7 631 842	*38 801 387* 53 140 289	*590 816 652*	***590 816 652*** **494 211 599**
28 – Pêche et aquaculture	*12 881 889* 12 207 660		*32 300 000* 11 291 786	654 638	*45 181 889*	***45 181 889*** **24 154 084**
Total des CP prévus en LFI	***755 454 438***	***10 799 686***	***1 416 619 663***	***38 801 387***	***2 221 675 174***	***2 221 675 174***
Total des CP consommés	**655 881 389**	**1 000 290**	**1 458 332 925**	**128 794 927**		**2 244 009 531**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			**Crédits de paiement**		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	**656 758 866**	**678 892 608**	**593 969 216**	**655 881 389**	**678 905 093**	**594 920 002**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	204 507 808	220 139 057	145 727 661	204 719 907	220 151 542	144 947 084
Subventions pour charges de service public	452 251 058	458 753 551	448 241 556	451 161 482	458 753 551	449 972 919
Titre 5 – Dépenses d'investissement	**1 632 255**	**6 371 265**	**1 929 880**	**1 000 290**	**7 674 009**	**2 122 618**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 632 255	6 371 265	1 929 880	1 000 290	7 674 009	2 122 618
Titre 6 – Dépenses d'intervention	**778 221 432**	**961 752 921**	**895 362 722**	**1 458 332 925**	**1 042 659 079**	**1 052 949 607**
Transferts aux ménages	-26 529 632	20 431 594	15 969 162	23 252 825	20 431 594	19 899 010
Transferts aux entreprises	767 331 548	750 219 077	814 803 195	1 383 989 544	830 079 436	980 517 884
Transferts aux collectivités territoriales	-3 559 679	13 232 877	16 876 046	4 104 377	14 247 658	5 847 174
Transferts aux autres collectivités	40 979 195	177 869 373	47 714 319	46 986 179	177 900 391	46 685 539
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	**128 783 569**	**32 061 593**	**117 953 716**	**128 794 927**	**32 061 593**	**117 755 089**
Prêts et avances	75 000 000		87 500 000	75 000 000		87 500 000
Dotations en fonds propres	53 783 569	32 061 593	29 483 716	53 794 927	32 061 593	29 285 089
Dépenses de participations financières			970 000			970 000

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Total hors FdC et AdP		**1 679 078 387**			**1 761 299 774**	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+22 584 611			+21 402 722	
Total*	**1 565 396 122**	**1 701 662 998**	**1 609 215 535**	**2 244 009 531**	**1 782 702 496**	**1 767 747 317**

** y.c. FdC et AdP*

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Nature de dépenses	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	3 465 925		6 097 275	3 465 925		6 097 275
Total	**3 465 925**		**6 097 275**	**3 465 925**		**6 097 275**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019		96 625		96 625				
07/2019		582 758		582 758				
10/2019		2 294 976		2 294 976				
11/2019		212 495		212 495				
12/2019		2 927 146		2 927 146				
Total		**6 114 000**		**6 114 000**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2019		3 605 923		3 605 923				
Total		**3 605 923**		**3 605 923**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/02/2019		86 035						
Total		**86 035**						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		62 335 095		60 999 977				
Total		**62 335 095**		**60 999 977**				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020						16 725		16 725
Total						**16 725**		**16 725**

DÉCRETS DE TRANSFERT

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2019						6 295 000		6 295 000
07/10/2019		3 000 000		3 000 000				
25/11/2019		5 209		5 209				
26/11/2019		338 607		338 607				
06/12/2019						120 000		
Total		**3 343 816**		**3 343 816**		**6 415 000**		**6 295 000**

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						46 468 533		46 349 269
Total						**46 468 533**		**46 349 269**

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		**75 484 869**		**74 063 716**		**52 900 258**		**52 660 994**

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (31)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
800201	**Taux réduit de taxe intérieure de consommation sur le gazole sous condition d'emploi, repris à l'indice 20 du tableau B de l'article 265 du code des douanes** Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes "Non codifié" : 265-1-tableau B-1°(indice 20) et 265 B*	1 250	-	1 250
800405	**Tarif réduit de taxe intérieure de consommation (remboursement) pour le gazole non routier, le fioul lourd, le gaz naturel et le gaz de pétrole liquéfié utilisés par les exploitants agricoles** Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : article 32-II-A,C de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014*	984	nc	1 057
300101	**Exonération sous certaines conditions : - des coopératives agricoles et de leurs unions ; - des coopératives artisanales et de leurs unions ; - des coopératives d'entreprises de transport ; - des coopératives artisanales de transport fluvial ; - des coopératives maritimes et de leurs unions** Exonérations *Bénéficiaires 2017 : 1423 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1948 - Dernière modification : 1983 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 207-1-2°, 3° et 3° bis*	125	135	140
170106	**Déduction de précaution** Bénéfices agricoles *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Création : 2018 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 73*	-	-	90
210316	**Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique** Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés *Bénéficiaires 2017 : 13895 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 -*	37	nc	54

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
	code général des impôts : 244 quater L, 199 ter K, 220 M, 223 O-1-n			
520109	**Exonération partielle de droits de mutation des bois et forêts, des sommes déposées sur un compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA), des parts d'intérêts détenues dans un groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme, des parts de GFA et de la fraction des parts de groupements forestiers ruraux représentative de biens de nature forestière et celle représentative de biens de nature agricole** Mutations à titre gratuit *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1959 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 793-1-3° et 4°, 793-2-2° et 3°, 793-3, 793 bis et 848 bis*	50	72	50
170201	**Abattement sur les bénéfices réalisés par les jeunes agriculteurs** Bénéfices agricoles *Bénéficiaires 2017 : 13770 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 73 B*	38	nc	42
440102	**Exonération partielle des bois et forêts, des parts de groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme et des parts de GFA** Impôt sur la fortune immobilière *Bénéficiaires 2017 : 36346 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2017 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : Article 976*	33	nc	39
730212	**Taux de 10% applicable aux éléments constitutifs des aliments pour le bétail, aux engrais, aux amendements calcaires et produits phytopharmaceutiques utilisables en agriculture biologique et aux matières fertilisantes ou supports de culture d'origine organique agricole** Assiette et taux *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1966 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278 bis-4° et 5°*	24	24	24
110240	**Crédit d'impôt au titre des dépenses engagées par les exploitants agricoles pour assurer leur remplacement** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 32676 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2019 - code général des impôts : 200 undecies*	18	18	18
730302	**Taux de 2,10 % applicable aux ventes d'animaux de boucherie et de charcuterie à des personnes non assujetties à la TVA** Assiette et taux *Bénéficiaires 2017 : 1800 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 sexies*	10	6	11
320122	**Déduction pour les groupements d'employeurs des sommes inscrites à un compte d'affectation spéciale et destinées à couvrir leur responsabilité solidaire pour le paiement des dettes salariales** Modalités particulières d'imposition *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 214-1-8°*	10	8	10
200217	**Amortissement exceptionnel des bâtiments d'élevage et des matériels et installations destinés au stockage des effluents d'élevage égal à 40% du prix de revient des biens réparti linéairement sur cinq ans** Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2015 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 39 quinquies FB*	6	10	8
110226	**Réduction d'impôt sur le revenu pour investissements et cotisations d'assurance de bois et forêts jusqu'au 31 décembre 2020**	5	4	5

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
	Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 9249 Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 199 decies H*			
110262	**Crédit d'impôt sur le revenu pour travaux forestiers et rémunérations versées pour la réalisation de contrats de gestion de bois et forêts jusqu'au 31 décembre 2020** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 8304 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2013 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2021 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 200 quindecies*	6	4	4
120101	**Exonération du salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole ayant cessé de participer directement et gratuitement à l'exploitation avant le 1er juillet 2014** Traitements, salaires, pensions et rentes viagères *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1939 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-3°*	1	1	1
500101	**Exonération de droits d'enregistrement et de timbre des sociétés coopératives agricoles de céréales, d'insémination artificielle et d'utilisation de matériel agricole** Dispositions communes aux droits d'enregistrement et de timbre *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1936 - Dernière modification : 1982 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1030, 1031*	1	1	1
530208	**Exonération des cessions réalisées par les SAFER** Mutations à titre onéreux - Taxe de publicité foncière *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1998 - Dernière modification : 1999 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1028 ter*	1	1	1
170103	**Déduction spécifique à l'investissement** Bénéfices agricoles *Bénéficiaires 2017 : 41300 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1986 - Dernière modification : 2014 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72 D et 72 D ter*	87	nc	-
170105	**Déduction pour aléas** Bénéfices agricoles *Bénéficiaires 2017 : 5700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2001 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72 D bis et 72 D ter*	12	nc	-
200216	**Majoration du taux d'amortissement dégressif pour certains matériels des entreprises de première transformation du bois** Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux et bénéfices agricoles) et à l'impôt sur les sociétés *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2008 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : 2018 - Fin du fait générateur : 2016 - code général des impôts : 39 AA quater*	1	-	-
230507	**Taxation au taux réduit de 6 % libératoire de l'impôt sur le revenu ou de 8 % libératoire de l'impôt sur les sociétés, des plus-values réalisées à l'occasion d'apports à un groupement forestier** Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1963 - Dernière modification : 1992 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 quater*	ε	ε	-
170306	**Rattachement du revenu exceptionnel d'un exploitant agricole soumis à un régime réel d'imposition par fractions égales, aux résultats de l'exercice de sa réalisation et des six exercices suivants** Bénéfices agricoles	30	nc	nc

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
	Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 75-0 A			
170307	**Report d'imposition de l'indemnité destinée à couvrir les dommages causés aux récoltes par des évènements climatiques à l'exercice de constatation de cette perte** Bénéfices agricoles *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2012 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 72B*	nc	nc	nc
110239	**Réduction d'impôt sur le revenu à raison des intérêts perçus au titre du différé de paiement accordé à des exploitants agricoles** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 22 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : 2023 - Fin du fait générateur : 2010 - code général des impôts : 199 vicies A*	ε	ε	ε
110241	**Réduction d'impôt au titre des cotisations versées aux associations syndicales autorisées ayant pour objet la réalisation de travaux de prévention en vue de la défense des forêts contre les incendies sur des terrains inclus dans les bois classés** Calcul de l'impôt *Bénéficiaires 2017 : 5572 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2006 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 200 decies A*	ε	ε	ε
310204	**Amortissement exceptionnel égal à 50 % du montant des sommes versées pour la souscription de parts de sociétés d'épargne forestière** Provisions et amortissements *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2001 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 217 terdecies*	ε	ε	ε
140127	**Exonération des intérêts des sommes inscrites sur un compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA) ouverts jusqu'au 31 décembre 2013** Revenus de capitaux mobiliers *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2010 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 157-23°*		ε	
400108	**Exonération partielle des bois et forêts, des sommes déposées sur un compte d'investissement forestier et d'assurance (CIFA), des parts d'intérêts détenues dans un groupement forestier, des biens ruraux loués par bail à long terme et des parts de GFA** Impôt de solidarité sur la fortune *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1981 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2017 - Fin du fait générateur : 2017 - code général des impôts : 885 D, 885 H*	-	-	
730215	**Taux de 10% pour les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière réalisés au profit d'exploitants agricoles** Assiette et taux *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2000 - Dernière modification : 2012 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-b septies*	nc	nc	
800218	**Taux réduit de taxe intérieure de consommation en faveur des agriculteurs sur le gazole acquis utilisé comme carburant pour les moteurs ou véhicules utilisés pour les travaux agricoles ou forestiers** Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2018 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts*	-	950	
Coût total des dépenses fiscales		**2 729**	**1 234**	**2 805**

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
060102	**Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 %** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis*	108	105	107
060203	**Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : 52700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis*	7	7	7
060104	**Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B*	2	2	2
060103	**Exonération en faveur des terrains plantés en bois** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395*	1	nc	1
060201	**Pertes de récoltes ou de bétail** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : 300000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398*	95	37	nc
060202	**Association foncière pastorale** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1398 A*	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		**213**	**151**	**117**

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
060102	**Exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles à concurrence de 20 %** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B bis*	108	105	107

(en millions d'euros)

	Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire	Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
060203	**Dégrèvement d'office jeunes agriculteurs** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : 52700 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1991 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1647-00 bis*	7	7	7
060104	**Exonération totale en faveur des terres agricoles situées en Corse** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1994 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1394 B*	2	2	2
060103	**Exonération en faveur des terrains plantés en bois** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises et menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1395*	1	nc	1
060201	**Pertes de récoltes ou de bétail** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : 300000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1807 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1398*	95	37	nc
060202	**Association foncière pastorale** Taxe foncière sur les propriétés non bâties *Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1995 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : 2020 - Fin du fait générateur : 2020 - code général des impôts : 1398 A*	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		**213**	**151**	**117**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI* Consommation	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
21 – Adaptation des filières à l'évolution des marchés		*220 570 000* 196 412 395	*220 570 000* 196 412 395		*220 970 000* 190 588 258	*220 970 000* 190 588 258
22 – Gestion des crises et des aléas de la production agricole		*5 374 381* 81 958 998	*5 374 381* 81 958 998		*5 374 381* 88 087 635	*5 374 381* 88 087 635
23 – Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles		*124 197 183* 119 362 217	*124 197 183* 119 362 217		*157 058 460* 204 703 429	*157 058 460* 204 703 429
24 – Gestion équilibrée et durable des territoires		*398 021 554* 357 881 331	*398 021 554* 357 881 331		*439 040 720* 427 642 739	*439 040 720* 427 642 739
25 – Protection sociale		*134 892 865* 178 005 589	*134 892 865* 178 005 589		*134 892 865* 177 988 704	*134 892 865* 177 988 704
26 – Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois		*245 344 253* 215 259 468	*245 344 253* 215 259 468		*253 275 628* 227 639 819	*253 275 628* 227 639 819
27 – Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions		*500 978 831* 420 058 413	*500 978 831* 420 058 413		*500 978 831* 415 966 415	*500 978 831* 415 966 415
28 – Pêche et aquaculture		*49 699 320* 40 277 124	*49 699 320* 40 277 124		*49 708 889* 35 130 318	*49 708 889* 35 130 318
Total des crédits prévus en LFI *		***1 679 078 387***	*1 679 078 387*		***1 761 299 774***	*1 761 299 774*
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+22 584 611	+22 584 611		+21 402 722	+21 402 722
Total des crédits ouverts		1 701 662 998	1 701 662 998		1 782 702 496	1 782 702 496
Total des crédits consommés		**1 609 215 535**	**1 609 215 535**		**1 767 747 317**	**1 767 747 317**
Crédits ouverts - crédits consommés		+92 447 463	+92 447 463		+14 955 179	+14 955 179

** hors FdC et AdP pour les montants de la LFI*

Les mouvements réglementaires et législatifs ayant concerné le programme 149 en 2019 sont les suivants :

- Arrêté du 16 mars 2019 portant report de crédits : +62 335 095 € en AE et +60 999 977 € en CP dont 22 M€ au titre de la 1ère échéance de l'accord de financement FEI et 30 M€ au titre des compensations d'exonérations de cotisations sociales des travailleurs occasionnels/demandeurs d'emploi (TO-DE) ;
- Décret de transfert n°2019-751 du 19 juillet 2019 (PITE Bretagne +pôle de compétitivité) : - 6 295 000 € en AE=CP
- Décret de transfert n°2019-1030 du 7 octobre 2019 : 3 000 000 € en AE=CP du programme 113 « Paysages, eau et biodiversité » de la mission « Ecologie, développement et mobilités durables » correspondant à la contribution du ministère de la transition écologique et solidaire au financement des différentes mesures de protection des élevages contre la prédation du loup, dont la gestion est prise en charge par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation ;
- Décret de transfert n°2019-1228 du 25 novembre 2019 : +5 209 € en AE=CP du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action et du gouvernement » ayant pour objet le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ;

- Décret n°2019-1240 du 26 novembre 2019: +338 607 € en AE=CP du programme 351 « Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines » de la mission « Action et transformation publiques » qui participe au co-financement des coûts de transition nécessaires à la mise en œuvre des réformes structurelles ayant une forte dimension RH. S'agissant du programme 149, le transfert concerne l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), engagé dans un projet de transformation visant à recentrer son activité sur des missions prioritaires et à réduire le nombre de ses implantations géographiques
- Décret de transfert n°2019-1309 du 6 décembre 2019 : - 120 000 € en AE à destination du programme 162 au titre du plan Chlordécone en Martinique et Guadeloupe pour le renforcement des actions de contrôle, les actions d'accompagnement des agriculteurs et des éleveurs ainsi que pour l'appel à projets sur la dépollution des sols ; .
- LFR n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 : -46 468 533 € en AE et -46 349 269 € en CP.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 608 778 387	1 608 778 387	0	1 690 999 774	1 690 999 774
Amendements	0	+70 300 000	+70 300 000	0	+70 300 000	+70 300 000
LFI	**0**	**1 679 078 387**	**1 679 078 387**	**0**	**1 761 299 774**	**1 761 299 774**

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	36 527 277	36 527 277	0	37 454 490	37 454 490
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	**0**	**36 527 277**	**36 527 277**	**0**	**37 454 490**	**37 454 490**

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) **1 701 662 998**	CP ouverts en 2019 * (P1) **1 782 702 496**
AE engagées en 2019 (E2) **1 609 215 535**	CP consommés en 2019 (P2) **1 767 747 317**
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) **13 399**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019* (P3 = P2 – P4) ***295 992 850***
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 – E2 – E3) **92 434 065**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019* (P4) ***1 471 754 467***

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) **1 179 807 743**					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) **-352 434**					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 +R2) **1 179 455 309**	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 – P4) **295 992 850**	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 – P3) **883 462 459**
	AE engagées en 2019 (E2) **1 609 215 535**	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) **1 471 754 467**	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 – P4) **137 461 068**
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 +R5) **1 020 923 527**
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) **251 360 549**
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 – P5) **769 562 978**

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

** LFI 2019 +reports 2018 +mouvements réglementaires +FDC +ADP +fongibilité asymétrique +LFR*

Les crédits de paiement (CP) consommés en 2019 ont été destinés, pour un peu moins de 300 M€, à la couverture d'autorisations d'engagement (AE) antérieures à 2019.

Parmi les engagements 2019 payés cette même année, les montants les plus importants concernent les dispositifs suivants :
- les subventions aux établissements publics : 471 M€ ;
- l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) : 284 M€ ;
- la compensation des exonérations de charges sociales (TODE) : 177 M€ ;
- les refus d'apurement communautaires : 125 M€ ;
- les aides pour le sucre des département d'Outre-Mer : 124 M€.

Plusieurs dispositifs mis en œuvre par le MAA sont pluriannuels et génèrent des besoins de CP sur une période allant de 2 à 5 ans, voire 12 ans pour les charges de bonification des prêts bonifiés. Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019, qui s'élève au total à un peu plus d'1 milliard d'euros, concerne notamment les dispositifs suivants :
- les mesures agro-environnementales et climatiques, hors ICHN et PHAE : 296,9 M€ ;
- des aides aux filières gérées par FranceAgriMer et l'ODEADOM : 195,8 M€ ;
- les divers dispositifs d'installation (hors prêts) et d'aides à la cessation d'activité : 160,4 M€ ;
- les dispositifs de modernisation des exploitations, hors prêts : 150,1 M€ ;
- les prêts bonifiés : 52,7 M€ ;
- le FSFB : 41,1 M€ ;
- les autres actions environnementales : 34,4 M€.

Il convient de noter que le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019, pour un montant total de 1 020 923 527 €, est inférieur à celui de 2018 (1 179 455 309 €). Cette baisse du volume de restes à payer du programme 149 s'explique par deux facteurs :

- le rattrapage des retards de paiement au titre des mesures pluriannuelles cofinancées par le FEADER (mesures agroenvironnementales et climatiques, aides à l'agriculture biologique, aides à l'installation et à la modernisation) ;
- des désengagements à hauteur d'environ 83 M€, correspondant pour l'essentiel à des désengagements d'engagements juridiques anciens et inactifs réalisés principalement en fin de gestion 2019 au titre de plusieurs mesures gérées par l'Agence de services et de paiement, dans le cadre du suivi de l'audit MMAI n°11042-02 sur la fiabilité de la comptabilité et du suivi des engagements dont la gestion est confiée à l'ASP réalisé en 2012.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 21
Adaptation des filières à l'évolution des marchés

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		220 570 000	**220 570 000**		196 412 395	**196 412 395**
Crédits de paiement		220 970 000	**220 970 000**		190 588 258	**190 588 258**

Cet écart par rapport à la LFI résulte principalement du schéma de financement retenu sur le volet agricole du GPI lors des arbitrages de fin de gestion 2018, qui a impliqué un transfert de crédits techniques vers l'action 23 du programme. Par ailleurs, l'exécution en AE a été minorée de 505 722 € au titre de retraits d'engagements relatifs principalement à la catégorie "transferts aux autres collectivités" pour 425 198 € et relatifs à la catégorie "transfert aux collectivités" pour 80 524 €.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	70 000	5 153 850	70 000	5 193 006
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	70 000	1 393 850	70 000	1 352 406
Subventions pour charges de service public		3 760 000		3 840 600
Titre 5 : Dépenses d'investissement		3 137		2 429
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		3 137		2 429
Titre 6 : Dépenses d'intervention	220 500 000	191 255 408	220 900 000	185 392 823
Transferts aux entreprises	218 300 000	188 789 723	218 700 000	182 234 582
Transferts aux collectivités territoriales		377 495		348 718
Transferts aux autres collectivités	2 200 000	2 088 191	2 200 000	2 809 523
Total	**220 570 000**	**196 412 395**	**220 970 000**	**190 588 258**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AE = 5 153 850 € CP = 5 193 006 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRE QUE PERSONNEL AE = 1 393 850 € CP = 1 352 406 €

Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires : AE = 19 669 € CP = 0€
Ce montant correspond au financement du pack d'abonnement annuel DIANE pour les agents de la DGPE.

Actions internationales AE = 264 788€ CP = 268 831€
Ces crédits financent l'organisation de manifestations à caractère international et les prestations nécessaires à l'accueil de délégations étrangères

Intervention filières agro-alimentaires : AE = 65 447 € CP = 39 630 €

Ces crédits ont été exécutés par les Directions de l'agriculture et de la forêt de Wallis et Futuna (63 747 € en AE et 17 930 € en CP), de Mayotte (1 700 € en AE=CP) et de la Guadeloupe (20 000 € en CP) pour le financement de plusieurs conventions financières relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'outre-mer.

Autres actions en faveur des filières agro-alimentaires AE = 1 043 946 € CP = 1 043 946 €

Ce versement correspond aux paiements de différents contentieux relatifs aux mesures agro-environnementales et climatiques.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 3 760 000 € CP = 3 840 600 €

Actions internationales AE = 3 710 000 € CP = 3 710 000 €

L'exécution correspond à la contribution financière du ministère chargé de l'agriculture à Business France (promotion BtoB, études sur les opportunités de marché).

Intervention filières agro-alimentaires : AE = 50 000 € CP = 130 600 €

L'exécution correspond à :

- 80 600 € en CP au titre de conventions relatives au réseau d'innovation et de transferts agricoles dans les départements d'outre-mer (RITA), mises en place en 2018 avec le centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et le réseau des instituts techniques agricoles (ACTA) ;
- 50 000 € en AE=CP au titre d'une convention financière relative à l'appui à la structuration de l'agriculture à Saint-Pierre-et-Miquelon.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 188 789 724 € CP = 182 234 582 €

Emploi et innovation dans les entreprises agro-alimentaires : AE = 2 117 246 € CP = 2 187 000 €

Ces crédits financent l'ensemble des actions en faveur des entreprises de transformation des produits agricoles, et en particulier les industries agroalimentaires. Dans le détail, ces crédits sont principalement mobilisés sur les dispositifs suivants :

- 930 246 € en AE et 1 000 000 € en CP délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) au titre du dispositif national d'aide à l'investissement immatériel pour les entreprises agroalimentaires, du soutien à l'animation des pôles de compétitivité et aux projets de grappes d'entreprises, et des paiements du Fonds sur les investissements stratégiques des industries agroalimentaires (FISIAA) ;
- 684 000 € en AE et 670 000€ en CP ont été attribués à BpiFrance pour l'accélérateur PME ;
- 503 000€ en AE et 150 000€ en CP ont été attribués à BPI France dans le cadre de la convention relative au soutien, à la recherche et développement et à l'innovation dans les industries agroalimentaires.

La sous-consommation identifiée sur cette sous-action par rapport au montant prévu en LFI s'explique principalement par un transfert de crédits en gestion vers le programme 162 pour le financement des pôles de compétitivité (1,195 M€).

Aides à la filière sucrière des départements d'Outre-mer : AE = 124 400 000 € CP = 124 566 642 €

L'exécution recouvre :

- 56 000 000 € en AE et 57 452 729 € en CP au titre de l'aide aux producteurs de canne à sucre visant à compenser les handicaps de production dans les départements d'outre-mer : 34 720 000 € en AE et 31 801 270 € en CP pour la filière réunionnaise, 20 160 000 € en AE=CP pour la filière guadeloupéenne et 1 120 000 € en AE=CP pour la filière martiniquaise ;
- 10 000 000 € en AE=CP au titre de l'aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière ;
- 20 400 000 € en AE et 19 113 913 € en CP au titre de l'aide de soutien logistique aux industries sucrières exportant des sucres vers les ports de l'Union européenne ;

- 38 000 000 € AE=CP pour financer l'aide en faveur des industries sucrières de La Réunion, de La Guadeloupe et de la Martinique mise en place dans le cadre de la fin des quotas sucriers.

Actions internationales AE = 5 140 000 € CP = 2 480 000 €

Il s'agit de conventions passées avec des organismes nationaux dont l'objet est la réalisation d'actions de promotion collectives et d'appui à l'exportation, afin de permettre aux entreprises françaises d'augmenter leurs parts de marché à l'export et de faire face à la compétition mondiale.

L'exécution correspond à :

- 3 800 000 € en AE et 1 140 000 € en CP au titre du financement d'une convention de délégation de service public avec SOPEXA pour la promotion et la défense de la culture alimentaire française et l'accompagnement des entreprises sur les marchés extérieurs ;
- 1 340 000 € en AE=CP au titre du financement du budget d'actions internationales de FranceAgriMer, et à la mise en œuvre par l'établissement de nouvelles actions dédiées à l'export et le financement de la composante « exportation collaborative » de l'appel à projets « structuration des filières » mis en place dans le cadre du GPI.

La sous-consommation en CP identifiée sur cette sous-action par rapport à la dotation prévue en LFI (environ 2,6 M€ en CP) correspond à la convention SOPEXA, qui a été signée tardivement, et dont les derniers paiements n'interviendront qu'en 2020.

Politique de la qualité – Fonds avenir Bio: AE = 8 000 000 € CP = 4 000 000 €

Ces crédits financent la contribution annuelle du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation au fonds de structuration des filières issues de l'agriculture biologique, dénommé « Avenir Bio ». Cette démarche s'inscrit dans le cadre du nouveau programme Ambition bio dont l'objectif est de parvenir à 15 % de surface agricole biologique à horizon 2022. Ces crédits sont délégués au GIP Agence Bio. 2 appels à projets ont été lancés en 2019 dans le cadre du Fonds avenir bio et 12 projets de structuration des filières biologiques ont été soutenus.

La sous-consommation de 4 M€ en CP identifiée sur cette ligne par rapport à la dotation en LFI résulte de la forte hausse de la dotation en AE depuis 2018 (doublement de la dotation), qui n'a pas encore été absorbée par l'Agence Bio en termes de paiement effectif des dossiers. Ces crédits ont été réorientés pour combler le besoin identifié sur les prêts bonifiés.

Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 45 732 478 € CP = 46 000 941 €

Ces crédits financent l'ensemble des dispositifs d'aides déclinés par filière de production et principalement mis en œuvre par FranceAgriMer d'une part, et l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) d'autre part. Dans le détail, ils recouvrent :

- 2 300 000 en AE=CP au titre des dispositifs d'orientation des filières mis en œuvre par FranceAgriMer ;
- 6 100 000 € en AE =CP au titre des dispositifs d'orientation des filières mis en œuvre par l'ODEADOM ;
- 36 400 000 en AE et 36 800 000 € en CP au titre de la mise en œuvre des crédits décidés par le Conseil interministériel pour l'Outre-mer de 2009 (CIOM) et destinés à financer des dispositifs mis en œuvre par l'ODEADOM et favorisant le développement endogène agricole dans les départements d'outre-mer ;
- 450 000 € en AE=CP pour la mise en œuvre d'une aide destinée à Saint-Pierre-et-Miquelon par l'ODEADOM ;
- 482 748 € en AE et 350 941 € en CP correspondant à l'exécution de conventions financières relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'outre-mer exécutées par les Directions de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe, de Wallis et Futuna et Mayotte.

Cette sous-action porte une forte sous-consommation en apparence (environ - 25 M€ après mise en réserve), qui résulte en réalité du schéma de financement retenu sur le volet agricole du GPI lors des arbitrages de fin de gestion 2018. En effet, il a été convenu que les interventions de FranceAgriMer (FAM) soient financées en 2019 par la mobilisation de cofinancements européens non fléchés réceptionnés par l'établissement en novembre 2018, d'un montant de 29M€, suite à la mise en oeuvre des aides de crise influenza aviaire. Cette enveloppe a permis le financement du budget d'intervention traditionnel de FAM et de l'essentiel de l'appel à projets filière du GPI. Par conséquent, les crédits non mobilisés sur FAM ont ainsi pu être réorientés sur l'action 23 "Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations et plus particulièrement la sous-action "Compétitivité et adaptation des exploitations" pour financer la seconde tranche de la convention avec le Fonds européen d'investissement (19 M€).

Le reste de la sous-consommation par rapport à la programmation initiale résulte de sous-consommations sur les crédits dédiés au plan d'urgence Guyane pour environ 2,5 M€ et de la réorientation traditionnelle d'une partie des crédits du CIOM sur la sous-action "Autres soutiens aux filières" pour le financement des aides aux agriculteurs à Mayotte (cf. infra).

Autres soutiens aux filières : AE = 3 400 000 € CP = 3 000 000 €

Ces crédits ont financé pour 3 400 000 € en AE et 3 000 000 € en CP le complément veau dans les DOM. Ces crédits sont principalement issus de redéploiements depuis la sous-action "Intervention en faveur des filières agro-alimentaires".

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS AE = 458 019 € CP = 348 718 €

80 524 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie "transferts aux collectivités", venant minorer l'exécution des AE.

Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 458 019 € CP = 348 718 €

Ces crédits ont été exécutés par la Direction de l'agriculture et de la forêt de Wallis et Futuna (118 817 € en AE et 218 800 € en CP) pour le financement de plusieurs conventions financières relatives à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'Outre-Mer, par la Nouvelle Calédonie (20 000 € en AE et 10 000 € en CP) et par le Haut-Commissariat de la République en Polynésie Française (319 202 € en AE et 119 918 € en CP) au titre d'une convention cadre relative au soutien de l'État pour le développement de l'agriculture en Polynésie Française.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 2 513 388 € CP = 2 809 523 €

425 198 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie "transferts aux autres collectivités"

Aides aux industries agroalimentaires : AE = 900 000 € CP = 1 175 542 €

Ces versements correspondent à la convention OCAPIAT (900 000 € en AE et 300 000 € en CP), et pour le reste, aux paiements effectués en services déconcentrés en faveur du réseau régional des industries agro-alimentaires et des pôles de compétitivités (FRAII).

Actions internationales AE = 1 523 988 € CP = 1 523 988 €

Ces crédits financent 4 types de mesures : promotion, stratégie d'influence, actions multivolontaires et cotisations obligatoires.

Ces crédits financent 4 types de mesures : promotion, stratégie d'influence, actions multivolontaires et cotisations obligatoires.

- Promotion : AE = 223 800 € CP = 126 900 €

Ces crédits correspondent à : une convention de 30 000 € en AE=CP avec l'Association de développement des échanges internationaux de produits et techniques agricoles (ADEPTA) pour financer sa mission de promotion et de défense du savoir-faire français dans les domaines agricole et agro-industriel.

Une convention de 193 800 € en AE ET 96 900 € en CP avec le Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA) pour financer le salon international de l'agriculture et plus particulièrement le Concours général agricole.

- Stratégie d'influence : AE = 259 330 € CP = 356 230 €

L'exécution correspond à différentes conventions, dont notamment 100 000 € en AE=CP au titre d'une subvention destinée au secrétariat exécutif de l'initiative « 4 pour 1 000 » hébergée par l'Organisation du système CGIAR.

– actions multivolontaires : AE = 20 000 € CP = 20 000 €

Ces crédits financent des opérations de coopération technique bilatérale afin d'assurer les conventions passées avec des organismes œuvrant pour le développement des échanges internationaux de produits avec des pays en voie de développement ou des pays en transition économique. L'exécution correspond à 20 000 € en AE=CP au titre de la contribution à la réunion de lancement du réseau méditerranéen d'information sur les marchés agricoles organisée par le CIHEAM-IAMM.

– cotisations obligatoires : AE = 1 020 858 € CP = 1 020 858 €

Il s'agit de contributions obligatoires du ministère chargé de l'agriculture à l'égard de certaines organisations internationales :

599 154 € en AE=CP au titre de la contribution à l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) ;

238 434 € en AE=CP au titre de la contribution à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ;

1 000€ en AE = CP pour France vétérinaire internationale (FVI) ;

15 000€ en AE=CP pour le GIP ADECIA ;

78 687 en AE=CP € au titre de la contribution « Droit de paissance en Pays de Quint » ;

88 583 € en AE=CP au titre de la contribution à l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE)

Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 89 400 € CP = 109 993 €

Ces crédits correspondent aux conventions d'appui à l'agriculture dans les pays et territoires d'outre-mer gérées par Mayotte, la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AE= 3 137 € CP= 2 429 €

DEPENSES POUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT AE = 3 137 € CP = 2 429 €

Intervention en faveur des filières agro-alimentaires : AE = 3 137 € CP = 2 429 €

Ces crédits ont été exécutés par la Direction de l'agriculture et de la forêt de Wallis et Futuna pour le financement d'une convention financière relative à l'appui à la structuration de l'agriculture dans les pays et territoire d'outre-mer

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	12 000 000	**12 000 000**	0	12 284 000	**12 284 000**
Crédits de paiement	0	12 000 000	**12 000 000**	0	8 270 000	**8 270 000**

Plusieurs dispositifs financés sur l'action 21 font partie du volet agricole du Grand plan d'investissement :

- l'accélérateur PME aval agricole, mis en œuvre par Bpifrance, a été lancé en 2018 et poursuivi en 2019 à hauteur de 684 k€ en AE et 670 k€ en CP. Il s'agit d'un programme d'accompagnement complet et personnalisé de dirigeants de PME (30 par promotion) pour faciliter la croissance et la transformation de leur entreprise (stratégie, internationalisation, recrutements, etc.) ;

- le renforcement du Fonds avenir Bio à hauteur de 8 M€ en AE et 4 M€ en CP dans le cadre du programme « Ambition Bio 2022 ». 2 appels à projets ont été lancés en 2019 dans le cadre du Fonds avenir bio et 12 projets de structuration des filières biologiques ont été soutenus ;

- l'appel à projet (AAP) en faveur de la structuration des filières agricoles et agroalimentaires, mis en œuvre par France Agrimer à hauteur de 3,6 M€ en AE=CP en 2019. Cet AAP vise à aider les porteurs de projet à la construction et la réalisation de leur projet par le cofinancement d'études, de travaux d'ingénierie de projet, d'assistance technique et de conseils externes ainsi que d'investissements collectifs de recherche et développement.

Sous-action	Mesure	Bilan de l'exécution 31/12/2019	
		AE	CP
149-21-02 - IAA	Accélérateur PME	684 000	670 000
149-21-06 Fonds avenir Bio	Fonds avenir Bio	8 000 000	4 000 000
149-21-08 Intervention filières	AAP structuration des filières	3 600 000	3 600 000

Action 22
Gestion des crises et des aléas de la production agricole

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		5 374 381	**5 374 381**		81 958 998	**81 958 998**
Crédits de paiement		5 374 381	**5 374 381**		88 087 635	**88 087 635**

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sur-consommés à hauteur de 76,6 M€ en AE et 82,7 M€ en CP.

Cet écart s'explique par la contribution de l'État, non prévue en LFI, au financement des indemnisations des agriculteurs pour calamités agricoles à travers le versement de 87,5 M€ au Fonds national de gestion des risques en agriculture. Ce financement a été rendu possible par la mobilisation de la provision pour aléas pour environ 69 M€ et le redéploiement de crédits à partir d'autres actions du programme.

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités des retraits d'engagement pour un montant de 6 302 318 € au titre de retraits d'engagement dont 4 805 581 € sont intervenus dans la catégorie « transfert aux entreprises » et 1 496 736 € dans la catégorie "transfert aux autres collectivités". Le dispositif AGRIDIFF est le principal dispositif concerné par ce retrait.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		44 635		44 635
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		44 635		44 635
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 374 381	-5 585 637	5 374 381	543 000
Transferts aux entreprises	5 374 381	-4 088 901	5 374 381	543 000
Transferts aux autres collectivités		-1 496 736		
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		87 500 000		87 500 000
Prêts et avances		87 500 000		87 500 000
Total	**5 374 381**	**81 958 998**	**5 374 381**	**88 087 635**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE PERSONNEL AE= 44 635 € CP= 44 635 €

Aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté (AGRIDIFF) : AE = 44 635 € CP = 44 635 **€**
Ce montant correspond au financement de divers projets informatiques**.**

DÉPENSES D'INTERVENTION

4 805 581 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie « transfert aux entreprises » et 1 496 736 € dans la catégorie « transfert aux autres collectivités »

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 716 681 € CP = 543 000 €

Fonds d'allègement des charges (FAC) : AE = 43 000 € CP = 43 000 €
Les crédits exécutés sur cette sous-action correspondent aux mesures spécifiques d'allègement des charges financières des agriculteurs Corse, délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP).

Prêts de crise : AE = 0€ CP= 500 000€
Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour financer les reliquats de dossiers de prêts de crise.

Aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté (AGRIDIFF) : AE = 673 681 € CP = 0 **€**
Ces autorisations d'engagement ont été déléguées à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour financer le dispositif d'aide en faveur du redressement des exploitations en difficulté. La sous-consommation sur cette ligne (- 2,8 M€ en AE et - 3,5 M€ en CP après mise en réserve) s'explique par un nouveau cadre juridique du dispositif stabilisé tardivement dans l'année. Les crédits ont été mobilisés en fongibilité par les DRAAF, et pour combler diverses impasses de faible montant en gestion sur le programme.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

PRÊTS ET AVANCES AE = 87 500 000 € CP = 87 500 000 €

Fonds national de gestion des risques en agriculture : AE = 87 500 000 € CP = 87 500 000 €
Ces crédits ont financé les indemnisations des agriculteurs pour calamités agricoles suite à la sécheresse. Ces crédits sont gérés par le fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE).
Le FNGRA a principalement été abondé par mobilisation de la provision pour aléas (environ 69M€), le reste provenant de sous-consommations identifiées sur plusieurs lignes du programme.

Action 23
Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		124 197 183	**124 197 183**		119 362 217	**119 362 217**
Crédits de paiement		157 058 460	**157 058 460**		204 703 429	**204 703 429**

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sur-consommés à hauteur de 4,8 M€ en AE et 47,6 M€ en CP. L'exécution en AE a été minorée de 28 535 038 € au titre de retraits d'engagement relatifs principalement à la catégorie « transfert aux entreprises », dont 3 851 308 € de retrait d'engagement sont intervenus dans la catégorie « transfert aux ménages », 24 429 064 € dans la catégorie « transfert aux entreprises » et 254 666 € dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ». Ces retraits concernaient principalement les dispositifs ARP, les stages à l'installation et FICIA.

Cette sur-consommation s'explique notamment par les modalités de financement retenues sur le GPI, qui ont impliqués des mouvements de fongibilité à partir de l'action 21 du programme.

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités des retraits d'engagement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 100 000		1 159 648
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 100 000		1 159 648
Titre 6 : Dépenses d'intervention	124 197 183	118 262 217	157 058 460	203 543 781
Transferts aux ménages	20 431 594	15 967 338	20 431 594	19 897 186
Transferts aux entreprises	103 765 589	102 529 545	136 626 866	183 638 361
Transferts aux autres collectivités		-234 666		8 234
Total	**124 197 183**	**119 362 217**	**157 058 460**	**204 703 429**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 1 100 000€ CP = 1 159 648 €

Modernisation des exploitations : AE = 1 100 000 € CP = 1 159 648 €
L'exécution totale de cette sous action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 146 797 255 € CP = 203 543 781 €

TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE = 19 818 646 € CP = 19 897 186 €

Stages à l'installation : AE = 0 € CP = 78 540€
L'exécution totale de cette sous action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

Indemnité viagère de départ (IVD) et complément de retraite pour les chefs d'exploitation rapatriés : AE = 19 818 646 € CP = 19 818 646 €

Ces crédits financent l'indemnité viagère de départ (IVD) et le complément de retraite pour les chefs d'exploitations rapatriés. Ces dispositifs ne comptent plus de nouveaux entrants depuis 1990. L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond à la mise en réserve.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 126 958 609 € CP = 183 638 361 €

Prêts à l'installation : AE = 59 346 € CP = 49 878 949 €

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement. Ils financent les reliquats de dossiers de prêts à l'installation. Ces crédits proviennent de la ligne "Dotations aux jeunes agriculteurs" (cf. infra), sur laquelle une enveloppe dédiée est prévue chaque année en budgétisation au titre des prêts bonifiés, et de diverses sous-consommations identifiées en fin de gestion, notamment sur les lignes relatives aux filières pêche et forêt.

Aides à la cessation d'activités : AE = 870 082 € CP = 0 €

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement. Ils financent l'aide à la réinsertion professionnelle (ARP), qui permet de faciliter la reconversion professionnelle des agriculteurs contraints de cesser leur activité pour des motifs économiques. Les crédits non exécutés sur cette ligne par rapport à la dotation LFI ont été mobilisés en fongibilité par les DRAAF, et pour combler diverses impasses de faible montant en gestion sur le programme.

Stages à l'installation : AE = 2 428 053 € CP = 1 703 172 €

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement. Ils financent une partie de la mise en oeuvre dans le cadre du programme pour l'accompagnement et la transmission en agriculture (AITA). L'écart entre l'exécution constatée et le montant LFI correspond principalement à la mise en réserve.

Aides aux coopératives d'utilisation de matériel agricole : AE = 1 188 457 € CP = 2 491 141 €

Ces crédits ont été délégués à l'Agence de services et de paiement. Ils financent des aides aux investissements immatériels et matériels destinés aux CUMA.

Dotation aux jeunes agriculteurs : AE = 32 596 334 € CP = 26 395 098 €

L'exécution 2019 se décompose comme suit :

- 31 901 334 € en AE et 25 825 098 € CP ont été délégués à l'ASP ;
- 695 000 € en AE et 570 000 € en CP ont été délégués à l'ODARC ;

Ce dispositif permet d'octroyer une dotation en capital aux jeunes agriculteurs pour faciliter le démarrage de l'exploitation. Le fort écart identifié en CP entre l'exécution 2019 et la dotation LFI correspond au redéploiement traditionnel de l'enveloppe prévue en LFI sur les prêts bonifiés, qui sont principalement exécutés sur la ligne "Prêts à l'installation".

Modernisation des exploitations : AE = 89 816 337 € CP = 103 170 000 €

Une partie de ces crédits ont été exécutés dans la catégorie « fonctionnement autres que le personnel ».

Au total, ces crédits financent principalement le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), pour environ 50 M€ en AE et 63 M€ en CP. Depuis 2018, en plus du PCAE, cette sous-action intègre également une partie des dispositifs relatifs au volet agricole du Grand Plan d'Investissement (GPI). A ce titre, une enveloppe de 41 M€ a été mobilisée en 2019 pour financer l'Initiative nationale pour l'Agriculture française (INAF), c'est-à-dire le fonds de garantie en faveur des exploitations agricoles dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement (FEI).

L'écart positif entre l'exécution réelle de la sous-action et le montant de la dotation en LFI (+29,3 M€ en AE et +20,1 M€ en CP) correspond au financement de la convention avec le Fonds européen d'investissement par le redéploiement de crédits acté depuis la ligne 21-08 (interventions FranceAgriMer) et la mobilisation de reports de crédits 2018.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 20 000 € CP = 8 234 €

Stages à l'installation : AE = 20 000 € CP = 8 234 €

Ces crédits servent à financer une convention relative à la gestion des maîtres-exploitants dans le cadre de la mise en oeuvre des stages d'application en exploitations agricole mentionné dans le plan de professionnalisation personnalisé.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	61 600 000	**61 600 000**	0	90 916 332	**90 916 332**
Crédits de paiement	0	84 213 463	**84 213 463**	0	104 270 000	**104 270 000**

Dans le cadre du GPI, les dispositifs suivants ont fait l'objet d'un financement en 2019 sur cette action :

- l'Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF), dont la gestion est assurée par le Fonds européen d'investissement (FEI). Ce fonds permet de garantir les prêts aux exploitations agricoles afin de faciliter leur octroi par les banques et d'obtenir des conditions plus avantageuses. En 2019, une enveloppe de 41 M€ a été déléguée au FEI ;

- le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE), dispositif cofinancé par le FEADER, dont le ciblage a été amélioré en 2018 dans le cadre du GPI, de manière à soutenir en priorité les projets de transformation globaux des systèmes de production de manière à renforcer leur performance économique, environnementale, sanitaire et sociale. Le PCAE a été doté en 2019 d'environ 50 M€ en AE et 63 M€ en CP.

Sous-action	Mesure	Bilan de l'exécution 31/12/2019	
		AE	CP
149-23-08 Modernisation des exploitations agricoles	INAF – fonds BEI	41 000 000	41 000 000
	PCAE	49 916 332	63 270 000

Action 24
Gestion équilibrée et durable des territoires

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		398 021 554	**398 021 554**		357 881 331	**357 881 331**
Crédits de paiement		439 040 720	**439 040 720**		427 642 739	**427 642 739**

Un écart de 40,0 M€ en AE et 11,4 M€ en CP est identifié entre le montant prévu en LFI et le montant réellement exécuté L'écart important en AE résulte pour l'essentiel de 32 539 573 € au titre de retraits d'engagement dont 255 488 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie « dépenses de fonctionnement autre que personnel », 14 610 € de retraits d'engagements sont intervenus dans la catégorie « subvention pour charges de service public, 127 € de retraits d'engagement sont comptabilisés dans la catégorie « dépenses pour immobilisation corporelle de l'État » 49 908 € de retraits d'engagement pour la catégorie « transfert aux autres collectivités » et 32 219 440 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie « transfert aux entreprises ». Pour mémoire, ces désengagements ont été réalisés dans le cadre du suivi de l'audit MMAI n°11042-02 sur la fiabilité de la comptabilité et du suivi des engagements dont la gestion est confiée à l'ASP réalisé en 2012. Ils concernent principalement les dispositifs relatifs à l'animation et au pastoralisme, le PHAE et l'ICHN.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	700 000	1 263 436	700 000	1 231 110
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	700 000	903 283	700 000	725 849
Subventions pour charges de service public		360 153		505 261
Titre 5 : Dépenses d'investissement	900 000	11 273	900 000	101 239
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	900 000	11 273	900 000	101 239
Titre 6 : Dépenses d'intervention	396 421 554	356 606 622	437 440 720	426 310 390
Transferts aux ménages		1 824		1 824
Transferts aux entreprises	374 544 307	335 576 100	415 563 473	404 818 218
Transferts aux collectivités territoriales		165 887		302 121
Transferts aux autres collectivités	21 877 247	20 862 810	21 877 247	21 188 227
Total	**398 021 554**	**357 881 331**	**439 040 720**	**427 642 739**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 1 158 771 € CP = 725 849€

Hydraulique agricole : AE = 246 813 € CP = 220 654 €

Les crédits en faveur de l'hydraulique agricole sont imputés en « dépenses de fonctionnement », « dépenses d'investissement », « transferts aux entreprises » et « transferts aux collectivités » en fonction de la nature de la dépense. L'exécution de l'intégralité de cette sous-action est détaillée dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Animation et développement rural au niveau national : AE = 395 102 € CP = 0 €

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

Appui aux SAFER : AE = 626 € CP = 30 986 €

L'exécution totale de cette sous-action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

Mesures agro-environnementales : AE = 9 870 € CP= 9 870 €

Le détail de ces dépenses est décrit dans les catégories « transfert aux entreprises » et « transfert aux autres collectivités.

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 258 840 € CP = 263 535 €

Ces crédits correspondent aux dépenses d'urgence relative à la protection contre à la prédation du loup mises en œuvre en services déconcentrés. La majorité des crédits de cette sous-action relèvent de la catégorie « transferts aux entreprises».

Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = 199 585 € CP = 171 252 €

Le détail de ces dépenses est décrit dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ». En fonction des modalités pratiques de mise en œuvre de ces dépenses, les crédits sont exécutés en catégorie « dépense de fonctionnement courant », « subventions pour charge de service public » et « transfert aux autres collectivités ».

Autres soutiens aux syndicats : AE = 1 976 € CP = 1 976€

Cette dépense correspond à une erreur d'imputation.

Animation et développement rural au niveau local : AE = 45 960€ CP = 27 576 €

Ces crédits correspondent au financement d'une étude de vulnérabilité sur le loup pour la Gironde.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 374 763 € CP = 505 261€

Hydraulique agricole : AE = 121 811 € CP = 157 109 €

L'exécution totale de cette sous action est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = 252 952 € CP = 348 152 €

L'utilisation de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux autres collectivités ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AE = 11 400 € CP = 101 239 €

Hydraulique agricole : AE = 11 400 € CP = 101 239 €

Ces crédits sont consacrés aux ouvrages domaniaux d'hydraulique agricole dont l'État est propriétaire. Ils permettent de financer les travaux de rénovation et d'entretien de ces ouvrages (notamment le canal de Cassagnac (Gers), le canal de la Hardt (Alsace), le canal de Beauregard (Martinique), certains canaux en Provence-Alpes-Côte-d'Azur dont le canal des Alpines, etc.) ainsi que les investissements, l'entretien et la rénovation des réseaux et des ouvrages gérés par la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) dans le cadre de la concession d'État dont elle bénéficie.

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 388 875 970 € CP = 426 310 390 €

TRANSFERTS AUX MÉNAGES AE = 1 824 € CP = 1 824 €

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 1 824 € CP = 1 824 €

L'utilisation de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux autres entreprises ».

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 367 795 540 € CP = 404 818 218 €

Hydraulique agricole : AE = 1 000 000 € CP = 51 125 €

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élève à 1 715 360 € en AE et 1 322 586 € en CP. Suivant la nature des dépenses, les crédits relatifs à l'hydraulique agricole sont également imputés en catégories « dépenses de fonctionnement hors charges de personnel » et « transfert aux autres collectivités ».

Les crédits exécutés en 2019 se répartissent comme suit :

- 1 527 700 € en AE et 1 216 929 € en CP engagés et payés par les services déconcentrés pour mener divers travaux de réfections d'ouvrages hydrauliques, au bénéfice de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG), notamment pour la mise en sécurité des retenues de Lavit et de Comberouger, et pour les canaux de Valserre (Hautes-Alpes), de Cassagnac (Gers), de la Hardt (Alsace) et de Beauregard (Martinique) ;
- 217 148 € en AE et de 157 108 € en CP pour financer des conventions avec l'IRSTEA.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (1 900 000 € en AE = CP) ont été sous exécutés à hauteur de 184 640 € en AE et 577 414 € en CP. Une partie des crédits en CP a également fait l'objet de redéploiements vers d'autres dispositifs, notamment les prêts bonifiés.

Animation et développement rural au niveau national : AE = 146 640 € CP = 300 000€

L'exécution réelle sur cette sous-action s'élève à 541 742 € en AE et 300 000 € en CP. D'autres actions ont été financées dans les catégories « dépenses de fonctionnement autre que de personnel » .

La sous-consommation identifiée par rapport à la LFI correspond à un report de crédits sur l'année 2020 pour financer le débat national PAC, qui seront exécutés en 2020.

Actions nationales en faveur du cheval : AE = 4 365 196 € CP = 4 365 196 €

4 395 196 € en AE=CP ont été délégués à l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) pour financer les aides à la filière : appui technique aux éleveurs, subventions aux associations nationales de races, concours et manifestations et de manière générale, ainsi que l'amélioration génétique des équidés.

Appui aux SAFER : AE = 700 584 € CP = 775 584 €

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 960 626 € en AE et 1 065 986 € en CP. Elle finance notamment :

- 360 000 € en AE et CP délégués aux directions de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt des DOM et de Corse pour le financement de leurs SAFER en difficulté,
- 600 000 € en AE = CP délégués à la Direction de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) de Nouvelle-Calédonie financent la contribution du ministère chargé de l'agriculture au fonctionnement de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), dont la mission consiste à participer dans les zones rurales et sub-urbaines à la mise en œuvre de la politique d'aménagement et de développement rural dans chaque province de la Nouvelle-Calédonie.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (2 699 529 € en AE = CP) ont été sous-exécutés à hauteur de 1,7 M€ en AE et 1,6 M€ en CP. Ces crédits ont été réorientés vers d'autres dispositifs (convention IGN, prêts bonifiés).

ICHN : AE = 284 200 000€ CP = 284 200 000 €

Les crédits inscrits en LFI 2019 ont été exécutés intégralement.

L'exécution 2019 se répartit comme suit :

- 280 450 000 € en AE et 280 450 000 € en CP délégués à l'Agence de services et de paiement au titre de la campagne 2019
- 3 750 000 € en AE = CP délégués à l'Office de développement agricole et rural de Corse au titre de la campagne 2019 de la Corse.

MAEC et agriculture biologique : AE = 56 626 000 € CP = 97 026 656 €

Les crédits inscrits en LFI 2019 (63 200 000 € AE et 103 719 166 € CP) ont été sous-exécutés en AE de 6 512 430 € et de 6 641 280 € en CP. La sous-exécution s'explique principalement par un décret de transfert vers le programme 162 de 5000 000 € au titre des interventions territoriales de l'État, dans le cadre de l'action Eau et agriculture en Bretagne.

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondus, s'élève à 56 687 570 € en AE et 97 077 886 € en CP et se décompose ainsi :

- 55 676 000 € en AE et 96 376 656 € en CP délégués à l'Agence de services et de paiement ;
- 950 000 € en AE et 650 000 € en CP délégués à l'Office de développement agricole et rural de Corse ;
- 61 570€ en AE et 51 230 en CP au titre des missions d'audits et d'une subvention sur la réalisation d'une évaluation de l'efficacité environnementale des mesures MAEC.

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 19 635 354 € CP = 17 222 899 €

L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 19 943 879 € en AE et 17 625 953 € en CP.

Ces crédits ont permis de financer les actions de lutte contre la prédation du loup, ainsi que l'animation en faveur des mesures agro-environnementales et climatiques, de l'agriculture biologique et des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). L'exécution 2019 se répartit comme suit :

- 19 522 478 € d'AE et 17 000 000 € de CP ont été délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) ;
- 101 747 € d'AE et 210 000 € de CP ont été délégués à l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC) ;
- 88 900 € de CP ont permis de financer la convention relative à la création d'un réseau national de référents techniques sur les chiens de protection;
- 20 000 € en AE et CP ont permis de financer le concours général agricole des prairies fleuries éditions 2018-2019.

Par ailleurs, 397 373 € en AE et 375 758 € en CP de « crédits d'urgence » ont été exécutés par les services déconcentrés pour assurer la gestion des situations de crise dans les secteurs non éligibles à la mesure « prédateurs » (achat de matériel d'effarouchement ou de matériel nécessaire à la mise en place de parcs de contention nocturnes, frais de gardiennage, campagnes de sensibilisation des éleveurs,etc.).

Des erreurs d'imputations ont été constatées au titre de certaines dépenses, imputés à tort dans plusieurs sous-catégories.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (18 700 000 € AE=CP) ont été sur-exécutés de 1 243 879 € en AE et sous-consommés de 1 074 047 € en CP. La sur-exécution a été permise par un décret de transfert en provenance du MTES (3 M€).

Boisement des terres agricoles :
Ces crédits correspondent aux dépenses relatives au boisement des terres agricoles.

Expertise technique- eaux et sols : AE= 70 000 € CP = 0 €
Ces autorisations d'engagement financent une subvention avec l'ACTA. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

Animation et développement rural au niveau local : AE = 1 051 766 € CP = 416 108 €
L'exécution totale de cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élève à 1 101 726€ en AE et 793 715 € en CP. Ces crédits correspondent aux versements effectués en faveur de l'ASP au titre du réseau rural.
Les crédits inscrits en LFI 2019 (832 757 € en AE=CP) ont été sur-exécutés en AE pour permettre le financement de la convention massif en région AURA, par mobilisation de diverses sous-consommations sur le programme.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS AE = 180 587 € CP = 316 821 €

Hydraulique agricole : AE = 0 € CP = 150 000 €
Ces crédits correspondent aux versements effectués en faveur de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. L'exécution globale des crédits « Hydraulique agricole » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

Appui aux SAFER : AE = 134 886 € CP = 134 886€
Ces crédits financent le soutien apporté à certaines catégories d'opérations réalisées par les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). L'exécution globale des crédits « Appui aux Safer » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 16 301 € CP = 17 235 €
Ces crédits correspondent à des dépenses d'urgence en faveur de la prédation contre le loup, gérés en services déconcentrés. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Expertise technique- eau et connaissance des sols : AE = 29 400 € CP = 14 700 €
Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 20 898 019 € CP = 21 173 527 €

Hydraulique agricole : AE = 335 337 € CP = 642 459 €
Ces crédits correspondent aux versements effectués en faveur de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. L'exécution globale des crédits « Hydraulique agricole » est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

Formation et information des syndicats agricoles : AE = 5 958 000 € CP = 5 958 000 €

Ces crédits financent la formation des travailleurs appelés à exercer des responsabilités dans des organisations syndicales ou professionnelles. Gérés par la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère chargé de l'agriculture, ces crédits sont répartis entre les bénéficiaires dans les conditions fixées par le décret n°2002-451 du 2 avril 2002.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (5 958 000 € AE = CP) ont été exécutés intégralement.

Appui aux SAFER : AE = 124 530 € CP = 124 530 €

Ces crédits correspondent aux crédits d'appui à la SAFER de Martinique. L'exécution globale des crédits Appui aux Safer est détaillée à la catégorie « transferts aux entreprises ».

MAEC et agriculture biologique : AE=51 700 € CP=41 360€

Ces crédits financent la réalisation d'une évaluation de l'efficacité environnementale des MAEC. L'exécution globale de ces crédits est détaillée à la catégorie « transfert aux entreprises ».

Autres actions environnementales et pastoralisme : AE = 31 560 € CP = 120 460 €

Ces crédits gérés en services déconcentrés correspondent à des dépenses d'urgence en faveur de la prédation contre le loup. Le détail de l'utilisation des crédits de cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

Expertise technique eau, sols, biodiversité et climat : AE = 1 124 039 € CP = 667 834 €

Ces crédits ont permis de financer la réalisation d'études (expertises techniques) dans le domaine de la gestion quantitative et qualitative de l'eau (irrigation et pollutions diffuses), de la connaissance des sols, de la préservation de la biodiversité en lien avec les activités agricoles, de l'énergie, du changement climatique pour ses deux volets (adaptation et atténuation), de la qualité de l'air et de la bioéconomie.

Les résultats de ces études et leur large diffusion contribuent à concilier performances économique et environnementale des exploitations agricoles et à favoriser l'attractivité des territoires ruraux. Ces travaux permettent de consolider les actions engagées par le ministère pour la mise en œuvre du projet agroécologique qui constitue l'axe majeur de la politique agricole déclinée notamment par les nouvelles orientations prises dans le cadre de la PAC pour la période 2014-2020 et dans le cadre du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Ces dépenses correspondent à des conventions passées avec les organismes prestataires de service dans ce domaine (INRA, France Nature Environnement, IRSTEA, COMIFER, COOP de France, Ademe, bureaux d'études, etc.).

Les crédits inscrits en LFI 2019 (1 355 651 € en AE = CP) ont été sur-exécutés en AE de 320 325 € et sous-exécutés en CP de 153 713 €.

Autres soutiens aux syndicats : AE = 13 268 853€ CP = 13 268 853 €

Ces crédits financent le fonctionnement des syndicats agricoles conformément aux dispositions du décret n° 2003-406 du 2 mai 2003.

Animation et développement rural au niveau local : AE = 4 000 € CP = 350 031€

Ces crédits délégués à l'Agence de services et de paiement (ASP) financent le réseau rural régional. L'exécution de cette sous-action est détaillée dans la catégorie « transferts aux entreprises ».

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	63 200 000	**63 200 000**	0	56 687 570	**56 687 570**
Crédits de paiement	0	103 719 166	**103 719 166**	0	97 077 886	**97 077 886**

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique font partie du volet agricole du Grand plan d'investissement dans la mesure où elles permettent d'accompagner les agriculteurs dans l'adoption de pratiques agricoles favorables à l'environnement. L'objectif de ces aides est d'apporter une compensation financière pour les surcoûts et les manques à gagner engendrés.

Les MAEC et les aides à l'agriculture biologique ont été dotées en LFI 2019 à hauteur de 63,2 M€ en AE et 103,7 M€ en CP en 2019. La sous-action a été exécutée à hauteur de 56,7 M€ en AE et 97 M€ en CP, l'écart par rapport au montant prévu en LFI correspondant principalement au transfert de crédits réalisé vers le PITE Bretagne.

L'action 2 du PITE « eau et agriculture en Bretagne » a été créée en 2006 afin de mettre en place des mesures en faveur de l'amélioration des connaissances relatives à la qualité des eaux et des sols, le développement de pratiques agro-écologiques, les aides à la recherche et le retrait des algues vertes dans les zones touchées. Depuis 2018, le programme 149 est directement sollicité pour son financement via un transfert en gestion de 5 M€ vers l'action 2 du PITE, en ciblant le financement de plusieurs mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Action 25
Protection sociale

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		134 892 865	**134 892 865**		178 005 589	**178 005 589**
Crédits de paiement		134 892 865	**134 892 865**		177 988 704	**177 988 704**

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sur-consommés à hauteur de 43,1 M€ en AE et en CP pour couvrir les besoins identifiés sur le TODE en 2019, ainsi que pour permettre la mobilisation par la Mutuelle sociale agricole (MSA) d'une enveloppe complémentaire de 7 M€ dans le cadre de l'épisode de sécheresse 2018.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		74 757		57 872
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		9 748		9 748
Subventions pour charges de service public		65 009		48 124
Titre 6 : Dépenses d'intervention	134 892 865	177 930 832	134 892 865	177 930 832
Transferts aux entreprises		177 705 737		177 705 737
Transferts aux autres collectivités	134 892 865	225 095	134 892 865	225 095
Total	**134 892 865**	**178 005 589**	**134 892 865**	**177 988 704**

TRANSFERT AUX ENTREPRISES AE = 178 005 589€ CP= 177 988 704 €

Réglementation et sécurité au travail : AE = 376 852 € CP = 359 967 €

Ces crédits comprennent les montants imputés par erreur sur les catégories "Dépenses de fonctionnement" et "Transfert aux autres collectivités".

Ces crédits visent à améliorer la prévention des risques professionnels des travailleurs ruraux, par la réalisation d'études prospectives, la mise en œuvre de mesures d'améliorations techniques et organisationnelles. Des campagnes de communication peuvent aussi être financées pour donner aux usagers l'accès aux connaissances des normes réglementaires et des techniques de protection. Les mesures ainsi financées entrent dans le cadre des actions programmées dans le plan santé au travail pour la période 2015-2019 (PST3) et auquel contribue le ministre de l'agriculture et de l'alimentation en qualité de ministre chargé du travail des professions agricoles, ce plan ayant fait l'objet d'une large consultation du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), installé en 2009.

La différence de montant entre les CP et les AE s'explique par le non-versement de la dernière tranche d'un montant de 16 885 €, prévue par la convention conclue avec l'IRSTEA, les actions prévues par celle-ci n'ayant été exécutée dans leur totalité.

Exonérations de charges sociales : AE = 177 628 737 € CP = 177 628 737 €

Ces crédits correspondent principalement à la compensation, par l'État, des moindres recettes perçues par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) et par l'UNEDIC au titre des mesures d'exonération de charges sociales ciblées en faveur du secteur agricole, à savoir l'exonération de charges patronales pour l'embauche de travailleurs occasionnels.

Ce dispositif prévoit que les employeurs relevant du régime agricole et employant des travailleurs occasionnels pour des tâches temporaires liées au cycle de la production animale et végétale, et aux activités de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles, lorsque ces activités, accomplies sous l'autorité d'un exploitant agricole, constituent le prolongement direct de l'acte de production, bénéficient d'une exonération dégressive de charges sociales patronales.

L'exonération est limitée à une durée maximum de 119 jours ouvrés consécutifs ou non par année civile pour un même salarié, que ce soit en qualité d'employeur ou en qualité d'adhérent à un groupement d'employeurs.

Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, compte tenu de la transformation du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) en allègement de charges sociales et du renforcement des allègements généraux, il est prévu que ce dispositif spécifique aux employeurs agricoles soit supprimé à compter du 1er janvier 2021.

Toutefois, un dispositif transitoire a été mis en place pour les années 2019-2020. Le champ des cotisations visées par l'exonération initialement a été révisé par la LFSS pour 2019 afin de l'aligner sur celui des allègements généraux de cotisations et contributions sociales. Par ailleurs,

la dégressivité de l'exonération en fonction de la rémunération a évolué : celle-ci est totale pour une rémunération mensuelle inférieure ou égale à **1,20 SMIC mensuel** (1,25 SMIC avant 2019), dégressive pour les rémunérations comprises entre **1,20 SMIC** mensuel et **1,6 SMIC** (1,5 SMIC avant 2019) puis nulle pour une rémunération mensuelle égale ou supérieure à 1,6 SMIC.

En 2019, la compensation opérée sur le programme 149 s'élève à 172 465 000 €. Elle correspondant au surplus d'exonération lié au maintien d'un plateau d'exonération totale à 1,2 SMIC par rapport aux allègements généraux pour la période d'activité 2019 concernée et à l'intégralité des exonérations liées à l'activité du 4ème trimestre 2018 basée sur l'ancien dispositif.

Par ailleurs, un montant de 7 000 000 € a été versé à la CCMSA dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 de la MSA relatif à l'enveloppe de prise en charge des cotisations des agriculteurs en difficulté.

D'autre part, un versement de 96 657 € en AE=CP a été effectué au bénéfice de la MSA de la Corse au titre des dispositifs de désendettement social.

Enfin, un rétablissement de crédit correspondant au montant non consommé par la MSA au titre du fonds "micro-BA" a été enregistré pour 1 932 820 €.

Action 26

Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI Titre 2	Prévision LFI Autres titres	Prévision LFI Total	Réalisation Titre 2	Réalisation Autres titres	Réalisation Total
Autorisations d'engagement		245 344 253	**245 344 253**		215 259 468	**215 259 468**
Crédits de paiement		253 275 628	**253 275 628**		227 639 819	**227 639 819**

Un écart de 30,0 M€ en AE et 25,6 M€ en CP est identifiée entre les montants prévus en LFI et l'exécution budgétaire sachant que l'exécution en AE a été minorée de 14 154 464 € au titre de retraits d'engagement relatifs principalement à la catégorie « transfert aux entreprises ». Le reste de la sous-exécution résulte notamment de report de crédits opérés sur 2020 pour permettre le financement de mesures de crise dédiées aux scolytes.

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités des retraits d'engagement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Autorisations d'engagement Réalisation	Crédits de paiement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Crédits de paiement Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	194 183 850	192 028 768	194 186 335	192 807 202
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	364 057	3 794 768	366 542	4 115 042
Subventions pour charges de service public	193 819 793	188 234 000	193 819 793	188 692 160
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 471 265	1 915 471	6 774 009	2 018 950
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 471 265	1 915 471	6 774 009	2 018 950
Titre 6 : Dépenses d'intervention	45 689 138	20 254 579	52 315 284	31 843 666
Transferts aux entreprises	24 050 000	-5 661 731	29 630 347	16 656 500
Transferts aux collectivités territoriales	13 052 877	16 332 664	14 067 658	5 196 336
Transferts aux autres collectivités	8 586 261	9 583 646	8 617 279	9 990 830
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 060 650		970 000
Dotations en fonds propres		90 650		
Dépenses de participations financières		970 000		970 000
Total	**245 344 253**	**215 259 468**	**253 275 628**	**227 639 819**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 3 895 897 € CP = 4 115 042 €

101 129 € de retraits d'engagement sont intervenus dans la catégorie « dépenses de fonctionnement autres que personnel ».

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 942 822 € CP = 925 336 €

Les crédits réellement exécutés pour cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 12 364 179 € en AE et 10 646 968 € en CP. En fonction de la nature des dépenses, l'exécution est imputée dans les catégories « fonctionnement courant », « subventions pour charges de service public », « immobilisations corporelles de l'État », « transferts aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités ». Le détail de l'exécution pour cette sous-action figure dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 1 821 159 € CP = 1 855 937 €

Ces crédits sont exécutés dans leur intégralité par les services déconcentrés. Les opérations réalisées permettent de stabiliser et restaurer les sols en pente. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ».

Acquisition de forêt par l'État ou les collectivités territoriales AE= 350 000 € CP = 350 000 €

Ces crédits ont pour objectif de conforter le massif de Fontainebleau et relèvent de la catégorie « immobilisations corporelles de l'État ». Les sous-consommations identifiées sur cette sous-action par rapport à la LFI 2019 (environ 500 k€ en AE et 820 k€ en CP) ont été mobilisés sur la sous-action 26-10 « Étude et recherche ».

Classement en forêt de protection et lutte phytosanitaire AE = - 12 373 € CP = 47 385 €

Ces crédits ont financé les frais occasionnés par le classement de forêts (frais d'enquêtes publiques et de géomètres en forêt de protection) et des aides pour la mise en œuvre d'opérations de lutte phytosanitaire (traitements phytosanitaires ou luttes sylvicoles, notamment contre les scolytes).

Les crédits inscrits en LFI 2019 (664 057 € en AE et 666 542 € en CP) ont été sous-exécutés à hauteur de 651 684 € en AE et 619 157 € en CP. La sous-exécution a permis un redéploiement vers la sous-action 26-10 « Étude et recherche ».

Études recherche AE = 381 981 € CP = 421 894 €

Les dépenses exécutées sur cette sous-action sont décrites dans la catégorie transfert aux autres collectivités. Les crédits de fonctionnement, exécutés en grande majorité en administration centrale, ont permis notamment de financer :

- l'opération « La forêt s'invite à l'école », un parcours pédagogique à destination des établissements scolaires et parascolaires afin de faire découvrir les fonctions environnementales, économiques et sociales de la forêt, pour 50 000 € en AE;
- le financement du projet de recherche sur la forêt financé par l'Union Européenne (EFIATLANTIC) pour 80 000 € en AE ;
- le développement du module forêt-bois (MOFOB) de suivi de la ressource disponible en bois pour 50 000 € en AE ;
- le financement d'actions contribuant à la diffusion de l'agro-écologie et de la stratégie forestière pour 40 000 € ;
- la gestion de la base de données sur les incendies de forêt en France (BDIFF) pour 66 000 € en AE ;
- la participation à l'analyse, la conception et la réalisation d'un site internet hébergeant les indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines pour 20 000 € en AE.

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 412 309 € CP = 514 490 €

Ces dépenses sont détaillées dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 188 393 022 € CP = 188 692 160 €

159 022 € de retraits d'engagement sont comptabilisés dans la catégorie « subvention pour charge de service public ».

Versement compensateur et subvention d'équilibre (ONF) AE = 140 400 000 € CP= 140 400 000 €

La mise en œuvre du régime forestier dans les forêts appartenant aux collectivités publiques (État et collectivités territoriales), est confiée à l'Office national des forêts (ONF). Cette mission de service public garantit une gestion durable de ce patrimoine forestier et permet de répondre aux attentes de la société comme la protection de l'environnement et l'accueil du public, tout en assurant la pérennité des forêts concernées. Le régime forestier comprend la gestion foncière, la surveillance générale, l'aménagement forestier, le règlement et le marquage des coupes ainsi que la mise en vente.

L'ONF étant opérateur de l'État, une description détaillée de ses comptes et de ses missions figure dans la partie opérateurs.

Mission d'intérêt général (ONF) AE = 26 016 232 € CP= 26 016 232 €

Les missions d'intérêt général (MIG) regroupent les activités confiées à l'Office par voie de conventions spécifiques en conformité avec le code forestier. L'ONF est chargé, en application du contrat d'objectif et de performance 2016-2020 du 7 mars 2016, de la réalisation de MIG pour le compte de la DGPE.

Ces crédits financent les charges de fonctionnement et de personnel (fonctionnaires et ouvriers) de l'ONF, ainsi que les travaux associés aux missions de service public que lui confie l'État. Depuis 2018, la convention ONF sur les MIG intègre l'ensemble des dépenses des travaux d'entretien réalisés en régie par l'ONF au sein de la MIG RTM.

Subvention d'équilibre (ONF) AE = 6 505 273 € CP= 6 505 273 €

Ces crédits correspondent la subvention d'équilibre de l'ONF à hauteur de 6 505 273 € (AE = CP).

Centre national de la propriété forestière (CNPF) AE = 14 671 039 € CP = 14 671 039 €

Cet établissement public national à caractère administratif a pour mission le développement de l'orientation de la gestion forestière des forêts privées, et d'améliorer leurs productions en promouvant une gestion forestière durable. Le contrat d'objectif et de performance du CNPF reprend les grands enjeux du Programme national de la forêt et du bois (PNFB) à travers trois grands objectifs :

- Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois ;
- Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat ;
- Adapter le fonctionnement du CNPF.

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 9 048 € CP = 9 048 €

L'exécution des crédits pour cette sous-action est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux collectivités territoriales ».

Classement en forêt de protection et lutte phytosanitaire AE =7 000 € CP = 7 000 €

Ces crédits relèvent de la catégorie « dépenses de fonctionnement courant ».

Études et recherche AE = 350 430 € CP = 463 523 €

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches (études, diagnostics, élaboration de référentiels) réalisés par des opérateurs de l'État (INRA, AgroParisTech, ONF, etc). L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux autres collectivités ».

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 434 000 € CP = 620 045 €

Ces dépenses correspondent à des travaux de recherches sur l'amélioration des peuplements forestiers compte tenu du changement climatique. Ces études sont réalisées par des opérateurs de l'État tels que l'IRSTEA, l'INRA, le CNPF et l'ONF. L'exécution budgétaire sur l'ensemble de cette ligne est décrite dans la catégorie « transfert aux entreprises ».

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'ÉTAT : AE = 1 917 224 € CP = 2 018 950 €

1 753 € DE RETRAITS D'ENGAGEMENT SONT IMPUTÉS SANS LA CATÉGORIE « DÉPENSES POUR IMMOBILISATION CORPORELLES DE L'ÉTAT ».

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 531 926 € CP = 476 590 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie intervention « transfert aux collectivités territoriales ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE= 1 385 298 € CP = 1 542 360 €

Ces crédits permettent le financement de travaux de restauration des terrains en montagne (RTM) par l'État sur les terrains domaniaux : création et entretien d'un parc de plus de 20 000 ouvrages de génie civil (pare-avalanches, filets pare-blocs, barrages pour prévention des coulées boueuses dans le lit des torrents, etc.) ou de génie biologique répartis sur 392 000 hectares de terrains domaniaux, dont la finalité est d'assurer la sécurité des personnes et des biens face aux risques naturels en montagne (glissements de terrains, crues torrentielles, avalanches, érosion des sols, chutes de blocs rocheux, etc.)

Les crédits réellement exécutés sur cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 3 369 856 € en AE et 3 509 425 € en CP. La sous-exécution identifiée par rapport à la LFI correspond à la mise en réserve ou au redéploiement, pour les AE vers la sous-action 26-04 « DFCI », et pour les CP vers le financement des prêts bonifiés.

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 34 147 139 € CP = 31 843 666 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 7 967 261 € CP = 16 656 500 €

13 628 993 € DE RETRAITS D'ENGAGEMENT SONT INSCRITS DANS LA CATÉGORIE « TRANSFERT AUX ENTREPRISES ».

Chablis Klaus AE = 18 400 € CP = 9 747 674 €

Le plan Klaus, dont l'objectif est d'aider les propriétaires forestiers dans le nettoyage et la reconstitution des peuplements forestiers dévastés par la tempête du 26 janvier 2009, est désormais achevé. Pour finaliser le plan Chablis Klaus, les paiements s'étaleront jusqu'en 2022.

Ces crédits sont exécutés par l'ASP.

La sous-réalisation en CP par rapport à la dotation LFI sur cette ligne correspond à la mise en réserve. La consommation de 18 400 € en AE n'était pas inscrite en LFI 2019 et a été réalisée en fongibilité par la DRAAF par redéploiement à partir d'autres lignes de l'action 26.

Fond stratégiques de la forêt et du bois AE = 14 700 794 € CP = 3 968 215 €

Ce dispositif finance principalement des mesures de soutien aux investissements en forêt inscrites dans la réalisation du volet agricole du Grand plan d'investissement (GPI), et notamment :

- Les dessertes forestières qui ont pour objet d'aider financièrement les propriétaires forestiers (particuliers ou communes) à améliorer la desserte de leurs parcelles. Les opérations entreprises permettent une meilleure mobilisation des ressources forestières. Les bénéficiaires finaux étant soit des propriétaires forestiers soit d'autres collectivités, la totalité des crédits a été regroupée dans la catégorie "transferts aux entreprises". Ces crédits sont exécutés par l'ASP et l'ODARC ;
- Le fonds de prêt participatif pour les investissements innovants dans la filière forêt-bois destiné à favoriser la compétitivité des entreprises de la filière, mis en place par Bpifrance ;
- Les conventions relatives à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Projet de Territoires, passées en fin de gestion 2019 et mises en œuvre au niveau des DRAAF ;
- L'accélérateur de PME dédié à la filière forêt-bois, mis en œuvre par BPI France.

Cette sous-action a également été mobilisée dans le cadre de la crise des scolytes, pour mettre en œuvre une aide à l'exploitation visant à extraire les bois scolytés hors des massifs forestiers.

Les crédits exécutés sous cette sous action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 17 348 115 € en AE et à 7 155 506 € en CP, incluant les crédits animation des filière régionales inscrits dans les rubriques « transfert aux collectivités territoriales » et « fonctionnement courant », les travaux de recherche sur l'amélioration des peuplements forestiers inscrit dans la rubrique « subvention pour charges du service publics », et les projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel à projets innovation et investissements pour l'amont forestier inscrits dans la rubrique « transfert aux autres collectivités ».

Les crédits inscrits en LFI 2019 (24 050 000 € en AE et 19 050 000 € en CP) ont été sous exécutés à hauteur de 6 701 885 € en AE et 11 894 494 € en CP. Une partie importante de ces crédits sera mobilisée en report en 2020 pour financer les mesures de crise dédiées aux scolytes (3,9 M€ en AE et 4,3 M€ en CP). Le reste de la sous-consommation sur cette ligne a permis de financer en gestion diverses sur-consommations sur le programme, et notamment les besoins identifiés au titre des prêts bonifiés.

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = - 6 860 107 € CP = 2 940 611 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 108 174 € CP = 0 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « immobilisation corporelle de l'État ».

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AE = 16 464 234 € CP = 5 196 336 €

131 569 € de retraits d'engagement sont imputés dans la catégorie "transfert aux collectivités territoriales".

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 16 415 009 € CP = 5 094 308 €

Les crédits réellement exécutés sur cette sous-action, toutes catégories confondues, s'élèvent à 12 364 179 € en AE et 10 646 968 € en CP. Ces crédits concernent les subventions majoritairement accordées aux collectivités territoriales, pour la construction des infrastructures de DFCI (pistes d'accès, points d'eau, tours de guet, pare feu etc..).

Une partie de ces crédits est déléguée aux opérations de DFCI méditerranéenne gérées par la Délégation à la protection de la forêt méditerranéenne (DPFM) et programmées par le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud (ZDS Sud) dans le cadre de sa mission d'harmonisation et de coordination des politiques de prévention et de lutte contre l'incendie au niveau zonal.

Les crédits inscrits en LFI 2019 (13 052 877 € en AE et 14 067 658 € en CP) ont été sous-exécutés à hauteur de 688 698 € en AE et 3 420 690 € en CP. Cette sous-réalisation correspond, pour les CP, au financement en gestion de diverses sur-consommation sur le programme, et notamment les besoins identifiés au titre des prêts bonifiés.

Fonds stratégiques de la forêt et du bois AE = - 6 000 € CP= 0 €

Ces crédits relatifs à l'animation des filières régionales permettent de financer des actions destinées à favoriser l'évolution et l'adaptation de la production forestière face aux demandes du marché. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "transfert aux entreprises".

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 55 225 € CP = 102 028 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "immobilisations corporelles de l'État"

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 9 715 644 € CP = 9 990 830 €

131 997 € de retraits d'engagement sont comptabilisés dans la catégorie "transfert aux autres collectivités".

Défense des forêts contre les incendies (DFCI) AE = 1 325 482 € CP = 1 201 074 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « transferts aux collectivités territoriales ».

Restauration des terrains de montagne (RTM) AE = 0 € CP = 9 100 €

L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie « immobilisation corporelle de l'État ».

Études et recherche AE = 7 643 800 € CP = 7 697 900 €

Les crédits exécutés, toutes catégories confondues, au titre de cette sous-action sont de 8 376 210 € en AE et 8 583 318 € en CP.

Ces crédits ont permis notamment de financer :

- 7 064 000 € AE = CP pour l'Institut technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA) ;
- 1 312 210 € en AE et 1 519 318€ en CP pour les évaluations et prospectives forestières.

La sur-consommation identifiée sur cette sous-action par rapport à la LFI a été permise grâce à la mobilisation de diverses sous-consommations sur les autres sous-actions de l'action 26.

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 746 362 € CP = 1 082 757 €

Ces crédits ont permis principalement de financer les projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet innovation et investissements pour l'amont forestier. L'exécution de ces crédits est détaillée dans la catégorie "transfert aux entreprises".

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

DOTATION EN FONDS PROPRES : AE = 1 060 650 € CP = 970 000 €

Fonds stratégique de la forêt et du bois AE = 1 060 650€ CP = 970 000 €

Ce montant correspond à une erreur d'imputation. Ces montants auraient dû être comptabilisés en dépenses d'intervention.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	24 050 000	**24 050 000**	0	10 088 370	**10 088 370**
Crédits de paiement	0	19 050 000	**19 050 000**	0	6 823 116	**6 823 116**

Dans le domaine de la forêt et du bois, les dispositifs intégrés dans le volet agricole du GPI, qui ont fait l'objet d'un financement en 2019, sont les suivants :

- le soutien aux investissements pour les dessertes forestières : l'aménagement des dessertes forestières permet aux propriétaires forestiers d'assurer l'écoulement des ressources, concourant ainsi à une plus grande mobilisation du bois. Les opérations réalisées sont, entre autres, la création et mise au gabarit des routes forestières accessibles aux grumiers, l'aménagement de places de dépôt et/ou de retournement, l'ouverture de pistes accessibles aux « engins de débardage (tracteurs, porteurs), ou des travaux d'insertion paysagère. 10 M€ ont été réservés au financement de la desserte forestière dans le cadre du FSFB, ce dernier dispositif étant également financé par des ressources fiscales affectées (indemnité de défrichement et TATFNB).
- le Fonds de prêts participatifs pour les investissements innovants : le prêt participatif filière Bois (de 40 000 à 300 000 €, sans garantie sur les actifs de l'entreprise, ni sur le patrimoine du dirigeant, d'une durée de 5 ou 7 ans) finance le développement ou l'extension d'activité d'entreprises de la filière bois afin d'accompagner leurs investissements destinés notamment à favoriser leur compétitivité, croissance et renforcement de leurs fonds propres. Près d'1M€ ont été engagés en 2019.
- l'Accélérateur de PME pour la filière forêt-bois : créé sur le modèle des accélérateurs sectoriels de Bpifrance, comme l'accélérateur IAA sur le volet agricole, il est dédié aux entreprises de la filière forêt-bois et couvre l'ensemble des marchés de la filière, allant de la gestion et de l'exploitation forestière à l'ameublement en passant par la scierie, l'emballage, ou les industries du bois et de la construction (menuiserie, charpenterie). Pendant 24 mois, l'Accélérateur Bois répond aux enjeux spécifiques de croissance et de structuration des petites et moyennes entreprises du secteur et leur apportent les solutions adaptées afin d'accélérer leur développement. La première promotion (360k€), constituée de 22 entreprises, a été inaugurée en octobre 2019.
- l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'accompagnement de projets territoriaux au service du développement de la filière forêt-bois s'inscrit dans la mise en œuvre du plan d'action interministériel pour relancer la filière forêt-bois. Il s'agit d'accompagner financièrement des démarches d'ingénierie permettant la concrétisation de projets collectifs et ambitieux ancrés dans les territoires au service du développement de la filière forêt-bois. Les conventions ont été engagés en 2019 à hauteur de 1,5 M€ environ.

Sous-action	Mesure	Bilan de l'exécution 31/12/2019	
		AE	CP
149-26-12 – Fonds stratégique de la forêt et du bois - FSFB	Desserte forestière	7 168 000	5 280 000
	Fonds de prêts innovants	1 000 000	1 000 000
	AMI +accélérateur forêt-bois	1 920 370	543 116

Action 27

Moyens de mise en oeuvre des politiques publiques et gestion des interventions

	Prévision LFI			**Réalisation**		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		500 978 831	**500 978 831**		420 058 413	**420 058 413**
Crédits de paiement		500 978 831	**500 978 831**		415 966 415	**415 966 415**

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sous-exécutés à hauteur de 80,9 M€ en AE et 85,6 M€ en CP.

Cet écart s'explique principalement par le positionnement de la provision pour aléas sur cette sous-action, dont les crédits sont mobilisés en cours d'année sur les actions du programme en tension (en 2019, l'action 22 du programme qui porte les versements alloués au FNGRA)

L'exécution en AE a été minorée de 7 779 € au titre des retraits d'engagement relatifs à la catégorie "dépenses de fonctionnement autres que personnel".

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités de ces retraits d'engagement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		**Crédits de paiement**	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	469 326 758	379 440 505	469 326 758	379 406 013
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	208 000 000	125 124 725	208 000 000	125 090 233
Subventions pour charges de service public	261 326 758	254 315 780	261 326 758	254 315 780
Titre 6 : Dépenses d'intervention	145 480	11 631 842	145 480	7 574 336
Transferts aux entreprises	145 480	271 842	145 480	271 842
Transferts aux autres collectivités		11 360 000		7 302 494
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	31 506 593	28 986 066	31 506 593	28 986 066
Dotations en fonds propres	31 506 593	28 986 066	31 506 593	28 986 066
Total	**500 978 831**	**420 058 413**	**500 978 831**	**415 966 415**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT AE = 125 132 504 € CP = 125 090 233 €

Préfinancement des aides communautaires et apurement communautaire :

AE = 125 071 033 € CP = 125 071 033 €

En 2019, la contrepartie de la compensation faite sur les fonds européens au titre de l'apurement communautaire s'élève à 125 071 033 € en AE = CP. Ces crédits financent le remboursement des décisions de refus d'apurement des dépenses de la Commission européenne, soit dans le détail :

- la décision ad hoc 58 du 16 novembre 2018 écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour un montant de 50 020 758,38 €, et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant de 741 725,48 €, soit un total de 50 762 483,86 € ;
- la décision ad hoc 59 du 12 février 2019 écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour un montant de 1 529 753,47 €, et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant de 1 457 366,66 €, soit un total de 2 987 120,13 € ;
- la décision ad hoc 60 du 5 juin 2019 écartant du financement de l'Union européenne certaines dépenses effectuées par les États membres au titre du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) pour un montant de 30 297 749,47 €, du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour un montant de 42 868 199,79 €, ainsi qu'un remboursement sur ad hoc 47 pour un montant de 24 352 508,23 €, soit un total de 48 813 441,03 € ;
- la décision d'apurement comptable sur la gestion 2015 correspondant aux créances FEADER, représente un montant de 1 542 299,42 €, et celle correspondant aux créances FEAGA représente un montant de 1 113,71 € ;
- la décision d'apurement comptable sur la gestion 2016 correspondant aux créances FEADER, représente un montant de 3 872,01 € ;
- la décision d'apurement comptable sur la gestion 2018 correspondant à des dépassements de délais, de plafonds, à des créances FEAGA et FEADER, pour un montant 17 419 485,01 € ;
- la décision du 6 août 2019 relative à la clôture FEADER de la programmation RDR2 2007-2013 et au dépassement de la maquette financière, pour un montant de 3 686 866,76 € ;
- et un remboursement des frais de financement PAC du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 pour 145 649,42 €.

L'écart entre le montant exécuté sur cette ligne (environ 125 M€) et le montant prévu en LFI (200 M) a été redéployé pour financer les autres aléas du programme, en particulier l'abondement opéré sur le FNGRA.

Autres moyens dédiés à la mise en œuvre des politiques publiques : AE = 61 471 € CP = 19 200 €
Ces crédits portent sur trois prestations de l'IGN pour l'estimation de chiffrages relatifs aux mesures surfaciques dans le cadre de la déclaration graphique des aides agricoles.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC AE = 254 315 780 € CP = 254 315 780 €

Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) : AE = 38 032 607 € CP = 38 032 607 €
Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Agence de services et de paiement (ASP) : AE = 95 605 410 € CP = 95 605 410€
Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Agence Bio : AE = 2 057 195 € CP = 2 057 195 €
Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) : AE = 16 596 393 € CP = 16 596 393 €
Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) : AE= 97 024 770 €
CP = 97 024 770 €
Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

Office de développement de l'économie agricole des départements d'Outre-mer (ODEADOM) : AE = 4 999 405 € CP = 4 999 405 €
Cette somme correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée à l'établissement par le MAA.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES : AE = 271 842 € CP = 271 842 €

Office du développement agricole et rural de Corse : AE = 271 842 € CP = 271 842€
Ces crédits relèvent de la subvention pour charge de service public. 271 842 € ont été octroyés à l'Office du développement agricole et rural de Corse (ODARC).

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS : AE = 11 360 000 € CP = 7 302 494 €

Autres moyens dédiés aux politiques publiques : AE = 11 360 000 € CP = 7 302 494 €
Ces crédits financent la convention entre le MAA, l'ASP et l'IGN au titre de l'actualisation du registre parcellaire graphique pour la campagne 2019. La surconsommation en AE par rapport aux montants prévus en LFI correspond à la refonte de la convention financière avec l'IGN, et a été financée par la mobilisation de diverses sous-consommation sur le programme.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES AE = 28 986 066 € CP = 28 986 066 €

DOTATION EN FONDS PROPRES AE = 28 986 066 € CP = 28 986 066 €

Agence de services et de paiement (ASP) : AE = 21 486 226 € CP = 21 486 226€
Une dotation en fonds propres a été octroyée à l'agence à hauteur de 21 486 226 €.

Établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) :
AE= 7 499 840 € CP = 7 499 840 €
Une dotation en fonds propres a été octroyée à l'établissement à hauteur de 7 499 840 €.

Action 28
Pêche et aquaculture

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		49 699 320	**49 699 320**		40 277 124	**40 277 124**
Crédits de paiement		49 708 889	**49 708 889**		35 130 318	**35 130 318**

Les crédits ouverts en LFI 2019 ont été sous-exécutés à hauteur de 8,5 M€ en AE et 14,6 M€ en CP.

L'exécution en AE a été minorée de 930 647 € au titre de retraits d'engagement relatifs principalement à la catégorie « dépenses de fonctionnement autres que personnel » suite à un transfert de marché de la DPMA du MTES au MAA.

A noter que les niveaux d'exécution en AE mentionnés ci-dessous ont été retraités de ces retraits d'engagement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 612 000	14 863 266	14 622 000	15 020 516
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 005 000	13 356 652	11 015 000	12 449 522
Subventions pour charges de service public	3 607 000	1 506 614	3 607 000	2 570 994
Titre 6 : Dépenses d'intervention	34 532 320	25 006 858	34 531 889	19 810 779
Transferts aux entreprises	24 039 320	19 680 879	24 038 889	14 649 643
Transferts aux collectivités territoriales	180 000		180 000	
Transferts aux autres collectivités	10 313 000	5 325 979	10 313 000	5 161 136
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	555 000	407 000	555 000	299 023
Dotations en fonds propres	555 000	407 000	555 000	299 023
Total	**49 699 320**	**40 277 124**	**49 708 889**	**35 130 318**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT AUTRES QUE CELLES DE PERSONNEL AE = 14 164 771 € CP = 12 449 522 €

Suivi statistique et des données : AE = 2 873 187 € CP = 2 075 744 €

Les crédits concernant les moyens dédiés au suivi statistique et des données sont consacrés au recueil des données relatives aux pêches maritimes indispensables pour répondre aux obligations internationales ou européennes de la France par le biais de programmes d'observations scientifiques à la mer. Ces programmes sont mis en œuvre par des marchés attribués à des entreprises spécialisées. Elles effectuent des plans d'échantillonnages par zones de pêche, métiers et par espèce, permettant de collecter les données connexes à l'activité de pêche, notamment les rejets dont l'interdiction est entrée en vigueur.

Contrôle des pêches maritimes : AE = 6 151 496 € CP = 5 585 888 €

Les conventions entre la DPMA et ses Unités Opérationnelles informatiques sont exécutées par délégation de crédits à hauteur de 3,25 M€ en AE et 3,80 M€ en CP pour le développement des systèmes d'information des pêches et l'hébergement des applications informatiques de la DPMA.

Les dépenses liées à la maintenance et à la réalisation d'outils informatiques de contrôle des pêches, à l'utilisation de moyens de surveillance et moyens de déclaration, de produits de sécurité, à la prise en charge d'outils de contrôle et à la formation aux « obligations déclaratives » s'ajoutent à ces montants à hauteur de 2,87 M€ en AE et 1,79 M€ en CP.

Appui technique : AE = 1 977 677 € CP = 1 625 480 €

Ces crédits ont en partie financé les frais de formation, de déplacement, de représentation, de communication et d'assistance technique FEAMP, à hauteur de 0,85 M€ en AE et 0,62 M€ en CP.

Le marché pour l'organisation de la 41ème réunion annuelle de l'Organisation des Pêcheries du Nord Ouest Atlantique (OPANO) en septembre à Bordeaux a consommé 0,21 M€ en AE et CP.

0,91 M€ en AE et 0,79 M€ en CP correspondent au paiement de la part fonctionnement des frais de gestion du Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) à destination de l'Agence de services et de paiement (ASP) qui traite les dossiers de demande de paiement des subventions du Fonds.

Interventions socio-économiques ; AE = 152 500 € CP = 152 500 €

Ce montant correspond à la partie frais de gestion de la convention relative au versement par l'État au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) d'une subvention pour le fonctionnement des caisses de garantie contre les intempéries et avaries (CGIA).

Interventions économiques non-cofinancées : AE = 3 009 911 € CP = 3 009 911 €

La dépense correspond au paiement à une entreprise d'un titre de perception annulé.

SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC AE = 1 506 614 € CP = 2 570 994 €

Suivi statistique et des données : AE = 1 106 614 € CP = 2 160 044 €

La dépense représente le montant des crédits délégués à IFREMER dans le cadre de travaux d'expertise halieutique. Le rattachement de la DPMA au MAA a permis de qualifier cette dépense en tant que SCSP.

Interventions économiques cofinancées : AE = 400 000 € CP = 400 000 €

La dépense correspond à la partie frais de fonctionnement, de la convention relative au concours apporté par le MAA à FranceAgriMer à la mise en œuvre des actions relatives au soutien des filières des produits de la pêche et de l'aquaculture.

DÉPENSES D'INTERVENTION AE = 25 129 385 € CP = 19 810 779 €

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES AE = 19 680 879 € CP = 14 649 643 €

Suivi statistique et des données : AE = 746 229 € CP = 447 738 €

Il s'agit de crédits délégués à IFREMER devant être imputés en SCSP dans le cadre des travaux aquacoles.

Contrôle des pêches : AE = 50 000 € CP = 50 000 €

Il s'agit du paiement d'une convention établie dans le cadre des prestations menées par un opérateur privé en ce qui concerne le développement d'une nouvelle version des équipements d'enregistrement et de communication électroniques.

Intervention socio-économique : AE = 5 959 342 € CP = 5 959 342 €

Cette dépense concerne la partie transfert indirect de la dotation due au titre de la participation de l'État au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) pour financer le régime des caisses de chômage intempéries et avaries (CGIA).

Interventions économiques cofinancées : AE = 12 925 308 € CP = 8 192 563 €

Une partie de la dépense (3,58 M€ en AE=CP) correspond à la partie intervention économique, en contrepartie du FEAMP, de la convention relative au concours apporté par le MAA à FranceAgriMer, afin de contribuer à des actions relatives au soutien économique et à l'accompagnement des filières des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le reliquat de ces crédits (9,34 € en AE et 4,61 € en CP) est consacré au financement de la contrepartie nationale (CPN 149) des projets examinés au cours des réunions de Commission de Sélection Nationale du FEAMP 2014-2020.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS AE = 5 448 506 € CP = 5 161 136 €

Suivi statistique et des données : AE = 274 309 € CP = 233 582 €

Ces dépenses sont destinées à différents organismes au titre de leur expertise sur les données statistiques et scientifiques.

Appui technique : AE = 983 600 € CP = 983 600 €

Ces dépenses correspondent à des versements aux organisations régionales de gestion de la pêche et aux conseils consultatifs régionaux de pêche dans le cadre de la contribution financière de la France à ces organismes internationaux.

Interventions économiques non cofinancées : AE = 1 524 216 € CP = 1 277 573 €

Ces crédits dont les montants réels (corrigés des REJB) s'élèvent à 1,28 M€ en AE=CP sont consacrés au financement des opérations de repeuplement d'anguilles en application du plan de gestion européenne de l'espèce.

Interventions économiques cofinancées : AE = 2 666 381 € CP = 2 666 381 €

Il s'agit du règlement d'une note de débit émise par la Commission européenne dans le cadre de la pré clôture du Fonds Européen pour la pêche (FEP).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

DOTATIONS EN FONDS PROPRES AE = 407 000 € CP = 299 023 €

Appui technique : AE = 407 000 € CP = 299 023 €

Ces dépenses sont relatives à la part investissement de la convention cadre relative aux frais de gestion ASP FEAMP 2014-2020.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	**754 397 000**	**835 273 000**	**607 899 192**	**775 342 384**
Subventions pour charges de service public	98 725 000	98 725 000	95 605 410	95 605 410
Dotations en fonds propres	23 354 000	23 354 000	21 893 226	21 785 249
Transferts	632 318 000	713 194 000	490 400 556	657 951 725
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	**14 969 000**	**14 969 000**	**15 248 774**	**15 069 561**
Subventions pour charges de service public	14 969 000	14 969 000	15 061 482	14 834 483
Transferts	0	0	187 291	235 078
FranceAgriMer (P149)	**135 111 000**	**135 111 000**	**112 141 610**	**112 141 610**
Subventions pour charges de service public	99 459 000	99 459 000	97 424 770	97 424 770
Dotations en fonds propres	8 152 000	8 152 000	7 499 840	7 499 840
Transferts	27 500 000	27 500 000	7 217 000	7 217 000
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)	**10 165 000**	**10 165 000**	**10 057 194**	**6 057 195**
Subventions pour charges de service public	2 165 000	2 165 000	2 057 195	2 057 195
Transferts	8 000 000	8 000 000	7 999 999	4 000 000
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)	**38 747 000**	**38 747 000**	**42 397 803**	**42 397 803**
Subventions pour charges de service public	38 747 000	38 747 000	38 032 607	38 032 607
Transferts	0	0	4 365 196	4 365 196
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité (P149)	**16 926 000**	**16 926 000**	**16 596 393**	**16 596 393**
Subventions pour charges de service public	16 926 000	16 926 000	16 596 393	16 596 393
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer (P149)	**95 355 000**	**95 355 000**	**85 949 405**	**86 349 405**
Subventions pour charges de service public	5 155 000	5 155 000	4 999 405	4 999 405
Transferts	90 200 000	90 200 000	80 950 000	81 350 000
ONF - Office national des forêts (P149)	**178 851 000**	**178 851 000**	**178 388 828**	**178 558 050**
Subventions pour charges de service public	178 851 000	178 851 000	173 104 767	173 154 396
Transferts	0	0	5 284 062	5 403 654
Météo-France (P159)	**0**	**0**	**132 690**	**141 987**
Transferts	0	0	132 690	141 987
ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage (P113)	**0**	**0**	**8 721**	**39 365**
Subventions pour charges de service public	0	0	7 321	33 121
Transferts	0	0	1 400	6 244
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	**0**	**0**	**11 450 000**	**3 539 296**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	162 696
Transferts	0	0	11 450 000	3 376 600
CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (P174)	**0**	**0**	**-5 000**	**0**
Transferts	0	0	-5 000	0
Business France (P134)	**0**	**0**	**3 710 000**	**3 710 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	3 710 000	3 710 000
Universités et assimilés (P150)	**0**	**0**	**10 793**	**37 829**
Subventions pour charges de service public	0	0	10 793	25 743
Transferts	0	0	0	12 086
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	**0**	**0**	**0**	**25 603**

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	0	0	0	25 603
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	**0**	**0**	**124 000**	**220 410**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	220 410
Transferts	0	0	124 000	0
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	**0**	**0**	**0**	**40 600**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	40 600
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	**0**	**0**	**0**	**203 830**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	30 400
Transferts	0	0	0	173 430
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	**0**	**0**	**1 852 843**	**2 285 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	1 106 614	1 837 262
Transferts	0	0	746 229	447 738
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	**0**	**0**	**760 269**	**830 232**
Subventions pour charges de service public	0	0	299 069	573 922
Transferts	0	0	461 200	256 310
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)	**0**	**0**	**12 000**	**12 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	12 000	12 000
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	**0**	**0**	**70 000**	**69 700**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	69 700
Transferts	0	0	70 000	0
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	**0**	**0**	**46 000**	**65 985**
Subventions pour charges de service public	0	0	3 000	32 500
Transferts	0	0	43 000	33 485
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)	**0**	**0**	**53 160**	**86 672**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	52 972
Transferts	0	0	53 160	33 700
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (P172)	**0**	**0**	**444 357**	**442 933**
Subventions pour charges de service public	0	0	269 020	409 933
Transferts	0	0	175 337	33 000
Total	**1 244 521 000**	**1 325 397 000**	**1 087 349 031**	**1 244 263 844**
Total des subventions pour charges de service public	454 997 000	454 997 000	448 299 847	449 915 919
Total des dotations en fonds propres	31 506 000	31 506 000	29 393 066	29 285 089
Total des transferts	758 018 000	838 894 000	609 656 119	765 062 836

L'écart entre le prévisionnel et le réalisé s'explique essentiellement du fait de la mise en réserve.

Le détail est précisé opérateur par opérateur dans le RAP opérateurs, en commentaire des financements État.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur Réalisation 2018 *Prévision 2019* Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ASP - Agence de services et de paiement		1 760	307	7	0	0
	0	*1 777*	*406*	*0*	*0*	*0*
	0	1 795	204	3	0	0
CNPF - Centre national de la propriété forestière		348	104	0	0	3
	0	*345*	*105*	*0*	*0*	*0*
	0	345	111	0	0	3
FranceAgriMer		1 029	10	10	0	0
	0	*1 030*	*10*	*10*	*0*	*0*
	0	1 024	11	11	0	0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique		16	0	0	0	0
	0	*16*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	17	2	0	0	0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation		746	13	0	11	0
	0	*709*	*16*	*0*	*0*	*0*
	0	709	13	0	11	0
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité		233	0	0	0	0
	0	*235*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	236	0	0	0	0
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer		40	0	0	0	0
	0	*41*	*0*	*0*	*0*	*0*
	0	38	0	0	0	0
ONF - Office national des forêts		8 441	597	597	0	0
	0	*8 536*	*380*	*0*	*0*	*0*
	0	8 059	492	144	348	0
Total		**12 613**	**1 031**	**614**	**11**	**3**
	0	***12 689***	***917***	***10***	***0***	***0***
	0	**12 223**	**833**	**158**	**359**	**3**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

Dans l'ensemble, les opérateurs ont respecté le plafond d'emplois qui leur avait été assigné pour l'année 2019 avec 12223 ETPT réalisés pour 12 689 ETPT autorisés en LFI. Pour l'essentiel, l'écart est lié à une réduction plus importante que prévue des effectifs de l'ONF. FranceAgriMer et l'ODEADOM ont également sous-exécuté leur plafond d'emplois. Toutefois, dans leur cas, il ne s'agit pas de suppressions d'emplois mais d'un décalage entre les vacances d'emplois et les recrutements.

L'ASP a au contraire sur-exécuté son plafond d'emplois. L'agence explique cette sur-réalisation par un renouvellement de ses pratiques RH avec le remplacement de nombreux CDD par des fonctionnaires. Les recrutements de fonctionnaires étant intervenus avant le terme des CDD, le plafond d'emplois de l'ASP n'a pas pu être respecté. Enfin, l'INAO et le GIP BIO présentent une exécution supérieure de 1 ETPT à leur plafond d'emplois respectif. Ces augmentations ont été rendues possibles par redéploiement d'ETPT au sein du plafond d'emplois opérateurs du programme 149.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	13 047	12 613
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	-42	-42
Impact du schéma d'emplois 2019	**-74**	**-106**
Solde des transferts T2/T3	-1	-1
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	-96	-96
Abattements techniques	-145	-145
Emplois sous plafond 2019 *	**12 689**	**12 223**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-119	-333

Le plafond d'emplois global des opérateurs du programme 149 a été respecté avec 12 223 ETPT réalisés pour 12 689 ETPT autorisés en LFI.

L'impact du schéma d'emplois 2019 réalisé à hauteur de -106 ETPT recouvre à la fois l'impact du schéma d'emplois 2019 à proprement parlé qui se traduit par des suppressions de postes mais aussi la vacance frictionnelle d'emplois liée à un décalage entre les sorties de personnel et les recrutements.

De la même manière le schéma d'emplois réalisé 2019 de -333 ETP ne correspond pas à un nombre équivalent de postes supprimés au sein des opérateurs du programme.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ASP - Agence de services et de paiement	0	0
CNPF - Centre national de la propriété forestière	9 274 000	9 372 235
FranceAgriMer	0	0
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	0	0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation	0	0
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité	6 950 000	7 338 342
ODEADOM - Office de développement de l'économie agricole d'Outre-mer	0	0
ONF - Office national des forêts	30 100 000	31 917 000
Total	**46 324 000**	**48 627 577**

OPÉRATEURS

ASP - AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT

L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public au service de la mise en oeuvre des politiques publiques européennes, nationales et locales. Les décideurs publics partenaires sont l'Union européenne, l'État, les établissements publics et les collectivités territoriales. Organisme payeur, l'ASP gère plus de 200 dispositifs dans des domaines très variés et verse plus de 19 milliards d'aides publiques. Elle est le premier payeur européen d'aides agricoles. L'ASP réalise environ 7 millions de paiements par an. Compte tenu des volumétries, l'Agence propose des moyens de paiement dématérialisés à des bénéficiaires aux profils multiples.

Acteur important du paiement des aides agricoles ou à l'emploi, l'ASP intervient dans des dispositifs divers comme le chèque énergie, le bonus écologique, etc.

L'année 2019 a vu la signature du contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2019 - 2023. Le COP est structuré en trois chapitres :

- environnement stratégique : cette partie rappelle le rôle stratégique de l'ASP, sa polyvalence, ses missions multiples dans un environnement très évolutif ;
- performance et qualité de service : cette partie, pour l'essentiel consacrée à des développements sur la PAC, aborde le besoin d'amélioration de la qualité de service et d'efficience ;
- opérateur exemplaire : il s'agit pour l'ASP de s'inscrire dans la transformation numérique, d'adapter sa gouvernance et d'assurer le renouvellement des compétences.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	**738 499**	**901 769**	**754 397**	**835 273**	**607 899**	**775 342**
Subventions pour charges de service public	103 482	103 482	98 725	98 725	95 605	95 605
Dotations en fonds propres	45 795	45 795	23 354	23 354	21 893	21 785
Transferts	589 222	752 492	632 318	713 194	490 401	657 952
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture						
Subventions pour charges de service public						
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					**14 385**	**14 385**
Transferts					14 385	14 385
P134 – Développement des entreprises et régulations					**102 123**	**102 123**
Transferts					102 123	102 123
P205 – Affaires maritimes	**150**	**150**	**660**	**660**	**90**	
Transferts	150	150	660	660	90	
P113 – Paysages, eau et biodiversité	**15 436**	**16 251**	**17 000**	**17 000**	**15 168**	**16 164**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP) Autorisations d'engagement	Réalisation 2018 (RAP) Crédits de paiement	LFI 2019 Autorisations d'engagement	LFI 2019 Crédits de paiement	Réalisation 2019 Autorisations d'engagement	Réalisation 2019 Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public						105
Transferts	15 436	16 251	17 000	17 000	15 168	16 059
P174 – Énergie, climat et après-mines					**823 500**	**823 500**
Subventions pour charges de service public					0	
Transferts					823 500	823 500
P345 – Service public de l'énergie					**912 030**	**756 707**
Transferts					912 030	756 707
P230 – Vie de l'élève	**431 859**	**431 859**	**389 974**	**389 974**	**286 569**	**286 571**
Subventions pour charges de service public						1
Transferts	431 859	431 859	389 974	389 974	286 569	286 569
P303 – Immigration et asile						
Transferts						
P107 – Administration pénitentiaire					**40**	**40**
Transferts					40	40
P182 – Protection judiciaire de la jeunesse					**1 600**	**1 600**
Transferts					1 600	1 600
P123 – Conditions de vie outre-mer					**1 919**	**1 806**
Transferts					1 919	1 806
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	**101 891**	**101 891**	**74 207**	**74 207**	**146 775**	**146 775**
Transferts	101 891	101 891	74 207	74 207	146 775	146 775
P157 – Handicap et dépendance	**1 367 821**	**1 367 821**	**1 358 700**	**1 358 700**	**1 387 143**	**1 387 143**
Subventions pour charges de service public	851	851			530	530
Transferts	1 366 970	1 366 970	1 358 700	1 358 700	1 386 613	1 386 613
P219 – Sport	**108**	**86**	**175**	**175**	**86**	**86**
Transferts	108	86	175	175	86	86
P102 – Accès et retour à l'emploi	**272 028**	**2 860 992**	**2 201 827**	**2 372 378**	**1 647 249**	**2 266 019**
Subventions pour charges de service public	54 139	54 139	45 053	45 053	43 428	43 428
Dotations en fonds propres	4 000	4 000	3 000	3 000	3 210	3 210
Transferts	213 889	2 802 853	2 153 774	2 324 325	1 600 611	2 219 381
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	**275 806**	**1 034 841**	**1 161 362**	**601 071**	**1 166 855**	**650 866**
Transferts	275 806	1 034 841	1 161 362	601 071	1 166 855	650 866
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail						
Transferts						
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	**2 450**	**2 450**	**1 650**	**1 650**	**400**	**400**
Transferts	2 450	2 450	1 650	1 650	400	400
P162 – Interventions territoriales de l'État	**1 648**	**466**			**2 721**	**4 039**
Subventions pour charges de service public	1 648	466				499
Transferts					2 721	3 540
P147 – Politique de la ville	**58 580**	**58 580**	**83 000**	**83 000**	**66 500**	**66 500**
Transferts	58 580	58 580	83 000	83 000	66 500	66 500
P775 – Développement et transfert en agriculture			**39 000**	**39 000**	**39 558**	**39 923**
Transferts			39 000	39 000	39 558	39 923
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture						
Transferts						
P344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque						**177 466**
Transferts						177 466

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P797 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres au bénéfice des particuliers	**274 289**	**275 409**	**132 000**	**132 000**	**140 644**	**140 619**
Transferts	274 289	275 409	132 000	132 000	140 644	140 619
P798 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres au bénéfice des personnes morales	**274 289**	**275 409**	**132 000**	**132 000**	**176 000**	**176 000**
Transferts	274 289	275 409	132 000	132 000	176 000	176 000
Total	**3 814 853**	**7 327 974**	**6 345 952**	**6 037 088**	**7 539 257**	**7 834 076**

Les recettes perçues par l'ASP en 2019 au titre des subventions pour charge de service public (SCSP) représentent 139 M€, dont 96 M€ du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) via le programme 149 et 43 M€ du Ministère du travail en provenance du P102. L'écart à la LFI correspond à la mise en réserve.

L'ASP a également reçu près de 25 M€ de dotations en fonds propres destinées à assurer le financement de ses investissements, dont 22 M€ provenant du MAA.

Le transfert du P149 à l'ASP d'un montant de 564,8 M€ en AE (la différence avec le montant de 490 M€ inscrit dans le tableau ci-dessus s'explique par les importants travaux de désengagement qui ont été réalisés en 2019 sur des lignes destinées à l'ASP) et 658 M€ en CP correspond aux crédits d'intervention qui financent :

- les aides à la filière sucre dans les DOM pour 77,7 M€ en AE et 77,9 M€ en CP ;
- les aides à l'agriculture en cofinancement du FEADER (installation, modernisation, ICHN, MAEC-Bio, lutte contre la prédation, réseau rural) et gérées en DRAAF pour 465,6 M€ en AE et 559,9 M€ en CP ;
- les aides à la filière forêt-bois (Chablis Klaus, défense des forêts contre les incendies, investissements et animation dans le cadre du fonds stratégique de la forêt et du bois) pour 12 M€ en AE et 11,5 M€ en CP ;
- diverses aides dont les aides en faveur de la pêche et de l'aquaculture en contrepartie du FEAMP pour 9,3 M€ en AE et 8,6 M€ en CP.

Au titre des autres programmes les plus significatifs, les éléments suivants peuvent être apportés (selon l'ordre de présentation dans le tableau ci-dessus) :

- Ministère de la culture : les décaissements constatés au titre du programme 224 sont liés aux mesures du Fonds National Pour l'Emploi Pérenne dans le Spectacle – FONPEPS. Comparativement à 2018, l'ASP a connu une augmentation significative en 2019 ;
- Ministère de l'économie et des finances : il s'agit de dépenses réalisées dans le cadre de la directive UE 2009/29/CE, (liées au dispositif « compensation des coûts indirects » dit « compensation carbone ») et mises en œuvre en 2016 en faveur des entreprises pour éviter le transfert des moyens de production des entreprises vers des pays tiers. Les dépenses ont significativement augmenté en 2019. Le programme 344 enregistre une légère diminution des décaissements exclusivement consacrés au paiement des aides liées au fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 qui vise à apporter une aide aux collectivités et établissements les plus fortement affectés par les emprunts structurés dont ils resteraient porteurs ;
- Ministère de la transition écologique et solidaire : les aides visées à l'article D. 251-1 du code de l'énergie (aide dite « bonus écologique » et aide dite « prime à la conversion » (aides rattachées aux programmes 174, 797 et 798) ont été quasiment multipliées par 2 entre 2018 et 2019. En 2019, pour le programme 345, le "chèque énergie" a été augmenté de 50 € et a bénéficié à 2,1 millions de foyers supplémentaires par rapport à 2018. Le programme 113 décrit notamment les actions de protection des espaces via le réseau Natura 2000 ;
- Ministère de l'éducation nationale : le programme 230 enregistre une forte diminution entre 2019 et 2018 des dépenses réalisées dans le cadre des dispositifs « refonte des rythmes scolaires et soutien des activités périscolaire ». Cette très nette diminution s'explique principalement par l'abandon de la réforme des rythmes scolaires et un retour à la semaine de 4 jours. De ce fait, de moins en moins de communes sont éligibles à ce dispositif. Le dispositif Contrats Unique d'Insertion (CUI) progressent de 28 % ;

- Ministère des solidarités et de la santé : jusqu'alors enregistré en hors programme État, le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) est désormais rattaché au programme 304. Par ailleurs, depuis l'exercice 2019, la gestion de la participation forfaitaire de l'État aux dépenses engagées par les départements au titre de la phase de mise à l'abri et d'évaluation des personnes se déclarant mineures et privées temporairement ou définitivement de la protection de leur famille est rattachée au programme 304 (les années précédentes ces dépenses étaient rattachées à la Caisse Nationale des Allocations Familiales) ;
- Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales : le programme 147 prévoyait des transferts à l'ASP au titre du paiement des aides versées aux employeurs d'adultes-relais ;
- Ministère des solidarités et de la santé : s'agissant du programme 157 « Handicap et dépendance », le niveau global des dépenses du programme concerne essentiellement les dépenses de l'action « Garantie de rémunération des travailleurs handicapés » ;
- Ministère du travail : les mouvements constatés depuis le programme 102 « Accès et retour à l'Emploi » concernent notamment les contrats aidés (contrats unique d'insertion, emplois d'avenir). Le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'Emploi » permet de retracer les dispositifs Embauche PME, TPE jeunes apprentis, Première embauche et sur l'activité partielle
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation : le programme 775 décrit les actions d'accompagnement de l'installation et des pôles d'excellence rurale.

Les montants indiqués dans le tableau de financement de l'État au titre des crédits de transfert ne correspondent pas aux montants indiqués dans le compte de résultat ci-après dans la mesure où la majorité des crédits de l'ASP sont gérés en compte de tiers et ne figurent donc pas dans la comptabilité budgétaire de l'établissement. Les dispositifs d'intervention retracés dans le compte de résultat concernent le droit individuel à la formation des titulaires de mandats locaux (9,8 M€) et la part du préfinancement des aides PAC correspondant à la charge d'intérêt de l'avance du Trésor (1,1 M€).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	142 313	140 928	Subventions de l'État	155 092	157 199
dont charges de pensions civiles	*33 233*	*33 570*	*– subventions pour charges de service public*	*140 034*	*139 034*
			– crédits d'intervention(transfert)	*15 058*	*18 165*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	115 046	118 839	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	5 295	29 579	Autres subventions	26 306	34 424
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	30 880	46 785	Autres produits	54 669	69 669
dont dotations aux amortissements et provisions	*30 880*	*46 780*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*5 170*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		*5*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*	*235*	*249*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		*6 594*
Total des charges	**262 654**	**289 347**	**Total des produits**	**236 067**	**261 291**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	26 587	28 055
Total : équilibre du CR	262 654	289 347	Total : équilibre du CR	262 654	289 347

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 058	6 717
Investissements	53 693	50 184	Financement de l'actif par l'État	24 396	24 696
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 575	
			Autres ressources	235	255
Remboursement des dettes financières		1 116	Augmentation des dettes financières		773
Total des emplois	**53 693**	**51 300**	**Total des ressources**	**31 264**	**32 441**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	22 429	18 859

** Voté*

Le résultat 2019 s'inscrit globalement dans le montant prévisionnel porté au budget initial (BI) 2019 : le résultat définitif enregistre une perte de 28,1 M€ contre une perte prévisionnelle estimée à 26,6 M€. En neutralisant l'impact des dispositifs d'intervention retracés au compte de résultat, la part du résultat attachée au fonctionnement s'est nettement améliorée. Le BI prévoyait une perte de 36,3 M€ pour une perte définitive constatée à 16,6 M€. L'essentiel de l'écart trouve son explication dans la hausse des autres produits (70 M€ de produits définitifs contre une estimation de 55 M€ au BI). Dans ce contexte, l'ASP dégage une capacité d'autofinancement (6,7 M€) supérieure de près de 3 M€ comparativement au niveau du BI (4 M€).

Concernant le niveau de charges fixé initialement à environ 257 M€ (hors dispositifs d'intervention), le schéma a été globalement respecté puisque les charges définitives 2019 (hors intervention) s'élèvent à 259 M€.

Les investissements de l'ASP à hauteur de 50 M€ ne sont pas couverts par des ressources durables équivalentes. Ils se traduisent donc par une diminution du fonds de roulement de 18,9 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	142 313	142 313	141 035	141 035
Fonctionnement	87 904	83 637	79 588	78 849
Intervention	5 295	5 295	26 117	20 829
Investissement	39 655	47 353	42 709	43 612
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**275 167**	**278 598**	**289 449**	**284 324**
Dépenses de pensions civiles globales	33 233	33 233	33 570	33 570

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**188 424**	**191 917**
Subvention pour charges de service public	140 033	139 034
Autres financements de l'État	1 150	1 099
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 360	4 731
Recettes propres	45 881	47 054
Recettes fléchées	**68 314**	**63 192**
Financements de l'État fléchés	43 670	43 349
Autres financements publics fléchés	24 609	19 844
Recettes propres fléchées	35	0
Total des recettes (C)	**256 738**	**255 109**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**21 860**	**29 215**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 - Dépenses pour gestion des interventions	*0* 0	*6 473* 6 878	*6 349* 6 972	*5 295* 20 829	*5 295* 20 829	*647* 633	*479* *246*	***12 415*** **28 340**	***12 123*** **28 046**
02 - Dépenses immobilières	*0* 0	*13 373* 11 190	*11 919* 12 086	*0* 0	*0* 0	*2 522* 1 363	*3 456* *1 922*	***15 895*** **12 553**	***15 375*** **14 007**
03 - Dépenses affectées aux contrôles	*0* 0	*5 871* 4 826	*6 491* 5 082	*0* 0	*0* 0	*480* 431	*480* *385*	***6 351*** **5 256**	***6 971*** **5 467**
04 - Dépenses support	*0* 0	*12 527* 8 714	*11 814* 8 512	*0* 0	*0* 0	*2 458* 2 320	*2 655* *2 251*	***14 985*** **11 034**	***14 469*** **10 763**
05 - Masse salariale	*142 313* 141 035	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***142 313*** **141 035**	***142 313*** **141 035**
06 - Informatique : infrastructure et architecture	*0* 0	*14 926* 11 316	*12 982* 10 869	*0* 0	*0* 0	*2 985* 3 272	*3 157* *3 024*	***17 911*** **14 589**	***16 139*** **13 893**
07 - Informatique opérationnelle	*0* 0	*14 271* 9 594	*12 800* 12 551	*0* 0	*0* 0	*30 290* 32 786	*36 806* *35 779*	***44 561*** **42 380**	***49 606*** **48 329**
08 - Dépenses remboursables	*0* 0	*20 463* 23 278	*21 282* 22 778	*0* 0	*0* 0	*273* 10	*320* *5*	***20 736*** **23 287**	***21 602*** **22 783**
Total	***142 313*** **141 035**	***87 904*** **75 796**	***83 637*** **78 849**	***5 295*** **20 829**	***5 295*** **20 829**	***39 655*** **40 814**	***47 353*** ***43 612***	***275 167*** **278 474**	***278 598*** **284 324**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**21 860**	**29 215**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	40	8
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	18 072 930	26 086 364

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Autres décaissements non budgétaires	0	2 371
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**18 094 830**	**26 117 958**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**91 038**
Abondement de la trésorerie fléchée	11 149	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	108 610
Total des besoins	**18 094 830**	**26 208 996**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	18 071 930	26 208 989
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**18 071 930**	**26 208 996**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**22 900**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	17 572
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	34 049	0
Total des financements	**18 094 830**	**26 208 996**

** Voté*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**2 067**	**2 183**	**1 999**
– sous plafond	1 760	1 777	1 795
– hors plafond	307	406	204
dont contrats aidés	*7*		*3*
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Avec 1 998,56 ETPT consommés en 2019 sur les 2 051 ETPT autorisés par le Conseil d'administration de l'ASP, le niveau d'autorisation d'emplois est respecté et présente un taux d'exécution de 97 %. Le reliquat non consommé (-52,44 ETPT) est constitué d'une sous-consommation du hors-plafond d'emplois de 70,18 ETPT et d'un dépassement du plafond d'emplois de 17,74 ETPT. Pour mémoire, le plafond déterminé en LFI intégrait un schéma d'emplois positif de +33 ETP, qui se décompose en un complément de 53 ETP pour renforcer les contrôles PAC et un schéma d'emplois de -20 ETP.

Le dépassement du plafond d'emplois de l'ASP autorisé en LFI 2019 est conjoncturel. Il s'explique d'une part par les flux liés à la mobilité des fonctionnaires (entrants et sortants) alliés à une attractivité de ses postes plus forte en 2019 qu'en 2018. D'autre part, des postes pérennes étaient précédemment occupés par des CDD : ils ont été pour partie remplacés par des fonctionnaires entrants. Ainsi, le décalage temporel entre les entrées de fonctionnaires et les sorties de contractuels explique le dépassement du plafond d'emplois.

CNPF - CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Le Centre national de la propriété forestière est administré par un conseil d'administration de trente membres. Il est dirigé par un directeur général nommé par arrêté du Ministre chargé des forêts, sur proposition du conseil d'administration.

Le COP 2017-2021, signé par le Ministre de l'agriculture et de l'alimentation le 2 février 2017, s'organise autour des 3 axes suivants :

- améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois en développant les documents de gestion durable et en favorisant les regroupement de propriétaires forestiers notamment grâce à l'outil GIEEF (groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) ;
- conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat. Pour conseiller les forestiers dans leurs choix sylvicoles, le CNPF réalise des recherches appliquées et en diffuse largement les résultats. De même, le CNPF participe à la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique, à la gestion des risques et des aléas, et à la prise en compte de la promotion des services écosystémiques (protection de l'eau et de la biodiversité, fixation du carbone, etc) ;
- adapter le fonctionnement du CNPF.

Un plan d'actions impliquant chaque agent du CNPF est mis en place pour permettre la réussite du contrat.
contrat.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	**14 647**	**14 662**	**14 969**	**14 969**	**15 249**	**15 070**
Subventions pour charges de service public	14 480	14 480	14 969	14 969	15 061	14 834
Dotations en fonds propres						
Transferts	167	182			187	235
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	**420**	**416**	**472**	**472**	**400**	**402**
Subventions pour charges de service public			472	472		
Transferts	420	416			400	402
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	**10**	**10**				
Subventions pour charges de service public	10	10				
P113 – Paysages, eau et biodiversité	**268**	**253**			**25**	**36**
Transferts	268	253			25	36
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables					**0**	
Transferts					0	
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire						**24**
Transferts						24
Total	**15 345**	**15 341**	**15 441**	**15 441**	**15 674**	**15 532**

Les crédits versés par le programme 149 en 2019 s'élèvent à 15,2 M€ en AE et 15,1 M€ en CP. Ils se décomposent de la manière suivante :

- une subvention pour charges de service public (SCSP) de 14,7 M€ net, contribuant au fonctionnement courant de l'établissement ;
- des crédits comptabilisés en subventions et transferts (changement d'imputation en cours d'année), d'un montant de 509 k€ en AE et 293 k€ en CP, correspondant à diverses conventions entre l'État et le CNPF qui ont notamment permis de financer les travaux du réseau mixte technologique pour l'adaptation des forêts au changement climatique, la plate-forme d'échange de données économiques et cartographiques « la forêt bouge », la gestion des frênaies sinistrées et l'évaluation de la qualité des plantations de Douglas.

Les crédits en provenance du programme 206 (0,5 M€) financent les actions du département de la santé des forêts des propriétaires privés au titre de conventions mises en œuvre en 2019.

Le compte de résultat du CNPF fait cependant apparaitre 16,8 M€ de crédits versés par l'État. Cette différence s'explique par la mise en oeuvre de conventions avec l'État, établies au niveau local, et qui ne sont pas toujours ratracées dans chorus.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	28 644	24 902	Subventions de l'État	16 556	16 286
dont charges de pensions civiles	*520*	*477*	*– subventions pour charges de service public*	*16 556*	*16 286*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 858	9 779	Fiscalité affectée	9 274	9 372
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	7 583	6 351
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 651	1 806	Autres produits	3 870	2 360
dont dotations aux amortissements et provisions	*1 651*	*1 806*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*189*	*392*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*	*70*	*138*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*3*	*27*
Total des charges	**37 502**	**34 681**	**Total des produits**	**37 283**	**34 369**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	219	312
Total : équilibre du CR	37 502	34 681	Total : équilibre du CR	37 502	34 681

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 170	936
Investissements	1 016	1 156	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	8	2
			Autres ressources	64	138
Remboursement des dettes financières		18	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**1 016**	**1 175**	**Total des ressources**	**1 242**	**1 076**
Augmentation du fonds de roulement	226		Diminution du fonds de roulement		98

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

La réalisation 2019 fait apparaître un résultat déficitaire de 0,3 M€.

L'État a versé 16,8 M€ à l'établissement en 2019, soit 14,7 M€ au titre de la SCSP en provenance du programme 149 auxquels s'ajoutent 2 M€ d'autres subventions. avec le versement d'une subvention de 16,8 M€ qui intègre 14,7 M€ au titre de la SCSP sur le programme 149 et d'autres subventions : 0,4 M€ sont issus du programme 206, au titre de la santé des forêts ; le reste est issu du programme 149 et comprend des conventions établies au niveau national (pour moins de 0,2 M€), ainsi que d'autres crédits reversés via les DRAAF. La différence avec le budget prévisionnel 2019 s'explique par le report de la mise en œuvre de certaines conventions sur l'exercice suivant.

Par ailleurs, le CNPF a bénéficié de 9,4 M€ en 2019 au titre du reversement de la TATFNB.

Les produits et les charges sont en repli par rapport au BI 2019 du fait du report sur l'exercice 2020 de conventions prévues en 2019 mais non engagées ou soldées sur l'exercice.

Les conséquences de ce report sont :

- une sous-réalisation de la ligne « autres subventions », qui agrège les produits issus des conventions ainsi que d'autres produits intègrant les recettes propres dégagées par le CNPF, notamment via son Institut du développement forestier (prestations de formation, vente d'ouvrages, etc.),
- une sous-réalisation des charges de personnel et de fonctionnement, le CNPF ayant recruté moins de contractuels que prévu pour la mise en œuvre des conventions.

Le CNPF dégage une capacité d'autofinancement de 0,9 M€ sur l'exercice 2019.

Au 31/12/2019, le CNPF dispose d'un fonds de roulement de 9,5 M€ et d'un niveau de trésorerie de 5,9 M€ qui permet à l'établissement d'assurer son fonctionnement courant, malgré les décalages importants entre encaissements et décaissements relatifs aux activités conventionnelles.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	28 004	28 004	26 877	26 877
Fonctionnement	7 101	7 215	6 218	6 284
Intervention	0	0	0	0
Investissement	990	1 015	1 117	1 140
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**36 095**	**36 234**	**34 212**	**34 300**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	477	477

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**35 871**	**33 125**
Subvention pour charges de service public	14 671	14 671
Autres financements de l'État	2 322	2 030
Fiscalité affectée	9 274	9 372
Autres financements publics	5 953	4 743
Recettes propres	3 651	2 309
Recettes fléchées	**0**	**0**
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**35 871**	**33 125**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**363**	**1 175**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 - Ressources humaines	*28 004* 26 877	*217* 190	*217* 194	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***28 221*** **27 068**	***28 221*** **27 071**
02 - Immobilier	*0* 0	*1 441* 1 357	*1 435* 1 355	*0* 0	*0* 0	*214* 419	*214* *418*	***1 655*** **1 776**	***1 649*** **1 774**
03 - Informatique	*0* 0	*594* 515	*592* 504	*0* 0	*0* 0	*256* 239	*256* *231*	***850*** **753**	***848*** **735**
04 - Moyens généraux	*0* 0	*4 849* 4 155	*4 971* 4 231	*0* 0	*0* 0	*520* 459	*545* *491*	***5 369*** **4 614**	***5 516*** **4 721**
Total	***28 004*** **26 877**	***7 101*** **6 218**	***7 215*** **6 284**	***0*** **0**	***0*** **0**	***990*** **1 117**	***1 015*** ***1 140***	***36 095*** **34 212**	***36 234*** **34 300**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**363**	**1 175**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	580	643
Autres décaissements non budgétaires	296	425
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**1 239**	**2 243**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**1 239**	**2 243**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	589	625
Autres encaissements non budgétaires	251	586
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**840**	**1 211**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**399**	**1 032**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	399	1 032
Total des financements	**1 239**	**2 243**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

De manière générale, les dépenses et les recettes sont en repli par rapport au budget initial 2019. Cela s'explique par des décalages dans la mise en œuvre de l'activité conventionnelle du CNPF.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**452**	**450**	**456**
– sous plafond	348	345	345
– hors plafond	104	105	111
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			**3**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le CNPF respecte son plafond d'emplois, à 345 ETPT en 2019. On observe une variation des emplois hors plafond (111 ETPT en exécution 2019 contre 104 ETPT en en réalisation 2018), en lien avec l'activité conventionnelle de l'établissement.

Le CNPF a appliqué un schéma d'emplois de - 4 ETPT et respecte son plafond d'emplois prévu en LFI 2019 à 345 ETPT. On observe une variation des emplois hors plafond (111 ETPT en exécution 2019 contre 104 ETPT en réalisation 2018), en lien avec l'activité conventionnelle de l'établissement qui ne peut pas être parfaitement anticipée au moment de l'adoption du BI.

FRANCEAGRIMER

L'établissement français des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) issu de la fusion des principaux offices d'intervention agricoles, a été créé le 1er avril 2009.

Voté par le conseil d'administration dans sa séance du 27 novembre 2018, le nouveau contrat d'objectifs et de performance est entré en vigueur le 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans.

L'année 2019 a vu également la réforme de la gouvernance de l'établissement, se traduisant notamment par un conseil d'administration plus resserré et paritaire, dont les membres ont dès lors été renouvelés en 2019 (avec réélection du président), et par la mise en place de commissions thématiques interfilières et d'un Conseil d'orientation permanent.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	**123 316**	**127 236**	**135 111**	**135 111**	**112 142**	**112 142**
Subventions pour charges de service public	82 157	82 157	99 459	99 459	97 425	97 425
Dotations en fonds propres	8 000	8 000	8 152	8 152	7 500	7 500
Transferts	33 159	37 079	27 500	27 500	7 217	7 217
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	**4 840**	**4 840**	**10 800**	**10 800**	**5 129**	**5 129**
Subventions pour charges de service public	4 840	4 840	5 400	5 400	5 129	5 129
Transferts			5 400	5 400	0	
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture					**74**	**74**
Transferts					74	74
P304 – Inclusion sociale et protection des personnes	**20 991**	**20 364**	**22 085**	**22 085**	**29 928**	**29 512**
Subventions pour charges de service public					2 141	2 726
Transferts	20 991	20 364	22 085	22 085	27 786	26 786
P775 – Développement et transfert en agriculture	**11 998**	**12 540**	**12 000**	**12 000**	**11 949**	**10 763**
Transferts	11 998	12 540	12 000	12 000	11 949	10 763
P776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture	**10 207**	**11 120**	**12 000**	**12 000**	**11 591**	**11 717**
Transferts	10 207	11 120	12 000	12 000	11 591	11 717
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	**425**	**425**			**173**	**173**
Dotations en fonds propres	425	425			173	173
Total	**171 777**	**176 525**	**191 996**	**191 996**	**170 986**	**169 511**

Concernant la subvention pour charges de service public (SCSP) au titre de l'action 27 du programme 149, l'établissement a reçu un montant de 97,425 M€. FranceAgriMer a bénéficié également d'une subvention d'investissement d'un montant de 7,5 M€, destinée en grande partie au financement des développements informatiques nécessaires à la gestion des différents dispositifs mis en oeuvre par France AgriMer. La différence constatée pour chacun de ces montants avec la LFI s'explique par la mise en réserve.

Les transferts du MAA à FranceAgriMer au titre du programme 149 s'élèvent à 7,22 M€ en AE=CP répartis de la façon suivante :

- 3 577 000 € au titre des crédits de l'État dédiés au soutien et au développement de la pêche maritime et de l'aquaculture (FEAMP) (action 28) ;

- 1 340 000 € au titre du financement du budget d'actions internationales de FranceAgriMer : mise en œuvre par l'établissement de nouvelles actions dédiées à l'export et financement de la composante « exportation collaborative » de l'appel à projets « structuration des filières » dans le cadre du GPI (action 21-04) ;
- 2 300 000 € au titre du financement de l'appel à projets « structuration des filières » dans le cadre du GPI (action 21-08).

La sous-exécution de 20 M€ par rapport au montant de transferts prévus sur le programme 149 résulte en pratique du schéma de financement retenu sur le volet agricole du GPI. En effet, il a été convenu que France AgriMer soit financé en 2019 par la mobilisation de sa trésorerie, abondée en novembre 2018 de cofinancements européens pour un montant de 29 M€ au titre des aides de crise influenza aviaire. Cette enveloppe a permis le financement du budget d'intervention traditionnel de FAM.

S'agissant du programme 206, le montant de SCSP s'élève à 5,129 M€, l'écart avec la prévision LFI s'expliquant par la mise en réserve. Le montant de 5,4 M€, mentionné pour la LFI 2019 à la ligne "Transferts" pour les données LFI 2019 résulte d'une erreur de saisie

Les 74 k€ issus du programme 215 correspondent à la participation du MAA pour l'utilisation d'un produit informatique.

En ce qui concerne le programme 304, le montant de la SCSP versée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) au titre de l'exercice 2019 est de 2,726 M€. Cette subvention, non prévue en LFI 2019, correspond au financement des opérations de stockage et de destruction des marchandises frauduleuses liées au scandale du steak haché, dans le cadre des marchés passés par l'établissement auprès des fournisseurs de denrées, au titre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Sur ce même programme, l'évolution à la hausse des crédits de transferts entre la LFI et la réalisation 2019 est liée au déblocage de crédits supplémentaires pour financer l'échéance de remboursement de l'emprunt (souscrit par FAM auprès de l'AFT pour financer les décaissements opérés par l'établissement au titre du FEAD).

Les fonds issus du programme 723 correspondent à la participation de l'État aux travaux d'aménagement liés à l'installation de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) sur le site occupé par FAM à Montreuil.

Les écarts concernant les programmes 775 et 776 s'expliquent du fait que les montants inscrits en BI sont strictement prévisionnels et ne sont effectifs qu'au vu des conventions signées avec le CASDAR qui le plus souvent sont proches des montants estimatifs mais peuvent, certaines années, être divergents.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	74 539	71 528	Subventions de l'État	231 421	192 371
dont charges de pensions civiles	*18 297*	*16 939*	*– subventions pour charges de service public*	*99 595*	*103 142*
			– crédits d'intervention(transfert)	*131 826*	*89 229*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	53 131	61 517	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	144 783	115 813	Autres subventions	7 500	
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	8 000	10 063	Autres produits	20 031	18 504
dont dotations aux amortissements et provisions	*8 000*	*10 031*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*1 704*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		*32*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*	*-500*	*218*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		*350*
Total des charges	**272 453**	**248 859**	**Total des produits**	**258 952**	**210 876**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	13 501	37 983
Total : équilibre du CR	272 453	248 859	Total : équilibre du CR	272 453	248 859

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	5 001	30 191	Capacité d'autofinancement		
Investissements	11 944	9 604	Financement de l'actif par l'État	7 500	7 500
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	500		Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**17 445**	**39 795**	**Total des ressources**	**7 500**	**7 500**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	9 945	32 296

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

Le résultat patrimonial est déficitaire de 37,9 M€ alors que le BI 2019 prévoyait un résultat déficitaire à hauteur de 13,5 M€. Cet écart entre la prévision et l'exécution est à imputer à la fois au décalage enregistré entre les charges et les produits d'intervention, au niveau réduit de ces charges du fait de la reprogrammation de crédits sur l'exercice suivant, ainsi qu'à une surévaluation de ces charges dès l'origine au budget initial.

Les charges de fonctionnement 2019 (charges de personnel inclues) s'établissent à 133,045 M€ contre un montant de produits de 121,646 M€, dégageant un résultat de fonctionnement déficitaire de 11,398 M€. L'écart entre la prévision et l'exécution st dû en partie à la crise relative aux "steacks hachés" du fait de la comptabilisation d'une provision pour dépréciation de créances pour 4,7 M€.

Le montant de 7,5 M€, présenté dans les produits du compte de résultat, à la catégorie "Autres subventions" du BI 2019, est dû à une erreur de saisie.

L'activité en 2019 dégage une insuffisance d'autofinancement qui s'élève à 30,191 M€ (estimée à 5 M€ au BI 2019).
Le fonds de roulement, prélevé d'un montant de 32,3 M€ suite à l'exécution 2019, s'établit fin 2019 à –46 M€ .

La trésorerie globale est néanmoins abondée à hauteur de 19,692 M€ pour atteindre le niveau de 237,2 M€ au 31/12/2019 du fait de l'encaissement du produit de la vente du stock de poudre de lait (65,7M€).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	80 609	80 609	77 400	77 400
Fonctionnement	29 943	39 061	27 557	36 340
Intervention	140 835	144 782	133 341	122 818
Investissement	11 305	11 944	10 540	9 604
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**262 692**	**276 396**	**248 838**	**246 163**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	16 939	16 939

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**120 376**	**121 879**
Subvention pour charges de service public	99 595	99 193
Autres financements de l'État	7 500	8 500
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	13 281	14 187
Recettes fléchées	**138 576**	**96 965**
Financements de l'État fléchés	136 226	93 986
Autres financements publics fléchés	1 200	415
Recettes propres fléchées	1 150	2 564
Total des recettes (C)	**258 952**	**218 844**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**17 444**	**27 318**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Immobilier	*0* 0	*8 479* 7 803	*19 275* 19 070	*0* 0	*0* 0	*458* 9	*383* *18*	***8 937*** **7 812**	***19 658*** **19 088**
02 Informatique	*0* 0	*3 533* 3 697	*3 117* 3 269	*0* 0	*0* 0	*7 526* 7 230	*7 743* *6 757*	***11 059*** **10 928**	***10 860*** **10 026**
03 Moyens généraux	*0*	*10 386*	*8 997*	*0*	*0*	*695*	*695*	***11 081***	***9 692***

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	0	8 590	7 541	0	0	615	*481*	**9 205**	**8 022**
04 Ressources humaines	*80 609* 77 400	*770* 929	*770* 606	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***81 379*** **78 329**	***81 379*** **78 006**
05 Ecophyto	*0* 0	*1 100* 163	*1 000* 264	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***1 100*** **163**	***1 000*** **264**
06 Expadon	*0* 0	*1 025* 1 024	*1 252* 816	*0* 0	*0* 0	*2 626* 2 686	*3 123* *2 348*	***3 651*** **3 710**	***4 375*** **3 164**
07 Interventions	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*140 835* 133 341	*144 782* 122 818	*0* 0	*0* *0*	***140 835*** **133 341**	***144 782*** **122 818**
08 Service public à l'équarrissage	*0* 0	*3 700* 3 937	*3 700* 3 937	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***3 700*** **3 937**	***3 700*** **3 937**
09 Remboursement TFA lait	*0* 0	*100* 142	*100* 142	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***100*** **142**	***100*** **142**
10 CERTIVETO	*0* 0	*850* 693	*850* 693	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***850*** **693**	***850*** **693**
Total	***80 609*** **77 400**	***29 943*** **26 977**	***39 061*** **36 338**	***140 835*** **133 341**	***144 782*** **122 818**	***11 305*** **10 540**	***11 944*** ***9 604***	***262 692*** **248 258**	***276 396*** **246 160**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**17 444**	**27 318**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	65 000	18 416
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	43 531	42 586
Autres décaissements non budgétaires	5 760	20 988
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**131 735**	**109 309**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**19 692**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	70 775
Total des besoins	**131 735**	**129 001**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	14 085
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	9 331	109 977
Autres encaissements non budgétaires	4 868	4 939
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**14 199**	**129 001**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**117 536**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	51 083
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	117 536	0
Total des financements	**131 735**	**129 001**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

L'exercice 2019 a principalement été marqué par la fin du dispositif d'acquisition et de stockage de la poudre de lait qui s'est traduit par le versement en net de 65,7 M€, ce qui explique en grande partie la différence entre la prévision d'encaissement et l'exécution. Ce dispositif étant géré en compte de tiers, la trésorerie a pu être abondée malgré un résultat déficitaire.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**1 039**	**1 040**	**1 035**
– sous plafond	1 029	1 030	1 024
– hors plafond	10	10	11
dont contrats aidés	*10*	*10*	*11*
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'écart entre la prévision et la réalisation pour les emplois sous plafond résulte d'un décalage dans les recrutements de l'établissement.

Le schéma d'emplois de -29 ETP prévu en LFI 2019 a été réalisé à hauteur de -31 ETP. Toutefois, l'écart entre la prévision et la réalisation résulte d'un décalage dans les recrutemens de l'établissement et non de suppressions de postes.

GIP - BIO - AGENCE FRANÇAISE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'Agence Bio est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en décembre 2001 puis prorogé par arrêté tous les 5 ans. Elle est chargée du développement et de la promotion de l'agriculture biologique.

Le nouveau contrat d'objectifs et de performance de l'agence pour la période 2019-2023 a été signé en début d'année. Il comprend cinq objectifs opérationnels qui sont :

- l'évolution de la gouvernance et des partenariats de l'Agence Bio ;
- optimiser notre connaissance du secteur ;
- contribuer à la structuration de filières ;
- informer, communiquer (y compris la gestion de la communication de crise) et promouvoir l'agriculture biologique et ses produits ;
- poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficience et la qualité de l'action publique.

L'année 2019 se caractérise par la poursuite de la mise en oeuvre du plan Ambition Bio 2020 avec le passage du fonds avenir bio de 4 M€ à 8 M€. L'Agence Bio a également contribué à l'objectif d'introduction dans la restauration collective d'une part minimale de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique, prévu par l'article L. 230-5-1 du code rural et de la pêche maritime, par la signature de deux conventions de partenariat avec des acteurs de la restauration collective. Elle a poursuivi la refonte de son système d'information avec le SIG « CartoBio » développé par deux entrepreneurs d'intérêt général (EIG) recrutés par l'agence dans le cadre de la mission Etalab rattachée à la direction interministréielle du numérique. L'année 2019 est également la seconde année du programme européen de communication « Let's Boom ».

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	**7 350**	**7 350**	**10 165**	**10 165**	**10 057**	**6 057**
Subventions pour charges de service public	1 350	1 350	2 165	2 165	2 057	2 057
Transferts	6 000	6 000	8 000	8 000	8 000	4 000
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie					**120**	**120**
Transferts					120	120
Total	**7 350**	**7 350**	**10 165**	**10 165**	**10 177**	**6 177**

Le montant net de la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Agence Bio, après mise en réserve, est égal a 2,057 M€.

L'attribution par le MAA d'un montant de 8 M€ en AE et de 4 M€ en cCP alimente le fonds Avenir Bio qui finance la structuration des filières issues de l'agriculture biologique. Ce montant a été revalorisé en 2018 dans le cadre du grand plan d'investissement et du nouveau programme Ambition Bio à horizon 2022. Il permet d'accompagner financièrement des acteurs économiques via des projets pluriannuels (2 appels à projets par an) impliquant des partenaires à divers stades de la filière. Dans un souci d'optimisation de la trésorerie, et compte tenu du fait que l'Agence Bio ne verse pas le solde des subventions du fonds Avenir Bio l'année du conventionnement, seuls 4 M€ ont été versés à l'agence en 2019.

Le ministère chargé de la transition écologique et solidaire a également versé une subvention par voie de convention de 120 k€.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	1 393	1 311	Subventions de l'État	10 057	6 057
dont charges de pensions civiles	*66*	*71*	*– subventions pour charges de service public*	*2 057*	*2 057*
			– crédits d'intervention(transfert)	*8 000*	*4 000*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 776	2 832	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	6 689	5 525	Autres subventions	1 196	1 094
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	8	34	Autres produits	402	677
dont dotations aux amortissements et provisions	*8*	*34*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**10 858**	**9 668**	**Total des produits**	**11 655**	**7 828**
Résultat : bénéfice	797		Résultat : perte		1 840
Total : équilibre du CR	11 655	9 668	Total : équilibre du CR	11 655	9 668

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement		1 805	Capacité d'autofinancement	805	
Investissements	410	477	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**410**	**2 282**	**Total des ressources**	**805**	
Augmentation du fonds de roulement	395		Diminution du fonds de roulement		2 282

** Voté*

Le compte financier 2019 de l'Agence Bio présente une perte de 1,84 M€ contre un excédent prévu au budget initial de 0,08 M€. Les charges s'établissent à 9,67 M€ contre un montant de produits de 7,83 M€.

Cette différence a pour principale origine le versement de 4 M€ de CP pour le fonds Avenir Bio en 2019 au lieu des 8 M€ prévus initialement, conduisant à une réduction des produits de -3,8 M€ (-33 %) compensés partiellement par une exécution des crédits d'intervention en baisse de -1,2 M€ (-17 %) et des charges de personnel en diminution de -0,8 M€ (-6%) par rapport à la prévision au budget initial.

L'Agence Bio dégage une insuffisance d'autofinancement de 1,8 M€. Le fonds de roulement fin 2019 est de 3,23 M€ et la trésorerie de 4,18 M€ (contre 5,54 M€ et 5,95 M€ au 31/12/2018).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 472	1 472	1 318	1 318
Fonctionnement	2 596	2 696	2 596	2 528
Intervention	8 000	6 689	7 901	5 525
Investissement	410	410	407	391
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**12 478**	**11 267**	**12 221**	**9 763**
Dépenses de pensions civiles globales	67	67	71	71

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**2 197**	**2 342**
Subvention pour charges de service public	2 057	2 057
Autres financements de l'État	100	110
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	40	174
Recettes fléchées	**9 459**	**5 534**
Financements de l'État fléchés	8 110	4 000
Autres financements publics fléchés	987	984
Recettes propres fléchées	362	550
Total des recettes (C)	**11 656**	**7 875**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**389**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**1 888**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Promotion et communication	*181* 86	*1 438* 1 808	*1 438* 1 742	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***1 619*** **1 894**	***1 619*** **1 828**
2- Structuration des filières	*283* 102	*300* 122	*300* 122	*8 000* 7 901	*6 689* 5 525	*0* 0	*0* *0*	***8 583*** **8 125**	***7 272*** **5 749**
3- Observatoire national de l'agriculture biologique	*579* 288	*180* 91	*280* 88	*0* 0	*0* 0	*400* 386	*400* *370*	***1 159*** **765**	***1 259*** **747**
Fonctions support	*429* 842	*678* 575	*678* 576	*0* 0	*0* 0	*10* 21	*10* *21*	***1 117*** **1 437**	***1 117*** **1 439**
Total	***1 472*** **1 318**	***2 596*** **2 596**	***2 696*** **2 528**	***8 000*** **7 901**	***6 689*** **5 525**	***410*** **407**	***410*** ***391***	***12 478*** **12 221**	***11 267*** **9 763**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**1 888**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**0**	**1 888**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**389**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	389	0
Total des besoins	**389**	**1 888**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**389**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**389**	**0**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**1 888**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	1 888
Total des financements	**389**	**1 888**

** Voté*

Le solde budgétaire est déficitaire de 1,89 M€ contre un excédent au budget initial de 0,39 M€.

Les recettes sont en diminution de -3,8 M€ (-32 %) par rapport à la prévision essentiellement sur le poste recettes fléchées avec le versement réduit des crédits d'intervention (4 M€ contre 8 M€) compensé par les recettes propres de +0,13 M€ (x 3,4) (recouvrement de trop perçus et indemnités journalières) et les recettes propres fléchées de +0,19 M€ (+52 %) provenant des interprofessions (hausse des contributions) ainsi que dans une moindre mesure de l'augmentation de 10 k€ sur l'une des cotisation d'un membre du Conseil d'administration et de la subvention du ministère en charge de la transition écologique.

Les dépenses diminuent également mais seulement de 1,5 M€ (-13 %) sur les postes intervention (-1,2 M€ en CP soit -17,4 %) et les charges de fonctionnement de (-0,17 M€, -6,2 %).

Les dépenses décaissables se répartissent de la manière suivante : 13 % au titre du personnel, 26 % au titre du fonctionnement, 57 % pour l'intervention (fonds avenir bio) et 4 % au titre des investissements.

La répartition des dépenses par destination est la suivante : 59 % des dépenses pour la structuration des filières, 19 % pour la promotion et la communication, 15 % pour les fonctions support et 8 % pour l'observatoire de l'agriculture biologique.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**16**	**16**	**19**
– sous plafond	16	16	17
– hors plafond			2
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'effectif total au 31 /12/2019 est de 17,24 ETPT exécutés sous plafond d'emplois pour un plafond d'emplois de 16 ETPT en LFI avec un schéma d'emplois nul. En effet, deux ETPT supplémentaires ont été accordés à l'agence pour la gestion du fonds Avenir Bio par redéploiement au sein des opérateurs du programme 149.

En outre, l'Agence Bio a procédé au recrutement de deux entrepreneurs d'intérêt général (EIG) par CDD de 10 mois pour le développement du système d'information géographique (SIG) *"cartobio"* qui représentent 1,77 ETPT en hors plafond d'emplois.

IFCE - INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'ÉQUITATION

L'année 2019 a été marquée par la signature le 22 mai du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2018-2022 de l'IFCE. Il opère un recentrage de l'activité de l'institut sur ses missions prioritaires. Il s'agit de missions régaliennes telles que la sécurisation de la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés, mais aussi de missions d'appui à la filière, de formation de très haut niveau ou de recherche. Il s'accompagne de la mise en place d'un nouvel organigramme, d'une importante réduction des effectifs de l'institut et d'une rationalisation de ses implantations territoriales.

Si ces nouvelles orientations avaient déjà reçu un début d'application en 2018, la signature du COP a permis d'accélérer la mise en oeuvre de la restructuration de l'établissement avec notamment l'adoption d'un nouvel organigramme cible réduisant le nombre de sites nationaux et de directions territoriales. Afin d'accompagner son personnel vers les mobilités géographiques ou fonctionnelles nécessaires, au sein ou à l'extérieur de l'établissement, l'IFCE a obtenu une aide du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

L'IFCE a également pu finaliser son projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), en cohérence avec les orientations du COP. Celui-ci ne sera néanmoins formellement adopté qu'en 2020.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	**41 921**	**41 921**	**38 747**	**38 747**	**42 398**	**42 398**
Subventions pour charges de service public	37 551	37 551	38 747	38 747	38 033	38 033
Transferts	4 370	4 370			4 365	4 365
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation						**4**
Subventions pour charges de service public						4
P219 – Sport	**7 808**	**7 808**	**7 684**	**7 684**	**7 410**	**7 410**
Subventions pour charges de service public	7 558	7 558	7 684	7 684	7 410	7 410
Dotations en fonds propres	250	250				
Total	**49 729**	**49 729**	**46 431**	**46 431**	**49 807**	**49 811**

Pour l'essentiel, l'État alloue à l'IFCE des moyens de fonctionnement. En 2019, les SCSP versées à l'établissement se décomposent de la manière suivante :

- Le MAA a versé 37,7 M€ à l'IFCE au titre de son fonctionnement général au lieu de 38,7 M€ prévus en LFI. L'écart s'explique par une mise en réserve de 1 053 k€ ;
- 338,6 k€ supplémentaires proviennent du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH) et ont été versés par le MAA pour financer le plan d'accompagnement du personnel de l'IFCE à la restructuration mise en oeuvre par l'établissement dans le cadre de son COP 2018-2022. L'attribution de cette subvention n'était pas prévue en LFI ;
- Le ministère des sports a versé 7,4 M€. L'écart de 274 k€ par rapport à la LFI s'explique par la mise en réserve ainsi que par le versement d'une subvention de 150 k€ pour financer la participation de l'IFCE au Concours hippique international officiel d'Aix-la-Chapelle.

Les transferts MAA (P149) d'un montant de 4,365 M€ en AE=CP financent, par l'intermédiaire de l'IFCE :

- la recherche ;
- les circuits de concours pour jeunes équidés et reproducteurs, organisés par la Société Hippique Française (SHF) et la Société Française des Équidés de Travail (SFET) qui permettent dans la filière équine, la transformation, la qualification et la sélection des animaux ;
- des actions d'assistance technique auprès des éleveurs à travers des projets de promotion et de transfert d'information au bénéfice des éleveurs.

Ces crédits de transfert sont gérés en compte de tiers ce qui explique qu'ils n'apparaissent pas dans le compte de résultat.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	44 079	39 304	Subventions de l'État	44 951	45 442
dont charges de pensions civiles	*8 726*	*8 798*	*– subventions pour charges de service public*	*44 951*	*45 442*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	24 433	27 862	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 960	4 003
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	5 920	8 552	Autres produits	25 100	22 586
dont dotations aux amortissements et provisions	*3 766*	*6 216*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*1 921*	*3 768*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	*2 154*	*2 337*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*	*1 750*	*646*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		*2 511*
Total des charges	**68 512**	**67 166**	**Total des produits**	**72 011**	**72 031**
Résultat : bénéfice	3 499	4 865	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	72 011	72 031	Total : équilibre du CR	72 011	72 031

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	5 748	6 493
Investissements	5 416	4 462	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		489
			Autres ressources	1 750	2 671
Remboursement des dettes financières	800	11	Augmentation des dettes financières	2 300	
Total des emplois	**6 216**	**4 472**	**Total des ressources**	**9 798**	**9 654**
Augmentation du fonds de roulement	3 582	5 182	Diminution du fonds de roulement		

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

Le compte de résultat 2019 de l'IFCE enregistre un bénéfice de 4,9 M€, cohérent avec l'excédent enregistré en comptabilité budgétaire, mais supérieur de 1,4 M€ au BI. Cet écart au prévisionnel s'explique par la sous-réalisation des dépenses de personnel (89,2 %) qui n'est pas compensée par la sur-réalisation des autres charges de fonctionnement (essentiellement la dotation aux provisions). Dans l'ensemble, les produits réalisés sont conformes aux prévisions. Toutefois, les cessions immobilières ont généré moins de produits que prévus en raison du retard pris dans les projets de cession du haras national de Saintes et du village d'Aurillac.

L'IFCE dégage par ailleurs une capacité d'autofinancement de 6,5 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	44 079	44 079	42 283	42 283
Fonctionnement	18 601	18 312	17 933	17 530
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 547	5 416	3 448	3 901
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**70 227**	**67 807**	**63 663**	**63 713**
Dépenses de pensions civiles globales	8 798	8 798	8 798	8 798

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**68 340**	**68 245**
Subvention pour charges de service public	44 951	44 954
Autres financements de l'État	0	489
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 960	638
Recettes propres	21 429	22 165
Recettes fléchées	**0**	**0**
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**68 340**	**68 245**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**533**	**4 532**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**0**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 - Expertise règlementaire et soutien à la filière	*0* 0	*54* 64	*54* 64	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	***54*** **64**	***54*** **64**
02 - Éclairer les décisions, contribuer a l'élaboration des stratégies de la filière équine	*0* 0	*287* 483	*282* 517	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* 0	***287*** **483**	***282*** **517**
03 - Former les compétences utiles aux acteurs professionnels de la filière	*0* 0	*1 048* 967	*1 030* 856	*0* 0	*0* 0	*0* 1	*0* *1*	***1 048*** **967**	***1 030*** **858**
04 - Devenir l'institut technique de référence de la filière équine	*0* 0	*1 687* 1 626	*1 658* 1 557	*0* 0	*0* 0	*0* 2	*0* *6*	***1 687*** **1 628**	***1 658*** **1 562**
05 - Contribuer au développement de la pratique des sports équestres	*0* 0	*485* 427	*476* 460	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***485*** **427**	***476*** **460**
06 - Sécuriser la traçabilité zootechnique et sanitaire des équidés	*0* 0	*4 411* 3 878	*4 334* 3 637	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***4 411*** **3 878**	***4 334*** **3 637**

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
07 - Valoriser le patrimoine équestre français	*0* 0	*992* 965	*975* 895	*0* 0	*0* 0	*0* 177	*0* *221*	***992*** **1 142**	***975*** **1 116**
08 - Moderniser le fonctionnement et la gouvernance de l'IFCE	*0* 0	*412* 1 182	*412* 1 333	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***412*** **1 182**	***412*** **1 333**
09 - Achat et entretien des chevaux	*0* 0	*770* 151	*757* 152	*0* 0	*0* 0	*430* 463	*430* *463*	***1 200*** **614**	***1 187*** **615**
10 - Immobilier	*0* 0	*1 567* 1 725	*1 708* 1 837	*0* 0	*0* 0	*5 107* 870	*3 175* *1 044*	***6 674*** **2 595**	***4 883*** **2 882**
11 - Ressources humaines	*44 079* 42 283	*2 155* 1 918	*2 118* 1 783	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***46 234*** **44 201**	***46 197*** **44 066**
12 - Informatique	*0* 0	*1 523* 1 101	*1 496* 873	*0* 0	*0* 0	*1 654* 1 636	*1 355* *1 619*	***3 177*** **2 737**	***2 851*** **2 492**
13 - Moyens généraux	*0* 0	*3 210* 3 446	*3 012* 3 565	*0* 0	*0* 0	*356* 300	*456* *547*	***3 566*** **3 746**	***3 468*** **4 112**
Total	***44 079*** **42 283**	***18 601*** **17 933**	***18 312*** **17 530**	***0*** **0**	***0*** **0**	***7 547*** **3 448**	***5 416*** ***3 901***	***70 227*** **63 664**	***67 807*** **63 713**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	11
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5 930	5 982
Autres décaissements non budgétaires	1	20
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**5 931**	**6 013**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**384**	**4 402**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	384	4 402
Total des besoins	**6 315**	**10 416**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**533**	**4 532**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	26
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5 729	5 798
Autres encaissements non budgétaires	53	60
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**6 315**	**10 416**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	**6 315**	**10 416**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

En 2019, grâce à une rationalisation de ses dépenses de fonctionnement plus importante que prévue et au retard pris dans l'application de certaines mesures RH, l'IFCE a pu dégager un excédent budgétaire de 4,5 M€ conduisant à un abondement de trésorerie de 4,4 M€.

Le différentiel s'explique par les opérations pour compte de tiers (gestion des crédits d'intervention pour l'essentiel) qui génèrent un prélèvement de trésorerie négligeable de 184 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**759**	**725**	**722**
– sous plafond	746	709	709
– hors plafond	13	16	13
dont contrats aidés			
dont apprentis	*11*		*11*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

En 2019, l'IFCE a respecté le plafond d'emplois et le schéma d'emplois présentés en LFI. Cela représente un important effort de restructuration avec une baisse des effectifs de 5 % par rapport à 2018.

INAO - INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'agriculture. Il accompagne les producteurs qui s'engagent dans les démarches de qualité et gère plus globalement les signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité (AOC, AOP, IGP, STG, AB, Label Rouge). Cet accompagnement se poursuit tout au long de la vie du produit, notamment dans le cadre de la mission de contrôle, de la protection des terroirs et des territoires et de la protection juridique des signes et des dénominations. En outre, l'INAO assure la promotion des concepts des signes d'identification de la qualité et de l'origine et des actions de coopération internationale. Son siège est à Montreuil (93) et s'appuie sur 8 délégations territoriales couvrant l'ensemble du territoire métropolitain.

L'année 2019 a vu la signature du contrat d'objectifs et de performance pour la période 2019 - 2023.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	**16 743**	**16 743**	**16 926**	**16 926**	**16 596**	**16 596**
Subventions pour charges de service public	16 743	16 743	16 926	16 926	16 596	16 596
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					**1**	**7**
Transferts					1	7
Total	**16 743**	**16 743**	**16 926**	**16 926**	**16 597**	**16 604**

Les recettes perçues par l'INAO en 2019 au titre de la subvention pour charge de service public (SCSP) représentent 16,6 M€ en provenance du MAA (programme 149). La différence avec le montant prévu en LFI s'explique d'une part par la mise en réserve et d'autre part par un versement complémentaire de 40 k€ pour financer le transfert d'un ETPT chargé de biologie/économie en provenance de la DGPE (transfert du prg. 215 vers le prg.149).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	18 613	16 851	Subventions de l'État	16 556	16 596
dont charges de pensions civiles	*4 988*		*– subventions pour charges de service public*	*16 556*	*16 596*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 582	6 779	Fiscalité affectée	6 950	7 338
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	350	553	Autres produits	625	563
dont dotations aux amortissements et provisions	*350*	*553*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**24 195**	**23 630**	**Total des produits**	**24 131**	**24 498**
Résultat : bénéfice		868	Résultat : perte	64	
Total : équilibre du CR	24 195	24 498	Total : équilibre du CR	24 195	24 498

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	286	1 421
Investissements	275	305	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		2
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**275**	**305**	**Total des ressources**	**286**	**1 424**
Augmentation du fonds de roulement	11	1 119	Diminution du fonds de roulement		

** Voté*

Le compte financier 2019 présente un résultat bénéficiaire de 868 k€, contre un résultat déficitaire prévu au budget initial (-64 k€). Cet écart s'explique principalement par des dépenses de personnel plus faibles que prévues.

Les charges s'établissent à 23,6 M€ contre un montant de produits de 24,5 M€. Plusieurs facteurs expliquent ce différentiel, notamment la vacance de cinq postes lors de mouvements de personnel (décalage entre les départs et les arrivées), un prévisionnel de crédits pour l'allocation de retour à l'emploi surévalué et un ajustement à la baisse des cotisations aux œuvres sociales.

Les produits de l'établissement comprennent majoritairement la SCSP du programme 149. Les droits perçus via une taxe affectée (7,3 M€) sur les produits bénéficiant d'une appellation d'origine, d'une indication géographique protégée ou d'un label rouge sont supérieurs aux prévisions (6,9 M€).

L'INAO dégage en 2019 une capacité d'autofinancement de 1,4 M€ qui, mobilisée pour partie sur ses opérations d'investissement (0,3 M€), permet une augmentation du fonds de roulement de 1,1 M€. Au 31/12/2019, le fonds de roulement s'élève à 7,2 M€ (6,1 M€ au 31/12/2018). Sa trésorerie à fin 2019 s'élève à 6,1 M€.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	18 613	18 613	17 603	17 603
Fonctionnement	4 998	5 232	4 496	4 840
Intervention	0	0	0	0
Investissement	275	275	251	314
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**23 886**	**24 120**	**22 350**	**22 757**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**24 131**	**23 738**
Subvention pour charges de service public	16 556	16 596
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	6 950	6 634
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	625	507
Recettes fléchées	**0**	**0**
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**24 131**	**23 738**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**11**	**982**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**0**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Ressources humaines	*18 573* 17 567	*130* 136	*130* 136	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***18 703*** **17 703**	***18 703*** **17 703**
02 Experts	*40* 36	*0* 28	*0* 28	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***40*** **64**	***40*** **64**
03 Immobilier (loyers et charges)	*0* 0	*2 392* 1 784	*2 579* 2 242	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***2 392*** **1 784**	***2 579*** **2 242**
04 Immobilier (entretien et travaux)	*0* 0	*15* 4	*15* 3	*0* 0	*0* 0	*25* 0	*25* *4*	***40*** **4**	***40*** **7**
05 Déplacements	*0* 0	*580* 555	*580* 555	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***580*** **555**	***580*** **555**
06 Locations, entretien, assurances, carburant, péages des véhicules	*0* 0	*135* 270	*237* 242	*0* 0	*0* 0	*0* 11	*0* *0*	***135*** **280**	***237*** **242**
07 Protection des SIQO	*0* 0	*866* 728	*866* 816	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***866*** **728**	***866*** **816**
08 Communication	*0* 0	*111* 122	*111* 69	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***111*** **122**	***111*** **69**
09 Informatique	*0* 0	*240* 274	*240* 218	*0* 0	*0* 0	*220* 184	*220* *249*	***460*** **459**	***460*** **467**
10 Autres dépenses	*0* 0	*514* 571	*459* 521	*0* 0	*0* 0	*30* 57	*30* *62*	***544*** **628**	***489*** **583**
12 Coopération internationale	*0* 0	*15* 21	*15* 21	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***15*** **21**	***15*** **21**
Total	***18 613*** **17 603**	***4 998*** **4 493**	***5 232*** **4 851**	***0*** **0**	***0*** **0**	***275*** **252**	***275*** ***314***	***23 886*** **22 347**	***24 120*** **22 768**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**0**	**0**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**11**	**1 036**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	11	1 036
Total des besoins	**11**	**1 036**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**11**	**982**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	55
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**11**	**1 036**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	**11**	**1 036**

** Voté*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**233**	**235**	**236**
– sous plafond	233	235	236
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'INAO a bénéficié en 2019 du transfert d'un ETPT de la DGPE (prg. 215) vers les opérateurs AAFAR (prg.149). Avec 236 ETPT réalisés au 31/12/2019, l'Institut a donc respecté son plafond d'emplois. Le schéma d'emplois de -2 ETP prévu en LFI a d'ailleurs été réalisé à hauteur de -1 ETP pour cette même raison.

ODEADOM - OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER

Office aux compétences régionales et multisectorielles créé en 1984, l'ODEADOM intervient en faveur de l'ensemble des filières agricoles des régions françaises d'outre-mer, à l'exception des territoires ultramarins du Pacifique.

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a des missions d'intervention, d'orientation économique et de paiement des aides européennes. Par ailleurs, il doit favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. Il offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens nationaux et européennes aux contextes technique, commercial et économique des producteurs locaux.

L'année 2019 a été marquée par la mise en vigueur du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2023, qui repose sur 4 axes principaux :

- renforcer l'Office dans l'exercice de ses fonctions d'organisme payeur ;
- apporter un appui aux acteurs agricoles, agro-alimentaires et de l'aquaculture des départements d'Outre-mer ;
- optimiser la gouvernance de l'établissement et mettre en œuvre les orientations en réseau ;
- poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficience et la qualité de l'action publique.

Par ailleurs, un nouveau dispositif d'intervention sur crédits nationaux, comptabilisé en compte de tiers et doté de 450 000 € a été institué en 2019 au bénéfice des exploitants agricoles de Saint-Pierre-et-Miquelon.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	**87 780**	**87 780**	**95 355**	**95 355**	**85 949**	**86 349**
Subventions pour charges de service public	4 880	4 880	5 155	5 155	4 999	4 999
Transferts	82 900	82 900	90 200	90 200	80 950	81 350
Total	**87 780**	**87 780**	**95 355**	**95 355**	**85 949**	**86 349**

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrit en loi de finances a été minoré des crédits mis en réserve de précaution pour atteindre un montant net de 5,0 M€.

Les crédits de transferts MAA d'un montant total de 81,0 M€ en AE et 81,3 M€ en CP intègrent :

- les interventions pour compte propre (6,1 M€ en AE=CP) comme le Plan d'urgence guyane (PUG) ;
- les crédits relevant du Conseil interministériel pour l'Outre-Mer de 2019 (CIOM) et destinés à financer les dispositifs favorisant le développement endogène agricole dans les départements d'outre-mer (36,4 M€ en AE et 36,8 M€ en CP). Ces derniers sont mobilisés essentiellement pour compléter le financement européen des mesures d'aide à la diversification intégrées dans le programme POSEI ;
- les crédits au titre du dispositif d'aide à l'adaptation des entreprises sucrières des Antilles et de la Réunion à la fin des quotas sucriers (38 M€ AE=CP) ;
- l'aide destinée à Saint-Pierre-et-Miquelon pour un montant de 450 k€ (en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	3 233	3 110	Subventions de l'État	11 099	10 565
dont charges de pensions civiles	*597*	*601*	*– subventions pour charges de service public*	*4 999*	*4 999*
			– crédits d'intervention(transfert)	*6 100*	*5 566*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 540	2 342	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	8 600	5 566	Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	704	985	Autres produits	280	1 186
dont dotations aux amortissements et provisions	*704*	*985*	*dont reprises aux amortissements et provisions*		*611*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**14 373**	**11 018**	**Total des produits**	**11 379**	**11 751**
Résultat : bénéfice		734	Résultat : perte	2 994	
Total : équilibre du CR	14 373	11 751	Total : équilibre du CR	14 373	11 751

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement	2 290		Capacité d'autofinancement		1 108
Investissements	1 640	818	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	416	529
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**3 930**	**818**	**Total des ressources**	**416**	**1 637**
Augmentation du fonds de roulement		819	Diminution du fonds de roulement	3 514	

** Voté*

Les charges de personnel (3,12 M€), soit un taux d'exécution de 95,55%, respectent l'enveloppe initiale (3,27 M€).

S'agissant de l'intervention, l'écart entre la charge prévisionnelle et la charge constatée en compte financier, ainsi qu'entre le produit prévisionnel et le produit constaté, s'explique par une baisse des prévisions de paiements réalisés en 2019 au titre du volet agricole du Plan d'urgence Guyane (PUG).

Le compte de résultat présente en 2019 un résultat bénéficiaire de 0,73 M€, contre 0,35 M€ en 2018. Il permet de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) de 1,11 M€ qui, compte tenu des investissements à hauteur de 0,82 M€ et d'un financement de l'actif par l'Union européenne de 0,53 M€, conduit à un apport au fonds de roulement de 0,82 M€. Le niveau du fonds de roulement s'établit à 3,54 M€.

Après un prélèvement d'un montant de 12,26 M€, la trésorerie s'établit à 25,0 M€ au 31/12/2019, contre 37,26 M€ au 31/12/2018.

Pour rappel, seuls les crédits d'intervention "classiques" figurent dans ces deux documents constitutifs du compte financier de l'établissement. Les autres transferts sont gérés en compte de tiers.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 233	3 233	3 124	3 124
Fonctionnement	2 237	1 837	1 495	1 572
Intervention	6 100	8 600	5 986	5 566
Investissement	1 639	1 639	1 284	923
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**13 209**	**15 309**	**11 889**	**11 185**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	601	601

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**11 795**	**11 430**
Subvention pour charges de service public	4 999	4 999
Autres financements de l'État	6 100	6 100
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	606	0
Recettes propres	90	331
Recettes fléchées	**0**	**788**
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	788
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**11 795**	**12 218**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**1 033**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**3 514**	**0**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
01 Ressources humaines	*3 233* 3 124	*101* 70	*101* 76	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***3 334*** **3 194**	***3 334*** **3 199**
02 Dépenses immobilières	*0* 0	*501* 498	*501* 498	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***501*** **498**	***501*** **498**
03 Moyens généraux	*0* 0	*728* 656	*728* 681	*0* 0	*0* 0	*4* 0	*4* *0*	***732*** **656**	***732*** **681**
04 Informatique	*0* 0	*907* 271	*507* 317	*0* 0	*0* 0	*1 635* 1 284	*1 635* *923*	***2 542*** **1 554**	***2 142*** **1 241**
05 Interventions	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*6 100* 5 986	*8 600* 5 566	*0* 0	*0* *0*	***6 100*** **5 986**	***8 600*** **5 566**
Total	***3 233*** **3 124**	***2 237*** **1 495**	***1 837*** **1 572**	***6 100*** **5 986**	***8 600*** **5 566**	***1 639*** **1 284**	***1 639*** ***923***	***13 209*** **11 889**	***15 309*** **11 185**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**3 514**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	342 887	339 787
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**346 401**	**339 787**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**346 401**	**339 787**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**1 033**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	342 949	326 075
Autres encaissements non budgétaires	0	422
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**342 949**	**327 530**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**3 452**	**12 257**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 452	12 257
Total des financements	**346 401**	**339 787**

** Voté*

La différence entre la prévision et l'exécution 2019 concernant le solde budgétaire s'explique par la sous-exécution de la sphère "interventions" (provenant du niveau de paiements réalisé en 2019 au titre du plan (d'urgence guyane) et par la sous-exécution des dépenses d'investissement (report du développement du module informatique "Canne") et des dépenses de fonctionnement (décalage de facturation et de prestation concernant les dépenses d'audit et de maintenance informatique).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**40**	**41**	**38**
– sous plafond	40	41	38
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'effectif total sous plafond au 31 /12/2019 est de 38,48 ETPT, dont 24,53 ETPT d'agents titulaires de la fonction publique et 13,95 ETPT de contractuels de droit public.

Le plafond d'emplois exécuté en 2019 représente 93,85 % du plafond d'emplois notifié. La sous-exécution constatée s'explique par le décalage des recrutements et non par des suppressions d'emploi.

ONF - OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'Office national des forêts (ONF) est un établissement public industriel et commercial créé par la loi n° 64-1268 du 23 décembre 1964. Il est placé sous la tutelle des ministres chargés de la forêt et de l'environnement. Ses principales missions consistent à mettre en œuvre le régime forestier et à assurer la gestion et l'équipement des bois et forêts de l'État.

L'année 2019 correspond à la quatrième année du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 approuvé par le conseil d'administration du 17 décembre 2015 et signé le 7 mars 2016 par la Fédération nationale des communes forestières, l'ONF et l'État. L'ONF doit poursuivre sa recherche de gains de productivité en optimisant ses recettes et en maîtrisant ses charges. Le suivi de l'exécution du contrat est assuré par un ensemble d'indicateurs.

L'année 2019 a été marquée par une crise sanitaire dans les forêts (sécheresse, scolytes), notamment en région Grand-Est.

Une mission interministérielle (CGAAER, CGEDD, IGF, IGA) a été initiée fin 2018 à la demande du Gouvernement. Elle a remis ses propositions durant l'été 2019 qui contribueront à la préparation du futur contrat, afin que celui-ci participe à l'objectif de relance de la filière engagé dans le cadre du plan d'action interministériel forêt-bois.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	**181 127**	**181 119**	**178 851**	**178 851**	**178 389**	**178 558**
Subventions pour charges de service public	180 880	180 880	178 851	178 851	173 105	173 154
Dotations en fonds propres						
Transferts	247	239			5 284	5 404
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	**287**	**285**	**359**	**359**	**655**	**615**
Subventions pour charges de service public	287	285	359	359	299	296
Transferts					356	319
P175 – Patrimoines					**15**	**21**
Transferts					15	21

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					**5**	**5**
Transferts					5	5
P203 – Infrastructures et services de transports					**37**	**32**
Subventions pour charges de service public						32
Transferts					37	
P113 – Paysages, eau et biodiversité	**4 715**	**5 045**	**5 500**	**5 500**	**7 137**	**7 127**
Subventions pour charges de service public					156	103
Transferts	4 715	5 045	5 500	5 500	6 981	7 023
P181 – Prévention des risques	**3 256**	**3 256**	**3 340**	**3 340**	**3 166**	**3 595**
Subventions pour charges de service public	3 256	3 256	3 340	3 340	3 212	3 595
Transferts					-46	
P174 – Énergie, climat et après-mines					**100**	
Transferts					100	
P123 – Conditions de vie outre-mer					**146**	**131**
Transferts					146	131
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)						**61**
Transferts						61
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire					**210**	**286**
Subventions pour charges de service public						41
Transferts					210	246
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	**2 505**	**2 505**			**8 172**	**8 172**
Subventions pour charges de service public	2 505	2 505			8 172	8 172
Total	**191 890**	**192 210**	**188 050**	**188 050**	**198 032**	**198 603**

Plusieurs programmes participent au financement de l'ONF. Au titre de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » il s'agit des programmes 149 « Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières » à titre principal et 206 « Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation ». La mission « Écologie, développement et aménagement durable » finance quant à elle l'ONF au travers des programmes 113 « Paysages, eau et biodiversité » et 181 « *Prévention des risques* ».

S'agissant du programme 149, les crédits versés pour 179 M€ en 2019, en SCSP et transferts (changement d'imputation en cours d'année), sur l'action 24 « Gestion durable de la forêt et filière bois » financent :

- le versement compensateur (140,4 M€) ;
- la subvention exceptionnelle d'équilibre (6,5 M€) ;
- des missions d'intérêt général confiées par l'État à l'établissement (26 M€). Par rapport à la LFI 2019, les montants ont été versés nets de la mise en réserve (portée par la ligne « subvention d'équilibre ») ;
- diverses conventions avec l'ONF, pour 2,55 M€ en AE et 1,93 M€ en CP, qui ont notamment permis de financer le dispositif d'aide aux scolytes pour la mobilisation des bois contaminés par ce ravageur en forêt domaniale, les travaux du réseau de suivi des écosystèmes forestiers, l'évaluation et l'homologation des variétés issues des vergers à graines de l'État et le programme de conservation des ressources génétiques forestières.
- d'autres actions pour 4 M€

S'agissant du programme 206, les crédits proviennent de l'action relevant du département « Santé des forêts » pour un montant de 0,66 M€ en AE et 0,62 M€ en CP, au titre de conventions mises en œuvre en 2019.

Les crédits issus des programmes 113 et 181 concernent les missions d'intérêt général confiées à l'ONF au titre de la prévention des risques, notamment liés aux incendies, et la préservation de la biodiversité. Pour le programme 113, ils se montent à 7,1 M€ en AE et en CP et à 3,1 M€ en AE et 3,6 M€ en CP pour le programme 181.

Les crédits du programme 723 correspondent au reversement du produit des ventes des maisons forestières réalisées en 2019.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	476 800	462 218	Subventions de l'État	188 050	186 191
dont charges de pensions civiles	*100 810*	*96 492*	*– subventions pour charges de service public*	*182 550*	*176 812*
			– crédits d'intervention(transfert)	*5 500*	*9 379*
Fonctionnement autre que les charges de personnel	387 580	435 019	Fiscalité affectée	30 100	31 917
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	30 860	35 105
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	73 960	91 084	Autres produits	615 370	643 648
dont dotations aux amortissements et provisions	*73 260*	*89 920*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*10 720*	*18 466*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	*700*	*1 164*	*dont produits de cession d'éléments d'actif*	*34 400*	*57 371*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	*5 000*	*6 159*
Total des charges	**864 380**	**897 237**	**Total des produits**	**864 380**	**896 861**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte		376
Total : équilibre du CR	864 380	897 237	Total : équilibre du CR	864 380	897 237

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	23 840	8 712
Investissements	94 420	85 451	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	17 400	5 845
			Autres ressources	37 610	65 791
Remboursement des dettes financières	60 000	0	Augmentation des dettes financières	60 000	
Total des emplois	**154 420**	**85 451**	**Total des ressources**	**138 850**	**80 348**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	15 570	5 103

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

Compte de résultat

Le résultat de l'exercice s'est établi à -0,4 M€ en 2019 contre -4,8 M€ en 2018.

L'ONF a réalisé un chiffre d'affaires « Bois » à hauteur de 256,1 M€, soit un repli de 21,4 M€ par rapport à l'exécution 2018 (277,5 M€). Cette importante variation s'explique d'une part par une baisse des ventes de chênes, l'année 2018 restant une année exceptionnelle sur ce secteur, et d'autre part par l'impact de la crise sanitaire des scolytes sur les forêts domaniales.

Le total des charges s'élève à 897,2 M€, soit 30,4 M€ de plus par rapport à l'exécution 2018 (866,8 M€). Les charges externes s'établissent à 219,6 M€, contre 195,1 M€ en 2018. Cette forte augmentation s'explique entre autres par des coûts d'exploitation des bois plus importants, du fait de la crise sanitaire des scolytes en forêt domaniale.

Les charges de personnel sont en baisse, à 462,2 M€, soit -9,7 M€ par rapport à l'exécution 2018. Cela s'explique par une diminution des effectifs qui permet de compenser notamment les surcoûts issus de décisions prises depuis la mise en œuvre du COP (augmentation du point d'indice, déploiement du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)) et par le remplacement partiel de fonctionnaires par des salariés de droit privé, conduisant à des économies sur le CAS pension.

L'augmentation des dotations aux provisions (89,9 M€ en réalisé 2019 contre 73,2 M€ en budget initial) s'explique par la comptabilisation de 14 M€ de dotations aux provisions pour reconstitution.

Concernant les ressources versées par l'État (voir tableau de financement de l'État), il est à noter que l'intégralité du versement compensateur a été versé (140,4 M€) mais que la subvention d'équilibre a été diminuée de 6 M€ du fait de la mise en réserve. Les missions d'intérêt général ont été financées à coût complet par le MAA (pour 26 M€) ainsi que par d'autres commanditaires (ministère de la transition écologique et solidaire, ministère des outre-mers). Enfin, les transferts réalisés en 2019 sont en augmentation par rapport à la prévision entre autres pour couvrir le dispositif "scolytes" pour l'exploitation des bois contaminés.

Les frais de garderie versés par les communes forestières (31,9 M€ en 2019) comportent, depuis 2012, un versement fixe par hectare de 2 € en plus d'un pourcentage sur l'ensemble des produits forestiers (bois, chasse, concessions, etc.) de l'année N-1.

Enfin, le résultat est équilibré grâce aux produits de cessions immobilières importants (57,4 M€ en réalisé 2019, contre 34,4 M€ en prévision 2019 et 6 M€ en réalisé 2018), notamment la vente du siège de l'ONF.

Tableau de financement abrégé

La ligne « investissements » du tableau de financement abrégé intègre :

- les investissements (hors prêts), qui s'établissent à 74,9 M€ (contre 79,9 M€ en 2018). Les investissements en forêts (travaux forestiers et touristiques) s'élèvent à 50 M€ tandis que les investissements propres se chiffrent à 24,9 M€ ;
- les autres emplois (dont forêts remises en gestion), pour 10,5 M€.

L'année 2019 se termine avec un fonds de roulement de -7,2 M€. Le besoin de financement total de l'Office (cumul lignes de trésorerie et emprunts) au 31/12/19 s'établit à -351,7 M€, soit une dégradation de 4,6 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Pour info, le tableau par destination est le suivant :

DEPENSES PAR DESTINATION	BI	CF	BI
	2019	2019	2020
Personnel	476 800	462 218	463 721
Fonctionnement	313 620	343 935	359 881
Intervention	0	0	0
Investissement	154 420	85 457	102 002
Total	944 840	891 610	925 604

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination *Budget initial* Compte financier *	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Aucune destination indiquée	*476 800* 0	*313 620* 0	*0* 0	*154 420* 0	***944 840*** **0**
Total	***476 800*** **0**	***313 620*** **0**	***0*** **0**	***154 420*** **0**	***944 840*** **0**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**9 038**	**8 916**	**8 551**
– sous plafond	8 441	8 536	8 059
– hors plafond	597	380	492
dont contrats aidés	*597*		*144*
dont apprentis			*348*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'effectif total au 31/12/2019 est de 8 551 ETPT et se décompose en :

- 8 059 ETPT sous plafond, dont 4 821 ETPT pour le secteur public et 3 238 ETPT pour le secteur privé ;
- 492 ETPT sous contrats aidés et contrat d'apprentissage, comptabilisés hors plafond.

Le schéma d'emplois de -80 ETP prévu en LFI 2019 a été réalisé.

PROGRAMME 206

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

PROGRAMME 206

SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRES DE L'ALIMENTATION

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 124
Objectifs et indicateurs de performance 126
Présentation des crédits 132
Justification au premier euro 138
Opérateurs 175

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bruno FERREIRA
Directeur général de l'alimentation
Responsable du programme n° 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

La direction générale de l'alimentation (DGAL) conduit la politique de sécurité et de qualité sanitaires des aliments, des animaux et des végétaux au service de la santé et de la sécurité des consommateurs, dans le respect du bien-être animal et du développement durable des filières agricoles, agroalimentaires, piscicoles et forestières. La DGAL coordonne les interventions que les services mettent en oeuvre au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et des directions départementales en charge de la protection des populations (DDecPP). Inscrite dans le cadre des normes internationales et des législations européenne et nationale en vigueur, cette politique sanitaire contribue largement à la compétitivité et à l'emploi des filières concernées.

L'année 2019 a de nouveau été marquée par la gestion de crises sanitaires ou menaces d'ampleur. Ainsi, la DGAL a immédiatement mis en place une cellule de crise à la suite de l'incendie de l'entreprise Lubrizol à Rouen le 26 septembre 2019 qui a permis de rapidement établir puis orienter les actions visant à garantir la qualité sanitaire des productions agricoles. Ces actions ont été rapportées régulièrement, dans un souci de transparence maximale et d'information des opérateurs économiques comme des riverains, à la cellule interministérielle ad hoc, la Commission nationale d'appui à la crise Lubrizol. Le directeur général de l'alimentation est désormais chargé de la coordination interministérielle de la surveillance sanitaire environnementale et alimentaire faisant suite à cet accident.

L'action des services de la DGAL s'est poursuivie pour prévenir l'introduction sur le territoire national de la peste porcine africaine, maladie virale des suidés qui sévit notamment en Belgique, et permettre à la France de rester indemne de cette maladie à très fort impact sanitaire et économique. Par ailleurs, la DGAL a assuré la gestion des suites données aux crises sanitaires récentes, liées notamment à l'influenza aviaire, à la fièvre catarrhale ovine ou encore à la bactérie phytopathogène *Xylella fastidiosa*.

La gestion de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, éventuellement sans accord, et les trois reports de l'échéance initialement prévue ont très fortement mobilisé les services de la DGAL en administration centrale et dans la principale région concernée, les Hauts-de-France, mais également dans une moindre mesure en Normandie et en Bretagne. Alors que 80 % du trafic à destination des autres États membres de l'Union européenne transitent par la France, cinq postes d'inspection frontaliers ont dû être créés et trois autres ont vu leurs capacités renforcées. Certains auront une activité permanente avec des équipes présentes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ce qui est inédit pour les services vétérinaires et phytosanitaires et nécessite des modalités spécifiques d'organisation du travail. Le ministère a ainsi procédé au recrutement, dans un laps de temps très court, de 181,5 ETP en 2019 sur les 185 ETP autorisés afin de se préparer à l'éventualité d'une sortie sèche du Royaume-Uni sans accord, nécessitant la réintroduction de contrôles sanitaires. Par voie de conséquence, un relèvement du plafond d'emplois du programme 206 de 100 ETPT a été opéré en loi de finances rectificative et le besoin de financement induit en fin de gestion 2019 a été comblé par un décret de virement de 2,9 M€ en provenance du programme 143 « Enseignement technique agricole ».

L'année 2019 est aussi marquée par la mise en œuvre des suites de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, dite « loi EGAlim », promulguée en fin d'année 2018. Des dispositions ont notamment été élaborées pour séparer les activités de vente et de conseil à l'utilisation des produits phytosanitaires, renforcer la protection des riverains des cultures agricoles ou encore respecter l'objectif de 50 % de produits bio, de qualité ou durables dans la restauration collective à l'horizon 2022.

Enfin, une mission inter-inspections sur l'organisation des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire des aliments, mandatée par les ministres chargés de l'agriculture, de l'économie, de la santé et de l'intérieur, a remis ses conclusions fin 2019.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	**Favoriser le changement de pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement**
INDICATEUR 1.1	Maîtrise de l'utilisation des pesticides et des antibiotiques
INDICATEUR 1.2	Promotion de l'ancrage territorial de l'alimentation
OBJECTIF 2	**Evaluer, prévenir et réduire les risques sanitaires à tous les stades de la production**
INDICATEUR 2.1	Suivi de l'activité de l'ANSES
INDICATEUR 2.2	Suivi des non-conformités constatées lors des inspections
OBJECTIF 3	**S'assurer de la réactivité et de l'efficience du système de contrôle sanitaire**
INDICATEUR 3.1	Préparation à la gestion de risques sanitaires
INDICATEUR 3.2	Efficacité des services de contrôle sanitaire

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1
Favoriser le changement de pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement

INDICATEUR 1.1 mission
Maîtrise de l'utilisation des pesticides et des antibiotiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de doses unités de pesticides vendues (plan Ecophyto)	millions	108	Non déterminé	73,4	101,5	126,2	88,5
Niveau de traitement des animaux à la colistine (plan Ecoantibio)	%	6,4	5,5	5,9	5.4	4,7	6,4

Commentaires techniques

Compte tenu des contraintes de traitement des données constitutives des indicateurs Ecophyto et Ecoantibio, la réalisation de l'année N est fournie dans le RAP de l'année N+1. Il en résulte que la valeur "Réalisation 2019" fournit les résultats de l'année 2018 pour ces deux indicateurs.

Nombre de doses unités de pesticides pour les usages agricoles (plan Ecophyto) :

Source des données : Le nombre de doses unités de produits phytopharmaceutiques (NODU) est calculé à partir des données de ventes des distributeurs de produits phytopharmaceutiques. Ceux-ci sont soumis à déclaration dans le cadre de la redevance pour pollutions diffuses perçue par les agences de l'eau. Les données collectées sont regroupées dans la banque nationale des ventes de produits phytopharmaceutiques par les distributeurs agréés (BNV-d). Par ailleurs, l'indicateur mobilise la base des intrants qui regroupe l'ensemble des données relatives à l'homologation des produits. Enfin, les données des surfaces agricoles utiles sont issues de la statistique agricole annuelle (SAA – agreste) du ministère chargé de l'agriculture.

Mode de calcul de l'indicateur : Le NODU rapporte la quantité vendue de chaque substance active à une « dose unité » qui est propre à celle-ci. La "dose unité" est calculée à partir de l'ensemble des doses homologuées définies pour chaque couple produit/usage contenant la substance active en question et des surfaces agricoles utiles des cultures pour les usages en question. La dose unité retenue pour le calcul du NODU sur toutes les années, y compris les années antérieures, est celle de la dernière année d'existence de la substance, ce qui peut conduire à des évolutions dans la valeur du NODU pour des années antérieures : la valeur intrinsèque de chaque NODU ne revêt pas une grande signification en soi, c'est bien son évolution qui compte. Le NODU permet d'apprécier l'intensité du recours aux produits phytopharmaceutiques en s'affranchissant des éventuelles substitutions de substances actives par de nouvelles substances efficaces à des doses plus faibles. L'indicateur est décliné selon les différents usages de produits phytopharmaceutiques, ce qui permet d'affiner le suivi du plan Ecophyto et des évolutions de pratiques agricoles.

Les données de ventes des produits phytopharmaceutiques au sein de la BNV-d peuvent être amendées par les distributeurs durant les 3 ans qui suivent leur collecte initiale. Les résultats peuvent ainsi être consolidés a posteriori.

Le périmètre des produits intégrés au calcul du NODU usage agricole ne concernait jusqu'en 2017 que les produits à usage strictement agricole. Or, cela conduisait à exclure des produits à usage possible mixte (agriculture et hors agriculture) mais dont finalement la principale utilisation était tout de même l'agriculture. Le volume de vente de ces produits à usage mixte étant plutôt en augmentation, il a été décidé de les inclure dans le NODU usage agricole. Les NODU étant recalculés chaque année afin d'intégrer les éventuelles évolutions des valeurs des doses unités pour mesurer une évolution objective, la modification de cette règle s'est appliquée de façon rétroactive au calcul des NODU des années antérieures.

Niveau de traitement des animaux à la colistine (plan Ecoantibio) :

Source des données : Le calcul du niveau d'exposition des animaux à la colistine (ALEA : Animal Level of Exposure to Antimicrobials/Colistine) est réalisé par l'Agence nationale du médicament vétérinaire au sein de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Mode de calcul de l'indicateur :

– numérateur : poids vif des animaux traités à la colistine x 100 ;

– dénominateur : poids total de la population animale pouvant potentiellement être traitée à la colistine (toutes espèces confondues).

Remarque : le numérateur est multiplié par 100 pour faciliter la lecture des résultats de l'indicateur.

INDICATEUR 1.2

Promotion de l'ancrage territorial de l'alimentation

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de projets alimentaires territoriaux reconnus par le ministère en charge de l'agriculture entre 2017 et 2020	Nb	11	21	200	50	27	500

Commentaires techniques

Nombre de projets alimentaires territoriaux (PAT) reconnus par le ministère en charge de l'agriculture entre 2017 et 2020 :

Source des données : Le calcul est réalisé à partir des dossiers traités par la DGAL après instruction des demandes de reconnaissance des projets alimentaires territoriaux par chacune des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sur son territoire.

Mode de calcul de l'indicateur : Cumul du nombre de projets alimentaires territoriaux reconnus par le ministère en charge de l'agriculture entre 2017 et 2020.

L'indicateur présent au RAP 2019 est supprimé à compter du PAP 2020 et remplacé par un indicateur témoignant de la couverture géographique des PAT sur l'ensemble du territoire, en phase avec l'objectif d'ancrage territorial du plan national pour l'alimentation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Nombre de doses unités de pesticides pour les usages agricoles (plan Ecophyto)

Les États généraux de l'alimentation qui se sont tenus au second semestre 2017 ont confirmé l'ambition du plan Ecophyto et appelé à l'accélération de son déploiement effectif. Un plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides a ainsi été publié le 25 avril 2018.

Par ailleurs, le Gouvernement a pris la décision de mettre fin aux principaux usages du glyphosate d'ici trois ans au plus tard et d'ici cinq ans pour l'ensemble des usages, tout en précisant qu'un accompagnement des agriculteurs serait mis en place. En s'appuyant sur le rapport de l'Inra relatif aux alternatives au glyphosate et qui fait le point sur les alternatives existantes, les modalités de sortie du glyphosate en France ont été précisées le 22 juin 2018.

Pour tenir compte de ces nouvelles actions, une nouvelle version du plan, la version II+, a été publiée en juin 2019. Le NODU prend désormais en compte les usages mixtes à finalité agricole pour mieux refléter les volumes de vente.

A cette occasion, l'objectif de réduction du recours aux produits phytopharmaceutiques de 50 % à l'horizon 2025 a été réaffirmé.

Toutefois, entre 2017 et 2018 (réalisations 2018 et 2019), le NODU usages agricoles a augmenté de 24 %. Cette évolution paraît liée à une anticipation des achats en fin d'année 2018, en prévision de l'augmentation, au 1er janvier 2019, de la redevance pour pollutions diffuses qui taxe les substances les plus préoccupantes ainsi qu'à l'interdiction des remises, rabais et ristournes prévue par la loi issue des États généraux de l'alimentation.

Dans le même temps, le nombre et les quantités de substances les plus préoccupantes diminuent en tendance ; la quantité de produits de biocontrôle augmente, tout comme l'engagement des agriculteurs dans des démarches reconnues économes en produits phytosanitaires (agriculture biologique ou certification environnementale).

Niveau de traitement des animaux à la colistine (plan Ecoantibio)

Les résultats 2019 du plan Ecoantibio confirment la tendance très favorable de réduction de l'exposition à la colistine dans toutes les filières, avec 4,7 d'ALEA collisitine. Un objectif de réduction de l'utilisation de la colistine en médecine vétérinaire de 50 % d'ici 2021 a été fixé dans le plan Ecoantibio 2 compte-tenu de la ré-évaluation du risque d'antibiorésistance, soit une cible pour 2020 fixée à 6,4 . Les résultats obtenus en 2017 et 2018 avaient déjà permis d'atteindre cet objectif avec une forte réduction par rapport à la valeur de référence de 2015 qui s'établissait à 10,6 ALEA-colistine.

Ces résultats confirment l'atteinte de l'objectif de réduction de 50% d'ici 2021 de l'exposition à ces usages fixé dans le plan Ecoantibio. L'objectif de réduction s'accompagne de la mise en place d'un renforcement de la surveillance de l'utilisation de cette substance. L'accent est également mis sur le développement d'outils de communication et de formation auprès des vétérinaires, l'accès à des alternatives aux antibiotiques, ainsi que le renforcement des mesures réglementaires.

Nombre de projets alimentaires territoriaux (PAT) reconnus par le ministère en charge de l'agriculture entre 2017 et 2020

Avec six nouveaux projets alimentaires territoriaux (PAT) reconnus en 2019, la dynamique de progression de ces projets dans les territoires est confirmée. Les PAT sont élaborés par les acteurs locaux, à l'appui d'un diagnostic partagé portant sur la production agricole et alimentaire locale, le besoin alimentaire du bassin de vie, ainsi que les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. On estime ainsi à plus de 180 à ce jour le nombre de projets en cours. Le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 avait fixé un objectif de reconnaissance de 500 PAT d'ici 2020. Cependant, la reconnaissance intervient seulement lorsque le projet est suffisamment abouti. En effet, il est plus opérant que ces projets recouvrent plus largement le territoire et soient d'ampleur suffisante plutôt que de multiplier des projets épars moins intégrés.

Les États généraux de l'alimentation (EGA), qui se sont tenus au second semestre 2017, ont mis en lumière l'intérêt croissant des acteurs locaux pour le dispositif des PAT, qui constitue un espace propice à la concertation et à la construction collective des conditions de la transition agricole et alimentaire. La feuille de route 2018-2022 de la politique de l'alimentation issue de ces États généraux prend acte du potentiel de ce dispositif et prévoit d'accélérer le déploiement des PAT dans les territoires. Cet objectif est repris dans le nouveau programme national pour l'alimentation défini pour la période 2019-2023 (PNA3). Les actions de soutien technique et financier au développement de PAT, ainsi que les actions de promotion des PAT, seront renforcées dès 2020.

A compter de 2020, l'indicateur est ajusté pour rendre compte de la couverture géographique des PAT afin de privilégier le suivi de la couverture territoriale plutôt que le nombre de projets, en cohérence avec les objectifs d'ancrage territorial du plan national pour l'alimentation.

OBJECTIF 2
Evaluer, prévenir et réduire les risques sanitaires à tous les stades de la production

INDICATEUR 2.1
Suivi de l'activité de l'ANSES

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de dossiers d'autorisation de mise sur le marché traités par l'ANSES dans les délais réglementaires	%	90	91	91	91	92	93
Taux de saisines urgentes traitées dans les délais contractuels	%	94	90	95	95	90	95

Commentaires techniques

Taux de dossiers d'autorisation de mise sur le marché traités par l'Anses dans les délais réglementaires

Source des données : Base de données de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Pour le calcul de l'indicateur, il est tenu compte de délais indépendants de l'Anses, appelés "arrêts de l'horloge", notamment liés à la fourniture de données complémentaires par le pétitionnaire, au traitement des réclamations, à la traduction, etc.

Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : nombre de dossiers d'autorisation de mise sur le marché traités dans les délais réglementaires par l'Anses au cours de l'exercice ;
- Dénominateur : nombre de dossiers d'autorisation de mise sur le marché traités par l'Anses au cours de l'exercice.

Taux de saisines urgentes de l'Anses traitées dans les délais contractuels

Source des données : Base de données de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Le pourcentage des saisines urgentes traitées dans le délai contractuel par l'Anses est un indicateur suivi dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance (COP). Le calcul réalisé pour le programme 206 est adapté pour ne prendre en compte que les saisines urgentes déposées par le ministère en charge de l'agriculture.

Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : nombre de saisines urgentes déposées par le ministère en charge de l'agriculture traitées dans les délais contractuels proposés par la tutelle et acceptés par l'Anses ;
- Dénominateur : nombre de saisines urgentes déposées par le ministère en charge de l'agriculture traitées au cours de l'exercice.

Une saisine est dite « urgente » si le délai de réponse proposé par la tutelle et accepté à l'Anses est inférieur ou égal à deux mois.

INDICATEUR 2.2

Suivi des non-conformités constatées lors des inspections

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'inspections non conformes ayant donné lieu à une suite administrative ou pénale	%	77	83	85	85	85	85
Taux d'inspections des mesures de biosécurité au sein des élevages avicoles et palmipèdes révélant une non-conformité majeure	%	25	25	15	15	18,6	5

Commentaires techniques

Taux d'inspections non conformes ayant donné lieu à une suite administrative ou pénale :

Source des données : Applications ministérielles SIGAL et RESYTAL (systèmes d'information de la Direction générale de l'alimentation).

Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : nombre d'inspections validées au cours de l'exercice dont la note globale est "non-conformité moyenne" ou "non-conformité majeure" et qui ont une suite associée ;
- Dénominateur : nombre d'inspections validées au cours de l'exercice dont la note globale est "non-conformité moyenne" ou "non-conformité majeure".

Taux d'inspections des mesures de biosécurité au sein des élevages avicoles révélant une non-conformité majeure :

Source des données : Application ministérielle SIGAL (système d'information de la Direction générale de l'alimentation).

Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : nombre d'inspections validées au cours de l'exercice portant sur le contrôle des mesures de biosécurité en élevage avicole et ayant obtenu une note globale D (non conforme majeure) ;
- Dénominateur : nombre d'inspections validées au cours de l'exercice portant sur le contrôle des mesures de biosécurité en élevage avicole.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Taux de dossiers d'autorisation de mise sur le marché traités par l'ANSES dans les délais réglementaires

92 % des dossiers d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, des matières fertilisantes et supports de cultures et des médicaments vétérinaires ont été traités par l'ANSES dans les délais réglementaires en 2019, pour une prévision de 91 %. Ce résultat marque la poursuite de l'amélioration du délai de traitement des dossiers relatifs aux médicaments vétérinaires, à la suite notamment du renforcement des équipes de l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), intégrée à l'ANSES. Par ailleurs, les délais attachés aux traitements de dossiers liés aux produits phytopharmaceutiques et matières fertilisantes et supports de cultures sont stables.

L'ANSES a continué à oeuvrer à la réduction du stock des dossiers à traiter, notamment les plus anciens. On constate ainsi une nette amélioration dans le traitement des dossiers dont le délai réglementaire est de 12 mois avec une réduction de 30 % du délai médian de traitement.

Taux de saisines urgentes de l'ANSES traitées dans les délais contractuels

En 2019, 90 % des saisines urgentes ont été traitées par l'ANSES dans les délais contractuels, soit 2 de ces 20 saisines traitées avec du retard.

La gestion des saisines s'est avérée particulièrement complexe en 2019 par exemple dans le cadre de la gestion de la peste porcine africaine (PPA) et des suites de l'incendie du site Seveso de l'usine Lubrizol (Normandie), du fait de l'absence de données sur des maladies émergentes ou encore de la diversité des analytes à rechercher (éléments traces métalliques) dans l'alimentation, le sol, l'environnement et de leurs impacts notamment sur la santé humaine.

Parmi les saisines urgentes traitées, 3 l'ont été en 3 jours ouvrés, 1 en 48h, 1 en 24h.

Taux d'inspections non conformes ayant donné lieu à une suite administrative ou pénale

Le résultat 2019 de l'indicateur est en progression par rapport à l'année précédente et conforme à la cible fixée avec 85 % d'inspections non conformes qui ont donné lieu à la mise en œuvre par les services vétérinaires et phytosanitaires d'une suite administrative ou pénale.

Ces résultats témoignent d'une évolution régulière et favorable depuis la mise en place de l'indicateur. Le taux demeure particulièrement élevé en sécurité sanitaire des aliments (96 % en 2019). Il est par ailleurs passé de 58 à 70 % en trois ans pour le domaine de la santé et protection animales et de 67 à 85 % pour celui de la protection des végétaux. La déclinaison de la politique de suites de la DGAL pour ces deux derniers domaines permettra de renforcer sa mise en œuvre pour les années à venir.

Taux d'inspections des mesures de biosécurité au sein des élevages avicoles révélant une non-conformité majeure

Le taux d'inspections des mesures de biosécurité au sein des élevages avicoles révélant une non-conformité majeure baisse sensiblement mais demeure supérieur à la cible fixée. En effet, comme mentionné l'an passé, le ciblage par les services vétérinaires de la réalisation d'inspections sur les établissements considérés à risque entraîne un maintien de cet indicateur à un niveau élevé. Cet indicateur sera revu lors du prochain triennal.

OBJECTIF 3
S'assurer de la réactivité et de l'efficience du système de contrôle sanitaire

INDICATEUR 3.1
Préparation à la gestion de risques sanitaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de réalisation des exercices interministériels de préparation à la gestion de crises sanitaires	%	Sans objet	17	45	40	40	65

Commentaires techniques

Taux de réalisation des exercices interministériels de préparation à la gestion de crises sanitaires :

Source des données : application ministérielle SIGAL (système d'information de la Direction générale de l'alimentation).

Mode de calcul de l'indicateur :

- numérateur : cumul du nombre de départements ayant réalisé un exercice interministériel portant sur la gestion d'une épizootie sur la période de mise en œuvre du plan (2018-2021) ;
- dénominateur : nombre de départements.

INDICATEUR 3.2
Efficacité des services de contrôle sanitaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai de traitement des rapports d'inspection	jours	23	21	23	21	19	20
Taux de prélèvement dont l'analyse est exploitable	%	77	79	80	80	81	80

Commentaires techniques

Délai de traitement des rapports d'inspection :

Source des données : Application ministérielle RESYTAL (système d'information de la Direction générale de l'alimentation). Le délai de traitement court entre la date de réalisation de l'inspection et la date d'édition du rapport final.

Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : somme des délais de traitement des rapports d'inspection ;
- Dénominateur : nombre d'inspections validées au cours de l'exercice.

Taux de prélèvements dont l'analyse est exploitable :

Source des données : Application ministérielle SIGAL (système d'information de la Direction générale de l'alimentation).

Mode de calcul de l'indicateur :

- Numérateur : nombre de prélèvements réalisés au cours de l'exercice dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle accompagnés des données attendues ;
- Dénominateur : nombre de prélèvements réalisés au cours de l'exercice dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Taux de réalisation des exercices interministériels de préparation à la gestion de crises sanitaires

A l'issue de la deuxième année du cycle en cours, la prévision 2019 actualisée de l'indicateur est atteinte avec 40 % des directions départementales en charge de la protection de la population (DDecPP) qui ont réalisé un exercice interministériel de préparation à la gestion de crises sanitaires. La politique de réalisation des exercices de préparation à la gestion de crises sanitaires vise à ce que chaque département réalise au moins un exercice piloté par le ministère de l'intérieur sur la thématique « épizootie » dans le cadre de la mise en œuvre du plan 2018-2021.

Cette cible avait été ajustée de 45 % à 40 % en cours d'année 2019 pour permettre aux départements de s'organiser vis-à-vis de la préparation à la gestion de crise relative à la peste porcine africaine (PPA) et notamment en vue de l'intervention de nouveaux acteurs interministériels sur les risques liés à la faune sauvage.

Délai de traitement des rapports d'inspection

Les efforts pour renforcer la réactivité et l'efficience des services de contrôle se poursuivent avec un délai moyen de traitement des rapports d'inspection en forte baisse à 19 jours, pour une cible initiale de 23 jours.

Cet indicateur poursuit ainsi sa progression avec un délai réduit d'environ une semaine ces dernières années. La baisse du délai de traitement des rapports d'inspection est un indicateur de la qualité de service rendu aux usagers que sont les professionnels de l'agroalimentaire inspectés par les services vétérinaires et de protection des végétaux du ministère chargé de l'agriculture.

Taux de prélèvements dont l'analyse est exploitable

Le résultat de l'indicateur confirme en 2019 la progression dans la qualité des prélèvements réalisés avec 81 % de prélèvements dont l'analyse est exploitable pour une cible initiale de 80 %.

Cet indicateur mesure le taux de prélèvements officiels, réalisés par les services de la DGAL, dont l'ensemble des commémoratifs et des informations recueillis permettent d'exploiter le résultat obtenu. Les prélèvements représentant un enjeu financier important pour le programme 206, soit environ 13 millions d'euros en 2019 pour les frais de prélèvements, d'analyses et de logistique (hors coût de personnel), l'amélioration du taux de prélèvements exploitables est primordiale. Ces informations, qui portent notamment sur l'identification de l'échantillon prélevé, l'établissement de sa traçabilité ascendante tout au long du processus et l'expression du résultat de l'analyse, sont essentielles pour la qualité des données tant au niveau des agents de l'État qui réalisent les prélèvements que pour le personnel des laboratoires agréés chargés des analyses.

L'application informatique Qualiplan permettant de piloter ces informations qui portent sur les trois principaux plans de prélèvements réalisés par les services de la DGAL (médicaments vétérinaires, promoteurs de croissance et pesticides dans les animaux et les denrées d'origine animale) a été mise en production en mai 2018. Les années 2018 et 2019 ont constitué une période transitoire consacrée notamment à la définition d'objectifs pour les laboratoires nationaux de référence afin d'améliorer la qualité des données saisies par les laboratoires d'analyse, ainsi qu'à la mise en place d'une gouvernance pérenne du projet Qualiplan.

La progression de l'indicateur a été constante mais mesurée, conformément à la montée en puissance de Qualiplan et aux prévisions des PAP des années correspondantes. Les prochaines versions de l'application Qualiplan devraient intégrer d'autres plans de prélèvements à compter de 2020, dont notamment les prélèvements portant sur les recherches de métaux lourds et de polluants environnementaux. De nouveaux laboratoires nationaux de références et laboratoires d'analyses seront ainsi soumis au suivi de la qualité des données saisies. Ces éléments conduiront sans doute à faire évoluer le champ de l'indicateur associé.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		*13 349 317* 8 113 126	85 758	*16 950 000* 18 786 404	***30 299 317*** **26 985 289**	*30 299 317*
02 – Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		*54 481 794* 68 304 460	6 479 425	*30 819 000* 34 768 894	***85 300 794*** **109 552 778**	*85 300 794*
03 – Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	1 293	*14 201 300* 13 495 514	21 000	*7 003 000* 7 304 115	***21 204 300*** **20 821 922**	*21 204 300*
04 – Actions transversales		*73 336 067* 68 465 262	*6 500 000* 437 084	*1 489 000* 2 682 999	***81 325 067*** **71 585 345**	*81 325 067*
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux		*3 800 000* 3 500 115		0	***3 800 000*** **3 500 115**	*3 800 000*
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	*308 959 606* 310 061 315	*1 283 000* 1 366 414		17 907	***310 242 606*** **311 445 637**	*310 242 606*
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		*291 500* 766 502		*3 392 000* 3 802 900	***3 683 500*** **4 569 402**	*3 683 500*
Total des AE prévues en LFI	***308 959 606***	***160 742 978***	***6 500 000***	***59 653 000***	***535 855 584***	***535 855 584***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+6 749 501			+6 749 501	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 980 542	+17 562 532			+20 543 074	
Total des AE ouvertes	311 940 148	251 208 011			563 148 159	
Total des AE consommées	**310 062 609**	**164 011 393**	**7 023 267**	**67 363 219**	**548 460 488**	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		*13 250 340* 8 957 090	105 131	*16 891 000* 18 812 440	***30 141 340*** **27 874 661**	*30 141 340*
02 – Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		*52 936 816* 68 577 234	6 361 590	*30 818 000* 36 172 293	***83 754 816*** **111 111 116**	*83 754 816*
03 – Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	1 293	*14 177 255* 13 477 836	21 000	*7 003 000* 6 934 597	***21 180 255*** **20 434 726**	*21 180 255*
04 – Actions transversales		*74 165 067* 69 069 073	*6 500 000* 324 315	*1 489 000* 2 645 556	***82 154 067*** **72 038 945**	*82 154 067*
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux		*3 800 000* 3 500 115			***3 800 000*** **3 500 115**	*3 800 000*
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	*308 959 606* 310 061 315	*1 283 000* 1 353 052		17 919	***310 242 606*** **311 432 287**	*310 242 606*
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		*291 500* 769 928		*3 391 000* 3 483 785	***3 682 500*** **4 253 713**	*3 682 500*
Total des CP prévus en LFI	***308 959 606***	***159 903 978***	***6 500 000***	***59 592 000***	***534 955 584***	***534 955 584***

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+6 749 501			+6 749 501	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+2 980 542	+15 603 889			+18 584 431	
Total des CP ouverts	311 940 148	248 349 368			560 289 516	
Total des CP consommés	**310 062 609**	**165 704 327**	**6 812 036**	**68 066 591**	**550 645 563**	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		*17 245 000* 8 213 376	98 440	*13 646 000* 17 578 856		*30 891 000*	***30 891 000*** **25 890 672**
02 – Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		*67 015 695* 78 889 933	106 898	*33 919 000* 31 738 568		*100 934 695*	***100 934 695*** **110 735 399**
03 – Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires		*13 900 000* 14 247 245	16 200	*6 556 000* 6 321 916		*20 456 000*	***20 456 000*** **20 585 361**
04 – Actions transversales		*68 048 805* 71 704 276	*6 500 000* 637 265	*1 684 000* 2 633 000		*76 232 805*	***76 232 805*** **74 974 541**
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux		*3 300 000* 3 200 000				*3 300 000*	***3 300 000*** **3 200 000**
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	*317 817 920* 309 917 771	*794 000* 1 318 242		23 086		*318 611 920*	***318 611 920*** **311 259 099**
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		*291 500* 428 690		*3 420 000* 3 689 383		*3 711 500*	***3 711 500*** **4 118 073**
Total des AE prévues en LFI	***317 817 920***	***170 595 000***	***6 500 000***	***59 225 000***		***554 137 920***	***554 137 920***
Total des AE consommées	**309 917 771**	**178 001 762**	**858 803**	**61 984 809**			**550 763 145**

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		*17 146 000* 8 161 010	86 545	*13 590 000* 17 400 298	20 000	*30 736 000*	***30 736 000*** **25 667 853**
02 – Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		*65 661 695* 80 808 431	93 610	*33 918 000* 32 202 178		*99 579 695*	***99 579 695*** **113 104 219**
03 – Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires		*13 877 000* 13 983 935	16 200	*6 556 000* 6 631 216		*20 433 000*	***20 433 000*** **20 631 351**
04 – Actions transversales		*67 367 805* 71 152 591	*6 500 000* 1 040 501	*1 399 000* 2 597 900		*75 266 805*	***75 266 805*** **74 790 992**
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux		*3 800 000* 3 200 000				*3 800 000*	***3 800 000*** **3 200 000**
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	*317 817 920* 309 917 771	*794 000* 1 253 242		23 363		*318 611 920*	***318 611 920*** **311 194 376**
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		*291 500* 685 341		*3 419 000* 3 149 606		*3 710 500*	***3 710 500*** **3 834 947**
Total des CP prévus en LFI	***317 817 920***	***168 938 000***	***6 500 000***	***58 882 000***		***552 137 920***	***552 137 920***
Total des CP consommés	**309 917 771**	**179 244 550**	**1 236 856**	**62 004 561**	**20 000**		**552 423 738**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			**Crédits de paiement**		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	**309 917 771**	**308 959 606**	**310 062 609**	**309 917 771**	**308 959 606**	**310 062 609**
Rémunérations d'activité	187 181 473	190 808 383	192 687 937	187 181 473	190 808 383	192 687 937
Cotisations et contributions sociales	120 931 281	116 419 160	115 392 520	120 931 281	116 419 160	115 392 520
Prestations sociales et allocations diverses	1 805 017	1 732 063	1 982 152	1 805 017	1 732 063	1 982 152
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	**178 001 762**	**160 742 978**	**164 011 393**	**179 244 550**	**159 903 978**	**165 704 327**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	105 214 613	79 420 306	97 146 035	105 845 624	77 310 306	98 387 184
Subventions pour charges de service public	72 787 149	81 322 672	66 865 357	73 398 926	82 593 672	67 317 143
Titre 5 – Dépenses d'investissement	**858 803**	**6 500 000**	**7 023 267**	**1 236 856**	**6 500 000**	**6 812 036**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	329 999		6 650 696	279 080		6 544 391
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	528 804	6 500 000	372 571	957 776	6 500 000	267 645
Titre 6 – Dépenses d'intervention	**61 984 809**	**59 653 000**	**67 363 219**	**62 004 561**	**59 592 000**	**68 066 591**
Transferts aux ménages	2 141 471	1 000 000	498 225	2 144 138	1 000 000	597 131
Transferts aux entreprises	24 051 204	28 430 000	27 726 875	24 226 447	28 335 000	27 428 952
Transferts aux collectivités territoriales	2 177 572	666 000	1 891 807	2 037 063	666 000	1 750 756
Transferts aux autres collectivités	33 614 562	29 557 000	37 246 313	33 596 913	29 591 000	38 289 751

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières				**20 000**		
Dotations en fonds propres				20 000		
Total hors FdC et AdP		**535 855 584**			**534 955 584**	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+2 980 542			+2 980 542	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+24 312 033			+22 353 390	
Total*	**550 763 145**	**563 148 159**	**548 460 488**	**552 423 738**	**560 289 516**	**550 645 563**

** y.c. FdC et AdP*

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Nature de dépenses	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	4 027 061		6 749 501	4 027 061		6 749 501
Total	**4 027 061**		**6 749 501**	**4 027 061**		**6 749 501**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		27 562		27 562				
03/2019		1 127		1 127				
04/2019		470		470				
05/2019		8 879		8 879				
06/2019		3 814		3 814				
07/2019		50 907		50 907				
08/2019		5 873		5 873				
09/2019		4 276		4 276				
10/2019		7 722		7 722				
11/2019		18 130		18 130				
12/2019		2 663		2 663				
01/2020		1 780		1 780				
Total		**133 203**		**133 203**				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2019		960 373		960 373				
09/2019		61 819		61 819				
10/2019		1 234 938		1 234 938				
11/2019		1 014 855		1 014 855				
12/2019		3 344 313		3 344 313				
Total		**6 616 298**		**6 616 298**				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	80 542		80 542					
Total	**80 542**		**80 542**					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2019		3 720 955		3 720 955				
Total		**3 720 955**		**3 720 955**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/02/2019		6						
Total		**6**						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		692 708		4 870 604				
Total		**692 708**		**4 870 604**				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2019						200 000		200 000
Total						**200 000**		**200 000**

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2019	2 900 000		2 900 000					
Total	**2 900 000**		**2 900 000**					

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019		13 348 863		7 212 330				
Total		**13 348 863**		**7 212 330**				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	**2 980 542**	**24 512 033**	**2 980 542**	**22 553 390**		**200 000**		**200 000**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI* Consommation	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale		*30 299 317* 26 985 289	*30 299 317* 26 985 289		*30 141 340* 27 874 661	*30 141 340* 27 874 661
02 – Lutte contre les maladies animales et protection des animaux		*85 300 794* 109 552 778	*85 300 794* 109 552 778		*83 754 816* 111 111 116	*83 754 816* 111 111 116
03 – Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires	1 293	*21 204 300* 20 820 629	*21 204 300* 20 821 922	1 293	*21 180 255* 20 433 433	*21 180 255* 20 434 726
04 – Actions transversales		*81 325 067* 71 585 345	*81 325 067* 71 585 345		*82 154 067* 72 038 945	*82 154 067* 72 038 945
05 – Elimination des cadavres et des sous-produits animaux		*3 800 000* 3 500 115	*3 800 000* 3 500 115		*3 800 000* 3 500 115	*3 800 000* 3 500 115
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	*308 959 606* 310 061 315	*1 283 000* 1 384 321	*310 242 606* 311 445 637	*308 959 606* 310 061 315	*1 283 000* 1 370 972	*310 242 606* 311 432 287
08 – Qualité de l'alimentation et offre alimentaire		*3 683 500* 4 569 402	*3 683 500* 4 569 402		*3 682 500* 4 253 713	*3 682 500* 4 253 713
Total des crédits prévus en LFI *	***308 959 606***	***226 895 978***	*535 855 584*	***308 959 606***	***225 995 978***	*534 955 584*
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+2 980 542	+24 312 033	+27 292 575	+2 980 542	+22 353 390	+25 333 932
Total des crédits ouverts	311 940 148	251 208 011	563 148 159	311 940 148	248 349 368	560 289 516
Total des crédits consommés	**310 062 609**	**238 397 879**	**548 460 488**	**310 062 609**	**240 582 954**	**550 645 563**
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 877 539	+12 810 132	+14 687 671	+1 877 539	+7 766 414	+9 643 953

** hors FdC et AdP pour les montants de la LFI*

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	308 959 606	228 695 978	537 655 584	308 959 606	227 795 978	536 755 584
Amendements	0	-1 800 000	-1 800 000	0	-1 800 000	-1 800 000
LFI	**308 959 606**	**226 895 978**	**535 855 584**	**308 959 606**	**225 995 978**	**534 955 584**

Les crédits hors titre 2 du programme 206 ont été diminués lors des discussions du PLF de 1,8 M€ en AE et en CP.

Cet amendement a été réparti ainsi :

- 0,8M€ en administration centrale sur l'activité 10.01 « Contrôles officiels et gestion des foyers assurés par les services de l'État » et sur les crédits de fonctionnement courant ;
- 1 M€ répartis sur les BOP déconcentrés et l'ensemble des activités, dont 0,742 M€ sur les crédits de fonctionnement courant et 0,258 M€ sur les crédits d'intervention.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

L'exécution budgétaire 2019 (hors titre 2) du programme 206 a été marquée par les événements suivants.

Référence législative et réglementaire	Objet	AE	CP
Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019	LFI pour le programme 206 (crédits hors titre 2)	226 895 978	225 995 978
Arrêté du 21 février 2019 portant report de crédits	Fonds de concours perçus en fin de gestion 2018 et reportés sur 2019	3 720 955	3 720 955
Arrêté du 5 mars 2019 portant report de crédits	Report de crédits généraux (hors tranches fonctionnelles)	692 708	4 870 604
Décret du 19 juillet 2019	Transfert vers le programme 162 au titre du PITE chlordécone	-200 000	-200 000
Loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019	Ouverture de crédits en fin de gestion	13 348 863	7 212 330

L'exécution budgétaire 2019 sur le titre 2 du programme 206 a été marquée par les événements suivants.

Référence législative et réglementaire	Objet	AE	CP
Arrêté du 29 octobre 2019 portant répartition de crédits	Revalorisation de 10 € du montant des jours monétisés au titre du compte épargne-temps (CET) suite au rendez-vous salarial de 2018	80 542	80 542
Décret n° 2019-1311 du 6 décembre 2019 portant virement de crédits	Travaux de fin de gestion - redéploiement au sein des crédits de personnel entre les programmes 143 et 206	2 900 000	2 900 000

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les ressources liées aux fonds de concours et attributions de produits s'élèvent à 6,75 M€ en 2019 (montant compris dans la ligne « Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP »). Dans le détail, 6,62 M€ correspondent à des fonds de concours en provenance de l'Union européenne et 0,13 M€ à des attributions de produits pour services rendus par les services déconcentrés mettant en œuvre les politiques du ministère chargé de l'agriculture. L'essentiel de ces crédits arrivés en fin de gestion 2019, soit 5,66 M€, ont été rattachés en fonds de concours tardifs, reportés sur 2020.

Les actions cofinancées par l'Union européenne concernent les programmes de lutte et de surveillance dans les domaines animal et végétal :

Action 1 : **prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale**

Sous-action 10.01 : gestion des risques pour la santé des végétaux

- lutte contre les organismes nuisibles *Anoplophora glabripennis* et *Xylella fastidiosa* au titre de l'année 2017 (décision SANTE/EM/PH/2019/12196/FR du 31 octobre 2019) : 0,90 M€.

  Il est à noter que ce montant correspond à un trop perçu à la suite de la non prise en compte d'une révision de la demande initiale de remboursement. Une note de débit de 0,80 M€ devrait être émise par la Commission européenne, très probablement en 2020 ;
- surveillance des organismes nuisibles aux végétaux au titre de l'année 2016 (décision SANTE/PH/2016/FR/SI2.725921 du 11 février 2016) : 0,06 M€
- surveillance des organismes nuisibles aux végétaux au titre de l'année 2017 (décision SANTE/PH/2017/FR/SI2.749405 du 1er février 2017) : 0,64 M€

Action 2 : lutte contre les maladies animales et protection des animaux

Sous-action 21.01 : gestion des ESST

- éradication et surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) au titre de l'année 2017 (décision SANTE/VP/2017/FR/SI2.749858 du 1er février 2017) : 0,96 M€. Contrairement aux autres fonds perçus en 2019, ce dernier n'a pas été reporté car les crédits ont été intégralement consommés sur l'exercice 2019 ;
- éradication et surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) au titre de l'année 2018 (décision SANTE/VP/2018/FR/SI2.774132 du 1er février 2018) : 1,02 M€.

Action 3 : prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires

Sous-action 33.01 : lutte contre les zoonoses dans la chaîne alimentaire

- surveillance de certaines zoonoses à salmonelles ciblant cinq populations de volailles, au titre de l'année 2016 (décision SANTE/2016/FR/SI2.726010 du 29 janvier 2016 amendée le 16/12/2016) : 2,45 M€ ;

Sous-action 37.02 : surveillance sanitaire des zones conchylicoles

- surveillance sanitaire pour la détection du norovirus dans les huîtres, pour la période du 1er novembre 2016 au 31 décembre 2018 (décision SI2.738415 du 3 octobre 2016) : 0,59 M€.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			**Crédits de paiement**		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 544 798	6 454 541	7 999 339	1 544 798	6 405 357	7 950 155
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	**1 544 798**	**6 454 541**	**7 999 339**	**1 544 798**	**6 405 357**	**7 950 155**

Les crédits HT2 ont fait l'objet du dégel intégral de la réserve de précaution dans le cadre du schéma de fin de gestion. Les crédits du titre 2 n'ont fait l'objet d'aucun dégel ou gel complémentaire.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI +LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI +LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 +4))
1009 – A administratifs	0	96	100	0	114	+14
1010 – A techniques	0	958	1 037	0	959	-78
1011 – B et C administratifs	0	598	621	0	590	-31
1012 – B et C techniques	0	2 998	3 034	0	3 082	+48
1013 – Enseignants	0	3	3	0	3	0
Total	**0**	**4 653**	**4 795**	**0**	**4 748**	**-47**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	*dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019*	*dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019*
1009 – A administratifs	0	0	+20	-2	*-1*	*-1*
1010 – A techniques	0	0	-6	+7	*+1*	*+6*
1011 – B et C administratifs	0	0	-13	+5	*+6*	*-1*
1012 – B et C techniques	0	0	+54	+30	*+9*	*+21*
1013 – Enseignants	0	0	0	0	*0*	*0*
Total	**0**	**0**	**+55**	**+40**	***+15***	***+25***

Le plafond d'emplois du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » a été consommé à hauteur de 99,02 %, avec une consommation de 4 748 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour un plafond fixé à 4 795 ETPT en LFI +LFR 2019, soit une sous-consommation de -47 ETPT.

La colonne « Corrections techniques » permet de prendre en compte les éléments ayant une conséquence sur la consommation du plafond d'emplois mais qui ne relèvent pas de l'impact des schémas d'emplois 2018 et 2019.

La consommation du plafond d'emplois liée aux apprentis représente 9 ETPT en 2019 sur le programme 206. Ces emplois étaient intégralement portés par le plafond d'emplois du programme 215 en LFI 2019.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	*dont départs en retraite*	Mois moyen des sorties	Entrées	*dont primo recrutements*	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1009 – A administratifs	15	*0*	5,50	15	*8*	6,40	0	0
1010 – A techniques	88	*21*	6,70	97	*49*	6,50	+9	+12
1011 – B et C administratifs	75	*31*	6,50	77	*59*	6,90	+2	+1
1012 – B et C techniques	208	*55*	6,50	243	*187*	6,40	+35	+27
Total	**386**	***107***		**432**	***303***		**+46**	**+40**

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le schéma d'emplois réalisé (+46 ETP) est légèrement supérieur au schéma d'emplois prévu en LFI (+40 ETP). La sur-réalisation du schéma d'emplois de +6 ETP est liée aux difficultés de ré-imputation de 6 contrats de permanents en emplois d'ajustement.

SORTIES RÉALISÉES EN 2019

Les sorties réalisées s'établissent à 386, pour 310 prévues en LFI. Le nombre de départs en retraite a été légèrement plus important que prévu (107 départs effectifs contre 100 prévus).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2019

Le nombre d'entrées s'est élevé à 432, pour 350 prévues en LFI. Cet écart s'explique par la compensation des sorties, plus nombreuses que prévues.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Services régionaux	590	694	697
Services départementaux	4 105	4 054	4 075
Total	**4 695**	**4 748**	**4 772**

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
06 – Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation	**4 695**	**4 748**
Total	**4 695**	**4 748**
Transferts en gestion		0

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 10

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs du programme sont gérés par des agents rattachés au programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ». Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont donc retracés au niveau ministériel sur ce programme.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	**187 181 473**	**190 808 383**	**192 687 937**
Cotisations et contributions sociales	**120 931 281**	**116 419 160**	**115 392 520**
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	83 578 911	86 325 981	85 330 110
– Civils (y.c. ATI)	*83 508 996*	*86 265 981*	*85 226 996*
– Militaires	*69 915*	*60 000*	*103 113*
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	11 103		7 503
Autres cotisations	37 341 267	30 093 179	30 054 907
Prestations sociales et allocations diverses	**1 805 017**	**1 732 063**	**1 982 152**
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	**309 917 771**	**308 959 606**	**310 062 609**
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	**226 338 860**	**222 633 625**	**224 732 499**
FdC et AdP prévus en titre 2			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 226 agents pour un montant de 1,130 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	**216,07**
Exécution 2018 hors CAS Pensions	226,34
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-10,27
– *GIPA*	*0,00*
– *Indemnisation des jours de CET*	*-0,53*
– *Mesures de restructuration*	*-0,21*
– *Autres dépenses de masse salariale*	*-9,53*
Impact du schéma d'emplois	**2,28**
EAP schéma d'emplois 2018	1,12
Schéma d'emplois 2019	1,15
Mesures catégorielles	**1,19**
Mesures générales	**0,04**
Rebasage de la GIPA	0,04
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	**2,72**
GVT positif	3,55
GVT négatif	-0,83
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	**3,79**
Indemnisation des jours de CET	0,70
Mesures de restructurations	0,25
Autres rebasages	2,83
Autres variations des dépenses de personnel	**-1,35**
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,37
Autres variations	-1,71
Total	**224,73**

En 2019, le montant total des dépenses de personnel du programme 206 (hors CAS Pensions) est de 224,7 M€, soit une évolution de +4 % par rapport à l'exécution 2018 retraitée. Cette augmentation s'explique notamment par l'impact du Brexit.

Le programme présente une consommation supérieure à la LFI de 2,1 M€, principalement liée au recrutement d'agents supplémentaires chargés du contrôle phytosanitaires et sanitaires en cas de sortie sans accord du Royaume-Uni de l'Union européenne.

La ligne « Autres dépenses de masse salariale » de la rubrique « Débasage de dépenses au profil atypique » (-9.53 M€) correspond principalement au contentieux liés aux retraites des vétérinaires sanitaires (-9,65 M€) ainsi qu'aux rétablissements de crédits (0,03 M€) et aux faits de grèves (0,09 M€).

L'impact estimé du glissement vieillesse technicité (GVT) positif sur les dépenses de masse salariale (hors CAS Pensions) est de 3,55 M€ soit +1,64 %. L'économie générée par l'écart entre le coût des départs et le coût des arrivées (GVT négatif) est évaluée à -0,83 M€ soit -0,38 %.

La ligne « Autres » de la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement le règlement des arriérés de cotisations pour les retraites vétérinaires (+1,2 M€), une minoration des dépenses pour service non fait (- 0,08 M€) et des rétablissements de crédits (- 0,08 M€), ainsi que les recrutements liés au Brexit pour +1,71 M€.

La ligne « Autres » de la catégorie « Autres variations des dépenses de personnel » correspond principalement aux retards de gestion entraînés par la mise en place du nouveau SIRH Renoirh pour -1,71 M€.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1009 – A administratifs	51 494	57 685	51 888	44 763	50 298	44 828
1010 – A techniques	58 456	66 728	58 483	50 964	58 384	50 880
1011 – B et C administratifs	30 277	35 300	32 521	25 903	30 638	27 981
1012 – B et C techniques	29 136	40 634	32 070	24 861	35 503	27 628

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						22 847	47 092
Poursuite de la déprécarisation	13	A, B et C	Adjoint administratif - Sécrétaire administratif - Ingénieur de l'agriculture et de l'alimentation	06-2018	5	3 494	8 386
Poursuite du plan de requalification des agents de catégorie C en B	20	C	Adjoint administratif - Adjoint technique	07-2018	6	19 353	38 706
Mesures statutaires						970 184	970 184
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR	4 449	A, B et C	Divers corps du MAA	01-2019	12	970 184	970 184
Mesures indemnitaires						200 000	200 000
RIFSEEP des filières techniques	625	A	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - Ingénieur des eaux, des ponts et des forêts	01-2019	12	200 000	200 000
Total						**1 193 031**	**1 217 276**

En 2019, l'impact du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) est de 0,97 M€ (hors CAS Pensions) pour le programme 206.

Les autres mesures catégorielles sont gérées suivant des orientations communes pour l'ensemble des programmes du ministère qui comportent des dépenses de personnel (programmes 142, 143, 206 et 215).

En 2019, elles représentent pour le programme 206 une dépense de 0,22 M€ correspondant notamment à la poursuite de mesures engagées les années précédentes :

- l'application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (plan de déprécarisation) ;
- le plan de requalification d'agents de la catégorie C en B ;
- la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des filières techniques.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale du programme sont présentées dans la partie justification au premier euro par action, à l'action n°6.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) **251 208 011**	CP ouverts en 2019 * (P1) **248 349 368**
AE engagées en 2019 (E2) **238 397 879**	CP consommés en 2019 (P2) **240 582 954**
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) **387**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019* (P3 = P2 – P4) ***31 616 151***
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 – E2 – E3) **12 809 745**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019* (P4) ***208 966 803***

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) **57 282 731**					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) **-122 727**					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 +R2) **57 160 004**	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 – P4) **31 616 151**	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 – P3) **25 543 853**
	AE engagées en 2019 (E2) **238 397 879**	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) **208 966 803**	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 – P4) **29 431 076**
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 +R5) **54 974 930**
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) **30 056 230**
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 – P5) **24 918 700**

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

** LFI 2019 +reports 2018 +mouvements réglementaires +FDC +ADP +fongibilité asymétrique +LFR*

Les restes à payer, d'un montant de 55 M€ environ à fin 2019 en baisse de 2 M€ par rapport à 2018, correspondent notamment à des dépenses relevant des crédits spécifiques pour la gestion de foyers de maladies animales et végétales, dont certains n'ont pu être délégués fin 2019 ou bien payés par les services déconcentrés aux tiers concernés ; à des dépenses de laboratoires et de vétérinaires ; à des conventions pluriannuelles (dont les paiements sont étalés sur plusieurs années) ; à des prestations engagées en toute fin de gestion et qui feront l'objet d'un paiement sur les exercices suivants ; à des intérêts moratoires.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01
Prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		30 299 317	**30 299 317**		26 985 289	**26 985 289**
Crédits de paiement		30 141 340	**30 141 340**		27 874 661	**27 874 661**

N.B. : Les AE et les CP sont égaux lorsqu'ils ne sont pas mentionnés.

L'écart entre la programmation en LFI et l'exécution est important : on note un effet de « sous-consommation » des crédits budgétaires dédiés au fonctionnement sur toutes les activités de l'action 1, excepté sur l'activité 10.02. Cet écart en dépenses de fonctionnement est à mettre en regard avec celui inversement constaté au niveau des dépenses d'intervention (effet de « sur-consommation » des crédits). En effet, il est classique, sur le programme 206, de constater des variations et des erreurs d'imputation entre ces types de dépenses, celles de fonctionnement étant considérées comme des dépenses des services déconcentrés relevant de la DGAL (imputées sur l'activité 10.01) et celles d'intervention étant considérées comme des dépenses à destination des délégataires, à savoir les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles, FREDON, reconnues comme organismes à vocation sanitaire (dépenses imputées sur l'activité 10.02).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	13 349 317	8 113 126	13 250 340	8 957 090
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 805 317	7 207 614	11 706 340	7 994 580
Subventions pour charges de service public	1 544 000	905 512	1 544 000	962 510
Titre 5 : Dépenses d'investissement		85 758		105 131
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		85 758		105 131
Titre 6 : Dépenses d'intervention	16 950 000	18 786 404	16 891 000	18 812 440
Transferts aux entreprises	2 100 000	-135 605	2 005 000	36 824
Transferts aux collectivités territoriales	270 000	63 840	270 000	61 785
Transferts aux autres collectivités	14 580 000	18 858 169	14 616 000	18 713 831
Total	**30 299 317**	**26 985 289**	**30 141 340**	**27 874 661**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Relèvent des dépenses de fonctionnement les mesures de prévention et de lutte mises en œuvre par les services déconcentrés de la DGAL, mesures qui visent à organiser une surveillance efficace du territoire (inspections, analyses). Cette surveillance permet, d'une part de détecter les organismes nuisibles réglementés ou émergents le plus précocement possible, car plus les foyers d'organismes réglementés ou émergents seront détectés tôt, plus la lutte sera efficace, et, d'autre part, de déterminer avec précision le nombre et l'étendue des foyers dans lesquels une lutte collective doit être organisée.

1001 - Gestion des risques pour la santé des végétaux

5,97 M€ en AE et 6,26 M€ en CP

Certains organismes nuisibles aux végétaux (insectes, nématodes, champignons, bactéries, virus, etc.) sont réglementés, car ils sont susceptibles de causer des pertes économiques ou des dégâts environnementaux importants. Les mesures de prévention et de lutte contre ces organismes nuisibles sont majoritairement imposées par la réglementation européenne et répondent aux exigences de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), adoptée en 1951 et ratifiée par la France en 1958.

Sur l'activité 10.01, les dépenses de fonctionnement sont pour l'essentiel exécutées par les services déconcentrés.

En 2019, deux organismes nuisibles aux végétaux ont eu un impact sur le programme 206 :

- D'une part, la bactérie *Xylella fastidiosa*, bactérie polyphage qui fait l'objet d'une lutte obligatoire en vertu de la réglementation européenne et nationale. *Xylella fastidiosa* est présente en Corse depuis 2015 : toute l'île est en enrayement et donc considérée comme une zone infectée ; les infections y sont détectées aussi bien dans le milieu urbain que le milieu naturel et semi-naturel. La bactérie est également présente en Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA), depuis 2016, dans 24 communes des départements Alpes-Maritimes et Var (essentiellement en milieu urbain). Bien qu'aucune infection n'ait encore jamais été découverte en zone cultivée (vergers, pépinière, etc.), la situation reste préoccupante puisque le nombre de foyers détectés sur le continent est en augmentation. Cela a d'ailleurs justifié, dès 2018, la mise en œuvre d'un plan national d'action visant notamment à protéger les zones indemnes (amélioration des méthodes d'analyses, renforcement de la prévention et de la lutte). En termes de dépenses, cela s'est traduit par des coûts de surveillance (inspections, prélèvements et analyses) importants, en particulier pour les services déconcentrés des deux régions concernées, Corse et PACA. La surveillance officielle est réalisée par les Services régionaux de l'alimentation (SRAL) des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) ou par leurs délégataires, à savoir les FREDON, sur instruction au niveau central de la DGAL. Comme vu précédemment, lorsque l'action est déléguée aux FREDON, le coût qu'elle représente n'est pas imputé en dépense de fonctionnement sur l'activité 10.01 du programme 206 mais en dépense d'intervention sur l'activité 10.02.
- D'autre part, la surveillance et la lutte contre le capricorne asiatique, qui est également obligatoire au niveau européen. En effet, les larves de ce coléoptère xylophage creusent profondément le bois vivant et sain, provoquant ainsi la disparition des arbres et arbustes attaqués au bout de quelques années. En termes de dépenses pour le programme 206, la lutte contre ce ravageur correspond principalement à un marché public passé par la DRAAF du Centre-Val de Loire avec l'ONF et d'autres prestataires spécialisés (environ 1,68 M€ pour la gestion en 2019 du foyer de Gien, premier foyer français, signalé en 2003). Ce marché répond d'ailleurs aux recommandations formulées par la Commission européenne à la suite d'une inspection conduite au printemps 2015. D'autres foyers ont été détectés, depuis 2016 dans l'Ain et depuis 2018 en Charente-Maritime.

Enfin, des dépenses de fonctionnement sont aussi nécessaires pour les inspections conduites principalement dans les pépinières en vue de la délivrance du passeport phytosanitaire européen (PPE) permettant la mise sur le marché de l'Union européenne de certains végétaux (plants, semences, etc.), ou de la délivrance des certificats phytosanitaires lorsqu'ils sont exigés pour l'exportation vers les pays tiers. Ces mesures contribuent non seulement à la surveillance du territoire, mais aussi à la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires.

1002 - Gestion des risques pour la santé des végétaux, délégations aux organismes à vocation sanitaire (OVS)

0,61 M€ en AE et en CP

Sur l'activité 10.02, la dépense de fonctionnement correspond essentiellement à une SCSP versée à l'opérateur FranceAgriMer (0,6 M€), à titre de compensation à la suppression de la taxe sur les bois et plants de vigne.

1301 - Contrôle des pratiques agricoles de la production des végétaux

0,63 M€ en AE et 0,65 M€ en CP

Les pratiques agricoles en production végétale ont potentiellement des impacts majeurs sur la santé des consommateurs, celle des exploitants agricoles, ainsi que sur l'environnement. Le contrôle et le suivi des pratiques liées aux intrants utilisés (produits phytosanitaires, matières fertilisantes et supports de culture, principalement) revêtent donc une importance particulière pour s'assurer de la maîtrise de la sécurité sanitaire de l'ensemble de la chaîne alimentaire et de la protection de l'environnement.

Au niveau déconcentré, les services chargés de la protection des végétaux conduisent des inspections auprès des distributeurs et des utilisateurs de produits phytosanitaires, de matières fertilisantes et de supports de culture pour s'assurer du respect de la réglementation en la matière. Ces inspections participent en outre à la mise en œuvre des objectifs de la politique agricole commune visant à conditionner les aides agricoles au respect de la réglementation. Dans ce cadre, des prélèvements et des analyses pour rechercher des résidus de pesticides dans les végétaux au stade de la production sont conduits. Ils permettent de vérifier notamment le respect des limites maximales de résidus fixées réglementairement. Les analyses représentent donc le principal poste de dépenses de fonctionnement.

Sur cette activité budgétaire, on note un écart entre la programmation et l'exécution, qui s'explique par une exécution correspondant à un nombre d'inspections inférieur à la programmation initiale.

1501 - Promotion des modes de production respectueux de la santé et de l'environnement

0,54 M€ en AE et 1,02 M€ en CP

Les dépenses concernent essentiellement l'administration centrale à travers des marchés publics passés par la DGAL avec des FREDON principalement, sur les sujets suivants :

- conduite d'études de résidus au champ sur différents groupes culturaux comme les cultures légumières et fruitières ;
- réalisation d'analyses de laboratoire sur certains prélèvements réalisés dans le cadre des études sur les résidus au champ dans les cultures légumières et fruitières ;
- conduite d'essais biologiques sur différents groupes culturaux (efficacité et sélectivité) et conduite d'essais visant à caractériser et suivre l'évolution des phénomènes de résistance.

1801 - Surveillance de la santé des forêts

0,36 M€ en AE et 0,41 M€ en CP

Il s'agit essentiellement de dépenses de l'administration centrale qui recouvrent plusieurs conventions de subventions à des organismes publics, notamment relatives aux sujets suivants :

- la mise en œuvre par l'Office national des forêts (ONF) de la mission d'intérêt général « santé des forêts » (0,30 M€ en AE et en CP) ;
- l'adaptation de la sylviculture du pin laricio en France dans le contexte de la maladie des bandes rouges (0,03 M€ en CP) ;
- une étude sur des indicateurs relatifs à la santé des arbres (0,02 M€ en CP uniquement).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour les activités 10.01, 13.01 et 18.01, les dépenses ont été exécutées en services déconcentrés et correspondent à l'achat de véhicules de service et aux frais liés (frais de gestion, frais de certificat d'immatriculation, etc.).

DÉPENSES D'INTERVENTION

1001 - Gestion des risques pour la santé des végétaux

0,43 M€ en AE et 0,31 M€ en CP

En administration centrale, 0,05 M€ ont été dépensés au titre d'opérations de contrôle dans le domaine phytosanitaire du matériel fruitier certifié soumis au passeport phytosanitaire européen (PPE). Ces fonds ont été versés au Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL).

En services déconcentrés, pour une somme de 0,2 M€ en AE et 0,19 M€ en CP, les dépenses ont été exécutées et imputées par erreur sur l'activité 10.01, au lieu de l'activité 10.02, puisqu'il s'agit des fonds versés à des FREDON. Pour le reste (0,09 M€ en AE et 0,07 M€ en CP), il s'agit de dépenses à destination d'organismes partenaires de la DGAL sur la gestion des risques en santé des végétaux, tel le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

1002 - Gestion des risques pour la santé des végétaux, délégations aux organismes à vocation sanitaire (OVS)

17,53 M€ en AE et 16,95 M€ en CP

L'écart entre la programmation et l'exécution est important au niveau des dépenses d'intervention sur cette activité.

Comme vu précédemment, l'explication principale réside dans la double difficulté de programmer et d'exécuter au plus juste au niveau des deux activités englobant les mesures de surveillance et de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux : l'activité 10.01 pour ce qui concerne les mesures et les dépenses prises en charge par les services de l'État (DRAAF, DAAF dans les départements d'outre-mer et DDCSPP en Corse), catégorisées en dépenses de fonctionnement ; et l'activité 10.02 pour ce qui relève des délégataires comme les FREDON, dont les dépenses sont catégorisées en dépenses d'intervention de la DGAL.

Les FREDON, fédérations agréées comme organismes à vocation sanitaire (OVS), interviennent conformément aux articles R. 201-13 et R. 201-14 du code rural et de la pêche maritime (CRPM). L'État peut leur déléguer des tâches particulières (article L. 201-13) telles que la surveillance des organismes nuisibles réglementés, la gestion de foyers et les inspections des pépinières de production de végétaux pour la délivrance du passeport phytosanitaire européen.

En 2019, une reprogrammation à la hausse des dépenses d'intervention (activité 10.02) a été nécessaire, notamment au titre de la gestion de la surveillance de la bactérie *Xylella fastidiosa*. A ce titre, les FREDON - essentiellement celles des régions Corse et PACA - entreprennent des mesures de prospection autour des foyers détectés pour déterminer l'ampleur des contaminations. Par ailleurs, à la suite de la détection de nouvelles plantes hôtes de cette bactérie, la réglementation européenne a évolué pour imposer l'inspection obligatoire d'un plus grand nombre de végétaux et donc de pépinières. Ces contrôles sont aussi délégués aux FREDON et donc passés en dépenses d'intervention sur le programme 206.

En administration centrale, 0,25 M€ ont été dépensés au titre d'opérations de contrôle dans le domaine phytosanitaire du matériel fruitier certifié soumis au passeport phytosanitaire européen (PPE). Ces fonds ont été versés au Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL).

1301 - Contrôle des pratiques agricoles de la production des végétaux

0,14 M€ en AE et 0,09 M€ en CP

Il s'agit essentiellement de dépenses en administration centrale au titre de conventions de subventions ayant pour objet :

- la recherche d'organismes génétiquement modifiés dans le cadre du plan de contrôle des semences à l'importation (versement de 0,08 M€ en AE et 0,05 M€ en CP au Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences, GEVES) ;

- un concours financier du MAA à un projet retenu dans le cadre de l'appel à projets du programme « Semences et sélection végétale » datant de 2014 présenté par le Conservatoire génétique des arbres forestiers rattaché à l'ONF (versement de 0,03 M€ en AE et en CP à l'ONF, pour le solde de la convention).

1501 - Promotion des modes de production respectueux de la santé et de l'environnement

1 M€ en AE et 0,98 M€ en CP

Les dépenses, cohérentes entre la programmation et l'exécution, correspondent à des actions visant à favoriser les bonnes pratiques agricoles et des itinéraires techniques économes en produits phytosanitaires et plus respectueux de la santé et de l'environnement, ainsi que des dépenses visant à favoriser la conservation des ressources génétiques. Il s'agit essentiellement de dépenses de l'administration centrale.

Une grande part (0,77 M€ en AE et 0,53 M€ en CP) comprend le paiement de deux conventions de subventions passées avec le Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES) : une convention relative au soutien à la coordination nationale de la conservation des ressources phytogénétiques (0,5 M€ en AE et 0,4 M€ en CP) et une convention relative à l'étude du blé tendre d'hiver en condition d'agriculture biologique (0,03 M€ en AE et en CP).

Pour le reste, il s'agit de conventions sur les sujets suivants :

- la réalisation d'essais de produits phytosanitaires pour le désherbage de la canne à sucre en Martinique, Guadeloupe et Réunion ;
- le suivi des actions sur les usages orphelins en lien avec la commission dédiée à ce sujet ;
- une subvention versée à l'association PhytoVictimes.

1801 - Surveillance de la santé des forêts

0,42 M€ en AE et 0,46 M€ en CP

Sur cette activité, il s'agit essentiellement de dépenses d'administration centrale relatives à la participation du Centre national de la propriété forestière (CNPF) au dispositif de surveillance de la santé des forêts mis en œuvre, à la DGAL et dans les DRAAF, par le département de la santé des forêts (volume de dépenses de 0,4 M€ en AE et en CP).

Action 02
Lutte contre les maladies animales et protection des animaux

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		85 300 794	**85 300 794**		109 552 778	**109 552 778**
Crédits de paiement		83 754 816	**83 754 816**		111 111 116	**111 111 116**

On observe une sur-exécution des crédits sur l'action 2 du programme 206, dans les différentes catégories de dépenses HT2.

En effet, en 2019, il a été particulièrement nécessaire d'abonder l'action 2 et sa sous-action 20.01, afin de faire face aux besoins de financement des mesures prises contre la peste porcine africaine (PPA) dans la région Grand-Est et, au niveau national, la tuberculose bovine.

En plus des reliquats de crédits constatés sur d'autres actions du programme 206 (essentiellement, les actions 1 et 4), des crédits supplémentaires obtenus par la loi de finances rectificative[1], à hauteur de 13,35 M€ en AE et 7,21 M€ en CP, ont été finalement redéployés, en grande partie, sur l'action 2 et sa sous-action 20.01.

Il est à noter que pour cette action plusieurs conventions programmées en SCSP ont été imputées en transferts en 2019 à la suite de la révision du Recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État (RRCBE) en cours d'année.

[1] Loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 portant ouverture de crédits en fin de gestion : 13 348 863 € en AE et 7 212 330 € en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	54 481 794	68 304 460	52 936 816	68 577 234
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	50 324 494	66 283 596	48 338 516	66 359 755
Subventions pour charges de service public	4 157 300	2 020 864	4 598 300	2 217 479
Titre 5 : Dépenses d'investissement		6 479 425		6 361 590
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		6 475 426		6 361 590
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 999		
Titre 6 : Dépenses d'intervention	30 819 000	34 768 894	30 818 000	36 172 293
Transferts aux ménages	1 000 000	174 139	1 000 000	171 089
Transferts aux entreprises	19 327 000	22 061 575	19 327 000	21 958 674
Transferts aux collectivités territoriales		567 425		578 511
Transferts aux autres collectivités	10 492 000	11 965 755	10 491 000	13 464 019
Total	**85 300 794**	**109 552 778**	**83 754 816**	**111 111 116**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

2001 - Gestion des maladies animales (hors ESST)

Cette activité concerne la gestion des maladies animales autres que les encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles (ESST) dont l'impact sur la santé animale, l'économie de l'élevage et la santé publique (zoonoses) est important.

La gestion des foyers de maladies animales réglementées recouvre deux types de crédits, des crédits généraux et des crédits spécifiques. La différence entre les deux porte sur la prévisibilité des dépenses. Les crédits généraux programmés visent en effet à couvrir des dépenses prévisibles, notamment associées à la surveillance et à la gestion technique des maladies animales. Des délégations spécifiques de crédits de l'administration centrale vers les services déconcentrés, tout au long de l'année, visent en outre à couvrir des dépenses non prévisibles. Au titre de la gestion des foyers, les crédits spécifiques couvrent deux types de dépenses : d'une part, des dépenses d'interventions de police sanitaire (honoraires des vétérinaires sanitaires, frais d'analyses des laboratoires), d'autre part des indemnisations de propriétaires dont les animaux ont été abattus sur ordre de l'administration : coûts d'abattage, de destruction, d'équarrissage des animaux, des produits animaux et des aliments pour animaux ; coûts d'expertise de la valeur marchande des animaux abattus ; valeur marchande des animaux abattus, des produits et aliments détruits ; frais directement liés au renouvellement du cheptel ; frais de désinfection.

Les crédits généraux – programmés – servent à couvrir à la fois des dépenses de fonctionnement (dépenses liées à la gestion technique des foyers) et des dépenses d'intervention, tandis que les crédits spécifiques couvrent essentiellement des dépenses d'intervention (indemnisations aux éleveurs imputées en transferts).

Les dépenses de fonctionnement représentent un total de 18,70 M€ en AE et 18,99 M€ en CP au niveau déconcentré.

Dans le cadre de ces dépenses au niveau déconcentré, il convient de revenir sur deux maladies animales qui ont profondément impacté le programme 206 sur l'exercice 2019.

D'une part, la tuberculose bovine : malgré une baisse du nombre de foyers au niveau national (92 en 2019 contre 123 en 2018), la gestion de cette maladie représente des dépenses importantes pour le programme 206, en particulier pour la région Nouvelle-Aquitaine qui concentre l'essentiel des foyers détectés (68).

D'autre part, la peste porcine africaine (PPA) : les mesures prises pour éviter l'introduction de cette maladie animale sur le territoire national, depuis la détection de foyers en Belgique en septembre 2018, ont représenté des coûts importants. Ainsi, en 2019, au titre de la pose et de l'entretien de clôtures dans trois départements de la région Grand-Est, la dépense a été effectuée en investissement à hauteur de 6,21 M€ en AE et en CP (cf. infra). Il convient d'ajouter des dépenses relatives à des mesures de dépopulation de zones, par exemple des battues collectives, des tirs individuels et des piégeages ; et à des mesures de surveillance : patrouilles, visites de vétérinaires, astreintes de laboratoires et frais d'analyses, formation de personnels, frais de transport, etc. Soit un total de 7,90 M€ en AE et 7,73 M€ en CP. Sur ces montants totaux, la part de dépenses de fonctionnement s'élève à 1,16 M€ en AE et 1,08 M€ en CP et correspond à des dépenses de matériels, d'équipements de protection individuels, de transport, d'analyses de laboratoires et d'astreintes. Des conventions passées avec les opérateurs ANSES, ONCFS et ONF ont également impacté la gestion 2019 (cf. infra).

Dépenses de fonctionnement courant : 21,86 M€ en AE et 21,75 M€ en CP

Outre les dépenses de fonctionnement au niveau déconcentré évoquées supra, les dépenses de fonctionnement courant correspondent en administration centrale aux éléments suivants :

D'une part, plusieurs marchés publics de la DGAL :

- marché relatif à la fourniture et à la livraison de doses de tuberculine aviaire et bovine destinées aux bovins devant faire l'objet d'une prophylaxie de la tuberculose bovine dans le cadre de campagnes de vaccination (2,29 M€ en AE et 1,86 M€ en CP) ;
- marché relatif à la fourniture et à la livraison de doses de vaccins dans le cadre de la fièvre catarrhale ovine (FCO) en Corse (0,11 M€ en AE et en CP) ;
- marché relatif au stockage et à la distribution en gros de vaccins aux vétérinaires sanitaires (0,04 M€ en AE et 0,07 M€ en CP).

D'autre part, les contentieux relatifs à l'encéphalopathie spongiforme bovine pour cause de destruction de divers tissus ayant notamment généré une perte de commercialisation : ainsi, 0,19 M€ en AE et en CP ont été versés à des sociétés spécialisées dans le secteur d'activité de la transformation et de la conservation de la viande de boucherie. Ce montant aurait dû être imputé sur l'activité 21.01 relative à la gestion des ESST.

Enfin, les dossiers d'indemnisations de préjudices subis en matière de retraite par les vétérinaires ayant exercé un mandat sanitaire avant le 1er janvier 1990 (protocoles et contentieux vétérinaires) : ces dépenses se sont élevées à 0,73 M€, dont 0,55 M€ au titre des contentieux.

Dépenses de subventions pour charges de service public : 1,69 M€ en AE et 1,7 M€ en CP

En administration centrale, pour ce qui concerne les dépenses relevant des SCSP, l'essentiel des dépenses engagées et payées sont les suivantes :

- 0,83 M€ en AE et en CP au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) au titre de la participation de la DGAL aux travaux relatifs à la veille sanitaire internationale, à la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) et aux réseaux régionaux de santé animale ;

- 0,8 M€ en AE et en CP à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au titre de plusieurs conventions : actions liées au contrôle sanitaire de la faune sauvage ; surveillance épidémiologique des maladies animales d'intérêt vétérinaire et médical et des effets non intentionnels des produits phytosanitaires dans les populations d'animaux sauvages ; ainsi qu'une convention relative aux actions liées au contrôle sanitaire de la faune sauvage dans le cadre de la PPA dans le Grand-Est (0,1 M€ en AE et en CP pour cette dernière convention) ;
- 0,06 M€ en AE et 0,04 M€ en CP à l'ANSES au titre d'une convention relative à l'étude de la diffusion du virus de la PPA dans les populations de sangliers sauvages par modélisation.

2002 - Gestion des maladies animales, délégations aux organismes à vocation sanitaire (OVS)

Dépenses de fonctionnement courant : 0,48 M€ en AE et 0,54 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement imputées sur l'activité 20.02 par les services déconcentrés correspondent à des erreurs d'imputation : elles auraient dû être imputées en dépenses d'intervention (0,48 M€ en AE et 0,54 M€ en CP).

2101 - Gestion des encéphalopathies spongiformes subaigües transmissibles (ESST)

Dépenses de fonctionnement courant : 17,46 M€ en AE et 17,78 M€ en CP

La lutte contre les ESST comprend les tests de dépistage de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) réalisés dans les centres d'équarrissage sur les bovins, ainsi que les tests de dépistage réalisés en abattoirs. Le programme de lutte concerne également les tests de dépistage de la tremblante des petits ruminants réalisés dans les centres d'équarrissage et dans les abattoirs.

Ces dépenses sont encadrées réglementairement et correspondent pour l'essentiel au paiement des analyses réalisées, ainsi que, pour les tests réalisés à l'équarrissage, les coûts de prélèvement.

L'Union européenne participe à ces mesures de lutte contre les ESST via un cofinancement des tests de dépistage.

Une dépense en administration centrale pour un montant de 0,08 M€ en AE et en CP correspond au paiement d'un contentieux ESB pour cause de destruction de divers tissus ayant notamment généré une perte de commercialisation. Ce montant a été versé à des sociétés spécialisées dans le secteur d'activité de la transformation et de la conservation de la viande de boucherie.

2201 - Identification et traçabilité des animaux vivants

Dépenses de fonctionnement courant : 0,13 M€ en AE et 0,88 M€ en CP

Les dépenses de cette activité concernent essentiellement les services déconcentrés et participent aux dispositifs d'identification des animaux.

Dépenses de subventions pour charges de service public : 0,05 M€ en AE et en CP

En administration centrale, il convient de noter que l'essentiel des dépenses correspond au versement d'une SCSP à FranceAgriMer au titre de la gestion d'un dispositif transitoire pour la rémunération des vétérinaires dans le cadre de la certification d'animaux vivants destinés à l'export.

2401 - Plans d'urgence contre les épizooties et visites sanitaires

Dépenses de fonctionnement courant : 13,4 M€ en AE et 13,32 M€ en CP

Les mesures visent à préparer les services de l'État à une intervention rapide pour circonscrire les foyers de maladies émergentes ou ré-émergentes, en cas d'apparition sur le territoire national. Elles concernent notamment la mise en œuvre de plans d'intervention sanitaire préétablis qui ont vocation à s'inscrire dans le dispositif « ORSEC » (Organisation de la réponse de sécurité civile). Dans le cadre de ces plans d'urgence, des matériels d'euthanasie spécifiques (à destination des porcs et des volailles) sont régulièrement entretenus et mobilisables à tout moment.

Les dépenses de fonctionnement, majoritairement exécutées en services déconcentrés, couvrent aussi la mise en œuvre de visites sanitaires bovines, porcines, avicoles et des petits ruminants qui participent au dispositif global d'épidémiosurveillance. En effet, les vétérinaires sanitaires sont, avec les éleveurs, les premières « sentinelles » en cas d'apparition de maladies épizootiques sur le territoire.

En administration centrale, au titre des dépenses de fonctionnement courant, les dépenses sont liées à des marchés publics. Elles ont concerné le marché lié aux opérations de mise à mort de volailles (GT Logistics et sous-traitants, 0,05 M€ en AE et 0,35 M€ en CP) et la mise en place d'une banque d'antigènes contre la fièvre aphteuse et la FCO (MERIAL, 0,08 M€ en CP uniquement). Des prestations hors marché ont également donné lieu à des dépenses : fournitures et livraisons urgentes de doses de vaccins (MERIAL).

Dépenses de subventions pour charges de service public : 0,35 M€ en AE et en CP

Quant à la dépense au titre de la SCSP, elle s'explique exclusivement par le subventionnement de la DGAL à l'Ecole nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT) au titre de la mise en œuvre de stages de tutorat d'étudiants des écoles nationales vétérinaires, afin d'assurer le maintien de la profession vétérinaire en milieu rural.

2701 - Protection des animaux

Dépenses de fonctionnement courant : 0,5 M€ en AE et 0,48 M€ en CP
Dépenses de subventions pour charges de service public : 0,005 M€ en AE et 0,03 M€ en CP

Conformément à l'article R. 214-17 du code rural et de la pêche maritime, si, du fait de mauvais traitement ou d'absence de soins, des animaux domestiques ou des animaux sauvages tenus en captivité sont trouvés gravement malades, blessés ou en État de misère physiologique, le préfet prend les mesures nécessaires (placement des animaux, abattage, mise à mort éventuellement sur place) pour que la souffrance des animaux soit réduite au minimum. Les dépenses occasionnées sont portées par cette activité.

Ainsi, en services déconcentrés, la part de dépenses sur cette activité (0,49 M€) correspond à la prise en charge de cas de maltraitance animale dans des élevages : dépenses de police sanitaire (frais vétérinaires), de capture, de transport et d'hébergement d'animaux, de matériel, d'équarrissage, etc.

En administration centrale, il s'agit notamment du versement du solde d'une convention à l'INRA liée à un projet sur l'optimisation et la caractérisation de l'engraissement spontané chez les palmipèdes (0,015 M€ en CP).

2901 - Contrôle de l'alimentation animale et du médicament vétérinaire

Dépenses de fonctionnement courant : 12,45 M€ en AE et 12,40 M€ en CP

Pour assurer la sécurité des aliments, la réglementation de l'UE prescrit que les États membres mettent en place des plans de contrôle (PC) pour la recherche et le dosage de résidus de substances interdites (activateurs de croissance,

certains antibiotiques) ou de résidus de médicaments vétérinaires chez l'animal et dans les denrées d'origine animale (viandes, lait, œufs). Des plans de surveillance (PS) des substances indésirables (résidus de médicaments, résidus chimiques) sont également réalisés dans les aliments pour animaux. L'essentiel des dépenses supportées par les services déconcentrés dans le cadre de ces PS/PC correspond aux frais de prélèvement, de transport et d'analyse des échantillons prélevés.

Dépenses de subventions pour charges de service public : 0,08 M€ en CP

En administration centrale, un versement de 0,07 M€ en AE et en CP (SCSP) a été fait à la Société nationale des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) au titre d'une convention relative à la mise en œuvre du plan Ecoantibio 2 ; un autre versement de 0,01 M€ (uniquement en CP) à l'ANSES au titre du solde d'une convention relative au renforcement des actions de recherche et de référence en matière d'influenza aviaire hautement pathogène.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

2001 - Gestion des maladies animales (hors ESST)

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État : 6,37 M€ en AE et 6,27 M€ en CP

Pour une très grande part (6,21 M€ en AE et en CP), ces dépenses d'investissement correspondent au financement de la pose et de l'entretien de clôtures dans trois départements de la région Grand-Est (Ardennes, Meurthe et Moselle, Meuse), afin d'éviter l'introduction de la peste porcine africaine sur le territoire national depuis la Belgique où des foyers avaient été détectés en 2018.

Comme vu précédemment, les autres dépenses au titre de la gestion de la PPA dans le Grand-Est correspondent à des dépenses de fonctionnement (1,16 M€ en AE et 1,08 M€ en CP de dépenses de fonctionnement courant, 0,16 M€ en AE et 0,15 M€ en CP de SCSP) et à des dépenses d'intervention (0,37 M€ en AE et 0,29 M€ en CP, cf. infra). Au total, ce sont 7,90 M€ en AE et 7,73 M€ en CP qui ont été dépensés en 2019.

DÉPENSES D'INTERVENTION

2001 - Gestion des maladies animales (hors ESST)

Dépenses de transferts aux ménages : 0,17 M€ en AE et en CP
Dépenses de transferts aux entreprises : 20,21 M€ en AE et 20,07 M€ en CP
Dépenses de transferts aux collectivités territoriales : 0,05 M€ en AE et 0,07 M€ en CP
Dépenses de transferts aux autres collectivités : 3,29 M€ en AE et 4,55 M€ en CP

Les dépenses d'intervention des services déconcentrés sur cette activité correspondent essentiellement aux indemnisations versées aux éleveurs dont les animaux ont été abattus sur ordre de l'État pour cause de maladie animale.

Ces dépenses correspondent également, pour une large part, aux délégations de crédits spécifiques du programme 206 qui, pour l'exercice 2019 et pour ce qui concerne l'activité 20.01, ont connu la répartition suivante :

- 20,74 M€ au titre de la tuberculose bovine ;
- 1,49 M€ pour la gestion des maladies liées aux virus influenza : influenza aviaire faiblement pathogène (IAFP) et hautement pathogène (IAHP) ;
- 0,53 M€ pour la gestion des maladies affectant les poissons d'élevage (NHI, SHV) ;
- 0,35 M€ pour la gestion de la fièvre catarrhale ovine (FCO) sérotype 4 ;
- 0,92 M€ pour la gestion des autres maladies animales (brucelloses, fièvre charbonneuse, peste porcine classique, etc).

Soit un total de 24,03 M€, dont une large part au titre des indemnisations à travers les transferts aux ménages et aux entreprises (20,39 M€).

En administration centrale, les principales dépenses suivantes ont été effectuées :

- 0,37 M€ en AE et 0,29 M€ en CP à l'Office national des forêts : convention relative à la participation de l'ONF aux opérations de surveillance et de dépopulation dans les zones réglementées suite à la détection de la PPA en Belgique ;
- 0,3 M€ en AE et en CP à l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) : convention relative aux actions de surveillance de la santé des mollusques marins ;
- 0,07 M€ en AE et 0,12 M€ en CP uniquement à la Fédération nationale des Groupements de Défense Sanitaire (GDS France) : convention relative à l'accompagnement des organismes à vocation sanitaire dans la démarche d'accréditation nécessaire aux délégations de tâches liées aux contrôles officiels ;
- 0,22 M€ en AE et 0,15 M€ en CP à l'ANSES : convention relative à l'étude des infestions causées par les virus influenza aviaires faiblement pathogènes chez le canard à gaver ;
- 0,1 M€ en AE et 0,17 M€ en CP au Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras (CIFOG) : convention relative au dépistage du gène M en filière palmipèdes gras.

A noter une d'erreur d'imputation entre dépense d'intervention et dépense de fonctionnement (de type SCSP) : 0,125 M€ en AE et CP, somme versée à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au titre d'une convention relative au suivi populationnel des bouquetins du massif du Bargy (Haute-Savoie) et à la surveillance de la brucellose chez les espèces chassables du Bargy et des massifs adjacents.

Quant à l'important écart entre la LFI et l'exécution sur cette activité, il s'explique à la fois par la hausse de la valeur marchande des animaux abattus, impactant le volume des indemnisations et par des erreurs d'imputation classiquement constatées entre les activités 20.01 et 20.02.

2002 - Gestion des maladies animales, délégations aux organismes à vocation sanitaire (OVS)

Dépenses de transferts aux entreprises : 1,04 M€ en AE et en CP
Dépenses de transferts aux collectivités territoriales : 0,05 M€ en AE et 0,03 M€ en CP
Dépenses de transferts aux autres collectivités : 3,46 M€ en AE et 3,53 M€ en CP

Cette activité comprend les subventions accordées aux groupements de défense sanitaire (GDS).
Un écart entre la programmation et l'exécution a été constaté (-2,6 M€) et s'explique notamment par des erreurs d'imputation, qui sont de deux types :

- d'une part, des erreurs d'imputation au sein des dépenses d'intervention, entre les activités 20.01 et 20.02 ;
- d'autre part, des erreurs d'imputation, au sein de l'activité 20.02, des crédits à destination des GDS : ainsi, 0,48 M€ en AE et 0,54 M€ en CP n'auraient pas dû être imputés en dépenses de fonctionnement mais en dépenses d'intervention.

2101 - Gestion des encéphalopathies spongiformes subaigües transmissibles (ESST)

Dépenses de transferts aux entreprises : 0,4 M€ en AE et 0,41 M€ en CP
Dépenses de transferts aux collectivités territoriales : 0,003 M€ en CP

Ces dépenses effectuées par les services déconcentrés (0,4 M€ en AE et 0,41 M€ en CP) concernent essentiellement le paiement des indemnisations aux éleveurs dans les foyers de tremblante ovine et caprine.

2201 - Identification et traçabilité des animaux vivants

Dépenses de transferts aux entreprises : 0,03 M€ en AE et en CP
Dépenses de transferts aux collectivités territoriales : 0,47 M€ en AE et en CP
Dépenses de transferts aux autres collectivités : 3,52 M€ en AE et 3,92 M€ en CP

Les dépenses de cette activité concernent toute action nécessaire au maintien de l'identification des animaux en département.

En services déconcentrés, elles concernent principalement les subventions annuelles accordées aux établissements départementaux de l'élevage (EDE) pour l'exercice de leurs missions de service public (3,19 M€ en AE et en CP) : saisie et traitement des notifications de mouvements d'animaux, distribution des repères d'identification, visites d'élevage, actions de communication locales relatives à l'identification et à la traçabilité des animaux de rente.

En administration centrale, des conventions ont été passées avec plusieurs organismes, liées aux documents officiels et d'information pour l'identification bovine, ovine et caprine (Institut de l'élevage, FMBV) ; aux développements de prototypes de bases de données (BD porc, BD avicole) ; à l'assistance technique pour la mise en œuvre de la réglementation pour l'identification porcine (IFIP), ainsi qu'à la gestion de la reconnaissance des conditions d'hébergement contrôlées vis-à-vis du risque trichine. Les dépenses les plus importantes concernent les conventions passées avec l'Institut de l'élevage (1,15 M€ en AE et 1,09 M€ en CP).

2401 - Plans d'urgence contre les épizooties et visites sanitaires

Dépenses de transferts aux entreprises : 0,36 M€ en AE et en CP
Dépenses de transferts aux autres collectivités : 0,19 M€ en AE et 0,18 M€ en CP

Sur cette activité, il s'agit de dépenses à des éleveurs pour paiement de frais vétérinaires. Il s'agit exclusivement de dépenses effectuées en services déconcentrés.

2701 - Protection des animaux

Dépenses de transferts aux entreprises : 0,02 M€ en AE et 0,04 M€ en CP
Dépenses de transferts aux autres collectivités : 0,44 M€ en AE et 0,29 M€ en CP

En administration centrale et en services déconcentrés, ont été subventionnés des projets liés à la réhabilitation des animaux utilisés à des fins scientifiques, ainsi qu'au développement d'un outil de détection des élevages dérivant vers une situation de maltraitance.

Notamment, en administration centrale, ont été versées les sommes de 0,15 M€ en AE et 0,10 M€ en CP à l'INRA au titre d'une convention relative au fonctionnement du centre national de référence pour le bien-être animal ; 0,16 M€ en AE et 0,06 M€ en CP ont été allouées à l'ANSES au titre de conventions sur l'amélioration du bien-être animal, en particulier les animaux de rente en élevage intensif.

2901 - Contrôle de l'alimentation animale et du médicament vétérinaire

Dépenses de transferts aux entreprises : 0,01 M€ en CP
Dépenses de transferts aux autres collectivités : 1,07 M€ en AE et 1,01 M€ en CP

Il s'agit exclusivement de dépenses d'administration centrale (1,07 M€ en AE et 1,02 M€ en CP) liées au plan Ecoantibio 2 qui vise à la réduction de l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire, afin de lutter contre le développement de l'antibiorésistance. Pour l'essentiel, des versements ont été effectués à l'Association de coordination technique agricole, ACTA (0,30 M€ en AE et 0,21 M€ en CP), à la Société nationale des groupements techniques vétérinaires, SNGTV (0,29 M€ en AE et 0,34 M€ en CP) et à l'ANSES (0,26 M€ en AE et 0,27 M€ en CP).

Action 03

Prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		21 204 300	**21 204 300**	1 293	20 820 629	**20 821 922**
Crédits de paiement		21 180 255	**21 180 255**	1 293	20 433 433	**20 434 726**

La consommation des crédits de l'action 3 est conforme à la prévision.

Pour cette action, plusieurs conventions programmées en SCSP ont été imputées en transferts en 2019 à la suite de la révision du Recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État (RRCBE) en cours d'année.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		1 293		1 293
Cotisations et contributions sociales		1 293		1 293
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 201 300	13 495 514	14 177 255	13 477 836
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	13 178 800	11 267 514	13 154 755	11 265 507
Subventions pour charges de service public	1 022 500	2 228 000	1 022 500	2 212 328
Titre 5 : Dépenses d'investissement		21 000		21 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		21 000		21 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 003 000	7 304 115	7 003 000	6 934 597
Transferts aux ménages		423 602		422 419
Transferts aux entreprises	7 003 000	5 626 917	7 003 000	5 269 371
Transferts aux collectivités territoriales		100 200		93 881
Transferts aux autres collectivités		1 153 396		1 148 927
Total	**21 204 300**	**20 821 922**	**21 180 255**	**20 434 726**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3101 - Inspection sanitaire dans les établissements du secteur alimentaire

Dépenses de fonctionnement courant : 6,19M€ en AE et 6,26M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement correspondent, pour plus des deux tiers du total de ces dépenses, à la prise en charge d'analyses de laboratoires réalisées à la demande des services vétérinaires afin de garantir la salubrité des denrées alimentaires d'origine animale. Conformément à la réglementation européenne, certains établissements, tels que les abattoirs, bénéficient d'une inspection vétérinaire permanente. La fréquence des inspections dans les autres établissements situés plus en aval de la chaîne alimentaire est déterminée sur la base d'une analyse de risques. Une attention particulière est accordée aux établissements pour lesquels l'État délivre un agrément sanitaire.

Enfin, ces dépenses correspondent également à la location et à l'entretien des équipements de protection individuelle (EPI, pour environ 1,0 M€ en AE et en CP), ainsi qu'à des prestations de blanchisserie (environ 0,8 M€ en AE et en CP).

3301 - Lutte contre les zoonoses dans la chaîne alimentaire

Dépenses de fonctionnement courant : 0,99 M€ en AE et 1 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement couvrent essentiellement des frais d'analyses officielles de dépistage et de confirmation des foyers de salmonelles dans les élevages de volailles, analyses réalisées en services déconcentrés en plus de la surveillance à la charge des exploitants (autocontrôle).

3501 - Surveillance de la contamination des denrées et gestion des alertes

Dépenses de fonctionnement courant : 1,41 M€ en AE et 1,47 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement dans le cadre de la surveillance de la contamination des denrées et de la gestion des alertes correspondent principalement à des frais d'analyse des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance et des plans de contrôles des denrées alimentaires d'origine animale (PS/PC). Les plans de surveillance ont pour objectif principal l'évaluation globale de l'exposition du consommateur à des risques chimiques (contaminants chimiques environnementaux, tels les dioxines, furanes, PCB -polychlorobiphényles-, éléments-traces métalliques, etc.) ou biologiques (bactéries telles que Listeria). Les plans de contrôle, quant à eux, vont porter sur des denrées ciblées qui représentent un risque accru de contamination et vont permettre ainsi d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre, et de protéger le consommateur.

3701 - Appui à la gestion des risques sanitaires liés aux aliments

Fonctionnement courant : -0,32 M€ en AE, 0,73 M€ en CP

Au titre des dépenses de fonctionnement courant, la dépense correspond à plusieurs marchés publics : la fourniture de thermomètres destinés à mesurer la température des denrées alimentaires ; des prestations relatives au dispositif Alim'Confiance (mise en transparence des résultats d'inspection), ainsi que des analyses de laboratoire.

L'exécution négative en AE résulte de REJB non recyclables, en services déconcentrés.

Subventions pour charges de service public : 2,2 M€

L'appui à la gestion des risques sanitaires liés aux aliments a fait l'objet de subventions pour charges de service public (SCSP) pour un montant total de 2,2 M€. L'IFREMER est le principal bénéficiaire de ces SCSP. 1,5 M€ lui a été versé au titre du financement des actions de surveillance sanitaire des zones de production de coquillages. Ces actions sont rendues obligatoires par le Règlement (UE) 2017/625 relatif aux contrôles officiels. Une seconde SCSP de 0,5 M€ a été versée à l'IFREMER pour ses activités de laboratoire national de référence « microbiologie des coquillages ».

3702 – Surveillance sanitaire des zones conchylicoles

Fonctionnement courant : 3,0 M€ en AE et 1,8 M€ en CP

La commercialisation des mollusques bivalves vivants impose un suivi sanitaire des zones de production conchylicoles, conformément à la réglementation de l'Union européenne (règlement CE n° 854/2004). Ces dépenses correspondent en totalité à des frais d'analyses de laboratoires en services déconcentrés, en réponse aux exigences de la réglementation, mais aussi aux recommandations formulées par les services d'inspection et d'audit de la Commission européenne. Ces dépenses correspondent également aux conséquences de la multiplication des efflorescences d'algues toxiniques et des épisodes microbiologiques ou viraux qui entraînent des fermetures administratives de zones conchylicoles, ainsi que des actions menées dans le cadre de la surmortalité des huîtres.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

3101 - Inspection sanitaire dans les établissements du secteur alimentaire

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'ÉTAT : 0,02 M€

La dépense d'investissement exécutée en service déconcentré correspond à l'achat d'un véhicule (voiture particulière).

DÉPENSES D'INTERVENTION

3101 - Inspection sanitaire dans les établissements du secteur alimentaire

Les crédits d'intervention exécutés - exclusivement - en services déconcentrés correspondent à des erreurs d'imputation : ce sont des dépenses de fonctionnement.

3301 - Lutte contre les zoonoses dans la chaîne alimentaire

Dépenses d'intervention : 5,99 M€ en AE et 5,63 M€ en CP

Les dépenses d'intervention concernent le dispositif d'indemnisation des éleveurs de troupeaux de volailles faisant l'objet d'un abattage sanitaire et d'opérations de nettoyage et de désinfection des poulaillers avant repeuplement, sur ordre de l'administration, à la suite de la mise en évidence de la présence de salmonelles.

Les années 2014 à 2017 ont été marquées par une nette augmentation du montant des coûts de gestion des foyers, de 1,7 M€ en 2014 à plus de 5 M€ en 2015 et en 2016, puis 10 M€ en 2017 (essentiellement en indemnisations). Cette augmentation est liée d'une part à la hausse du nombre de foyers, mais aussi à la nature des élevages infectés.

La hausse constatée depuis 2015 est confirmée sur les exercices 2018 et 2019, dans le contexte de la réglementation européenne qui prévoit un abattage dès le premier résultat d'analyse positif sans confirmation par un contrôle officiel.

Ainsi, en 2019, près de 6 M€ de crédits spécifiques ont été délégués sur l'exercice aux services déconcentrés, au titre de l'indemnisation des foyers de salmonelles.

3501 - Surveillance de la contamination des denrées et gestion des alertes

Transferts aux collectivités : 1,17 M€ en AE et 1,16 M€ en CP

Les dépenses d'intervention de l'activité 3501 correspondent presque exclusivement au financement des analyses conduites à la suite de l'incendie de l'usine Lubrizol. Cet accident explique l'écart important entre la LFI et l'exécution. Les analyses ont été confiées au laboratoire ONIRIS-LABERCA en tant que Laboratoire national de référence dans le domaine des polluants organiques persistants halogénés dans les aliments pour animaux et les denrées alimentaires, ainsi que dans le domaine des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les denrées alimentaires d'origine animale. La subvention accordée s'est élevée à 1M€.

3701 - Appui à la gestion des risques sanitaires liés aux aliments

Dépenses d'intervention : 0,14 M€ en AE et 0,13 M€ en CP

Les dépenses sont principalement exécutées en administration centrale. Elles correspondent à des conventions de subventions de faibles montants ayant pour objet de participer au financement de :

- deux études menées par l'IFREMER (sur la contamination par les phycotoxines des huîtres creuses et des moules de la lagune de Thau et sur la contamination métallique de la rade de Brest et l'impact de cette contamination sur les bivalves d'intérêt conchylicole) ;
- l'optimisation de la surveillance des salmonelles en filière bovine, pour la fabrication des fromages au lait cru ;
- l'animation, la gestion et la valorisation du site www.atlas-sanitaire-coquillages.fr géré par l'OIEau.

Action 04
Actions transversales

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		81 325 067	**81 325 067**		71 585 345	**71 585 345**
Crédits de paiement		82 154 067	**82 154 067**		72 038 945	**72 038 945**

L'écart entre la prévision et la consommation s'expliquent par un moindre versement de la subvention à l'ANSES par rapport aux crédits ouverts en LFI. Par ailleurs, plusieurs conventions programmées en SCSP ont été imputées en transferts en 2019 à la suite de la révision du Recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État (RRCBE) en cours d'année et les dépenses liées au système d'information RESYTAL, programmés en dépenses d'investissement, ont relevé du fonctionnement pour la plupart.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	73 336 067	68 465 262	74 165 067	69 069 073
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 762 695	10 432 858	2 761 695	10 794 247
Subventions pour charges de service public	70 573 372	58 032 404	71 403 372	58 274 826
Titre 5 : Dépenses d'investissement	6 500 000	437 084	6 500 000	324 315
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		68 512		56 671
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 500 000	368 572	6 500 000	267 645
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 489 000	2 682 999	1 489 000	2 645 556
Transferts aux ménages		-99 967		3 173
Transferts aux entreprises		-41 186		
Transferts aux collectivités territoriales		115 000		115 000
Transferts aux autres collectivités	1 489 000	2 709 151	1 489 000	2 527 383
Total	**81 325 067**	**71 585 345**	**82 154 067**	**72 038 945**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

4201 - Moyens de fonctionnement de l'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Subventions pour charges de service public : 56,90 M€ en AE et en CP

L'ANSES, placée sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail, est l'agence de référence pour l'évaluation des risques et pour la définition des programmes de recherche scientifique et technique dans son champ d'expertise (Cf. la partie relative aux opérateurs).

Le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » a contribué à hauteur de 56,9 M€ en 2019 à la SCSP globale de l'ANSES soit, après déduction de la réserve de précaution (1,58 M€), une économie de 10,16 M€ par rapport à la programmation. Cet effort d'économie correspond à une diminution de la dotation de 5,16 M€ dès le début de gestion, ces crédits ayant été programmés pour faire face à une éventuelle augmentation des dépenses liées à une sortie « sèche » du Royaume-Uni qui n'a pas eu lieu, puis à une nouvelle diminution de 5 M€ en fin de gestion. En effet, afin d'assurer les besoins de financement du programme jusqu'à la fin de l'exercice, il a été décidé de réduire le versement de la dernière tranche de SCSP à l'ANSES de 5 M€.

4301 - Autres moyens scientifiques et techniques

Ces dépenses s'inscrivent dans plusieurs objectifs stratégiques d'appui à la politique de recherche et d'innovation, d'appui à la politique de normalisation et d'accès à l'information, de maintien de la fiabilité des réseaux de laboratoires d'analyse officielle et de soutien aux organisations internationales référentes dans les domaines sanitaires et phytosanitaires.

Dépenses de fonctionnement courant : 1,2 M€ en AE et 1,24 M€ en CP

Il s'agit pour l'essentiel de formations métier (0,2 M€ en AE et 0,24 M€ en CP), et d'expertises, études et conseils (1 M€ en AE et en CP).

Subventions pour charges de service public : 1,13 M€ en AE et 1,37 M€ en CP

Plusieurs conventions ont été passées avec des opérateurs de l'État. Le financement du développement de la plate-forme informatique d'aide à l'exportation Expadon 2 représente la part la plus importante de ces SCSP, 1 M€ en AE et en CP, au bénéfice de FranceAgriMer.

Le ministère chargé de l'agriculture a participé également au moyen de SCSP, aux actions des laboratoires nationaux de référence (LNR) auxquels il confie la mission d'établir les éléments scientifiques incontestables justifiant les mesures de gestion prises par l'État.

Il apporte notamment son soutien financier à l'ONIRIS LABERCA pour ses activités en lien avec les substances anabolisantes et produits assimilés utilisés ou interdits en élevage, ainsi que les contaminants de l'environnement et des polluants organiques émergents. En 2019, le solde de la convention de 2018 a été versé au titre de la SCSP (0,20 M€ en CP). Il est à noter que l'imputation est passée du titre 3 pour la convention de 2018 (dépenses de fonctionnement) au titre 6 (intervention) pour celle de 2019 (cf. infra) à la suite de la révision du Recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État (RRCBE) en cours d'année. Le ministère apporte aussi son soutien à VetAgroSup pour ses activités de laboratoire national de référence (LNR) pour les Escherichia coli dans l'aliment et l'environnement (0,03 M€ en AE et en CP).

Parmi ces thématiques transversales techniques et scientifiques, figurent également les activités en lien avec l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, IRSN (0,10 M€ en AE et en CP).

Par ailleurs le solde de la convention particulière de 2018 relative à l'appui de l'ENSV aux actions de la DGAL du ministère de l'agriculture et de l'alimentation s'est élevé à 0,04 M€ en CP.

4401 - Système d'information de l'alimentation (SIAL)

Dépenses de fonctionnement courant : 7,63 M€ en AE et 8,02 M€ en CP

En 2012, une démarche de refonte du système d'information de la DGAL a été engagée, dans le cadre du programme RESYTAL.
Compte tenu de l'ampleur fonctionnelle de ce programme qui concerne l'ensemble des processus métiers de la DGAL (correspondant à plus de 40 projets informatiques), sa mise en œuvre a été scindée en deux cycles :

- 2012-2018, avec les premières mises en production dès 2014 ;
- 2019-2023.

En 2019, les dépenses de développement de l'application RESYTAL ont été en hausse par rapport à l'année précédente (+1,00 M€ en AE et +0,96 M€ en CP), notamment en raison de la mise en place d'une télé-déclaration dans le domaine de la protection des végétaux afin de répondre aux exigences du nouveau règlement européen relatif à la santé des végétaux qui entrait en application en décembre 2019 et nécessitait l'enregistrement en nombre de nouveaux établissements.

4601 - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires

Dépenses de fonctionnement courant : 0,36 M€ en AE et 0,38 M€ en CP

La brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP) est une unité de la Direction générale de l'alimentation ayant pour mission de mener à bien des investigations dans le cadre de la lutte contre la délinquance organisée dans les domaines sanitaire et phytosanitaire. Elle apporte aussi un appui technique aux services de contrôle sanitaire sur l'ensemble du territoire national.
Il s'agit de dépenses de fonctionnement courant liées à l'évolution des effectifs de la BNEVP et au calendrier de réalisation des recrutements.

4701 - Inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières

Dépenses de fonctionnement courant : 1,25 M€ en AE et 1,16 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement du Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP), service à compétence nationale, correspondent à des frais de transport et d'analyses des échantillons prélevés sur les lots importés pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences de l'Union européenne. L'augmentation significative (+47% en AE et +24% en CP) par rapport à l'exercice 2018 est liée à l'acquisition des équipements pour les personnels recrutés en préparation au Brexit.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses pour immobilisations corporelles de l'État concernent la brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (BNEVP) et le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (SIVEP) et correspondent à des achats de véhicules.
Les crédits exécutés en immobilisations incorporelles correspondent à des commandes dans le cadre du déploiement de RESYTAL imputées en investissement sur l'activité « Système d'information de l'alimentation (SIAL) ».

DÉPENSES D'INTERVENTION

4301 - Autres moyens scientifiques et techniques

Dépenses d'intervention : 2,76 M€ en AE et 2,65 M€ en CP

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation porte la participation financière de la France auprès d'un certain nombre d'institutions internationales (montants exprimés ci-après en AE=CP) :

- Contribution 2019 de la France à la phase X de l'*European Cooperative Programme for Plant Genetic Resource*s (ECPGR), qui vise d'une part à faciliter la collecte, la conservation et la caractérisation des ressources phytogénétiques et d'autre part à assurer la liberté de circulation du matériel génétique : 0,58 M€ au bénéfice de Bioversity International ;
- Contribution de la France aux frais de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) pour l'année 2020 : 0,13 M€ ;
- Contribution au Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux pour l'année 2020, au bénéfice d'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) : 0,10 M€ ;
- Participation à l'Unité de coordination de l'Union Européenne pour les usages mineurs (OEPP) pour l'année 2020 : 0,05 M€ ;
- Contribution volontaire française au Programme international d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution du l'air sur les forêts (ICP-Forests) : 0,02 M€.

Le total des contributions internationales s'élève ainsi à 0,88 M€ en AE et en CP.

1,88 M€ en AE et 1,77 M€ en CP sont liés aux autres conventions passées avec divers organismes, afin notamment :

- de soutenir les activités de laboratoire national de référence (LNR) pour les substances anabolisantes et produits assimilés utilisés ou interdits en élevage, les contaminants de l'environnement, ainsi que les stratégies analytiques pour la mesure des contaminants émergents (Oniris LABERCA) : 0,9 M€ en AE et 0,7 M€ en CP ;
- de soutenir les activités LNR pour les *Escherichia coli* et notamment les *E. coli* producteurs de Shigatoxines (STEC) dans l'aliment et l'environnement en France (0,14 M€ en AE et en CP) de l'ENSV – VetagroSup ;
- d'assurer le fonctionnement de la plate-forme de surveillance de la chaîne alimentaire (0,2 M€ en AE et 0,08 M€ en CP) et celui du Conseil National de l'Alimentation (CNA) en appui à l'élaboration de la politique de l'alimentation (0,38 M€ en AE 0,27 M€ en CP), avec l'Association pour le développement de l'enseignement, du perfectionnement et de la recherche à l'Institut national agronomique (ADEPRINA) ;
- de permettre l'évolution des outils cartographiques de gestion des suspicions dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire, la peste porcine africaine ou d'autres dangers sanitaires (GIP ATGeRi) : 0,06 M€ en AE et 0,38 M€ en CP ;
- de solliciter l'appui de l'ENSV aux actions de la DGAL : 0,05 M€ en AE et 0,059 M€ en CP.
- de maintenir et développer le format d'échange normalisé du message « Relevés d'Observations Agronomiques »" ou « AgroObs », utilisé dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance (EPIPHYT) dirigé par la DGAL : 0,048 M€ en AE et 0,040 M€ en CP ;
- de développer un outil cartographique de gestion des suspicions dans le cadre de la lutte contre l'influenza aviaire (0,02 M€ AE et en CP).

Enfin, dans la catégorie des transferts aux collectivités territoriales, un versement concerne la préfecture de police de Paris au titre du financement du laboratoire des services vétérinaires (0,115 M€ AE et en CP).

Action 05
Elimination des cadavres et des sous-produits animaux

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI Titre 2	Prévision LFI Autres titres	Prévision LFI Total	Réalisation Titre 2	Réalisation Autres titres	Réalisation Total
Autorisations d'engagement		3 800 000	**3 800 000**		3 500 115	**3 500 115**
Crédits de paiement		3 800 000	**3 800 000**		3 500 115	**3 500 115**

L'écart entre la programmation et l'exécution en AE et en CP s'explique par un moindre besoin de crédits de FranceAgriMer en 2019 pour mener les actions au titre du service public de l'équarrissage (SPE).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Autorisations d'engagement Réalisation	Crédits de paiement Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Crédits de paiement Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 800 000	3 500 115	3 800 000	3 500 115
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		115		115
Subventions pour charges de service public	3 800 000	3 500 000	3 800 000	3 500 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention		0		
Transferts aux autres collectivités		0		
Total	**3 800 000**	**3 500 115**	**3 800 000**	**3 500 115**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

5001 - Service public de l'équarrissage

Subventions pour charges de service public : 3,5 M€ en AE et en CP

Depuis l'entrée en vigueur de la libéralisation du service public de l'équarrissage (SPE), intervenue le 18 juillet 2009, les filières assurent la gestion et le financement complet de l'équarrissage. L'élimination des cadavres d'animaux relevant de l'intérêt général ou présentant des risques pour la salubrité ou la santé publique, et celle des cadavres d'animaux trouvés morts dans les exploitations d'outre-mer restent à la charge de l'État au travers du service public de l'équarrissage dont le périmètre est donc fortement réduit.

Depuis 2016, le SPE fait l'objet d'une SCSP (imputée sur la sous-action 50 du programme 206) à l'opérateur FranceAgriMer (FAM), qui en est l'ordonnateur. Il se décompose en trois types d'interventions :

- un marché d'intérêt général, conclu entre FranceAgriMer et les équarrisseurs, pour la collecte, le transport, le stockage, la transformation et l'incinération ou la valorisation des animaux morts en dehors des exploitations agricoles en France métropolitaine (1,2 M€ par an sur les 4M€ initialement prévus pour le service public de l'équarrissage dans son ensemble) ;
- la collecte et l'élimination des cadavres d'animaux morts relevant de la compétence du Préfet, comme le dépeçage des cadavres d'animaux de très grande taille et l'héliportage des cadavres d'animaux inaccessibles par voie terrestre, ou le remorquage d'animaux marin ;
- la collecte et l'élimination des cadavres d'animaux dans les départements d'outremer.

Dans les deux derniers cas, le Préfet procède sous forme d'arrêtés préfectoraux de réquisition. La prestation de l'entreprise d'équarrissage est facturée à FranceAgriMer sous couvert de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations qui atteste le service fait. Leur coût annuel est donc moins prévisible que pour le marché d'intérêt général.

La cinétique de la dépense est stabilisée depuis 2018 avec un suivi individualisé, conduisant à un engagement par bon de commande.

Action 06

Mise en oeuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	308 959 606	1 283 000	**310 242 606**	310 061 315	1 384 321	**311 445 637**
Crédits de paiement	308 959 606	1 283 000	**310 242 606**	310 061 315	1 370 972	**311 432 287**

En ce qui concerne les crédits hors titre 2, l'exécution est cohérente avec la programmation en LFI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	308 959 606	310 061 315	308 959 606	310 061 315
Rémunérations d'activité	190 808 383	192 687 937	190 808 383	192 687 937
Cotisations et contributions sociales	116 419 160	115 391 227	116 419 160	115 391 227
Prestations sociales et allocations diverses	1 732 063	1 982 152	1 732 063	1 982 152
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 283 000	1 366 414	1 283 000	1 353 052
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 283 000	1 366 836	1 283 000	1 353 052
Subventions pour charges de service public		-422		
Titre 6 : Dépenses d'intervention		17 907		17 919
Transferts aux ménages		450		450
Transferts aux entreprises		8 160		8 160
Transferts aux autres collectivités		9 297		9 309
Total	**310 242 606**	**311 445 637**	**310 242 606**	**311 432 287**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

6301 - Actions sanitaires et sociales des services de l'alimentation

Dépenses de fonctionnement courant : 1,00 M€ en AE et 0,99 M€ en CP

Les actions sanitaires et sociales menées en faveur des agents des services chargés de l'alimentation concernent la mise en œuvre et le respect des mesures d'hygiène et de sécurité, l'insertion des personnes handicapées ainsi que l'action sociale classique.

Ces dépenses sont exécutées par les services déconcentrés et portent pour 64 % sur la restauration, pour 19 % sur la surveillance médicale des agents et enfin, pour 17 %, sur les autres actions sociales conduites au bénéfice des agents.

6701 - Actions d'information et de communication

Dépenses de fonctionnement courant : 0,36 M€ en AE et en CP

En administration centrale, les actions de communication en lien avec les questions sanitaires sont, depuis 2018, portées par cette activité. Il s'agit de sensibiliser le grand public et les professionnels dans le cadre du plan de lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux (notamment *Xylella fastidiosa*) et les maladies animales (notamment la rage et la peste porcine africaine). 0,35 M€ en AE et en CP correspondent ainsi à la location d'espaces publicitaires. Le reste des dépenses concerne essentiellement la traduction de documents.

En services déconcentrés, elles concernent des achats de prestations relatives à la création de supports de communication.

Action 08
Qualité de l'alimentation et offre alimentaire

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		3 683 500	**3 683 500**		4 569 402	**4 569 402**
Crédits de paiement		3 682 500	**3 682 500**		4 253 713	**4 253 713**

La sur-exécution constatée (0,89 M€ en AE et 0,57 M€ en CP) concerne essentiellement les dépenses de fonctionnement courant et de transferts aux entreprises dans le cadre de projets régionaux portés par les services déconcentrés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	291 500	766 502	291 500	769 928
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	66 000	587 502	66 000	619 928
Subventions pour charges de service public	225 500	179 000	225 500	150 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 392 000	3 802 900	3 391 000	3 483 785
Transferts aux entreprises		207 013		155 923
Transferts aux collectivités territoriales	396 000	1 045 342	396 000	901 580
Transferts aux autres collectivités	2 996 000	2 550 545	2 995 000	2 426 282
Total	**3 683 500**	**4 569 402**	**3 682 500**	**4 253 713**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement courant : 0,6 M€ en AE et en CP

L'écart entre la LFI et l'exécution s'explique en partie par l'appel à projets national du Programme national pour l'alimentation (PNA). En effet, la catégorie de crédits imputés aux dépenses au niveau local ne peut être précisément programmée avant la connaissance de la nature des projets lauréats.

Les dépenses exécutées au niveau local recouvrent principalement des prestations de services liées à des actions de diffusion, de formation et de communication conduites par les DRAAF pour assurer le soutien des actions du PNA.
En administration centrale, les dépenses se sont concentrées sur deux postes :

- le programme de distribution de fruits et légumes et de lait et produits laitiers à destination des établissements scolaires : le ministère est chargé de mettre en œuvre des mesures éducatives, des actions de communication, ainsi que l'évaluation du programme, dont le coût est remboursé par l'Union européenne, dans son intégralité. Les dépenses se sont élevées à 0,20 M€ en AE et 0,15 M€ en CP ;
- l'évaluation de l'application des dispositions de la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et du décret d'application du 28 décembre 2016, pour un montant de 0,05 M€ en AE et en CP.

Subventions pour charges de service public : 0,18 M€ en AE et 0,15 M€ en CP

Une SCSP a été versée à l'INRA pour la gestion de la section nutritionnelle de l'Observatoire de la qualité de l'alimentation (OQALI). Un avenant à la convention de 2017 de 0,18 M€ en AE et 0.15 M€ en CP a été signé afin de renforcer les moyens qui y sont consacrés.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention concernent uniquement l'action sociale conduite aux bénéfice des agents.

3,8 M€ en AE et 3,48 M€ en CP

L'exécution 2019 est légèrement supérieure à la programmation en AE et quasiment égale en CP. Le besoin supplémentaire en AE s'explique par des engagements plus importants opérés par plusieurs services déconcentrés, en fonction des projets retenus au niveau local au titre du PNA.

Les dépenses d'intervention conduites au niveau central et par les services déconcentrés se répartissent sur les quatre axes principaux du PNA :

- la justice sociale ;
- l'éducation alimentaire de la jeunesse ;
- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- l'ancrage territorial et patrimonial de l'alimentation.

Les actions menées au niveau local constituent la déclinaison du PNA au niveau régional. A cet égard, elles s'articulent notamment autour des deux axes suivants :

- d'une part, la restauration scolaire et collective. Ce volet recouvre les actions relatives à l'éducation alimentaire dans les écoles, dont l'opération « Un fruit à la récré ». Il s'agit d'actions visant à renforcer, dès le plus jeune âge, une éducation au fait alimentaire (nutrition, goût et plaisir, cultures, connaissance des modes de production et des produits, initiation culinaire, développement durable) par la mise en place d'ateliers d'éveil sensoriel et de visites d'exploitations agricoles ;
- d'autre part, l'aide aux populations les plus démunies, en soutenant des projets d'éducation alimentaire en faveur des personnes bénéficiant de l'aide alimentaire et en incitant les bénéficiaires de cette aide à diversifier leur alimentation et à consommer plus de produits bruts (fruits et légumes, viandes, poissons). Sont également promus et financés des ateliers d'insertion en milieu rural, des ateliers-cuisine fixes et mobiles et des marchés solidaires.

Les transferts concernent les collectivités territoriales et, pour une large part, les associations.

En administration centrale, la consommation est liée à l'engagement de conventions de subvention ayant pour objet :

- la structuration et le développement du réseau des sites remarquables du goût ;
- la poursuite de l'ouverture des stages de formations de la Fédération française des banques alimentaires (FFBA) vers les associations en demande et la mise en œuvre de parcours d'initiation à l'hygiène et à la sécurité des aliments ;
- la mise en œuvre du projet « L'éducation culinaire des chefs d'aujourd'hui et de demain » porté par Cuisine et Partage ;
- la mise en œuvre du projet « Mobiliser toutes ses Compétences pour Agir sur l'Alimentation Locale (MYCAAL) » porté par le CNRS-Délégation Bretagne et Pays de la Loire ;
- l'accompagnement du réseau « Un Plus Bio » pour la mise en place de pratiques durables dans la restauration collective ;
- le soutien à l'Observatoire de la qualité de l'alimentation (OQALI) pour les deux prochaines années pour un montant de 0,45 M€ en AE et 0,225 M€ en CP. L'imputation de cette convention est passée du titre 3 au titre 6 à la suite de la révision du Recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État (RRCBE) en cours d'année.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)	**472 000**	**472 000**	**400 000**	**402 000**
Subventions pour charges de service public	472 000	472 000	0	0
Transferts	0	0	400 000	402 000
FranceAgriMer (P149)	**10 800 000**	**10 800 000**	**5 128 935**	**5 128 935**
Subventions pour charges de service public	5 400 000	5 400 000	5 128 935	5 128 935
Transferts	5 400 000	5 400 000	0	0
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)	**0**	**0**	**0**	**4 000**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	4 000
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité (P149)	**0**	**0**	**1 000**	**7 300**
Transferts	0	0	1 000	7 300
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)	**68 638 000**	**68 638 000**	**57 166 884**	**57 442 974**
Subventions pour charges de service public	68 638 000	68 638 000	56 877 039	56 957 406
Transferts	0	0	289 844	485 569
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)	**0**	**0**	**27 753**	**29 840**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	6 000
Transferts	0	0	27 753	23 840
ONF - Office national des forêts (P149)	**359 000**	**359 000**	**654 913**	**615 324**
Subventions pour charges de service public	359 000	359 000	299 000	296 000
Transferts	0	0	355 913	319 324
ONCFS - Office national de la chasse et de la faune sauvage (P113)	**800 000**	**800 000**	**1 058 803**	**888 234**
Subventions pour charges de service public	800 000	800 000	937 853	763 184
Transferts	0	0	120 950	125 050
Parcs nationaux (P113)	**0**	**0**	**25 000**	**20 000**
Transferts	0	0	25 000	20 000
Universités et assimilés (P150)	**0**	**0**	**22 801**	**65 677**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	17 000
Transferts	0	0	22 801	48 677
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	**0**	**0**	**-2 423**	**11 262**
Subventions pour charges de service public	0	0	-2 423	11 262
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	**830 000**	**830 000**	**585 723**	**884 979**
Subventions pour charges de service public	830 000	830 000	826 379	826 379
Transferts	0	0	-240 656	58 600
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	**0**	**0**	**40 000**	**20 000**
Transferts	0	0	40 000	20 000
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)	**1 023 000**	**1 023 000**	**2 541 958**	**2 583 241**
Subventions pour charges de service public	1 023 000	1 023 000	2 103 113	2 245 441
Transferts	0	0	438 845	337 800
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	**3 501 000**	**4 772 000**	**711 243**	**619 504**
Subventions pour charges de service public	3 501 000	4 772 000	179 000	204 768
Transferts	0	0	532 243	414 736
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	**0**	**0**	**130 000**	**104 000**

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	0	0	130 000	104 000
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)	**0**	**0**	**298 916**	**278 548**
Subventions pour charges de service public	0	0	-2 484	68 548
Transferts	0	0	301 400	210 000
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	**300 000**	**300 000**	**2 423 517**	**2 658 546**
Subventions pour charges de service public	300 000	300 000	354 800	616 856
Transferts	0	0	2 068 717	2 041 690
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (P172)	**0**	**0**	**-665**	**40 994**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	27 594
Transferts	0	0	-665	13 400
Total	**86 723 000**	**87 994 000**	**71 214 357**	**71 805 358**
Total des subventions pour charges de service public	81 323 000	82 594 000	66 831 213	67 277 372
Total des transferts	5 400 000	5 400 000	4 383 144	4 527 986

Le programme 206 apporte son concours financier à différents opérateurs de l'État.

La subvention reçue par le CNPF à hauteur de 402 k€ est la contrepartie de la participation du CNPF au dispositif de surveillance de la santé des forêts. Un changement des règles d'imputation en cours d'année explique que la subvention ait été comptabilisée en transfert et non en SCSP comme prévu initialement. L'écart de montant avec la LFI résulte par ailleurs de la mise en réserve.

FAM a reçu diverses subventions pour un montant total de 5 129 k€. Elles sont relatives :

- au développement des applications EXPADON et CERTIVETO.
- aux actions menées par FAM dans le domaine de l'équarrissage et du bois.

En LFI ces subventions ont été comptabilisées par erreur à la fois en SCSP et en transfert. L'écart de montant résulte par ailleurs de la mise en réserve.

L'IFCE a reçu un reliquat de subvention 2018 à hauteur de 4 k€ pour la mise en place des nouvelles règles d'identification européennes et d'inspections par les agents de l'IFCE.

Le programme 206 finance le fonctionnement de l'ANSES via une SCSP de 56 903 k€. 50 k€ sont également versés en titre 3 dans le cadre de conventions. En 2019, deux conventions ont été signées : la première pour la réalisation d'un étude de la diffusion du virus de peste porcine africaine dans les populations de sangliers sauvages par modélisation, la seconde est relative au renforcement des actions de recherche et de référence en matière d'influenza aviaire hautement pathogène.

L'ANSES a également reçu 486 k€ de crédits de transfert pour :

- la mise en œuvre du plan Ecoantibio,
- le développement d'études sur l'amélioration du bien-être, de la santé et des performances des animaux de rente en élevage intensif,
- la maîtrise de l'épizootie de maladie hémorragique virale du lapin liée au virus RHDV2 par une connaissance approfondie de l'épidémiologie de la maladie dans les élevages cunicoles et la faune sauvage,
- le projet de Centre européen de référence pour le bien-être des volailles et autres petits animaux de ferme,
- l'étude des infestions causées par les virus influenza aviaires faiblement pathogènes chez le canard à gaver du 31 mai 2019 au 31 mai 2020.

L'ONF a reçu 615 k€ de subventions pour charges de service public et transfert (changement de règles d'imputation en cours d'année) pour le financement :

- d'un projet retenu dans le cadre de l'appel à projets du programme "Semences et sélection végétale" de 2014,
- de la mise en œuvre par l'ONF de la Mission d'intérêt général " santé des forêts" en 2018 et 2019
- de la participation de l'ONF aux opérations de surveillance et dépopulation dans les zones réglementées suite à la détection de la Peste Porcine Africaine (PPA) en Belgique

S'agissant de l'IFREMER, l'écart entre la LFI et l'exécution relève d'une erreur de programmation. En effet, le versement des deux subventions suivantes, pour 2,2 M€, était bien prévu en 2019 :

- Actions de surveillance sanitaire des zones de production de coquillages (Règlement contrôle officiel) : 1,56 M€ ;
- LNR microbiologie des coquillages : 0,65 M€.

En ce qui concerne l'INRA, 711 k€ en AE et 620 k€ en CP lui ont versé par le programme 206 en 2019 au titre de conventions. L'écart avec la prévision en LFI s'explique en partie par le transfert d'1 M€ en AE et CP du P206 vers le P142 au titre des plateformes d'épidémio-surveillance et certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

L'IRSTEA a reçu une subvention de fonctionnement à hauteur de 28 k€ dans le cadre d'une convention relative à l'adaptation de la sylviculture du pin laricio en France dans le contexte de la maladie des bandes rouges.

Enfin, le programme 206 contribue au financement de différentes écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire en contrepartie de l'appui qu'elles fournissent à la DGAL (Montpellier SupAgro, ENGEES, ENVT, ENSP, AgroSup Dijon, AgroParisTech, ONIRIS, EnVA, AgroBordeaux, AgroCampus Ouest, VetAgro Sup, Ensfea). Il s'agit en particulier de Vetagrosup et de l'ENVT. Ces écoles ont reçu en 2019 2,4 M€ en AE et 2,7 M€ en CP au titre de conventions. La surconsommation par rapport à la prévision en LFI a trait en particulier à la convention pour le financement des analyses faites après l'incendie de l'usine Lubrizol (1,03 M€), portées par les écoles vétérinaires, et notamment ONIRIS. Par ailleurs, l'ENVT a bénéficié des aides du plan EcoAntibio en 2019 à hauteur de 31 900 €.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur Réalisation 2018 *Prévision 2019* Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail		1 279	54	0	8	4
	0	*1 308*	*62*	*10*	*0*	*3*
	0	1 303	52	0	8	3
Total		**1 279**	**54**	**0**	**8**	**4**
	0	***1 308***	***62***	***10***	***0***	***3***
	0	**1 303**	**52**	**0**	**8**	**3**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

En 2019, l'ANSES a sous consommé son plafond d'emplois de 5 ETPT. Cette sous-réalisation résulte d'une montée en puissance du modèle économique des produits réglementés moins rapide que prévue en LFI, compte tenu de recettes fiscales perçues en 2018 plus faibles qu'anticipées.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	1 287	1 279
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	-3	-3
Impact du schéma d'emplois 2019	**-5**	**3**
Solde des transferts T2/T3	2	2
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	27	22
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	**1 308**	**1 303**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-10	-19

Le SE de -10 ETP prévu en LFI 2019 a été réalisé à hauteur de -19 ETP : ce niveau ne correspond toutefois qu'en partie à des suppressions de postes et reflète également une vacance structurelle. De même, l'impact du schéma d'emplois 2019 à hauteur de 3 ETPT ne correspond pas à des créations de poste, mais à un rattrapage des recrutements sur des postes qui étaient vacants en 2018.

Par ailleurs, un transfert de 2 ETP depuis le ministère du travail est intervenu en 2019 afin de permettre à l'ANSES de recruter les agents destinés à réaliser la nouvelle mission qui lui est confiée matière notamment d'actualisation ou de création de tableaux de maladies professionnelles.

Enfin, une correction technique de 22 ETPT (soit 7,5 ETPT au titre des recrutements 2019 associé avec l'effet en année pleine des recrutements initiés dès la fin 2018) a été opérée en 2019 au titre du modèle économique, ce modèle permettant depuis 2018 d'ajuster l'évolution des effectifs à celle des recettes de fiscalité affectée. L'écart de 5 ETPT par rapport à la LFI s'explique par le niveau de recettes fiscales perçues en 2018 qui a été plus faible qu'anticipé.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ANSéS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail	31 900 000	32 367 344
Total	**31 900 000**	**32 367 344**

OPÉRATEURS

ANSÉS - AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE, DE L'ALIMENTATION, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TRAVAIL

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES) est un établissement public de l'État à caractère administratif régi par les dispositions des articles L. 1313-1 et suivants et R. 1313-1 et suivants du code de la santé publique. L'établissement est placé sous la tutelle conjointe des ministres charges de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail.

Sa gouvernance générale repose sur un contrat d'objectifs et de performance pour 2018-2022 (COP) adopté en conseil d'administration et signé par les cinq tutelles en 2018. L'année 2019 est donc la seconde année du COP. Il s'articule autour des 5 axes stratégiques suivants :

- renforcer l'excellence scientifique, la qualité et l'indépendance de l'expertise de l'Agence ;
- anticiper les menaces et les risques émergents ;
- affirmer le rôle de l'ANSES dans la construction du dispositif de sécurité sanitaire en Europe et dans le monde ;
- promouvoir le dialogue avec la société et l'information du public sur ses missions ;
- renforcer l'efficience globale de l'Agence.

C'est également la seconde année de mise en œuvre du modèle économique produits réglementés qui permet d'accompagner la gestion des autorisations de mise sur le marché pour les produits réglementés (AMM).

En 2019, l'Anses a modifié son organisation avec la création d'une direction de l'administration et des finances ainsi que la mise en place d'un service facturier. Sa certification ISO 90001 a été renouvelée sans réserve. Par ailleurs son directeur général a été reconduit en juin pour un nouveau mandat de 3 ans. Enfin, le nouveau bâtiment de l'agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV) a été inauguré.

L'activité de l'ANSES a été soutenue avec notamment une augmentation forte des saisines en urgence (20) ainsi que de nombreuses sollicitations parlementaires (50 auditions et rendez-vous). L'ANSES a également connu une augmentation du nombre de ses mandats européens et internationaux dont 3 nouveaux mandats de référence de l'UE. Enfin la nouvelle convention cadre de l'observatoire de la qualité de l'alimentation pour 2020-2023 a été signée (OQALI).

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	**60 296**	**60 296**	**68 638**	**68 638**	**57 167**	**57 443**
Subventions pour charges de service public	60 296	60 296	68 638	68 638	56 877	56 957
Transferts					290	486
P113 – Paysages, eau et biodiversité	**100**	**134**			**453**	**214**
Transferts	100	134			453	214
P181 – Prévention des risques	**10 859**	**8 859**	**8 958**	**8 958**	**10 846**	**11 846**
Subventions pour charges de service public	6 859	6 859	8 958	8 958	8 846	8 846
Transferts	4 000	2 000			2 000	3 000
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie,	**1 532**	**1 532**	**1 551**	**1 551**	**1 532**	**1 622**

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
du développement et de la mobilité durables						
Subventions pour charges de service public	1 532	1 532	1 551	1 551	1 532	1 532
Transferts						90
P200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)						**587**
Transferts						587
P204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	**14 249**	**14 249**	**14 489**	**14 489**	**15 876**	**15 876**
Subventions pour charges de service public	14 249	14 249	14 489	14 489	15 876	15 876
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	**8 175**	**8 175**	**8 395**	**8 395**	**8 300**	**8 300**
Subventions pour charges de service public	8 175	8 175	8 395	8 395	8 300	8 300
Total	**95 211**	**93 245**	**102 031**	**102 031**	**94 173**	**95 887**

Sur les 95,9 M€ de financements de l'État, l'Anses a reçu 91,5 M€ de subventions pour charges de service public (SCSP) qui se décomposent de la manière suivante :

- 56,9 M€ de SCSP principale base au titre du programme 206 versés par le MAA (63 %) auxquels s'ajoutent 55 k€ de SCSP complémentaire (conventions qualifiées en SCSP avant septembre 2019) ;
- 14,3 M€ au titre du programme 204 en provenance du ministère chargé de la santé (16 %) ;
- 10,4 M€ au titre des programmes 181 et 190 en provenance du ministère chargé de l'environnement (12 %) ;
- 8,3 M€ au titre du programme 111 en provenance du ministère chargé du travail (9 %) ;

Pour le programme 206, l'écart avec la LFI 2019 s'explique par la mise en réserve puis un gel de 5 M€ de SCSP en fin d'année. Le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » a contribué à hauteur de 56,3 M€ en 2019 à la SCSP globale de l'ANSES soit, après déduction de la réserve de précaution (1,58 M€), une économie de 10,16 M€ par rapport à la programmation. Cet effort d'économie correspond à une diminution de la dotation de 5,16 M€ dès le début de gestion, puis à une nouvelle diminution de 5 M€ en fin de gestion dans le cadre du report de versement de la dernière tranche de SCSP. En effet, afin d'assurer les besoins de financement du programme jusqu'à la fin de l'exercice, il a été décidé de reporter le versement de la dernière tranche de SCSP à l'ANSES à la fin de l'exercice 2019. Cette diminution était également justifiée par une surévaluation initiale des besoins financiers de l'ANSES pour le contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le montant de SCSP socle versé par le P204 est conforme au budget initial, avec 14,3 M€. Un montant complémentaire de 1,5 M€ a été versé en faveur des actions menées sur l'alimentation (nutrivigilance) et l'eau (animation du réseau des laboratoires d'analyses pour des campagnes nationales exploratoires).

Le reste du financement public de l'ANSES en 2019 est composé de transferts pour un montant global de 4,4 M€. 3 M€ ont notamment été versés par le Ministère de la Transition écologique et solidaire via le P181 au titre des appels à projet de recherche sur les perturbateurs endocriniens, dont 2 M€ perçus pour le solde de l'appel à projet 2019 et 1 M€ en avance de phase pour l'appel à projet 2020.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	97 599	90 536	Subventions de l'État	97 994	95 944
dont charges de pensions civiles	*9 600*	*9 178*	*– subventions pour charges de service public*	*97 994*	*95 944*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	48 576	53 384	Fiscalité affectée	31 900	32 367
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	14 500	8 644
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	6 500	9 770	Autres produits	5 445	6 188
dont dotations aux amortissements et provisions	*6 500*	*9 770*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*1 350*	*1 186*
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		*23*
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		
Total des charges	**146 175**	**143 920**	**Total des produits**	**149 839**	**143 144**
Résultat : bénéfice	3 664		Résultat : perte		776
Total : équilibre du CR	149 839	143 920	Total : équilibre du CR	149 839	143 920

** Voté*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	8 814	7 785
Investissements	10 515	7 648	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	3 162	935
			Autres ressources		23
Remboursement des dettes financières		1 006	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**10 515**	**8 654**	**Total des ressources**	**11 976**	**8 743**
Augmentation du fonds de roulement	1 461	89	Diminution du fonds de roulement		

** Voté*

N.B. Les crédits de transferts ont été inscrits, par erreur, en SCSP dans le compte de résultat.

Le résultat consolidé pour 2019 est déficitaire de 776 k€ contre une prévision de bénéfice de 3,7 M€ au BI 2019.

Ce déficit a pour origine une diminution des produits de - 6,7 M€ (- 4,5 %) dont - 5,9 M€ (- 40,4 %) pour le poste autres subventions et - 2 M€ (- 2,1 %) pour les subventions de l'État (dont - 5 M€ de réduction pour la SCSP du MAA) compensés partiellement par les autres produits et la fiscalité affectée pour un total de 1,2 M€ (+3,2 %). La baisse des produits n'est que très partiellement compensée par une diminution des charges de - 2,3 M€ (-1,5 %) avec -7 M€ (-7,2 %) pour le poste personnel compensé par +4,8 M€ (+9,9 %) de fonctionnement hors personnel.

L'ANSES dégage une capacité d'autofinancement de 7,79 M€. Le fonds de roulement à fin 2019 s'élève à 31,7 M€ et la trésorerie à 33,4 M€ en relative stabilité par rapport à 2019 (respectivement 31,6 M€ et 31,7 M€ au 31/12/2018).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	97 599	97 599	96 247	96 247
Fonctionnement	43 737	42 076	40 887	36 342
Intervention	0	0	0	0
Investissement	10 296	10 515	6 467	8 588
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**151 632**	**150 190**	**143 602**	**141 178**
Dépenses de pensions civiles globales	9 600	9 600	9 178	9 178

** Voté*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**137 151**	**127 193**
Subvention pour charges de service public	97 994	91 486
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	31 900	30 897
Autres financements publics	3 162	1 525
Recettes propres	4 095	3 285
Recettes fléchées	**14 500**	**14 483**
Financements de l'État fléchés	0	3 382
Autres financements publics fléchés	14 500	9 814
Recettes propres fléchées	0	1 286
Total des recettes (C)	**151 651**	**141 676**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**1 461**	**497**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**0**	**0**

** Voté*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
A - Activité scientifique des laboratoires	*47 499* 47 687	*17 060* 14 943	*16 489* 13 531	*0* 0	*0* 0	*7 801* 3 728	*6 168* *4 244*	***72 360*** **66 358**	***70 156*** **65 462**
B - Activité d'expertise d'évaluation et d'autorisation	*36 812* 36 343	*18 501* 15 128	*17 165* 12 760	*0* 0	*0* 0	*1 412* 182	*2 230* *1 708*	***56 725*** **51 653**	***56 207*** **50 810**
C - Soutien aux activités de l'agence	*13 288* 12 189	*8 176* 10 816	*8 422* 10 052	*0* 0	*0* 0	*1 083* 2 557	*2 117* *2 637*	***22 547*** **25 562**	***23 827*** **24 878**
Total	***97 599*** **96 219**	***43 737*** **40 887**	***42 076*** **36 342**	***0*** **0**	***0*** **0**	***10 296*** **6 467**	***10 515*** ***8 588***	***151 632*** **143 573**	***150 190*** **141 150**

** Voté*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**0**	**0**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	10 620	16 420
Autres décaissements non budgétaires	0	39 978
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**10 620**	**56 397**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**1 830**	**1 754**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	1 830	1 754
Total des besoins	**12 450**	**58 151**

** Voté*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**1 461**	**497**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	10 989	10 845
Autres encaissements non budgétaires	0	46 809
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**12 450**	**58 151**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**0**	**0**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	**12 450**	**58 151**

** Voté*

Le solde budgétaire est excédentaire de 526 k€ contre une prévision de 1,5 M€ au budget initial 2019.

L'origine de la variation de -0,94 M€ de l'excédent avec le BI 2019 découle de moindres recettes à hauteur de -10 M€ (-6,6 %) partiellement compensées par une diminution des dépenses de -9 M€ (-6%).

S'agissant des recettes, elles se composent pour 65 % de SCSP, 22 % de la fiscalité affectée, 11 % par des autres financements publics (conventions de recherche, d'études, prestations avec l'État, l'UE, les collectivités territoriales et les subventions d'équipement) et seulement 2 % de recettes propres. Ces pourcentages demeurent du même ordre que ceux de 2018. Par rapport au BI 2020, les financements de l'État diminuent de -6,5 M€ (-6,6%) par rapport au budget initial par l'effet de la réduction de 5 M€ de la SCSP versée par le P206, ainsi que d'une baisse des crédits d'intervention devant être versés par ce même programme (500 k€ contre 2 M€ prévus en BI 2019). Les recettes de la fiscalité affectée sont également en recul de -1 M€ (-3,1%) malgré un rythme d'activité soutenu pour les redevances biocides ainsi qu'une progression de +10 % des dossiers déposés par rapport à 2018 pour les autorisations de mise sur le marché des médicaments vétérinaires dans un contexte lié au Brexit. Cette diminution découle d'un changement de méthode de comptabilisation pour les taxes sur les produits phytopharmaceutiques avec une moindre comptabilisation des recettes. Les recettes sur conventions et autres subventions s'élèvent à 14,4 M€ et sont conformes à la prévision du BI 2019. Les recettes liées aux investissements (autres financement publics) baissent de -1,64 M€ (-51,8%), liées à des versements moindres que prévus par rapport au BI 2019. Les recettes propres sont elles aussi légèrement en deçà des prévisions (prestations tarifées des laboratoires, de l'ANMV et d'autres recettes diverses comme les indemnités journalières).

S'agissant des dépenses, elles s'élèvent à 143,15 M€ en CP, composées de 68 % de personnels, 26 % de fonctionnement et 6 % d'investissement. Leur diminution de - 9 M€ correspond à - 1,4 M€ (- 1,4%) pour celles de personnel avec notamment une diminution du CAS pension de - 0,38 M€ en lien avec l'augmentation de la part des agents contractuels par rapport aux agents public, - 5,7 M€ (- 13,6%) pour le fonctionnement principalement pour les dépenses de fonctionnement courant sur conventions (décalages de signatures ou versements reportés en 2020) et dans une moindre mesure des autres dépenses (effet de la mise en œuvre du service facturier par l'ANSES et du changement de comptabilisation pour les taxes fiscales affectées entraînant des reports sur 2020) et de - 1,9 M€ (-18,4%) pour les investissements (moindre recettes et décalage dans le temps du projet de construction d'un laboratoire commun avec l'ANSM sur Lyon Gerland).

La répartition des dépenses par destination est la suivante : 46 % sur l'activité scientifique des laboratoires, 36 % sur l'activité d'expertise et d'évaluation et 18 % sur le soutien aux activités de l'agence.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**1 333**	**1 370**	**1 355**
– sous plafond	1 279	1 308	1 303
– hors plafond	54	62	52
dont contrats aidés		*10*	
dont apprentis	*8*		*8*
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**3**	**3**
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		3	3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le schéma d'emplois prévus en 2019 s'élevait à -10 ETP, auquel s'ajoutait une correction technique de 27 ETPT pour la mise en œuvre du modèle économique « **produits réglementés** ».

L'effectif sous-plafond s'élève en 2019 à 1 302,74 ETPT, soit 5 ETPT en-deçà de la prévision, mais 24 ETPT de plus qu'en 2018. Pour la seconde année de mise en oeuvre du modèle économique "produits réglementés", 22 ETPT ont été recrutés dans ce cadre sur les 27 ETPT prévus, la sous exécution s'expliquant par le montant moindre des recettes affectées à l'établissement en 2018 par rapport à la prévision.

En 2019, l'ANSES compte également 51,96 ETPT hors plafond contre une prévision de 62 ETPT. Les emplois hors-plafond sont intégralement financés par des recettes externes, notamment dans le cadre de projets de recherche remportés par l'agence sur appels à projets compétitifs ou dans le cadre de projets financés par l'Union européenne (LRUE notamment). La sous-exécution résulte d'un décalage dans le temps des recrutements.

PROGRAMME 215

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

PROGRAMME 215

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 182
Objectifs et indicateurs de performance 184
Présentation des crédits 193
Justification au premier euro 199
Opérateurs 230

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Sophie DELAPORTE
Secrétaire générale
Responsable du programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Le programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » est un programme d'appui à l'ensemble des services ministériels, plus spécifiquement dédié au pilotage et à la mise en œuvre opérationnelle sur tout le territoire des politiques publiques portées par le ministère. Il regroupe pour l'essentiel les moyens en personnel et en fonctionnement de l'administration centrale et de certains services déconcentrés départementaux ou régionaux. Le programme comporte également les crédits relatifs à l'évaluation de l'impact des politiques publiques et à l'information statistique ainsi que certains crédits faisant l'objet d'un pilotage national, dans le cadre du développement de grands programmes informatiques ou immobiliers, de la formation continue, de l'action sanitaire et sociale, de l'information et de la communication institutionnelle du ministère.

À ce titre, le programme poursuit trois grandes priorités :
– une simplification de l'accès de l'usager aux informations et aux procédures du ministère ;
– une adéquation optimale entre missions et moyens sur l'ensemble du territoire ;
– une optimisation des coûts et de la qualité des services.

Un service à l'usager plus accessible et de plus en plus personnalisé

Les systèmes d'information et de communication sont des leviers essentiels de la transformation de la relation à l'usager. Le ministère a engagé de longue date des chantiers de dématérialisation avec le développement des téléprocédures. L'objectif de 100 % de dossiers PAC télédéclarés a été atteint dès 2016 et la télédéclaration des aides animales (Telepac bovins, ovins/caprins) est également obligatoire depuis 2017. Par ailleurs, la téléprocédure de délivrance des agréments aux établissements est désormais totalement effective.

Le recensement général de l'agriculture qui sera opéré en 2020 sera effectué avec cette même volonté de service personnalisé. Ainsi, le recours accru aux données administratives (aides de la PAC, base de données nationale d'identification des animaux, casier viticole informatisé, données de l'agence Bio, etc.), permettra de pré-remplir les questionnaires ; les enquêtes web seront déployées, les exploitants agricoles uniquement concernés par le « cœur » du questionnaire (soit environ 85 % à 90 % des exploitations) seront interrogés par internet, à partir d'un questionnaire simplifié ; les outils de diffusion des résultats seront modernisés en vue de faciliter la recherche d'information et l'accès aux données collectées par cette opération. La refonte du site sera effectuée en convergence avec le nouveau site web de l'INSEE et une recherche de synergie maximale avec l'outil DISAR de diffusion des données.

Une adéquation optimisée entre les missions et les moyens sur l'ensemble du territoire

S'agissant de la politique de ressources humaines, l'année 2019 a été marquée par le déploiement du nouveau système d'information interministériel de gestion des ressources humaines RenoiRH, qui se prolongera au cours de l'année 2020.

Le calendrier de mise en œuvre du protocole "parcours professionnels, carrières et rémunérations" a été tenu aussi bien s'agissant des mesures indiciaires (en janvier 2019) que de la réforme de l'évaluation des personnels d'enseignement et d'éducation à compter de la rentrée scolaire 2019.

Enfin, le ministère a déposé sa candidature au Label égalité et diversité et mis en œuvre, notamment, un collège de déontologie.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, la dotation du ministère au titre du programme 215 a été respectée. Le recrutement exceptionnel de contractuels de courte durée chargés du traitement des dossiers PAC a conduit au relèvement du plafond d'emplois de 35 ETPT en loi de finances rectificative.

Une mutualisation de la gestion dans les domaines de l'informatique, de l'immobilier et des achats

Le ministère poursuit ses efforts et ses investissements, conformément aux orientations gouvernementales de mutualisation renforcée, en poursuivant trois objectifs :

- garantir la sécurisation du déploiement des nouveaux services aux usagers et aux agents dans le cadre de plusieurs programmes stratégiques :
  - le projet RESYTAL, couvrant le domaine des inspections sanitaires, dont le premier cycle est à présent achevé ;
  - le projet SIRENA visant la refonte du système d'information de l'enseignement agricole (gestion des apprenants, gestion des examens, gestion des dotations de l'enseignement privé, brique décisionnelle), dans une optique partagée de rapprochement avec le SI de l'Éducation nationale et dont le premier cycle est également terminé ;
  - le "SI Économie agricole" qui vise l'élaboration d'un outil pour la gestion et le cadrage du contrôle des structures (gestion de la pression foncière sur le territoire), enjeu identifié dans la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
  - le basculement vers le système d'information interministériel des ressources humaines RenoiRh, qui s'inscrit pleinement dans l'orientation du ministère qui consiste à s'intégrer dans le cadre interministériel et à recourir à des solutions existantes et opérationnelles
- améliorer la performance économique et énergétique des bâtiments et des sites informatiques. Les implantations d'administration centrale sur le site de Paris sont ainsi rationalisées avec la poursuite des travaux de rénovation des bâtiments du site de Varenne et le commencement du projet de relocalisation des opérateurs du site de l'Arborial à Maisons-Alfort ;
- renforcer le pilotage et la mutualisation des achats en cohérence avec les objectifs d'économies assignés au ministère par la direction des achats de l'État.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	**Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère**
INDICATEUR 1.1	Taux d'utilisation des téléprocédures
INDICATEUR 1.2	Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières
OBJECTIF 2	**Optimiser l'efficience de la gestion des ressources humaines et s'assurer de la meilleure adéquation missions/moyens**
INDICATEUR 2.1	Efficience de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 2.2	Taux d'adéquation missions/moyens
INDICATEUR 2.3	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
OBJECTIF 3	**Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**
INDICATEUR 3.1	Efficience de la fonction immobilière
INDICATEUR 3.2	Efficience de la fonction achat
INDICATEUR 3.3	Efficience de la fonction informatique

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1
Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère

INDICATEUR 1.1
Taux d'utilisation des téléprocédures

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'utilisation des téléprocédures	%	96,4	96	75	73,4	95	78
Nombre total de personnes ayant utilisé une télé procédure	Nb	800 830	800 830	1040140	975 178	974459	1383100

Commentaires techniques

Source des données : Les données sont issues de l'enquête annuelle auprès des maîtres d'ouvrage assistés de leurs maîtres d'œuvres.

Mode de calcul : L'unité de compte est le formulaire électronique rempli jusqu'au stade de la validation (site web) ou l'unité logique d'information échangée. L'indicateur rapporte le nombre de dossiers traités à la suite d'une téléprocédure au nombre total des dossiers traités. Sont prises en compte les procédures qui font l'objet d'une informatisation permettant aux usagers d'effectuer leur démarche à distance dans un environnement sécurisé. La notion d'usager s'entend ici comme usager externe du ministère.

Ce premier indicateur est composite puisqu'il mesure l'utilisation des différentes téléprocédures mises en place par le ministère :

- à destination des agriculteurs, TéléCALAM, outil des télédéclarations des demandes d'indemnisation au titre des calamités agricoles, TéléPAC, solution de télédéclaration des demandes d'aides au titre de la politique agricole commune et Déma TIC pour le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation (TIC / TICGN) ;
- des vétérinaires sanitaires (TeleVSB et TeleFCO, outils de télédéclaration des demandes d'indemnisation respectivement des visites sanitaires bovines et des actes de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine) ;
- des apiculteurs (TeleRUCHERS, télédéclaration des emplacements des ruches) ;
- COLEOR (collecte des essais officiellement reconnus avant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques) ;
- inscription au concours de recrutement de l'enseignement agricole et hors enseignement ;
- inscription aux examens de l'enseignement agricole (lycéens et candidats libres).

La moyenne des taux individuels d'utilisation des procédures est utilisée pour éviter l'effet induit par l'hétérogénéité des volumes correspondant aux différentes procédures.

INDICATEUR 1.2
Taux de dématérialisation des enquêtes statistiques régulières

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Entreprises agroalimentaires	%	98	Non déterminé	98	98	98	100
Exploitations agricoles et forestières	%	15	Non déterminé	30	25	25	40
Exploitations aquacoles	%	Non déterminé	Non déterminé	100	Sans objet	100	100

Commentaires techniques

Source des données : Les données de l'année n sont relatives à la campagne d'enquêtes de l'année n. Pour les enquêtes infra-annuelles, les données collectées portent sur l'année n et pour les enquêtes annuelles sur l'année n-1.

Mode de calcul : Nombre d'entreprises (ou exploitations) auxquelles la télédéclaration est proposée / nombre d'entreprises (ou exploitations) interrogées dans les enquêtes statistiques.

Ce sous-indicateur mesure la proportion d'entreprises répondant aux enquêtes statistiques sur l'agroalimentaire auxquelles une télédéclaration est proposée. Depuis le PAP 2019, le sous indicateur est élargi au périmètre des exploitations agricoles et forestières et reprend également les exploitations aquacoles.

L'absence de données pour 2018 est liée au fait que le MAA ne calculait auparavant qu'un seul taux global de dématérialisation des enquêtes statistiques.

Concernant le sous-indicateur relatif aux exploitations aquacoles, il est supprimé en 2020 ce qui explique l'absence de prévision actualisée 2019 dans le PAP 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS

TAUX D'UTILISATION DES TELEPROCEDURES

Deux ouvertures de nouvelles téléprocédures prévues en 2019 ont été annulées ou reportées :

- **Téléinscription : la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), maîtrise d'ouvrage du service, renonce à ouvrir aux usagers cette téléprocédure** car elle ferait doublon avec le dispositif désormais mis en place par le MENJ (ouverture de l'application d'affectation Affelnet sur le web aux familles : les parents vont pouvoir via ce site consulter l'affectation de leur enfant au lycée).

- **Expadon 2 :** l'outil comporte deux modules, un relatif aux agréments, déjà opérationnel pour toutes les demandes d'agréments, l'autre pour les demandes de certificat export. Les travaux de développement du deuxième module se sont poursuivis en 2019. La téléprocédure devrait être ouverte en février 2020 mais uniquement pour les certificats relatifs aux exportations de produits laitiers et non pour l'ensemble des flux d'exportations. Elle ne concernera par ailleurs que les départements volontaires.

Cette téléprocédure concerne environ 385 000 demandes /an. Son déploiement progressif en 2020 conduira à une baisse du taux général d'utilisation des téléprocédures, le temps de la généralisation et de l'acculturation des usagers.

Concernant les autres téléprocédures :

-la **téléprocédure ARPENT (Examens)** a connu des difficultés de fonctionnement en 2019. Cette téléprocédure permet à des candidats libres de s'inscrire aux examens de l'enseignement agricole. Les difficultés rencontrées n'ont pas permis le transfert des préinscriptions des candidats dans l'application de gestion Indexa2/Sinex qui permet de vérifier les données et édite la fiche d'inscription et les cartes d'épreuve. Cette situation a obligé les services en charge de l'organisation des examens à ressaisir les inscriptions de ARPENT (examen) dans Indexa2/Sinex et de privilégier l'inscription des candidats sans passer par ARPENT (examen).

- **Logics**, l'outil de demande d'autorisation d'exploiter, reste assez faiblement utilisé du fait de la complexité de la procédure (y compris non dématérialisée) mais le nombre de dossiers déposés sur la téléprocédure est en nette hausse (+84%). Le nombre total de dossiers connaît également une hausse significative de 15 %, liée aux dispositions de la loi d'avenir de 2014. La progression va se poursuivre en 2020.

- **Dematic**, pour les demandes de remboursement de TIC/TICGN (taxe intérieure de consommation), n'a pas été rendu obligatoire dès le 1er euro en 2019 (périmètre constant), mais le sera pour 2020.

- **Telepac** : en 2019, la télédéclaration des demandes d'aides animales est devenue obligatoire pour les cinq départements ultramarins : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte. Ainsi, le formulaire papier est définitivement supprimé. Néanmoins cette modification n'impacte pas le taux d'usage des téléprocédures car les demandes d'aide ultramarines ne représentent qu'1 % du total des demandes d'aides animales et une majorité d'entre elles étaient déjà télédéclarées.

Pour rappel, les aides de la politique agricole commune s'inscrivent dans une programmation de sept années. La programmation en cours s'achèvera en 2020. La programmation suivante portera sur les années 2021 à 2027.

- **La télédéclaration des visites sanitaires** par les vétérinaires a été élargie aux visites de la filière équine en 2019.

- **Calamnat** : une augmentation notable d'usagers de la procédure entre 2018 et 2019 tous canaux confondus et en particulier via télécalam est due à la sécheresse intervenue en 2018 qui a conduit beaucoup d'agriculteurs à demander une indemnisation en 2019.

- **Le formulaire en ligne de déclaration obligatoire de ruches** reste très utilisé (>93%).

TAUX DE DEMATERIALISATION DES ENQUÊTES STATISTIQUES REGULIERES

L'indicateur vise à mesurer les avancées de la dématérialisation des enquêtes statistiques relevant du périmètre ministériel. La mesure ne porte que sur les enquêtes régulières et exclut donc les enquêtes apériodiques.

En 2018, les statistiques sur la pêche et l'aquaculture ont rejoint le champ des opérations sous responsabilité du service de la statistique et de la prospective (SSP). L'enquête annuelle sur la structure des exploitations aquacoles a été lancée en 2018 pour la première fois avec une collecte par internet. Ce mode de collecte a été poursuivi en 2019, sur un périmètre élargi, et sera reconduit pour 2020 et les années suivantes. Cet indicateur ayant atteint un taux de 100 %, il ne sera plus suivi dans les documents budgétaires à partir de 2020.

L'enjeu sur le secteur agricole est la préparation du prochain recensement agricole dont la collecte des données auprès des exploitants agricoles, d'octobre 2020 à mars 2021, sera réalisée par internet sur une partie du champs. Cette dématérialisation portera sur environ 330 000 exploitations agricoles. S'agissant d'une enquête non périodique, elle n'entrera pas dans le calcul de l'indicateur. Cependant, il s'agira de la première collecte dématérialisée auprès de cette population et les enseignements qui en seront tirés permettront de poursuivre l'effort de dématérialisation sur les enquêtes périodiques (« cheptel » et « terres labourables»), à partir de 2022.

Concernant le secteur forestier, l'enquête est dématérialisée depuis 2017. Les efforts en 2019 ont porté sur la simplification du questionnaire pour essayer d'accroître le taux de réponse des enquêtés par internet et réduire l'assistance nécessaire à la réponse.

Pour ce qui est des industriels enquêtés au sein de l'industrie agroalimentaire (IAA), la dématérialisation des enquêtes est achevée. L'enjeu pour les prochaines années porte sur l'organisation de la collecte aujourd'hui répartie entre organisations professionnelles agréées et les équipes internes du SSP.

OBJECTIF 2
Optimiser l'efficience de la gestion des ressources humaines et s'assurer de la meilleure adéquation missions/moyens

INDICATEUR 2.1
Efficience de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio "gérants / gérés"	%	2,10	1,94	2	1,94	1,92	2,2
Effectifs gérés	Nb	32 349	32014	32167	31 874	30 992	30769

Commentaires techniques

Source des données : les données sont issues du système d'information RH du ministère et du plan d'activité des fonctions support pour le numérateur du ratio d'efficience ; elles sont issues du SIRH et de l'infocentre paie pour les effectifs gérés.

Mode de calcul : l'indicateur mesure en pourcentage le nombre d'agents remplissant l'une des quatre grandes fonctions RH (gestion RH, formation, suivi des conditions de travail et pilotage de la politique de gestion des RH et des compétences) rapporté à l'effectif géré (personnels permanents et vacataires).

INDICATEUR 2.2

Taux d'adéquation missions/moyens

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'adéquation missions/moyens	ratio	0,8	>0,8	>0,8	Sans objet	>0,8	>0,8

Commentaires techniques

Source des données : Les données (correspondant à l'année n-1) sont issues du suivi d'activité mis en place dans les services déconcentrés du ministère et du modèle d'allocation des moyens, modèle support du dialogue de gestion visant à assurer une allocation objective des dotations au regard des inducteurs d'activité du département considéré.

Mode de calcul : Au niveau départemental, une régression mathématique est effectuée pour mesurer la corrélation entre l'activité réelle constatée dans chaque service sur les missions liées à l'économie agricole et les effectifs effectivement consacrés à la mise en œuvre de ces missions.

L'indicateur est supprimé en 2020 ce qui explique l'absence de prévision actualisée 2019 dans le PAP 2020.

INDICATEUR 2.3

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,83	5,09	5,15	5,22	5,22	6

Commentaires techniques

Source des données : MAA - Bureau de l'action sanitaire et sociale

Mode de calcul : Le mode de calcul retenu est celui utilisé dans le cadre de la déclaration faite au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Le taux retenu est le taux légal qui prend en compte les travailleurs handicapés déclarés et les dépenses donnant lieu à unités déductibles.

Taux d'emploi légal = ((bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée +nombre d'unités déductibles) / effectif total au 1er janvier de l'année écoulée) x 100.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Ratio "gérants / gérés"

Avec un ratio de 1,92 % en 2019, la cible 2020 de l'indicateur est d'ores et déjà atteinte.

L'année 2019 a été marquée par le déploiement du nouveau système d'information interministériel de gestion des ressources humaines RenoiRH qui se prolongera au cours de l'année 2020. Les retards en gestion provoqués par le déploiement de RenoiRH n'influent pas sur le calcul de ce ratio.

Le calendrier de mise en œuvre du protocole "parcours professionnels, carrières et rémunérations" a été tenu aussi bien s'agissant des mesures indiciaires (en janvier 2019) que de la réforme de l'évaluation des personnels d'enseignement et d'éducation à compter de la rentrée scolaire 2019.

Taux d'adéquation missions / moyens

Le calcul de l'indicateur « taux d'adéquation missions moyens » pour l'année 2019 donne un résultat de 0,8. Ce résultat confirme le bon fonctionnement du modèle d'allocation des moyens sur le domaine « économie agricole » (efficacité à 80%) et garantit, notamment, la bonne répartition des effectifs entre les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) sur ce domaine qui est une priorité forte du MAA (mise en œuvre de la PAC, crises agricoles, etc.).

Cet indicateur ayant atteint sa cible depuis plusieurs années, il ne sera plus suivi dans les documents budgétaires à partir de 2020.

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Le MAA mène, depuis plusieurs années, une politique d'insertion et de maintien dans l'emploi de ses agents. Cette politique volontariste a permis d'augmenter régulièrement le taux d'emploi des agents en situation de handicap du ministère.

Les actions portent notamment sur une campagne de communication, axée sur la compétence des agents qui a débuté en 2018. Elle a contribué au changement du regard porté sur le handicap. L'intégration d'un onglet sur le handicap dans le portail agent de l'application Agorha a permis à tous les agents d'accéder à leurs données RH en lien avec une reconnaissance administrative d'un handicap.

La part des bénéficiaires de l'allocation d'emploi est en hausse en 2019, avec 5,22 % des effectifs contre 5,09 % en 2018.

OBJECTIF 3

Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

INDICATEUR 3.1

Efficience de la fonction immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio SUN / Poste de travail	m²/poste de travail	13,53	13,41	13,54	13,49	13,27	12
Ratio entretien courant / SUB	€/m²	11,5	15,18	Non déterminé	16,44	24,39	Non déterminé
Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	16,06	4,41	Non déterminé	57,62	55,89	Non déterminé
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	2,37	1,39	1	0	6,25	5-10
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	2,61	1,78	1	7,69	20,51	5-10

Commentaires techniques

Ratio SUN (surface utile nette) / poste de travail

Source des données : MAA - Bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul : le ratio *SUN (Surface Utile Nette) / poste de travail* prend en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA ; il reprend la définition de la Direction de l'immobilier de l'État.

Ratios entretien courant / SUB et entretien lourd / SUB

Les ratios *entretien courant / SUB* et *entretien lourd / SUB* (surface utile brute) prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA ; ils reprennent la définition de la Direction de l'immobilier de l'État..

Grands projets immobiliers

Les projets immobiliers suivis (sites de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal) s'inscrivent dans le cadre du nouveau schéma d'implantation de l'administration centrale du MAA validé le 27 juin 2014 par le Secrétaire d'État chargé du budget.

Source des données : MAA - Sous-direction de la logistique et du patrimoine

Mode de calcul : Les définitions sont conformes au guide de la performance relatif à la préparation du PAP- volet performance.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés par rapport à la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

Le budget prévu initialement inclut toutes les dépenses prévisionnelles liées au projet immobilier y compris les révisions de prix et les aléas. Il est calculé par le maître d'ouvrage et mentionné dans le programme de l'opération (documents contractuels sur la base duquel le maître d'œuvre est recruté et/ou dans des documents internes rédigés par le maître d'ouvrage).

Le budget réactualisé inclut le coût de réalisation, les travaux supplémentaires effectués et les révisions de prix. Il correspond au montant des AE imputées sur une tranche fonctionnelle.

La durée réactualisée peut concerner la phase études et/ou la phase de travaux.

INDICATEUR 3.2

Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Gains relatifs aux actions achat	M€	1,4	1,35	1,5	1,4	0,56	2
Taux de performance achat	%	Non déterminé	10,56	7,5	1,16	0,98	10

Commentaires techniques

Gains relatifs aux achats

Source des données : le montant des gains « achats » est extrait du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ». Ces gains sont saisis par le bureau de la commande publique et des achats et font l'objet d'un suivi par la Direction des achats de l'État (DAE)..

Mode de calcul : les économies d'achats sont générées au moyen des procédures d'achat et des « actions de progrès » mises en œuvre en interministériel par la DAE comme au niveau du ministère par les chargés de procédure du Bureau de la commande publique et des achats (BCPA).

Ces économies d'achats sont mesurées à partir d'une méthode interministérielle de calcul des gains.

Cette méthode, validée par le Comité des achats de l'État en juillet 2009, est fondée sur la comparaison entre :

- des prix ou des « situations » de référence ;
- des prix nouveaux ou une situation nouvelle.

L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume annuel.

Cette économie d'achat est dite « base 12 mois » car elle n'est comptabilisée qu'une seule fois l'année de notification du marché.

Taux de performance achat

Source des données : les données sont extraites du logiciel interministériel de saisie et de calcul « Impact ».

Mode de calcul : Il met en perspective les gains « achats » au regard du périmètre de dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat.

INDICATEUR 3.3

Efficience de la fonction informatique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	Non déterminé	1412	1442	1419	1568	1429
Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	Non déterminé	2990	2230	2219	2494	2193
Taux d'écart calendaire agrégé des projets informatiques	%	21,89	17,98	17	17	88,18	15
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets informatiques	%	29,10	13,32	20	20	31,06	25

Commentaires techniques

Ration d'efficience bureautique

Source des données : Secrétariat général / Service de la modernisation / Sous-direction des systèmes d'information / Bureau du pilotage des systèmes d 'information

Mode de calcul : le ratio d'efficience bureautique mesure le coût bureautique moyen par poste de travail pour les services d'administration centrale.

Le numérateur couvre l'ensemble des dépenses relatives à l'achat d'ordinateurs fixes et portables, des solutions d'impression, les coûts de téléphonie fixe et portable, les licences des systèmes d'exploitation et des suites bureautiques, la formation bureautique des utilisateurs, les serveurs bureautiques, les coûts internes (titre 2) et externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique, les coûts de maintenance bureautique des matériels et des logiciels.

Le numérateur comprend également les coûts internes de titre 2, calculés sur la base des agents assurant l'assistance informatique de proximité.

Le dénominateur est établi à partir de l'inventaire des postes de travail recensés.

Grands projets informatiques

Les grands projets considérés concernent le programme EXPADON conduit sous responsabilité de FranceAgriMer, le programme SIRENA conduit sous responsabilité de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche, le programme RESYTAL conduit sous la responsabilité de la Direction générale de l'alimentation ainsi que, depuis 2018, le programme OSHIMAE sous la responsabilité du MTES et depuis 2019 le programme RenoiRH.

Ces programmes ont tous fait l'objet d'une approbation de la DINUM et sont compris dans le top 50 des projets informatiques de l'État.

Source des données : MAA – Sous-direction des systèmes d'information

Mode de calcul : conforme à la demande de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les budgets sont alignés sur les critères d'évaluation définis par la DINUM. Ils prennent en compte les coûts initiaux (dont le T2) auxquels sont ajoutées deux années de maintenance (source : arrêté du 1er juin 2011 portant création d'une direction interministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État).

Les seuls projets Expadon, Oshimae et RenoiRH sont pris en compte.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de démarrage du projet.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés à partir de la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

ANALYSE DES RÉSULTATS

EFFICIENCE DE LA FONCTION IMMOBILIERE

Ratio SUN/poste de travail

L'indicateur est en légère baisse du fait de la densification des locaux induite par les travaux sur le bâtiment D de Varenne.

Les surfaces du bâtiment en travaux ainsi que des bâtiments A et B non occupés du site tampon de Maine n'ont pas été comptabilisées dans le calcul de la SUN pour établir ce ratio.

En les comptabilisant, ce ratio s'élève à 14,5 m²/PdT.

Ratio entretien courant/SUB

Les agents logés dans le bâtiment D de Varenne en travaux ont temporairement été relocalisés sur le site de Maine, employé comme site tampon. Pour que ce relogement se fasse dans les meilleures conditions et en prévision des travaux de plus grande ampleur du bâtiment E, les bâtiments de Maine ont été mis à niveau (électricité, informatique, sécurité incendie, peinture, etc.), induisant une augmentation sensible du ratio entretien courant/SUB. Il est à noter que la SUB considérée pour le calcul de ce ratio réintègre le site de Maine dans son intégralité, compte tenu de sa réutilisation par le MAA. De même pour le calcul du ratio entretien lourd/SUB.

Ratio entretien lourd/SUB

L'application du schéma directeur du MAA s'étale sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation continue des fonds des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd. Le pic étant attendu en 2020, l'année 2019 constitue une montée en puissance des travaux avec le financement de près des 2/3 des travaux du bâtiment D de Varenne. Le ratio entretien lourd / SUB traduit cet effort. Il est à noter que le ratio est légèrement inférieur à la prévision. Cette différence résulte de la réintégration de Maine dans la SUB.

Taux d'écarts calendaire et budgétaire agrégés des projets d'infrastructure

L'opération de réhabilitation des bâtiments du site Varenne, dont le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juillet 2017, se poursuit. Les travaux du bâtiment D ont démarré au premier trimestre 2019 pour une durée d'un an.

La phase étude de l'opération de rénovation du bâtiment E est terminée et les marchés de travaux ont été notifiés fin 2019 pour une réception prévue fin 2021. Il a été décidé la création de 995 m² supplémentaires par la réalisation de deux surélévations (R+5 et R+1). L'enveloppe globale des travaux a, de ce fait, augmenté. De plus, compte tenu du contexte tendu en Ile-de-France, notamment dû aux chantiers du grand Paris, l'appel d'offre a été défavorable. La conjonction de ces deux facteurs explique l'augmentation sensible du taux d'écart budgétaire agrégé en 2019.

Le taux d'écart calendaire s'explique par une mise à jour du planning des travaux sur le site de Varenne, notamment dû à la prise en compte des déménagements entre les différentes phases de travaux ainsi qu'à la légère augmentation de la durée des travaux du bâtiment E au regard de leur ampleur. Concernant l'écart calendaire, il est de 6 mois. En effet, la modification de programme a également impacté les délais de travaux. Ces derniers ont été allongés de 3 mois, auxquels s'ajoutent 3 mois liés à la complexité des déménagements (plus de 430 postes de travail déménagés) sur Varenne et sur Maine, site tampon, permettant de libérer le bâtiment E pour la durée des travaux.

EFFICIENCE DE LA FONCTION ACHAT

La cible de gains achats 2019 a été déterminée à la suite des travaux de programmation pluriannuelle des marchés 2019 - 2022 avec les différents pouvoirs adjudicateurs. Pour 2019, les données consolidées ont permis de recenser 85 projets d'achats qui représenteraient une dépense globale de 57 M€ sur toute la durée des marchés. Chaque projet a fait l'objet d'une étude de gains potentiels.

L'ensemble des gains avait été estimé à environ 1,5 M€ auquel il fallait déduire les 100 k€ de gains issus des marchés interministériels qui reviennent à présent aux entités porteuses du support contractuel. Les gains attendus par le ministère étaient donc d'environ 1,4 M€.

La très grande fragilité de cette hypothèse de gains avait été soulignée car elle reposait essentiellement sur une opération de travaux pour laquelle plus de 900 k€ de gains avaient été espérés.

Dans un contexte très défavorable pour les acheteurs, compte tenu notamment des travaux du Grand Paris qui conduisent à ce que les carnets de commande des sociétés soient « pleins » et que les prix soient en conséquence tirés vers le haut, le marché de rénovation du bâtiment E de la rue de Varenne n'a permis d'engranger aucun gain.

Par ailleurs, alors que les années précédentes la plus grande part du total des gains reposait sur un nombre très limité de marchés ayant permis de dégager des économies significatives, jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros, aucune opportunité de ce genre ne s'est concrétisée s'agissant des marchés notifiés en 2019.

Les trois principaux gains du MAA en 2019 sont réalisés sur les travaux de modernisation des systèmes de sûreté d'Auzeville (88 k€), l'organisation de la réunion OPANO 2019 (86 k€) et l'évaluation ex-ante du plan stratégique national de la PAC (52 k€).

Par voie de conséquence, le total ministériel des gains, en « base 12 mois », s'établit à 560 k€ et le taux de performance achat du MAA à seulement 0,98 % en 2019.

Il est à noter que la nouvelle méthode de calcul des gains, applicable depuis 2019, pénalise le MAA. En effet, pour les marchés interministériels, les économies achat générées sont imputées au seul ministère porteur. Le MAA, qui porte peu de procédures interministérielles, est donc défavorisé.

Par ailleurs, le taux de performance a fortement évolué à la baisse entre 2018 et 2019, passant de 10,56 % à 0,98 %. Cette évolution est le fruit d'un changement de méthodologie en 2019 relative à l'assiette achat.

Le ministère ne calculant pas les économies achats pour l'ensemble de ses marchés, il avait été choisi en 2018 de ne prendre en compte que « les dépenses prévues pour l'ensemble des marchés ayant fait l'objet d'un calcul d'économies d'achat ». Depuis 2019, il paraît toutefois plus juste de prendre en compte « l'ensemble des dépenses prévisionnelles envisagées sur année » pour calculer le taux de performance. L'assiette achat étant plus large mais les gains similaires, le taux de performance se trouve donc automatiquement réduit.

EFFICIENCE DE LA FONCTION INFORMATIQUE

Ratio d'efficience bureautique

Ce ratio est en augmentation de 11 % par rapport à 2018 en raison de la mise en œuvre du plan de transformation numérique du MAA.

Grands projets informatiques

Le cycle 2 des projets Sirena et Resytal n'ayant pas encore débuté, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des taux d'écarts calendaires et budgétaires.

Expadon2

Après la mise en service en début d'année du Portail information & communication, point d'entrée principal de la plateforme Expadon 2, le programme s'est focalisé sur la mise en œuvre de la première version de la téléprocédure certificats. Ce projet déployé sur les plateformes de production en décembre 2019 (avec une ouverture du service réalisée en février sur le périmètre des certificats pour les produits laitiers tous pays) a été réalisé en moins d'un an, et axé sur les outils nécessaires et suffisants pour conduire de bout en bout le processus de délivrance des certificats.

L'atteinte de cet objectif a toutefois été fortement contrainte par la migration de la BDNU vers les nouveaux services Sirius et Bacus qui a dû être réalisée sur la même période. La difficulté a été accentuée par la période de grève en décembre qui a entraîné des reports de mise en service début 2020. La mobilisation totale de l'ensemble des acteurs du programme et de ses partenaires sur ces objectifs a toutefois permis d'aboutir aux résultats attendus. A noter par ailleurs, une augmentation de 200 % du coût du projet depuis son lancement passant de 8,3 M€ et 24,9 M€.

Oshimae

Le pilotage du programme est satisfaisant avec une comitologie organisée, des livrables et des indicateurs tenus par tous les acteurs du programme.

A noter que les acteurs ont changé, en particulier en ce qui concerne le MTES, mais le pilotage du programme n'en a pas souffert.

RenoiRh

La mise au point du flux SocleRH prend plus de temps que prévu. De plus, la priorité donnée sur la mise au point du flux SocleRH a mis en suspens les flux poste et structure. Enfin, l'appropriation du fonctionnement de RenoiRH retarde l'implication dans la suite du programme de basculement.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Moyens de l'administration centrale	*168 165 862* 180 567 351	*17 085 828* 19 355 636	66 025	*1 150 000* 1 567 295		***186 401 690*** **201 556 307**	*186 821 690*
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	*12 179 340* 11 392 202	*5 021 664* 4 249 526	*600 000*	533 943		***17 801 004*** **16 175 670**	*19 701 004*
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	*335 488 886* 315 658 608	*10 521 724* 13 540 851	205 842	125 491		***346 010 610*** **329 530 791**	*347 510 610*
04 – Moyens communs	*39 740 155* 39 144 972	*22 895 708* 26 561 062	*4 431 951* 3 212 281	*450 000* 553 802	1 500 000	***67 517 814*** **70 972 117**	*68 493 814*
Total des AE prévues en LFI	***555 574 243***	***55 524 924***	***5 031 951***	***1 600 000***		***617 731 118***	***622 527 118***
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+10 405 568				+10 405 568	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-492 971	+5 682 934				+5 189 963	
Total des AE ouvertes	555 081 272	78 245 377				633 326 649	
Total des AE consommées	**546 763 132**	**63 707 074**	**3 484 149**	**2 780 530**	**1 500 000**	**618 234 886**	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Moyens de l'administration centrale	*168 165 862* 180 567 351	*23 448 976* 23 526 006	37 119	*1 150 000* 2 235 295		***192 764 838*** **206 365 770**	*193 184 838*
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	*12 179 340* 11 392 202	*5 021 664* 4 924 471	*600 000*	656 778		***17 801 004*** **16 973 450**	*19 701 004*
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	*335 488 886* 315 658 608	*10 521 724* 13 241 330	219 165	130 933		***346 010 610*** **329 250 035**	*347 510 610*
04 – Moyens communs	*39 740 155* 39 144 972	*23 638 806* 27 955 839	*5 050 054* 3 724 468	*450 000* 553 802	1 500 000	***68 879 015*** **72 879 081**	*69 855 015*
Total des CP prévus en LFI	***555 574 243***	***62 631 170***	***5 650 054***	***1 600 000***		***625 455 467***	***630 251 467***

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2019* Consommation 2019	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+10 405 568				+10 405 568	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-492 971	+4 328 223				+3 835 252	
Total des CP ouverts	555 081 272	84 615 015				639 696 287	
Total des CP consommés	**546 763 132**	**69 647 645**	**3 980 752**	**3 576 807**	**1 500 000**	**625 468 337**	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	*172 029 019* 175 824 020	*33 718 908* 33 811 486	176 943	*1 150 000* 1 519 414		*206 897 927*	***207 317 927*** **211 331 863**
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	*12 463 159* 12 618 495	*4 551 664* 4 525 149	*1 300 000*	661 814		*18 314 823*	***20 214 823*** **17 805 458**
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	*343 344 282* 324 221 793	*11 131 074* 13 475 530	211 095	175 127		*354 475 356*	***356 475 356*** **338 083 545**
04 – Moyens communs	*40 668 078* 39 752 609	*22 274 537* 27 058 729	*6 224 410* 4 987 729	*450 000* 483 133	120 000	*69 617 025*	***70 471 025*** **72 402 200**
Total des AE prévues en LFI	***568 504 538***	***71 676 183***	***7 524 410***	***1 600 000***		***649 305 131***	***654 479 131***
Total des AE consommées	**552 416 917**	**78 870 894**	**5 375 767**	**2 839 488**	**120 000**		**639 623 066**

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	*172 029 019* 175 824 020	*37 721 157* 37 272 015	127 548	*1 150 000* 2 119 714		*210 900 176*	***211 320 176*** **215 343 297**
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	*12 463 159* 12 618 495	*4 551 664* 4 655 214	*1 300 000*	926 886		*18 314 823*	***20 214 823*** **18 200 595**
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des	*343 344 282* 324 221 793	*11 131 074* 13 279 594	202 834	189 355		*354 475 356*	***356 475 356*** **337 893 576**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI 2018* Consommation 2018	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
territoires (et de la mer)							
04 – Moyens communs	*40 668 078* 39 752 609	*24 182 229* 28 306 315	*6 360 018* 5 768 920	*450 000* 484 133	71 820	*71 660 325*	***72 514 325*** **74 383 797**
Total des CP prévus en LFI	***568 504 538***	***77 586 124***	***7 660 018***	***1 600 000***		***655 350 680***	***660 524 680***
Total des CP consommés	**552 416 917**	**83 513 138**	**6 099 302**	**3 720 088**	**71 820**		**645 821 265**

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

	Autorisations d'engagement			**Crédits de paiement**		
Titre et catégorie	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	**552 416 917**	**555 574 243**	**546 763 132**	**552 416 917**	**555 574 243**	**546 763 132**
Rémunérations d'activité	344 467 437	343 180 495	341 311 996	344 467 437	343 180 495	341 311 996
Cotisations et contributions sociales	201 034 484	205 378 328	198 889 764	201 034 484	205 378 328	198 889 764
Prestations sociales et allocations diverses	6 914 996	7 015 420	6 561 373	6 914 996	7 015 420	6 561 373
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	**78 870 894**	**55 524 924**	**63 707 074**	**83 513 138**	**62 631 170**	**69 647 645**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	77 553 458	54 174 269	62 401 791	82 165 940	61 280 515	68 328 138
Subventions pour charges de service public	1 317 436	1 350 655	1 305 283	1 347 198	1 350 655	1 319 507
Titre 5 – Dépenses d'investissement	**5 375 767**	**5 031 951**	**3 484 149**	**6 099 302**	**5 650 054**	**3 980 752**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 902 524	5 031 951	3 343 259	5 330 275	5 650 054	3 736 859
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	473 243		140 890	769 027		243 893
Titre 6 – Dépenses d'intervention	**2 839 488**	**1 600 000**	**2 780 530**	**3 720 088**	**1 600 000**	**3 576 807**
Transferts aux ménages	1 094 937	1 150 000	1 047 222	1 690 850	1 150 000	1 718 665
Transferts aux entreprises	25 744		18 830	38 005		19 877
Transferts aux collectivités territoriales	582 706	450 000	564 429	584 706	450 000	566 429
Transferts aux autres collectivités	1 136 101		1 150 049	1 406 527		1 271 837
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	**120 000**		**1 500 000**	**71 820**		**1 500 000**
Dotations en fonds propres	120 000		1 500 000	71 820		1 500 000
Total hors FdC et AdP		**617 731 118**			**625 455 467**	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-492 971			-492 971	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+16 088 502			+14 733 791	
Total*	**639 623 066**	**633 326 649**	**618 234 886**	**645 821 265**	**639 696 287**	**625 468 337**

** y.c. FdC et AdP*

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Nature de dépenses	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	9 093 599	4 796 000	10 405 568	9 093 599	4 796 000	10 405 568
Total	**9 093 599**	**4 796 000**	**10 405 568**	**9 093 599**	**4 796 000**	**10 405 568**

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		6 319		6 319				
03/2019		138 056		138 056				
04/2019		31		31				
05/2019		57 128		57 128				
06/2019		45 569		45 569				
07/2019		122 070		122 070				
08/2019		55 600		55 600				
09/2019		10 153		10 153				
10/2019		257 079		257 079				
11/2019		52 673		52 673				
12/2019		4 228		4 228				
Total		**748 906**		**748 906**				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		1 860 173		1 860 173				
03/2019		99 634		99 634				
06/2019		121 484		121 484				
07/2019		1 044 635		1 044 635				
08/2019		110 300		110 300				
09/2019		1 346 686		1 346 686				
10/2019		1 097 850		1 097 850				

	Ouvertures				Annulations			
Mois de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/2019		1 329 613		1 329 613				
12/2019		2 525 023		2 525 023				
01/2020		121 264		121 264				
Total		**9 656 662**		**9 656 662**				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	157 699		157 699					
Total	**157 699**		**157 699**					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2019		2 777 046		3 329 532				
Total		**2 777 046**		**3 329 532**				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/02/2019		3 088 813						
Total		**3 088 813**						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		3 395 172		4 608 887				
Total		**3 395 172**		**4 608 887**				

DÉCRETS DE TRANSFERT

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/08/2019						533 749		533 749
07/10/2019						440 326		440 326
25/11/2019		96 340		96 340				
06/12/2019	178 150		178 150					
Total	**178 150**	**96 340**	**178 150**	**96 340**		**974 075**		**974 075**

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

	Ouvertures				Annulations			
Date de signature	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					828 820	2 700 362	828 820	2 732 461
Total					**828 820**	**2 700 362**	**828 820**	**2 732 461**

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	**335 849**	**19 762 939**	**335 849**	**18 440 327**	**828 820**	**3 674 437**	**828 820**	**3 706 536**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action *Prévision LFI* Consommation	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Moyens de l'administration centrale	*168 165 862* 180 567 351	*18 235 828* 20 988 956	*186 821 690* 201 556 307	*168 165 862* 180 567 351	*24 598 976* 25 798 419	*193 184 838* 206 365 770
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	*12 179 340* 11 392 202	*5 621 664* 4 783 469	*19 701 004* 16 175 670	*12 179 340* 11 392 202	*5 621 664* 5 581 249	*19 701 004* 16 973 450
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	*335 488 886* 315 658 608	*10 521 724* 13 872 184	*347 510 610* 329 530 791	*335 488 886* 315 658 608	*10 521 724* 13 591 427	*347 510 610* 329 250 035
04 – Moyens communs	*39 740 155* 39 144 972	*27 777 659* 31 827 145	*68 493 814* 70 972 117	*39 740 155* 39 144 972	*29 138 860* 33 734 109	*69 855 015* 72 879 081
Total des crédits prévus en LFI *	***555 574 243***	***62 156 875***	*617 731 118*	***555 574 243***	***69 881 224***	*625 455 467*
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-492 971	+16 088 502	+15 595 531	-492 971	+14 733 791	+14 240 820
Total des crédits ouverts	555 081 272	78 245 377	633 326 649	555 081 272	84 615 015	639 696 287
Total des crédits consommés	**546 763 132**	**71 471 753**	**618 234 886**	**546 763 132**	**78 705 204**	**625 468 337**
Crédits ouverts - crédits consommés	+8 318 140	+6 773 624	+15 091 764	+8 318 140	+5 909 811	+14 227 950

** hors FdC et AdP pour les montants de la LFI*

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 845 504

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	555 574 243	62 761 060	618 335 303	555 574 243	70 485 409	626 059 652
Amendements	0	-604 185	-604 185	0	-604 185	-604 185
LFI	**555 574 243**	**62 156 875**	**617 731 118**	**555 574 243**	**69 881 224**	**625 455 467**

Le passage du projet de loi de finances (PLF) à la loi de finances initiale (LFI) pour le hors titre 2 intègre deux amendements :

- Amendement n°II-22 du 16 novembre 2018 pour un montant de -911 919 € en AE et CP tirant les conséquences des décisions prises durant l'examen du projet de loi de finances ;
- Amendement n°1259 du 18 décembre 2018 pour un montant de 307 734 € en AE et CP abondant l'action « moyens en administration centrale » au titre des frais de déplacements.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Concernant les crédits hors titre 2 :

Les crédits hors titre 2 ont été abondés de la façon suivante :

- les arrêtés de reports ont ouvert 9 261 031 € en AE et 7 938 419 € en CP dont :
  - 3 088 813 € en AE au titre des autorisations d'engagement affectées non engagées (AENE) ;
  - 2 777 046 € en AE et 3 329 532 € en CP au titre des fonds de concours tardifs dont 552 486 € en CP au titre du fonds de concours PIA ;
  - 3 395 172 € en AE et 4 608 887 € en CP concernant des dépenses hors tranches fonctionnelles et hors FDC ;
- le décret 2019-819 du 1er août 2019 concernant un remboursement de prestations informatiques pour un montant de -533 749 € en AE et CP ;
- le décret 2019-1228 du 25 novembre 2019 a ouvert 96 340 € AE et CP concernant le remboursement, par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français entre 2015 et 2018 ;
- le décret 2019-1026 du 7 octobre 2019 concernant un transfert de crédits à destination du programme 333 pour un montant de – 440 326 € AE et CP ;
- des fonds de concours rattachés sur l'exercice 2019 ont ouvert 9 656 663 € en AE et CP ;
- des attributions de produits ont ouvert 748 907 € en AE et en CP ;
- la fongibilité asymétrique d'un montant de 845 504 € en AE et CP, afin de permettre à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture, de procéder au remboursement des personnels mis à sa disposition par le ministère ;
- le montant des retraits d'engagement juridique s'élève à 1 113 839 €.

Concernant les crédits de titre 2 :

Les crédits de titre 2 ont fait l'objet des mouvements en gestion suivants :

- l'arrêté du 29 octobre 2019 a ouvert des crédits d'un montant de 157 699 € sur le programme 215 correspondant à la revalorisation de 10 € du montant des jours monétisés au titre du compte épargne-temps (CET) suite au rendez-vous salarial de 2018 ;
- la loi n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 a annulé 828 820 € en AE=CP sur le titre 2 du programme 215 ;
- le décret n° 2019-1305 du 6 décembre 2019 a transféré 178 150 € sur le titre 2 du programme 215 en provenance du programme 147 « Politique de la ville » (mission « Cohésion des territoires ») afin d'assurer le remboursement, par le ministère chargé de la ville, des agents mis à disposition par le MAA pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les fonds de concours versés en 2019 pour un montant total de 9 656 663 € en AE et CP ont pour origine :

- participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH) : 421 520 € ;
- participation de l'Union européenne aux frais d'établissement du réseau d'information comptable agricole (RICA) : 1 205 216 € ;
- participations diverses aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques hors RICA : 875 451 € ;
- participations diverses aux frais de fonctionnement des services : 2 404 500 € ;
- participation de l'Union européenne aux dépenses d'assistance technique des programmes financés par le FEADER ou le FEP (hors titre 2) : 1 383 977 € ;
- plan d'investissement d'avenir pour 951 000 € ; participation de la CE aux frais d'établissement d'enquêtes statistiques (hors RICA) (hors titre 2) pour 2 415 000 €.

Les attributions de produits rattachées en 2019 et mises à disposition pour un montant de 748 907 € en AE et CP ont pour origine :

- produit de la cession d'enquêtes, études, travaux divers et publications effectués par le service de la statistique et de la prospective : 55 261 € ;
- redevances pour services rendus perçues à l'occasion de la diffusion de publications d'informations et de documents y compris ceux fournis en supplément par rapport aux obligations réglementaires lors de la passation de marchés publics : 197 € ;
- recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services du ministère : 643 649 € ;
- produit des cessions de biens mobiliers en Outre-mer : 18 200 € ;
- produit des cessions de biens mobiliers : 31 600 €.

En complément 2 777 047 € en AE de fonds de concours 2018 tardifs ont fait l'objet d'un report de crédits en 2019 et 3 329 532 € en CP dont 552 486 € au titre du plan d'investissement d'avenir.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 777 871	2 810 653	5 588 524	2 777 871	2 842 752	5 620 623
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-110 291	-110 291	0	-110 291	-110 291
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	**2 777 871**	**2 700 362**	**5 478 233**	**2 777 871**	**2 732 461**	**5 510 332**

La réserve de précaution HT2 de 4,52 % en AE et de 4,06 % en CP s'élevait en début de gestion 2019 à 2,81 M€ en AE et 2,84 M€ en CP.

Elle a été mobilisée par le tamponné de dégel n°14 du 16 août 2019 pour un montant de 110 291 € en AE et CP au titre du Grand plan investissement (GPI) sur le volet formation des agents de l'État.

Les crédits du titre 2 n'ont fait l'objet d'aucun dégel ou gel complémentaire.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI +LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI +LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 +4))
1009 – A administratifs	+3	1 130	1 158	+2	1 180	+20
1010 – A techniques	+1	1 786	1 749	0	1 786	+37
1011 – B et C administratifs	0	2 316	2 305	0	2 149	-156
1012 – B et C techniques	0	2 128	1 969	+1	2 024	+54
1013 – Enseignants	0	111	108	0	102	-6
Total	**+4**	**7 471**	**7 289**	**+3**	**7 241**	**-51**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	*dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019*	*dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019*
1009 – A administratifs	0	0	+56	-5	*-4*	*-1*
1010 – A techniques	0	0	+38	-37	*-19*	*-18*
1011 – B et C administratifs	0	-8	-91	-68	*-29*	*-39*
1012 – B et C techniques	0	0	-96	-9	*+13*	*-22*
1013 – Enseignants	0	0	-16	+7	*+3*	*+4*
Total	**0**	**-8**	**-110**	**-111**	***-36***	***-75***

Le plafond d'emplois du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » a été exécuté à 99,34 % avec une consommation de 7 241 équivalents temps plein travaillé (ETPT) pour un plafond fixé à 7 289 ETPT en LFI +LFR 2019, auxquels se sont ajoutés 3 ETPT par un transfert en gestion correspondant au remboursement par le ministère chargé de la ville des agents mis à disposition dans le cadre du dispositif des délégués du préfet. La LFR a procédé au relèvement du plafond d'emplois de +35 ETPT suite au recrutement de contractuels de courte durée chargés du traitement des dossiers liés à la PAC ; 18 ETPT ont été effectivement recrutés en raison de l'obtention tardive de l'autorisation de recrutement (octobre 2019).

La colonne « Corrections techniques » permet de prendre en compte les éléments ayant une conséquence sur la consommation du plafond d'emplois mais qui ne relèvent pas de l'impact des schémas d'emplois 2018 et 2019. Ces éléments correspondent notamment aux moyens complémentaires affectés au traitement des aides de la PAC (-17 ETPT) et aux apprentis (41 ETPT).

En 2019, la consommation du plafond d'emplois liée aux apprentis représente 21 ETPT pour le seul programme 215. En LFI 2019, le plafond d'emplois du programme 215 portait la totalité des apprentis du ministère.

Au niveau ministériel, le plafond d'emplois du MAA, réparti entre les programmes 142, 143, 206 et 215, a été consommé à hauteur de 99,7 % (30 150 ETPT consommés pour un plafond en LFI+LFR de 30 232 ETPT auxquels s'ajoutent 3 ETPT transférés en gestion).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	*dont départs en retraite*	Mois moyen des sorties	Entrées	*dont primo recrutements*	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1009 – A administratifs	77	*26*	6,00	73	*42*	5,70	-4	-1
1010 – A techniques	193	*59*	6,00	207	*121*	7,50	+14	-18
1011 – B et C administratifs	249	*101*	6,80	158	*76*	6,20	-91	-73
1012 – B et C techniques	158	*24*	6,60	111	*53*	6,30	-47	-38
1013 – Enseignants	17	*4*	9,00	14	*1*	4,50	-3	0
Total	**694**	***214***		**563**	***293***		**-131**	**-130**

RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le schéma d'emplois réalisé est de -131 ETP, pour un schéma d'emplois prévu en projet de loi de finances de -130 ETP.

SORTIES RÉALISÉES EN 2019

Les sorties réalisées s'établissent à 694, pour 713 prévues en LFI. Le nombre de départs en retraite a été moins important que prévu (214 départs effectifs contre 275 prévus).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2019

Le nombre d'entrées réalisées s'est élevé à 563, pour 583 prévues en LFI. Cet écart s'explique par la compensation des sorties, moins nombreuses que prévues.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	1 963	1 950	1 937
Services régionaux	1 432	1 436	1 409
Opérateurs	45	41	42
Services à l'étranger	72	67	67
Services départementaux	3 354	3 349	3 160
Autres	388	398	398
Total	**7 254**	**7 241**	**7 013**

L'administration centrale comprend également les statisticiens de l'INSEE (40 ETPT en LFI et en réalisation), affectés en administration centrale, et qui relèvent de l'action 02 du programme 215.

Les services régionaux comprennent les statisticiens de l'INSEE (54 ETPT en LFI et 52 ETPT en réalisation), affectés à ce niveau territorial, et qui relèvent de l'action 02.

La rubrique « Autres » comprend les élèves fonctionnaires en formation au sein des écoles du ministère (institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture, école nationale vétérinaire, écoles d'ingénieurs, etc.) et les agents mis à disposition auprès des opérateurs, des collectivités territoriales et des autres administrations.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Moyens de l'administration centrale	**1 923**	**1 910**
02 – Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique	**94**	**92**
03 – Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)	**4 732**	**4 733**
04 – Moyens communs	**505**	**506**
Total	**7 254**	**7 241**
Transferts en gestion		+3

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 25

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont retracés, au niveau ministériel, au sein de la partie « Objectifs et indicateurs de performance » du projet annuel de performance.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	**344 467 437**	**343 180 495**	**341 311 996**
Cotisations et contributions sociales	**201 034 484**	**205 378 328**	**198 889 764**
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	151 425 467	155 679 071	150 475 741
– Civils (y.c. ATI)	*150 236 017*	*154 495 855*	*149 363 224*
– Militaires	*785 592*	*770 000*	*699 299*
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	*403 858*	*413 216*	*413 217*
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	94 994		85 243
Autres cotisations	49 514 023	49 699 257	48 328 781
Prestations sociales et allocations diverses	**6 914 996**	**7 015 420**	**6 561 373**
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	**552 416 917**	**555 574 243**	**546 763 132**
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	**400 991 450**	**399 895 172**	**396 287 392**
FdC et AdP prévus en titre 2			

Les allocations de retour à l'emploi ont concerné 1130 agents pour un montant de 3,787 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	**393,44**
Exécution 2018 hors CAS Pensions	400,99
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-0,33
Débasage de dépenses au profil atypique :	-7,22
– GIPA	*-0,02*
– Indemnisation des jours de CET	*-1,18*
– Mesures de restructuration	*-0,54*
– Autres dépenses de masse salariale	*-5,49*
Impact du schéma d'emplois	**-5,06**
EAP schéma d'emplois 2018	-1,92
Schéma d'emplois 2019	-3,15
Mesures catégorielles	**1,45**
Mesures générales	**0,05**
Rebasage de la GIPA	0,05
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	**3,12**
GVT positif	6,07
GVT négatif	-2,95

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	**4,62**
Indemnisation des jours de CET	1,47
Mesures de restructurations	0,25
Autres rebasages	2,90
Autres variations des dépenses de personnel	**-1,33**
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,08
Autres variations	-1,40
Total	**396,29**

Le montant total des dépenses de personnel (hors CAS Pensions) est de 396,29 M€, soit une diminution de -0,25 % par rapport à l'exécution 2018 retraitée.

Le programme présente une sous-consommation des crédits autorisés en LFI de -3,61 M€.

La ligne « Autres dépenses de la masse salariale » de la catégorie « Débasage de dépenses au profil atypique » (- 5,49 M€) correspond aux moyens alloués au traitement des dossiers liés à la PAC (-6,84 M€), aux rétablissements de crédits (1,26 M€) et aux retenues pour faits de grève (0,09 M€).

Le nombre global de bénéficiaires de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) au ministère de l'agriculture et de l'alimentation est d'environ 450 agents.

L'impact estimé du glissement vieillesse technicité (GVT) positif sur les dépenses de masse salariale (hors CAS Pensions) est de 6,07 M€, soit +1,53 %. L'économie générée par l'écart entre le coût des départs et le coût des arrivées (GVT négatif) est évaluée à -2,95 M€, soit - 0,7 %.

La ligne « Autres » de la catégorie « Rebasage de dépenses au profil atypique » comprend principalement les moyens complémentaires attribués en renfort des services chargés de la gestion de la PAC (4 M€), des rétablissements de crédits (-1,04 M€) et des minorations des dépenses pour service non fait (-0,1 M€).

La ligne « Autres » de la catégorie « Autres variations des dépenses de personnel » correspond principalement aux retards de gestion entraînés par la mise en place du nouveau système d'information des ressources humaines Renoirh (Renouveau des outils Informatiques relatifs aux ressources humaines) pour -2,48 M€, 0,2 M€ au titre des zones urbaines sensibles (ZUS) et 0,85 M€ au titre des rétablissements de crédits.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1009 – A administratifs	61 057	69 047	64 293	53 314	60 490	56 205
1010 – A techniques	66 334	74 315	71 830	58 239	65 698	63 349
1011 – B et C administratifs	33 899	39 306	36 489	29 305	34 254	31 577
1012 – B et C techniques	37 831	41 652	40 188	32 848	36 442	34 972
1013 – Enseignants	53 154	59 768	64 147	45 946	52 014	55 397

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						56 372	129 792
Poursuite de la déprécarisation	21	A,B et C	Adjoint administratif - Secrétaire administratif - Attaché d'administration	04-2018	3	8 524	34 096
Poursuite du plan de requalification des agents de catégorie C en B	50	C	Adjoint administratif - Adjoint technique	07-2018	6	47 848	95 696
Mesures statutaires						1 194 901	1 194 901
Poursuite de la mise en oeuvre du protocole PPCR	6 212	A, B et C	Divers corps du MAA	01-2019	12	1 194 901	1 194 901
Mesures indemnitaires						200 000	200 000
RIFSEEP des filières techniques	625	A	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - Ingénieur des ponts, des eaux et des forets	01-2019	12	200 000	200 000
Total						**1 451 273**	**1 524 693**

En 2019, l'impact du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) est de 1,19 M€ (hors CAS Pensions) pour le programme 215.

Les autres mesures catégorielles sont gérées suivant des orientations communes pour l'ensemble des programmes du ministère qui comportent des dépenses de personnel (programmes 142, 143, 206 et 215).

En 2019, elles représentent pour le programme 215 une dépense de 0,26 M€ correspondant notamment à la poursuite de mesures engagées les années précédentes :

- l'application des dispositions de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique (plan de déprécarisation) ;
- le plan de requalification d'agents de la catégorie C en B ;
- la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des filières techniques.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		2 779 093		**2 779 093**
Logement		102 929		**102 929**
Famille, vacances		716 440		**716 440**
Mutuelles, associations		3 279 808		**3 279 808**
Prévention / secours		1 111 637		**1 111 637**
Autres		148 406		**148 406**
Total		**8 138 313**		**8 138 313**

Les chiffres présentés concernent les agents relevant des programmes 215, 142 et 143.

L'action sociale ministérielle vise à :

- améliorer les conditions de travail des personnels et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations et organismes qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence ou les plus difficiles.

Le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 845 504 € à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) lui permet de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

DÉPLOIEMENT DE RENOIRH

En septembre 2017, le MAA a choisi de rejoindre le SIRH interministériel RenoiRH. Le programme retenu est le suivant :

- bascule de la gestion administrative et de la préliquidation en juillet 2019 ;
- ouverture progressive du portail agents à partir de l'automne 2019 (ouverture sur internet) ;
- engagement progressif dans la démarche de dématérialisation des procédures RH à partir de l'automne 2019 (pour les gestionnaires et pour les agents) ;
- bascule de la gestion de la mobilité mi-2020 ;
- bascule de la formation continue à l'automne 2020 ;
- bascule de la gestion des primes dès mise en œuvre par le Cisirh dans RenoiRH.

L'objectif à terme est le décommissionnement des SIRH actuels du MAA (Agorha et Epicea).

Année de lancement du projet	2018
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	RH

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature (en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,40	0,90	2,80	3,10	2,10	2,20	2,00	2,10	0,20	0,20	5,70	5,40
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,50	1,50	1,50	1,30	1,30	1,20	1,20	1,70	1,70	5,70	5,70
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2,90**	**2,40**	**4,30**	**4,60**	**3,40**	**3,50**	**3,20**	**3,30**	**1,90**	**1,90**	**11,40**	**11,10**

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,70	11,10	-5,13 %
Durée totale en mois	14	36	+157,14 %

La mise au point du flux SocleRH prend plus de temps que prévu. De plus, la priorité donnée sur la mise au point du flux SocleRH a mis en suspend les flux poste et structure. Enfin, l'appropriation du fonctionnement de RenoiRH retarde l'implication dans la suite du programme de basculement.

EXPADON 2

EXPADON 2 est un projet qui vise à permettre la demande en ligne des certificats sanitaires ou phytosanitaires (soit 300 000 certificats par an) nécessaires à l'exportation afin, d'une part, d'en accélérer la délivrance et, d'autre part, de fiabiliser leur conformité avec les exigences des pays-tiers importateurs. L'évaluation du budget a été actualisée en octobre 2016 afin de tenir compte d'une complexité du programme mal estimée initialement.

Année de lancement du projet	2013
Financement	Programme 149 (FAM)/Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,20	3,50	0,60	1,00	1,20	1,20	2,60	3,10	2,70	2,50	3,40	4,30	6,50	6,10	18,60	18,60
Titre 2	1,60	1,60	0,71	0,71	0,60	0,60	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	1,50	1,50	6,21	6,21
Total	**5,80**	**5,10**	**1,31**	**1,71**	**1,80**	**1,80**	**3,50**	**4,00**	**3,60**	**3,40**	**4,30**	**5,20**	**8,00**	**7,60**	**24,81**	**24,81**

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,30	24,81	+198,92 %
Durée totale en mois	37	109	+194,59 %

Après la mise en service en début d'année du Portail information & communication, point d'entrée principal de la plateforme Expadon 2, le programme s'est focalisé sur la mise en œuvre de la première version de la téléprocédure certificats. Ce projet déployé sur les plateformes de production en décembre 2019 (avec une ouverture du service réalisée en février 2020 sur le périmètre des certificats pour les produits laitiers tous pays) a été réalisé en moins d'un an, et axé sur les outils nécessaires et suffisants pour conduire de bout en bout le processus de délivrance des certificats.

L'atteinte de cet objectif a toutefois été fortement contrainte par la migration de la BDNU vers les nouveaux services Sirius et Bacus qui a dû être réalisée sur la même période. La difficulté a été accentuée par la période de grève en décembre 2019 qui a entraîné des reports de mise en service début 2020. La mobilisation totale de l'ensemble des acteurs du programme et de ses partenaires sur ces objectifs a toutefois permis d'aboutir aux résultats attendus.

OSHIMAE

OSHIMAE est un projet de création d'une plate-forme d'hébergement interministérielle proposant des offres de services d'hébergement de baies et d'infrastructures à la demande (Cloud).

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- la rationalisation de l'offre d'hébergement des ministères de la transition écologique et solidaire et de l'agriculture en dé-commissionnant, à la sortie du projet, les deux salles serveur du site de Bordeaux (MTES) et en investissant dans un centre de données récent – site de Toulouse-Auzeville (MAA) – pour accroître ses capacités physiques d'hébergement et sa sécurité ;

- la réduction de l'empreinte énergétique par la ré-urbanisation et la mise en place de technologies dite de « free chilling » (méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des ordinateurs et la température de l'air extérieur afin d'aider au système de refroidissement à eau) sur le site de Toulouse pour optimiser l'efficacité énergétique du centre de données ;
- la diminution des coûts de maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information (SI) par la mise en œuvre d'une offre de service de « Cloud computing interministériel » qui permettra de réduire les délais de mise à disposition des infrastructures et par le déploiement des applications qui favorisera le développement des méthodes de gestion de projet en mode « agile » ;
- l'élévation du niveau de sécurité par le renforcement de la sécurité physique du centre de données et la standardisation des pratiques d'exploitation. Cette nouvelle offre de service se veut à l'État de l'art en matière de sécurité des SI dès sa mise en service avec une homologation Référentiel général de sécurité prononcée de l'infrastructure et des services associés. Dans cette perspective, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) accompagnera les équipes projets aux étapes clés de sa construction ;
- l'augmentation du nombre de bénéficiaires par l'accroissement des capacités des salles et la mise en place d'une offre de service globale claire et compétitive ;
- la contribution active à la démarche d'urbanisation des SI de l'État par la mise en place d'une infrastructure mutualisée de diffusion de données géographiques.

La sécurisation du programme passe par une organisation du programme partagée par les acteurs et validées par la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Année de lancement du projet	2016
Financement	Programme 215
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature (en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,40	2,90	7,20	3,60	2,20	5,10	0,80	2,00	2,50	2,50	7,40	8,60	6,97	6,97	29,67	29,67
Titre 2	0,70	0,70	1,10	1,10	1,00	1,00	0,24	0,24	0,40	0,40	3,90	3,90	3,75	3,75	10,85	10,85
Total	**4,10**	**3,60**	**8,30**	**4,70**	**3,20**	**6,10**	**1,04**	**2,24**	**2,90**	**2,90**	**11,30**	**12,50**	**10,72**	**10,72**	**40,52**	**40,52**

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	38,60	40,52	+4,97 %
Durée totale en mois	59	62	+5,08 %

Le pilotage du programme est satisfaisant avec une comitologie organisée, des livrables et des indicateurs tenus par tous les acteurs du programme.

A noter que les acteurs ont changé, en particulier en ce qui concerne le MTES, mais le pilotage du programme n'en a pas souffert.

RESYTAL CYCLE 1

RESYTAL est un projet de refonte du système d'information de la DGAL qui porte dans ses missions l'obligation de s'assurer des conditions sanitaires dans lesquelles les produits animaux et végétaux sont produits et mis sur le marché ou introduits sur le territoire.

Année de lancement du projet	2012
Financement	Programme 206
Zone fonctionnelle principale	Alimentation

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature (en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	17,70	16,30	3,20	3,30	1,00	1,70	0,30	0,30	0,00	0,00	0,30	0,30	0,00	0,60	22,20	22,20
Titre 2	2,90	2,90	0,50	0,50	0,65	0,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,05	4,05
Total	**20,60**	**19,20**	**3,70**	**3,80**	**1,65**	**2,35**	**0,30**	**0,30**	**0,00**	**0,00**	**0,30**	**0,30**	**0,00**	**0,60**	**26,25**	**26,25**

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,60	26,25	+27,43 %
Durée totale en mois	84	73	-13,10 %

Le cycle 1 a été mis en service le 31 décembre 2018 et le cycle 2 est en attente de démarrage.

SIRENA CYCLE 1

SIRENA est un projet de rénovation des applications de l'enseignement agricole et de la gestion des apprenants qui vise l'interopérabilité avec les systèmes d'information du ministère de l'éducation nationale et des conseils régionaux et la fiabilisation des données et circuits d'alimentation des bases de gestion des apprenants du ministère (examens, bourses, gestion des moyens, suivi des parcours, décrochage scolaire, etc.).

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 143
Zone fonctionnelle principale	Enseignement Agricole

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature (en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,70	1,10	0,30	0,30	0,60	0,60	0,45	0,45	0,00	0,00	0,25	0,25	0,00	0,00	1,85	2,25
Titre 2	0,95	0,95	0,60	0,60	0,70	0,70	2,95	2,95	0,00	0,00	2,70	2,70	0,00	0,00	4,95	4,95
Total	**1,65**	**2,05**	**0,90**	**0,90**	**1,30**	**1,30**	**3,40**	**3,40**	**0,00**	**0,00**	**2,95**	**2,95**	**0,00**	**0,00**	**6,80**	**7,20**

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,30	7,20	-36,28 %
Durée totale en mois	48	51	+6,25 %

Le cycle 1 a été mis en service le 31 décembre 2018 et le cycle 2 est en attente de démarrage.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) **79 090 881**	CP ouverts en 2019 * (P1) **85 460 519**
AE engagées en 2019 (E2) **71 471 753**	CP consommés en 2019 (P2) **78 705 204**
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) **1 447 157**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019* (P3 = P2 – P4) ***24 342 897***
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 – E2 – E3) **6 171 971**	*dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019* (P4) ***54 362 307***

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) **47 308 286**					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) **-322 934**					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 +R2) **46 985 352**	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 – P4) **24 342 897**	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 – P3) **22 642 455**
	AE engagées en 2019 (E2) **71 471 753**	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) **54 362 307**	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 – P4) **17 109 446**
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 +R5) **39 751 901**
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) **20 204 071**
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 – P5) **19 547 830**

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

** LFI 2019 +reports 2018 +mouvements réglementaires +FDC +ADP +fongibilité asymétrique +LFR*

Le montant estimé des engagements non couverts au 31 décembre 2019 est de 39,75 M€, soit une diminution par rapport à la fin de l'année 2018 où ce montant s'élevait à 47,3 M€.

Les principaux postes concernés sont :

- les baux des bâtiments d'administration centrale (16,9 M€) ;
- les projets pluriannuels informatiques (8,2 M€) ;
- les investissements pluriannuels immobiliers (3,9 M€) ;
- les conventions RICA en services déconcentrés (2,7 M€).
- le versement des subventions aux mutuelles garantissant une protection sociale complémentaire pour les agents du ministère de l'agriculture (2,4 M€) ;
- les marchés de logistique (2 M€).

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01
Moyens de l'administration centrale

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	168 165 862	18 655 828	**186 821 690**	180 567 351	20 988 956	**201 556 307**
Crédits de paiement	168 165 862	25 018 976	**193 184 838**	180 567 351	25 798 419	**206 365 770**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	168 165 862	180 567 351	168 165 862	180 567 351
Rémunérations d'activité	104 985 363	115 364 276	104 985 363	115 364 276
Cotisations et contributions sociales	62 192 540	64 539 663	62 192 540	64 539 663
Prestations sociales et allocations diverses	987 959	663 412	987 959	663 412
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 505 828	19 355 636	23 868 976	23 526 006
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 505 828	19 309 643	23 868 976	23 507 238
Subventions pour charges de service public		45 993		18 768
Titre 5 : Dépenses d'investissement		66 025		37 119
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		66 025		37 119
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 150 000	1 567 295	1 150 000	2 235 295
Transferts aux ménages	1 150 000	1 045 312	1 150 000	1 713 312
Transferts aux collectivités territoriales		17 894		17 894
Transferts aux autres collectivités		504 089		504 089
Total	**186 821 690**	**201 556 307**	**193 184 838**	**206 365 770**

L'action 1 « Moyens de l'administration centrale » regroupe les postes de dépenses relatifs à l'action sanitaire et sociale de l'ensemble des personnels du ministère, au programme national de formation et, pour ce qui relève des services centraux, à la formation continue, aux loyers et charges de l'administration centrale et aux dépenses de fonctionnement courant des services.

Les montants d'exécution renseignés infra ne prennent pas en compte les retraits sur engagements antérieurs qui représentent 179 681 € pour l'action 1.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 6 077 368 € en AE et 6 651 849 € en CP répartis comme suit :

- 5 943 276 € en AE et 5 849 757 € en CP en fonctionnement ;
- 134 092 € en AE et 802 092 € en CP en intervention.

Ces dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 208 209 € en AE et de 1 182 690 € en CP.

Des fonds de concours et attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 525 406 € en AE et CP dont 421 519 € en provenance du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et 334 146 € au titre de reports de fonds concours tardifs 2018 concernant également le FIPHFP.

En complément, des crédits sont venus majorer cette ligne par fongibilité asymétrique à hauteur de 845 504 € (en AE et en CP). Ils ont été délégués à l'association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) afin de lui permettre de procéder au remboursement des agents du ministère mis à sa disposition.

Les principaux postes de dépense sont les suivants :

- subvention à l'Association sociale du ministère de l'agriculture (ASMA) nationale ;
- subventions aux mutuelles ;
- financement de la politique de logement social ;
- subvention de fonctionnement aux organismes de restauration ;
- délégations aux comités locaux d'hygiène et sécurité et divers.

FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 1 974 479 € en AE et 1 945 993 € en CP répartis comme suit :

- 929 167 € en AE en 900 681 € en CP en fonctionnement ;
- 1 045 312 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 241 181 € en AE et 269 667 € en CP.

Ces dépenses concernent l'ensemble des moyens budgétaires destinés à financer les différentes actions et dispositifs nationaux de formation continue intégrant la préparation aux examens et concours et la formation des jurys, pour un montant de 79 k€, à destination de tous les agents du ministère initiés et conduits par le niveau national, notamment via l'INFOMA pour un montant de 450 k€ et via les écoles de l'enseignement supérieur agricole pour les agents de l'Enseignement agricole technique pour un montant de 1 096 k€.

Dans un contexte d'évolution des politiques publiques et du cadre législatif, priorité a été donnée, en 2019, à l'accompagnement en formation continue des personnels encadrants et, plus particulièrement sur les sujets égalité/diversité, à la formation à l'outil RenoiRH, à la formation des acteurs de l'accompagnement individualisé des agents et au développement de l'e-formation.

Concernant le volet managérial, un dispositif de formation continue ambitieux a été mis en place sur les sujets égalité/diversité dans le cadre de la démarche engagée par le MAA pour l'obtention de la double labellisation.

Il a été initié dans le périmètre du marché interministériel porté par les ministères sociaux. Plus de 620 agents ont été formés entre le 1er septembre 2019 et le mois de janvier 2020 pour un montant de 75,6 k€. Ce plan de formation prioritaire se poursuivra afin d'atteindre 100 % des publics cibles formés à la thématique égalité en 2020 puis en 2021 sur les autres thématiques.

Le passage du MAA à l'outil RenoiRH a nécessité la mise en œuvre d'un plan de formation pour la professionnalisation de l'ensemble des utilisateurs, majoritairement dans la sphère RH, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Un réseau de formateurs internes pérenne a été constitué. Le coût pour l'année 2019 est de 20 k€.

L'accompagnement individuel des agents est une priorité qui s'inscrit dans la durée au regard d'un contexte, actuel et à venir, de changements et de réorganisations. L'effort porté sur l'information et l'accessibilité du compte personnel de formation CPF a été maintenu. Pour l'administration centrale et les services déconcentrés 78 dossiers ont été financés sur 125 présentés pour un montant total de 158,3 k€. Par ailleurs, les acteurs de l'accompagnement des agents, et notamment le réseau des Ingénieurs / Inspecteurs Généraux en charge de l'Appui aux Personnes et aux Structures (IGAPS) et celui des secrétaires généraux (SG) dans les DRAAF/DAAF, ont bénéficié d'une formation de sensibilisation à la médiation dont le coût total est de 25 k€.

Le développement de l'e-formation est également une priorité d'action pour le MAA qu'il s'agisse de la formation « métier » ou « transverse ». Le dispositif de e-learning « savoir faire face aux risques » pour la formation à la sécurité des assistants d'éducation dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) a été poursuivi pour un montant de 15,4 k€. Par ailleurs, des produits de e-formation on été réalisés par l'INFOMA sur des thématiques métier pour un montant de 25 k€. A noter que cette dynamique s'inscrit dans le cadre de la mise en place par la DGAFP du projet de la plate-forme numérique interministérielle « MENTOR », projet pour lequel le MAA est ministère pilote.

Le montant de la dotation pour le ministère chargé de l'agriculture relatif à l'exonération de régulation budgétaire, perçu dans le cadre du dispositif de financement de la formation continue au titre du GPI était, en 2019, d'un montant de 110 291 €. Les dépenses affectées à cette dotation ont été, conformément aux attendus, ciblée sur les axes du périmètre du schéma directeur de la formation continue tout au long de la vie.

GESTION IMMOBILIÈRE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 3 448 825 € en AE et 7 300 155 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 651 873 € en AE et inférieures de 52 591 € en CP.

Ce poste de dépenses recouvre le paiement des dépenses courantes (charges, fluides et autres dépenses) afférentes aux sites occupés par l'administration centrale.

Les dépenses se déclinent de la façon suivante :

Île-de-France	Loyers privés	Fluides	Autres	Total
Autorisations d'engagement	0,94	2,47	0,03	3,44
Crédits de paiement	5,99	1,31	0,00	7,30

AUTRES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 9 413 739 € en AE et 9 819 716 € en CP répartis comme suit :

- 8 959 823 € en AE en 9 394 706 € en CP en fonctionnement ;
- 66 025 € en AE et 37 119 € en CP en investissement ;
- 387 891 € en AE et en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 59 682 € en AE et de 258 305 € en CP.

Des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 31 797 € en AE et en CP.

Les crédits consommés ont permis de couvrir des dépenses obligatoires de logistique commune sur des marchés formalisés ou des contrats, les frais liés à la remise en État des bâtiments, les frais de changement de résidence des agents de l'administration centrale et des conseillers agricoles et les congés bonifiés pour l'ensemble des agents du ministère. Ils couvrent également les frais de fonctionnement du cabinet, des directions, des services et des autres structures (telles que les organisations syndicales) ainsi que les projets du comité hygiène et sécurité ministériel.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses correspondent principalement à l'achat de véhicules.

DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention concernent le versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère en charge des formations des enseignants agricoles (1,04 M€ en AE et CP sur la ligne « formation continue »). En complément, des subventions à l'Académie d'agriculture de France et à l'Académie vétérinaire de France (0,12 M€ sur la ligne « autres moyens ») ont été versées et le paiement des mutuelles a été effectué (0,67 M€ en CP uniquement sur la ligne « actions sanitaires et sociales »).

Action 02
Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	12 179 340	7 521 664	**19 701 004**	11 392 202	4 783 469	**16 175 670**
Crédits de paiement	12 179 340	7 521 664	**19 701 004**	11 392 202	5 581 249	**16 973 450**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	12 179 340	11 392 202	12 179 340	11 392 202
Rémunérations d'activité	8 241 142	7 658 976	8 241 142	7 658 976
Cotisations et contributions sociales	3 781 536	3 541 694	3 781 536	3 541 694
Prestations sociales et allocations diverses	156 662	191 532	156 662	191 532
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	6 921 664	4 249 526	6 921 664	4 924 471
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 921 664	4 249 526	6 921 664	4 883 022
Subventions pour charges de service public		0		41 449
Titre 5 : Dépenses d'investissement	600 000		600 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	600 000		600 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention		533 943		656 778
Transferts aux entreprises		11 627		12 674
Transferts aux autres collectivités		522 316		644 104
Total	**19 701 004**	**16 175 670**	**19 701 004**	**16 973 450**

L'action 2 « Évaluation de l'impact des politiques publiques et information économique » comporte les postes de dépenses suivants :

- un poste « Statistiques et RICA » (réseau d'information comptable agricole) qui vise à la réalisation du programme de statistique agricole du ministère ;
- un poste « Recensement agricole » qui concentre l'ensemble des dépenses, hors dépenses de personnel, effectuées dans le cadre du recensement agricole 2020 ;
- un poste « Études et évaluation des politiques publiques » qui sous-tend la réalisation d'études et analyses dans le domaine des politiques portées par le ministère en charge de l'agriculture, permettant de fonder le rôle stratégique que l'État doit exercer dans le pilotage de l'économie nationale.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits d'engagements antérieurs qui représentent 103 553 € pour l'action 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

STATISTIQUES ET RICA

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 4 532 072 € en AE et 4 970 299 € en CP répartis comme suit :

- 3 998 129 € en AE et 4 384 476 € en CP en fonctionnement ;
- 533 943 € en AE et 585 823 € en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 480 408 € en AE et de 1 918 635 € en CP.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 3 000 928 € en AE et en CP.

L'ensemble des crédits est fléché sur les seules enquêtes et opérations statistiques qui obéissent à des obligations réglementaires européennes répétitives (mensuelles et annuelles).

Le Réseau d'information comptable agricole (RICA), relevant d'une obligation européenne, a occupé, comme les années précédentes, une part prépondérante dans les dépenses, ces dernières sont exécutées en services déconcentrés.

Elles correspondent en AE à l'engagement des conventions signées avec les offices comptables pour la collecte du RICA 2019 (qui sera collecté en 2020) et en CP au paiement du solde des conventions couvrant la collecte de l'exercice 2018 (collecté en 2019).

Les autres postes de dépenses en services déconcentrés correspondent à l'acquisition de données, aux frais d'impression et d'envois postaux, aux frais de fonctionnement spécifiques liés aux enquêtes et aux licences de logiciel de traitement statistique.

En service central, les dépenses exécutées concernent essentiellement les frais d'impression et de publication ainsi que les conventions passées avec des tiers pour l'accès à des données produites par eux, indispensables pour mener à bien les travaux statistiques agricoles.

RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 27 914 € en AE et 26 723 € en CP.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 2 042 086 € en AE et de 2 043 277 € en CP du fait de leur exécution sur l'action 4.

De plus, une prestation d'amélioration de la base de contact, estimée à 800 000 € en AE et en CP, devait être engagée et payée en 2019. Néanmoins, en raison des nombreuses questions posées au fil de la consultation et de la complexité de l'analyse des cinq offres relatives à l'organisation de la collecte, le marché global n'a finalement été notifié qu'en 2020. Ce montant a fait l'objet d'une demande de report au titre des reports de crédits généraux.

Les crédits sont fléchés pour la réalisation du prochain recensement décennal agricole dont la collecte aura lieu en 2020 (exigence réglementaire européenne et de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture).

ÉTUDES

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 223 483 € en AE et 584 227 € en CP répartis comme suit :

- 223 483 € en AE et 513 272 € en CP en fonctionnement ;
- 70 955 € en CP en intervention.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 276 517 € en AE et supérieures de 84 227 € en CP.

Des fonds de concours tardifs pour un montant de 79 738 € et des attributions de produits pour un montant de 50 000 € ont été rattachés en AE et en CP.

Outre les fonds de concours tardifs, la sous-consommation s'explique par l'abandon d'une étude au profit de la DGPE en raison d'un marché infructueux lors de la procédure de mise en concurrence.

DEPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses (533 943 € en AE et 585 823 € en CP) concernent l'engagement et le paiement de subventions permettant de recueillir les données du RICA dans certaines exploitations agricoles.

Action 03

Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires (et de la mer)

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	335 488 886	12 021 724	**347 510 610**	315 658 608	13 872 184	**329 530 791**
Crédits de paiement	335 488 886	12 021 724	**347 510 610**	315 658 608	13 591 427	**329 250 035**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	335 488 886	315 658 608	335 488 886	315 658 608
Rémunérations d'activité	203 898 962	192 532 746	203 898 962	192 532 746
Cotisations et contributions sociales	126 277 335	117 550 475	126 277 335	117 550 475
Prestations sociales et allocations diverses	5 312 589	5 575 387	5 312 589	5 575 387
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 021 724	13 540 851	12 021 724	13 241 330
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 021 724	13 540 592	12 021 724	13 241 071
Subventions pour charges de service public		259		259
Titre 5 : Dépenses d'investissement		205 842		219 165
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		205 842		219 165
Titre 6 : Dépenses d'intervention		125 491		130 933
Transferts aux ménages		1 910		5 353
Transferts aux entreprises		7 203		7 203
Transferts aux collectivités territoriales		96 535		98 535
Transferts aux autres collectivités		19 842		19 842
Total	**347 510 610**	**329 530 791**	**347 510 610**	**329 250 035**

L'action 3 « Moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires et de la mer » regroupe les postes de dépenses relatifs aux actions sanitaires et sociales, à la formation continue pour l'ingénierie des formations métiers du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, aux loyers et charges immobilières des DAAF et aux autres moyens de fonctionnement des services déconcentrés. Ces autres moyens de fonctionnement comprennent les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale et les frais de changement de résidence (pour l'enseignement agricole en métropole et pour tous les agents en outre-mer) ainsi que les dépenses spécifiques des agents inter-régionaux ou exerçant des missions centrales.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits d'engagements antérieurs qui représentent 83 021 € pour l'action 3.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 2 340 563 € en AE et 2 315 942 € en CP répartis comme suit :

- 2 313 177 € en AE et 2 288 556 € en CP en fonctionnement ;
- 27 386 € en AE et en CP en intervention.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 96 291 € en AE et 120 912 € en CP. Ce solde a été redéployé au sein de l'action 3 « Formation continue » et « Autres moyens ».

Le budget d'action sociale constitue un élément de la politique de gestion des ressources humaines. Il permet d'améliorer les conditions de vie des agents dans leur environnement personnel, familial et professionnel. Les dépenses prises en charge sur l'action 3 du programme 215 concernent la contribution du ministère au coût de la restauration collective et la prise en charge de la surveillance médicale des agents relevant du ministère affectés dans les DRAAF, les DDAF et les DDT(M) ainsi que les agents des programmes 142 et 143 dans les établissements d'enseignement.

FORMATION CONTINUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 2 493 955 € en AE et 2 453 496 € en CP répartis comme suit :

- 2 445 647 € en AE et 2 400 335 € en CP en fonctionnement ;
- 48 308 € en AE et 53 161 € en CP en intervention.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 218 334 € en AE et 172 875 € en CP.

Cette action couvre les dépenses destinées à financer les besoins de formation continue « métier » des agents en poste dans chaque région qu'ils soient positionnés en DRAAF, en DDI ou dans les établissements d'enseignement agricole public.

GESTION IMMOBILIÈRE HORS LOYERS BUDGETAIRES

Les dépenses de fonctionnement exécutées, s'élèvent à 1 002 476 € en AE et 1 013 453 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 342 105 € en AE et de 331 128 € en CP.

Ces crédits concernent deux types de dépenses :

- les charges de gardiennage et d'entretien des bâtiments pour les DAAF ;
- le paiement des loyers, des charges et fluides des services implantés dans les communautés d'outre-mer.

AUTRES MOYENS

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 8 017 705 € en AE et 7 787 197 € en CP répartis comme suit :

- 7 761 476 € en AE et 7 517 645 € en CP en fonctionnement ;
- 205 842 € en AE et 219 165 en CP en investissement ;
- 50 386 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 3 558 526 € en AE et 3 325 582 € en CP.

Des fonds de concours et des attributions de produits ont été rattachés pour un montant de 4 887 769 € en AE et en CP dont 1 078 093 € au titre de reports de fonds de concours tardifs.

L'exécution importante sur ce poste « autres moyens » s'explique par :

- le retard pris dans l'instrumentation de la mesure « assistance technique FEADER » qui a nécessité, par redéploiement, un abondement du programme 215 à hauteur de 0,32 M€ afin de rembourser les dépenses réalisées par les services ;
- une augmentation significative des frais de changements de résidence notamment dans les collectivités d'outre-mer à hauteur de 0,26 M€ ;
- la couverture par le programme 215, de dépenses exceptionnelles de fonctionnement (renouvellement d'une partie du partie automobile des Ingénieurs généraux d'appui aux personnes et aux structures, avance à hauteur de 0,15 M€ au titre de la dotation de FAM pour les frais de fonctionnement des services territoriaux, etc).

Les dépenses de cette sous-action couvrent, pour les DRAAF, les frais de déplacement sur convocation de l'administration centrale, les frais de changement de résidence des agents de l'enseignement agricole et les dépenses spécifiques de fonctionnement des agents assumant des missions centrales ou régionales.

Elles couvrent également les dépenses de fonctionnement des DAAF.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses représentent 2,8 % du total de l'exécution de la sous action « Autres moyens de fonctionnement » et concernent les achats divers (mobilier, etc.) et la location de matériel informatique.

Action 04
Moyens communs

	Prévision LFI			Réalisation		
(y.c. FdC et AdP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	39 740 155	28 753 659	**68 493 814**	39 144 972	31 827 145	**70 972 117**
Crédits de paiement	39 740 155	30 114 860	**69 855 015**	39 144 972	33 734 109	**72 879 081**

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
Titre et catégorie	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	39 740 155	39 144 972	39 740 155	39 144 972
Rémunérations d'activité	26 055 028	25 755 997	26 055 028	25 755 997
Cotisations et contributions sociales	13 126 917	13 257 933	13 126 917	13 257 933
Prestations sociales et allocations diverses	558 210	131 041	558 210	131 041
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 871 708	26 561 062	24 614 806	27 955 839
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 521 053	25 302 031	23 264 151	26 696 808
Subventions pour charges de service public	1 350 655	1 259 031	1 350 655	1 259 031
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 431 951	3 212 281	5 050 054	3 724 468
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 431 951	3 071 391	5 050 054	3 480 575

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		140 890		243 893
Titre 6 : Dépenses d'intervention	450 000	553 802	450 000	553 802
Transferts aux collectivités territoriales	450 000	450 000	450 000	450 000
Transferts aux autres collectivités		103 802		103 802
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 500 000		1 500 000
Dotations en fonds propres		1 500 000		1 500 000
Total	**68 493 814**	**70 972 117**	**69 855 015**	**72 879 081**

L'action 4 « moyen communs » correspond aux moyens mis à disposition de l'ensemble de la communauté de travail du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le montant indiqué en consommation ne prend pas en compte les retraits d'engagements antérieurs qui représentent 747 584 € pour l'action 4.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

AUTRES ACTIONS DE COMMUNICATION

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 986 987 € en AE et 1 087 375 € en CP répartis comme suit :

- 957 437 € en AE et 1 057 825 € en CP en fonctionnement ;
- 29 550 € en AE et en CP en intervention.

Les dépenses sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 124 451 € en AE et de 24 063 € en CP.

Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 24 000 € en AE et CP.

La Délégation à l'information et à la communication consacre une part importante de ses crédits (0,47 M€) à la communication événementielle et institutionnelle notamment lors du salon de l'agriculture (SIA) et dans les salons professionnels agricoles, pour lesquels elle est en charge de la création des supports événementiels et des déploiements logistiques.

Les principaux axes de dépenses se déclinent de la façon suivante :

- Web : sites internet et intranet, plate-forme de distribution de contenu, noms de domaines : 35% ;
- communication institutionnelle et événementielle : salon de l'agriculture, salons professionnels, campagnes de communication professionnelle (TELEPAC, FEADER) : 35% ;
- suivi de la presse et veille : revue de presse, scripts, abonnements, droits de copie, etc. : 15% ;
- renouvellement et développement des outils de productions (audiovisuelle et photographique), impression des publications : 10% ;
- information interne (hors outil) et animation des réseaux : 5 %.

FRAIS JUDICIAIRES ET RÉPARATIONS CIVILES

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 1 922 305 € en AE et 1 847 330 € en CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 720 997 € en AE et de 795 972 CP.

Les crédits disponibles ont fait l'objet d'un redéploiement au sein du programme.

Les dépenses ont concerné les protocoles Zones urbaines sensibles (ZUS) (1,4 M€), les condamnations juridictionnelles, les dommages, les intérêts et indemnités, honoraires d'avoués, d'avocats et auxiliaires de justice ainsi que les frais d'actes et de contentieux. À noter que les contentieux dont les montants sont supérieurs à 250 000 € sont pris en charge par le programme dont la mise en œuvre a généré le contentieux.

REFORME DE L'État

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 568 313 € en AE et 546 235 € en CP.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 92 727 € en AE et 70 649 € en CP.

Les crédits « Réforme de l'État » alimentent le fonds de modernisation et de réforme du ministère. Ce fonds constitue un outil essentiel pour accompagner les agents et les structures dans les évolutions induites par la réforme de l'État et la modernisation de l'action publique.

En 2019, le fonds de modernisation et de réforme a financé 23 projets, accompagnés par des prestataires externes, dans le cadre d'un appel à projets ouverts aux directions d'administration centrale et aux services territoriaux.

Les projets ont porté sur :

- l'accompagnement à la préparation du Brexit (80 k€). La DGAL et les DRAAF Hauts-de-France, Normandie et Bretagne souhaitaient disposer d'un appui sur l'organisation des cycles de travail de façon à couvrir de manière adéquate les différentes plages d'ouverture des points d'entrée pouvant aller jusqu'à la mise en place de contrôle 24h/24 et 7j/7. L'accompagnement avait pour objectif d'une part, de concevoir et de décliner les cycles de travail des agents et, d'autre part, de concevoir des plannings opérationnels en prenant en compte des enjeux locaux (volume, type de contrôle, équipes mobilisées, etc.) et la priorisation des missions en période transitoire ;
- l'accompagnement à la préfiguration de la fusion de Montpellier SupAgro (MSA) et d'Agrocampus Ouest (ACO) (98 k€). Il s'agit d'une action entrant dans le cadre du plan de transformation ministériel ;
- l'organisation des missions des services déconcentrés avec deux projets majeurs associant les services centraux : l'organisation des missions de contrôle de sécurité et qualité alimentaire et les missions forestières en Occitanie (79 k€) ;
- l'accompagnement collectif des structures dans le cadre de projet stratégique, coaching d'équipe, parcours de cadre, etc. (226 k€) et sur des dispositifs de réingénérie de processus et d'animation de réseau (co-développement, vison partagée entre le niveau central et local, etc.) (85 k€).

FONCTIONNEMENT DE L'INFOMA

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à 1 259 031 € en AE et CP.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 91 624 € en AE et CP.

REMBOURSEMENT DE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU MAA

Les dépenses de fonctionnement engagées s'élèvent à - 154 426 € (effet des retraits d'engagement) en AE et 330 702 € CP. Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 583 712 € en AE et de 98 584 € en CP.

Ces dépenses concernent le remboursement aux organismes des agents mis à disposition du ministère.

AUTRES FINANCEMENTS DE PERSONNEL

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 849 968 € en AE et 970 265 en CP répartis comme suit :

- 399 968 € en AE et 520 265 € en CP en fonctionnement ;
- 450 000 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont inférieures aux crédits inscrits en LFI de 50 032 € en AE et supérieures de 70 265 € en CP.

Les dépenses de fonctionnement ont notamment concerné le remboursement des agents mis à disposition du MAA par la Mutualité sociale agricole (MSA) pour un montant de 512 062 € en AE et en CP.

POLITIQUE INFORMATIQUE

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 20 558 442 € en AE et 21 272 283 en CP répartis comme suit :

- 19 939 130 € en AE et 20 549 968 € en CP en fonctionnement ;
- 545 060 € en AE et 648 063 € en CP en investissement ;
- 74 252 € en AE et en CP en intervention.

Elles sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 4 199 833 € en AE et de 4 170 576 € en CP.

Les crédits ouverts en LFI ont été complétés par un fonds de concours (0,91 M€) du plan d'investissement d'avenir concernant le projet OSHIMAE, qui vise la modernisation de l'offre de service d'hébergement du MAA (rénovation des deux salles informatiques de Toulouse Auzeville) et la mise en place d'un cloud inter-ministériel dans les salles rénovées.

Le montant total des fonds de concours et attributions de produit perçus sur cette ligne en 2019 s'est élevé à 1 343 762 € en AE et 1 896 248 en CP, dont 552 486 € en CP au titre des reports des fonds de concours perçus en 2018.

Le programme 215 regroupe les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des systèmes d'information pour l'ensemble des politiques publiques soutenues par le ministère hors modernisation du système d'information de l'alimentation (porté par le programme 206). Les dépenses 2019 portent, d'une part, sur les dépenses récurrentes décrites ci-après et, d'autre part, sur le financement de programmes et projets essentiellement pluriannuels, validés et commencés les années précédentes.

Services bureautiques

Cette rubrique recouvre les dépenses afférentes aux postes de travail, aux solutions d'impression et de télécommunications individuelles qu'il s'agisse du renouvellement des matériels ou du fonctionnement (maintenance et consommation).

En 2019, les activités bureautiques sont marquées par le déploiement du système d'exploitation Windows 10 et la continuité du déploiement de la suite Microsoft Office 2016. L'effort, sur la migration de la téléphonie fixe d'administration centrale, via la solution de TOIP du ministère de la justice s'est poursuivie. Les activités bureautiques portent également le déploiement de la solution de messagerie Melanie 2 opérée par le MTES : l'année 2019 a permis de stabiliser l'offre en administration centrale et en DRAAF-DAAF, et de mener les premiers travaux pour le déploiement de l'outil dans l'enseignement agricole (co-financé avec le programme 143).

Services d'infrastructures

Cette rubrique porte majoritairement des dépenses récurrentes incompressibles qui concernent le fonctionnement global des infrastructures informatiques du ministère : réseaux d'interconnexion, infrastructures des DRAAF-DAAF, centre de production d'Auzeville-Toulouse et services de sécurité.

Deux actions d'envergure qui visaient à rénover et moderniser les infrastructures du ministère ont par ailleurs été réalisées :

- La rénovation des infrastructures de l'administration centrale : Les infrastructures réseaux de l'administration centrale et du cabinet sont vieillissantes et, dans certains cas, défectueuses avec des pannes fréquentes et des interventions de plus en plus nombreuses. Une refonte totale du câblage des bâtiments et des éléments actifs a été engagée en 2018 et s'est poursuivie en 2019 avec le remplacement des éléments actifs dans les locaux techniques et l'ajustement de certaines portions de câblage sur les sites qui ne bénéficieront pas de la rénovation immobilière prévue ;

- La modernisation du centre de production de Toulouse : Le programme OSHIMAE visant à moderniser en profondeur le site d'Auzeville-Toulouse s'est poursuivi en 2019. Le projet a pour objectif, d'une part, de répondre au schéma directeur interministériel des infrastructures d'hébergement élaboré par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État et, d'autre part, de développer une offre de service d'hébergement.

De plus, certains projets ont nécessité des investissements plus importants que ce qui avait été initialement prévu conduisant à une surconsommation d'environ 3,9 M€ par rapport à la LFI 2019 :

- Ainsi, les projets relatifs au data center tels que IBISA ou RARE ont nécessité environ 1,8 M€ complémentaires.
- D'autres projets de virtualisation et de sauvegardes (acquisition de matériels, prestations de maintenance, etc.) afin de sécuriser les installations ont bénéficié d'un investissement complémentaire de près de 0,7 M€.
- Certaines dépenses sont, quant à elles, liées à des événements imprévus et certains investissements ont dû être engagés pour répondre à ces urgences. Ainsi, l'hébergement du site internet Glyphosate, le marché d'infogérance des infrastructures téléphoniques (avec un montant plus élevé que prévu), l'externalisation de la supervision du centre de service de Chambéry (extension du périmètre sous-traité) ou encore des demandes du cabinet du ministre pour la rénovation et la stabilisation de leurs accès au systèmes d'information et la modernisation du câblage du site de Varenne ont engendré des investissements supplémentaires dans la programmation à hauteur de 0,6 M€.
- Enfin, des transferts entre les services applicatifs et mutualisés au profit des services infrastructures et bureautiques ont été engagés en fin d'année afin d'anticiper des besoins de matériels, de maintenance et d'abonnements.

Services applicatifs

Cette rubrique recouvre l'essentiel des dépenses informatiques du programme et porte naturellement sur le développement et le maintien en conditions opérationnelles d'applications métiers ou accompagnant les fonctions support.

- SI métiers : Outre le maintien en conditions opérationnelles des applications existantes (notamment prise en compte des évolutions réglementaires), les dépenses 2019 s'inscrivent pour l'essentiel au sein de programmes pluriannuels d'investissement déjà engagés :

- le maintien en condition opérationnelle des applications Guepard, Phoenix, Indexa et Référentiels ;
- la poursuite du programme de refonte du SI de la forêt (SI F), en relation avec la loi d'avenir, intégrant une forte composante cartographique et le développement des échanges avec le Centre national de la propriété forestière, ainsi que des téléprocédures pour les propriétaires forestiers ;
- la poursuite d'un projet en économie agricole, visant à l'élaboration d'un outil pour la gestion et le cadrage du contrôle des structures (gestion de la pression foncière sur le territoire), enjeu identifié dans la loi d'avenir et retenu au titre du plan d'actions de simplification du ministère.

- SI supports : Les dépenses réalisées au titre des SI supports concernent, soit des projets sensibles (SIRH), soit des projets transverses sur lesquels s'appuient l'ensemble des projets applicatifs (systèmes d'échange inter-applications, référentiels) :

- l'accent a été mis, en 2019, sur le volet SIRH : poursuite de la phase 1 du programme RenoiRH, avec une étape importante qui a permis l'ouverture du service à l'ensemble des gestionnaires en juillet. Les crédits de maintien en condition opérationnelle ont visé, principalement, l'adaptation des modules d'AGORHA non encore portés dans RENOIRH (gestion des primes), mais également les premières opérations de maintenance d'ODISSEE (gestion des postes) ;
- dans le cadre du SI mesure de la performance les projets Nomade et Valse ont été finalisés et le maintien en condition opérationnelle des premiers modules a été opéré ;
- pour le SI référentiels, les projets SIRIUS (référentiels des usagers) et BACUS (base d'authentification des usagers aux SI du MAA) ont été finalisés ;
- poursuite de la modernisation des plate-formes transverses avec la création d'une nouvelle offre de service API ainsi que la refonte de la plate-forme de gestion des flux au sein du MAA et avec des SI externes.

Services mutualisés

Les services mutualisés recouvrent, d'une part, le maintien en conditions opérationnelles du cadriciel Orion sous-tendant l'ensemble des applications développées par le MAA et, d'autre part, la réalisation et le maintien en conditions opérationnelles des outils de développement et briques transverses du MAA.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – RENOVATION

Tous titres confondus, les dépenses engagées s'élèvent à 5 836 525 € en AE et 6 420 887 € en CP répartis comme suit :

- 1 669 303 € en AE et 1 844 482 € en CP en fonctionnement ;
- 2 667 221 € en AE et 3 076 405 € en CP en investissement ;
- 1 500 000 € en AE et CP en opérations financières.

Les dépenses sont supérieures aux crédits inscrits en LFI de 1 327 742 € en AE et 1 294 001 € en CP. Des attributions de produits ont été rattachées pour un montant de 120 000 € en AE et CP.

Les crédits d'investissements ainsi que les crédits de fonctionnement, visent à assurer la maintenance courante des bâtiments et à poursuivre des opérations de reconstruction, de réhabilitation et de maintenance curative des bâtiments.

Le ministère poursuit la mise en œuvre du nouveau schéma d'implantation de son administration centrale validé par la Direction de l'immobilier de l'État et le Conseil de l'immobilier de l'État en 2014. Celui-ci prévoit une réorganisation des implantations des services en deux pôles et l'engagement d'opérations de rénovation sur les trois sites centraux de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal qui composent le premier pôle.

Les principaux travaux menés en 2019 concernent l'opération de rénovation et de mise en accessibilité du bâtiment D du site de Varenne et un nouvel aménagement des espaces de bureaux.

De plus, le remplacement des huisseries s'est poursuivi sur le site de Barbet-de-Jouy.

En complément des chantiers de relocalisation, le ministère a réalisé, pour l'ensemble de ces sites parisiens et de son centre informatique de Toulouse, les travaux courants d'entretien et de maintenance.

INFORMATIQUE

Les dépenses d'informatique ont été détaillées dans la rubrique relative au fonctionnement.

DEPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention ont porté sur la subvention programmée pour le Gouvernement de Polynésie (450 000 € en AE et en CP) au titre de la convention relative à la rémunération des fonctionnaires du cadre de l'État pour l'administration de la Polynésie française.

DEPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

POLITIQUE IMMOBILIÈRE – RENOVATION

Le projet de Mayotte ayant pris du retard, les AE mobilisées initialement pour cette opération ont été déployées en avance de phase sur le projet Maisons-Alfort. 1,5 M€ en AE et en CP ont ainsi été délégués à l'ENVA, à charge pour l'école d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations immobilières préalables à l'installation de l'ONF en 2021 et du MAA en 2025. Il s'agit principalement de modifier les accès au site de Maisons-Alfort, investissements indispensables pour assurer la sécurité du site ainsi que la cohérence des flux. Une convention permettant d'encadrer ces opérations a été signée entre le MAA et l'ENVA.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision LFI		Réalisation	
Opérateur financé (Programme chef de file)	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
FranceAgriMer (P149)	**0**	**0**	**74 252**	**74 252**
Transferts	0	0	74 252	74 252
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (P215)	**1 351 000**	**1 351 000**	**1 259 031**	**1 259 031**
Subventions pour charges de service public	1 351 000	1 351 000	1 259 031	1 259 031
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	**0**	**0**	**9 818**	**9 818**
Transferts	0	0	9 818	9 818
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)	**0**	**0**	**0**	**38 363**
Transferts	0	0	0	38 363
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	**0**	**0**	**0**	**30 492**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	30 492
INRA - Institut national de la recherche agronomique (P172)	**0**	**0**	**0**	**34 874**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	2 282
Transferts	0	0	0	32 592
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	**0**	**0**	**2 537 296**	**2 515 975**
Subventions pour charges de service public	0	0	45 993	24 672
Dotations en fonds propres	0	0	1 500 000	1 500 000
Transferts	0	0	991 303	991 303
IRSTEA - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (P172)	**0**	**0**	**0**	**2 771**
Subventions pour charges de service public	0	0	0	2 771
Total	**1 351 000**	**1 351 000**	**3 880 397**	**3 965 576**
Total des subventions pour charges de service public	1 351 000	1 351 000	1 305 024	1 319 248
Total des dotations en fonds propres	0	0	1 500 000	1 500 000
Total des transferts	0	0	1 075 373	1 146 328

Les financements du programme 215 aux opérateurs de l'État concernent essentiellement l'INFOMA. Une subvention pour charges de service public (SCSP) lui est attribuée pour un montant de 1 259 k€. La différence avec le montant prévisionnel s'explique par la mise en réserve.

Le programme 215 accorde également des subventions de fonctionnement à différents établissements d'enseignement et de recherche (INRA, CNRS, CIRAD) afin de participer à leurs frais de fonctionnement immobilier (essentiellement les fluides) ou à l'organisation de formations. Le programme participe également au financement d'études de l'IRSTEA.

Enfin, des crédits de transfert du programme sont attribués à FranceAgriMer à hauteur de 74 k€ pour le financement de prestations informatiques.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur Réalisation 2018 *Prévision 2019* Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INFOMA - Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture		5	0	0	0	0
	45	*6*	*0*	*0*	*0*	*0*
	41	5	0	0	0	0
Total		**5**	**0**	**0**	**0**	**0**
	45	***6***	***0***	***0***	***0***	***0***
	41	**5**	**0**	**0**	**0**	**0**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	6	5
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	**0**	**0**
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	**6**	**5**

** Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019*

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	0	0

OPÉRATEURS

INFOMA - INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES PERSONNELS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

L'INFOMA a été créé par le décret n° 97-270 du 19 mars 1997.

Il est chargé de la formation professionnelle initiale des agents du corps des techniciens supérieurs du MAA (TSMA) dans les 3 spécialités suivantes : forêt et territoires ruraux, techniques et économie agricoles, vétérinaire et alimentaire, tant au 1er grade (technicien) qu'au 2e grade (technicien supérieur).

L'INFOMA a également vocation à réaliser une grande partie des actions de formation continue à destination des agents du MAA (tous corps confondus) au titre du programme national de formation, notamment dans les domaines de la PAC et du contrôle sanitaire.

Il propose par ailleurs des formations sous prestation et s'est engagé dans le développement de produits de formation ouverte à distance qui se traduit par une offre renouvelée dans les champs de compétences techniques du ministère.

Depuis l'année scolaire 2017-2018, l'INFOMA propose une préparation au concours interne d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (20 stagiaires cette année) ainsi qu'une classe préparatoire au concours de recrutement au 1er grade pour la spécialité vétérinaire et alimentaire (25 places).

L'INFOMA a également mis en place fin 2018, dans le cadre de la préparation au Brexit, une formation délocalisée à Dunkerque sur 6 semaines.

L'INFOMA remplit en parallèle la mission de maître d'œuvre de deux bases de données d'intérêt national, comprenant l'ensemble des textes et ordres de service relatifs aux domaines d'activité de la direction générale de l'alimentation : Galatée et Galatée Pro

L'année 2019 se caractérise par la réforme du cursus de la formation initiale des techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture avec une augmentation du présentiel des stagiaires à l'institut, et l'accroissement significatif du nombre de jours de stage en formation continue par rapport à 2018.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
Programme intéressé ou nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation					**28**	**30**
Subventions pour charges de service public						6
Transferts					28	24
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	**1 260**	**1 260**	**1 351**	**1 351**	**1 259**	**1 259**
Subventions pour charges de service public	1 260	1 260	1 351	1 351	1 259	1 259
P147 – Politique de la ville					**8**	**8**
Transferts					8	8
Total	**1 260**	**1 260**	**1 351**	**1 351**	**1 295**	**1 297**

Le montant net total de la subvention pour charges de service public de l'INFOMA, après mise en réserve, est égal à 1,26 M€. Le financement issu du programme 206 correspond au financement de Galatée et celui du programme 147 à une subvention du ministère de la cohésion des territoires pour le financement de la classe préparatoire intégrée.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement
Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	264	218	Subventions de l'État	1 259	1 259
dont charges de pensions civiles			*– subventions pour charges de service public*	*1 259*	*1 259*
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 998	2 027	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		32
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	374	339	Autres produits	741	715
dont dotations aux amortissements et provisions	*374*	*339*	*dont reprises aux amortissements et provisions*	*53*	
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés			*dont produits de cession d'éléments d'actif*		
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		*49*
Total des charges	**2 262**	**2 245**	**Total des produits**	**2 000**	**2 006**
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	262	239
Total : équilibre du CR	2 262	2 245	Total : équilibre du CR	2 262	2 245

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	59	51
Investissements	311	154	Financement de l'actif par l'État	5	3
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	**311**	**154**	**Total des ressources**	**64**	**54**
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	247	101

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

Le compte financier 2019 présente une perte de 239 k€, de même niveau que celle prévue dans le budget initial (262 k€). Ce résultat découle d'une augmentation des charges de fonctionnement pour les formations initiale et continue dans un contexte d'accroissement de l'activité de l'INFOMA (augmentation du nombre de jours stagiaires en formation continue, formation pour le Brexit et formation des techniciens supérieurs en formation initiale).

Les charges s'établissent à 2,25 M€ contre un montant de produits de 2,0 M€.

Les produits de l'établissement comprennent pour 64 % la SCSP du programme 215, de 1,26 M€. Les autres produits et subventions, à hauteur de 0,75 M€, correspondent au financement des formations initiale et continue par le MAA, à celui des bases de données Galatée, aux recettes propres de l'INFOMA (conventions en formation continue et d'autres ressources diverses : convention vetagrosup, redevances, auditeurs, vente de CD, etc.) ainsi qu'à la subvention pour la classe préparatoire intégrée (8 k€).

L'INFOMA dégage une capacité d'autofinancement de 51 k€. Le fonds de roulement et la trésorerie à fin 2019 sont de même niveau respectivement de 1,4 M€ et 1,5 M€ (vs 1,5 M€ au 31/12/2018).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	265	265	226	226
Fonctionnement	1 590	1 623	1 675	1 676
Intervention	0	0	0	0
Investissement	311	311	154	154
Total des dépenses AE (A) CP (B)	**2 166**	**2 199**	**2 055**	**2 056**
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	0	0

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	**1 482**	**1 471**
Subvention pour charges de service public	1 259	1 259
Autres financements de l'État	0	16
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	223	196
Recettes fléchées	**470**	**539**
Financements de l'État fléchés	470	539
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	**1 952**	**2 010**
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	**0**	**0**
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	**247**	**46**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1- Formation initiale	*95* 83	*825* 906	*830* 916	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***920*** **989**	***925*** **1 000**
2- Formation continue	*142* 131	*371* 404	*393* 391	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***513*** **535**	***535*** **522**
3- Galatée	*0* 0	*29* 7	*34* 12	*0* 0	*0* 0	*0* 0	*0* *0*	***29*** **7**	***34*** **12**
4- Fonctions support	*28* 11	*365* 359	*366* 357	*0* 0	*0* 0	*311* 154	*311* *154*	***704*** **524**	***705*** **522**
Total	***265*** **226**	***1 590*** **1 675**	***1 623*** **1 676**	***0*** **0**	***0*** **0**	***311*** **154**	***311*** ***154***	***2 166*** **2 055**	***2 199*** **2 056**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	**247**	**46**
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	9
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	**247**	**55**
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	**0**	**0**
Abondement de la trésorerie fléchée	0	114
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	**247**	**55**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	**0**	**0**
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-32
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	**0**	**-32**
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	**247**	**87**
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	242	201
Total des financements	**247**	**55**

** Soumis à l'approbation du conseil d'administration*

Le solde budgétaire 2019 est légèrement déficitaire de 46 k€ en nette amélioration par rapport au budget initial qui prévoyait un déficit six fois supérieur à 247 k€.

Ce résultat s'explique par une diminution des dépenses de 364 k€ (-15 %) sur l'ensemble des postes : personnel -21 k€ (-8,6 %), fonctionnement -202 k€ (-10,8 %) et investissements -140 k€ (-47,6 %). Cette variation découle de l'adaptation nécessaire en cours d'exercice des cursus de techniciens en formation initiale, de la sous-réalisation des stages du plan national de formation 2019 avec notamment l'annulation de plusieurs d'entre eux du fait des grèves. Le mode de calcul des charges sociales variables selon le statut des quelques 420 intervenants formateurs occasionnels a également un impact.

Les dépenses décaissables exprimées en crédits de paiement se répartissent de la manière suivante : 11 % au titre du personnel, 81,5 % au titre du fonctionnement et 7,5 % au titre des investissements.

Les dépenses par destinations se répartissent de la manière suivante : 49 % des dépenses pour la formation initiale, 25 % pour la formation continue, 25 % pour les fonctions supports et 1 % pour Galatée.

Les recettes diminuent également par rapport à la prévision initiale de 105 k€ (-5%). Il s'agit principalement d'un moindre financement de la formation continue (-96 k€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	**5**	**6**	**5**
– sous plafond	5	6	5
– hors plafond			
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		**45**	**41**
– rémunérés par l'État par ce programme		45	41
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois de l'INFOMA en 2019 est de 6 ETPT avec un schéma d'emplois nul.

Le plafond d'emplois exécuté par l'INFOMA correspond à un emploi permanent (0,71 ETPT en 2019) plus l'ensemble des 753 interventions en formations initiale et continue effectuées par 420 intervenants (4,3 ETPT) ce qui fait un total de 5,01 ETPT. La sous-réalisation du plafond d'emplois résulte d'une activité de formation plus faible que prévue du fait notamment des grèves, et non de suppressions d'emplois.

L'ensemble des personnels en fonction à l'INFOMA, rémunérés par l'État, représente 73,25 ETPT. Il s'agit d'une part de techniciens supérieurs en formation (32 ETPT) et d'autre part de 41,25 ETPT correspondants aux personnels permanents de l'INFOMA. Seuls ces derniers sont comptabilisés en emplois hors plafond dans le tableau ci-dessus.